







GASTON PARIS

MÉLANGES LINGUISTIQUES

PUBLIÉS PAR

Mario ROQUES

FASCICULE II

LANGUE FRANÇAISE



9 /5/07

PARIS

HONORÉ CHAMPION, LIBRAIRE-ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS

1906

F. GODEFROY

DICTIONNAIRE DE L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE

ET DE TOUS SES DIALECTES DU IX^e AU XV^e SIÈCLE

Composé d'après le dépouillement de tous les plus importants documents manuscrîts ou imprimés qui se trouvent dans les grandes bibliothèques de la France et de l'Europe, et dans les principales archives départementales, municipales, hospitalières ou privées, 10 vol. in-4, imprimés en petit texte sur trois colonnes. Chaque volume (sauf le tome X qui comprend 11 fasc.) se compose de 10 fascicules de 80 pages chacun.

L'ouvrage complet ... 505 fr.

Un Dictionnaire général de l'ancienne langue française était attendu depuis longtemps. Le lexique français de Du Cange n'était conçu que comme un appendice au Glossarium de latinité médiévale. Sainte-Palaye, Barbazan, Pougens n'ont laissé que des essais inachevés. La publication de Roquefort était insuffisante et peu sûre. Quelques lexiques particuliers assez bons, et plusieurs excellents, ont été publiés dans ces derniers temps; mais ils n'enregistrent et n'expliquent qu'un nombre restreint de mots.

C'est pourquoi, depuis tant d'années, l'Académie des Inscriptions, au nom du monde savant, faisait

constamment appel aux érudits pour obtenir ce Dictionnaire général devenu d'une nécessité chaque jour plus sentie. chaque jour plus étendue.

M. Frédéric Godefroy conçut, bien jeune encore, l'ambition de répondre à cet appel resté inattendu,

et pendant plus de vingt-cinq ans, il a prépare infatigablement l'œuvre dont la publication est aujour-

Depuis de longues années déjà son travail a été apprécié très favorablement par les juges les plus

compétents.

L'auteur du Dictionnaire de l'ancienne langue française avait devant lui une matière immense. Afin de rendre la tâche moins lourde en la divisant, il s'est borné à la partie la plus essentielle et en même temps la plus pratique. Il n'a généralement étudié, dans la langue du moyen âge, que les mots qui n'ont pas été conservés par la langue moderne avec une forme et des significations semblables ou à peu près semblables.

Il a réuni sous un seul chef toutes les formes d'un même mot fournies par les différents dialectes aux diverses époques, sauf à multiplier les renvois pour faciliter les recherches. Il a justifié chaque forme, chaque signification et chaque nuance de sens par des exemples abondants et variés, emprun-tés le plupart aux manuscrits les plus authentiques des diverses bibliothèques et archives.

GILLIÉRON, directeur adjoint à l'École des Hautes-Études, et E. EDMONT

ATLAS LINGUISTIQUE DE LA FRANCE

Prix de souscription pour chaque livraison parue de 50 cartes (livraisons I à XXVI sont en

carte est consacrée à un type morphologique. Aucune bibliothèque, aucun séminaire ne pourra négliger ce vaste Allas linguistique qui apporte tant de nouveautés, tant de précision dans la science philologique et met à la disposition des travailleurs une inépuisable source de matériaux. — La publication terminée, le prix de l'Atlas linguistique sera fortement augmenté.

GILLIERON ET MONGIN

ETUDES DE GÉOGRAPHIE LINGUISTIQUE

SCIER

DANS LA GAULE ROMANE DU SUD ET DE L'EST

Gr. in-4 et 5 cartes en couleur : 5 fr.

« Depuis 1902, MM. Gilliéron et Edmont ont entrepris la publication d'un Atlas linguistique de la France, fruit d'une longue enquête méthodique étendue à plus de 600 points du territoire de langue française. Des l'apparition des premières cartes, il fut facile de se rendre compte que l'Atlas ne dev.it pas fournir seulement aux linguistes des matériaux nouveaux et sûrs, mais devait aussi poser de nouveaux problèmes de répartition de sons, de formes et de mots; ainsi se créait une geographie linguisrique, qui n'était qu'un aspect de la géographie humaine et, par là, intéressait également geographes et historiens. Il appartenait à M. Gilliéron de donner le premier exemple de géographie et de geologie linguistiques, il a choisi pour cela les mots qui servent à exprimer l'idée de scier... Mais ce n'est pas tant le problème de scier qui nous intéresse ici dans les trente pages de MM. Gillièron et Mongin, il faut voir surtout le nouvel instrument de recherches donné à la linguistique romane, cette conception d'une linguistique romane, cette conception d'une linguistique vivante, qui étudie les mots dans leur fonction même, et non pas dans la nécropole des dictionnaires, pour y constater l'activité continue du langage, et les liens étroits, nécessaires, de l'image et du mot, la réaction continue des modifications sociales sur le langage; je ne crois pas qu'on ait encore donné de tout cela d'exemple aussi frappant.»

Mario Roques.

(Notes critiques, 1966.)

EN COLLABORATION AVEC M. MONGIN

M. GILLIÈRON poursuit dans la Revue de Philologie française et de littérature ses Etudes de géographie linguistique.

II .

LANGUE FRANÇAISE



GRAMMAIRE HISTORIQUE

DE LA LANGUE FRANÇAISE

LEÇON D'OUVERTURE

MESSIEURS,

L'objet de ce cours est la Grammaire historique de la langue française. Je voudrais, dans cette première leçon, définir exacte-

ment ce que j'entends par là.

La première question à laquelle j'essaierai de répondre est celle-ci : Qu'est-ce que *la langue française*? Il semble au premier abord que la réponse soit des plus simples; elle ne l'est pourtant qu'en apparence : si on pénètre au fond des choses, on reconnaît bien vite combien cette simple question soulève

de problèmes délicats.

La première définition qui se présente, et celle que donneraient sans doute, au premier moment, toutes les personnes interrogées, est celle-ci : la langue française est celle que parlent les Français. Il est clair que cette formule est à la fois trop large et trop étroite, puisque les Bretons, les Basques, les Corses, les Alsaciens sont français et ne parlent pas français, et que d'autre part, hors de France, les Belges, les Suisses, les Canadiens se servent de notre langue; mais ceux qui emploient cette formule ont conscience de ce double défaut, et si elle ne soulevait pas d'autres objections on pourrait encore l'accepter. Mais il y a des difficultés bien plus graves. Allez en Picardie, en Normandie, en Lorraine, en Saintonge; interrogez le premier paysan venu, vous n'entendrez que fort imparfaitement ce qu'il vous dira : il est français cependant. Ce sera bien autre chose si le paysan qui vous parle est gascon ou provençal; vous reconnaîtrez à grand peine dans son langage quelques mots que vous devinerez plutôt que vous ne les comprendrez, et pourtant les Gascons et les Provençaux sont des Français. Je ne dis rien, bien entendu, dans ces différentes provinces, des gens lettrés qui parlent également le langage du pays et le français, ou même le français seulement: l'histoire nous apprend d'une façon irrécusable que leurs ancêtres ne le parlaient pas, et que, par suite de circonstances politiques ou littéraires, il est devenu d'usage, dans ces pays, pour les gens cultivés, d'apprendre un langage importé d'ailleurs. — La définition ci-dessus proposée

est donc complètement insuffisante.

Dirons-nous que le français est la langue de la littérature française, celle dont l'Académie a dressé le vocabulaire, dont les manuels classiques nous donnent la grammaire? Quoique plus voisine de la vérité, cette réponse laisse encore bien à désirer. D'abord un grand nombre de mots et de formes, employés journellement dans la conversation, ne se trouvent pas dans les livres; le peuple à son langage à lui, qu'un étranger qui saurait très-bien le français classique aurait souvent peine à comprendre : une littérature n'offre jamais que des fragments plus ou moins considérables d'une langue. — Puis, si la précédente formule rencontre bien vite des contradictions géographiques, celle-ci soulève des difficultés chronologiques plus graves encore. Le français du XIIIe siècle ne serait donc plus du français? Admettons-le un instant; au xive, au xve, au xvie siècle en sera-t-il de même ? Au xvIIe siècle, la langue qui existait avant le moment où le français a été, dit-on, fixé, n'était-ce pas la langue française? Et les membres de l'Académie auxquels on doit le Dictionnaire, avant de l'avoir publié, ne parlaient-ils pas la même langue qu'après? — Cette seconde définition, vous le voyez, est aussi imparfaite que la première.

Pour en trouver une qui satisfasse aux deux exigences d'une définition bien faite, — de contenir tout ce qui est essentiel dans l'objet défini et de ne rien contenir qui n'y soit pas, — il faut exposer sommairement l'histoire de la langue latine sur

notre sol.

Le latin populaire qui, en se modifiant diversement, est devenu les diverses langues romanes, se développa pendant mille ans avec d'autant plus de liberté qu'il n'était pas contenu et sans cesse surveillé par une grammaire officielle, réservée à la langue littéraire. Il en résulta un parler qui, dans toute l'étendue de l'empire romain, fut sans doute semblable dans son caractère général, mais qui dans les différentes régions se différencia rapidement. Pourquoi cette diversité? pourquoi les six grandes langues romanes sont-elles devenues si distinctes, et pourquoi, dans l'intérieur de chaque contrée, tant de dialectes se sont-ils formés? C'est ici un de ces cas. Messieurs, où la science prudente hésite et aime mieux se taire que de donner des réponses qui ne peuvent avoir de certitude. Quelque jour, je n'en doute point, elle sera plus avancée; on peut déjà saisir un certain nombre de faits qui se reproduisent assez régulièrement pour inviter à esquisser quelques règles générales; il est très-sûr qu'il n'y a pas d'effet sans cause et que les différences dialectales en ont une comme tous les phénomènes naturels, et il est fort probable qu'on la découvrira plus tard; mais nous n'en sommes pas là, et sauf quelques indications que je me réserve de vous soumettre dans la suite de ces lecons, je dois me borner à constater le fait important dont il s'agit. Tout ce qu'on peut dire avec certitude, c'est que le climat, la race et l'idiome primitif de chaque pays ont été, pour employer l'expression d'un illustre philologue (M. Littré), les facteurs de cette opération lente; mais en quelle proportion ils se sont mêlés, c'est ce que nous ne pouvons préciser exactement.

Ainsi, vers le IXe siècle, le latin populaire se parlait sous un grand nombre de formes voisines, mais déjà diverses. Les facteurs, quels qu'ils fussent, qui avaient amené cette diversité, continuant d'agir sans relâche, devaient les éloigner de plus en plus l'une de l'autre. C'est ce qui arriva en effet, comme les monuments qui se succèdent à partir de cette époque nous permettent de le constater. Bornons-nous à ce qui se passa en Gaule. Nous voyons d'abord se détacher nettement, — au moins dans leurs dialectes les plus caractéristiques (car il ne faut jamais oublier les transitions par lesquelles un dialecte en rejoint un autre) — deux grands groupes, correspondant aux divisions naturelles du nord et du midi, les deux groupes qu'on a désignés, d'après l'affirmation qu'emploie chacun d'eux, par les noms de langue d'oc et langue d'oil ou plus tard langue d'oui.

C'est dans ce dernier groupe que nous rencontrerons l'objet de nos recherches. Vers le xIIe siècle, il devient visible que la langue d'oïl offre à son tour quelques grandes divisions; on peut en distinguer cinq, le groupe de l'est, celui du nord-est, celui du nord-ouest, celui du sud-ouest et celui du centre-nord. On appelle généralement les trois premiers groupes les dialectes bourguignon, picard et normand. Le quatrième, encore mal reconnu, peut s'appeler dialecte poitevin. - Entre ces quatre formes, de toutes façons, se trouve la cinquième, dont le domaine comprend à peu près la Champagne et la Brie, l'Orléanais, le Bas-Maine, le Perche, et surtout au nord la province appelée Ile de France, et plus anciennement France tout simplement. Ce nom de France ou Francia avait bien voyagé, avant de se fixer sur ce coin de terre où je vous parle. La première fois qu'il nous apparaît dans l'histoire, il s'applique à une partie de la Hollande actuelle; puis, à mesure que les Francs s'avancent vers l'ouest, il suit le peuple auguel il est emprunté, et les géographes anciens le marquent de plus en plus près de l'empire romain. Avec les Mérovingiens il passe la frontière, et sous les successeurs de Chlodovech il désigne tout le pays occupé par les Francs, en deçà comme au delà du Rhin. Plus tard il paraît se restreindre à la Francia occidentalis ou Neustrie, et enfin sous les Carolingiens il ne s'applique plus qu'à une partie de l'ancienne Lyonnaise IVe, dont le chef-lieu est Paris et dont les ducs s'appellent ducs de France; c'est du moins là son sens propre, car dès cette époque il signifie aussi, quoique plus rarement, le royaume entier que les traités de 843 avaient assigné à Charles le Chauve et à ses successeurs : le nom de Carlinga, dont on avait appelé ce royaume, comme on avait nommé Lotharinga les possessions de Lothaire, ne se maintint qu'en Allemagne et seulement jusqu'au xiiie siècle. La fortune des ducs de France, qui supplantèrent les descendants de Charlemagne et prirent le titre de rois de France, ne contribua pas peu à maintenir cette dénomination; toutefois au moyen-âge le mot France désigne le plus souvent la province qui reçut plus tard, à cause de sa situation entre de nombreuses rivières, le nom d'Ile de France.

Le dialecte parlé dans cette province et dans les provinces voisines que j'ai énumérées s'appelait donc aussi français, et si

ce terme, comme le nom de la contrée, s'applique par exception à l'ensemble de la langue d'oïl opposée à la langue d'oc, il veut proprement dire le dialecte central, et sert souvent, dans les textes anciens, à le distinguer du Normand, du Picard et du Bourguignon. Les mêmes causes qui firent que peu à peu la Gaule tout entière s'appela royaume de France, répandirent le Français hors de ses limites originaires, et en firent la langue des hommes cultivés du royaume entier : mais au commencement ce n'est, il faut bien le répéter, qu'un dialecte de la langue d'oïl. Ce n'est pas même un dialecte bien nettement défini; il se rapproche, suivant la partie du domaine où on l'observe, de l'un des dialectes voisins; dans son foyer propre, à Paris et dans le Parisis, il nous présente entre les sons et les formes des autres dialectes un intermédiaire ou plutôt un équilibre qui le rendait parfaitement propre à les supplanter par la suite; c'est cependant, comme nous aurons occasion de le voir, vers le Picard et le Bourguignon qu'il penche le plus; il se sépare d'assez bonne heure du Normand, dont à l'origine il avait dû être peu distinct, et ne subit que bien plus tard une nouvelle influence de ce voisin.

A partir du XIIe siècle, cette prédominance du dialecte de l'Île de France sur les autres devient de plus en plus sensible; à la fin du moyen-âge il les a tous remplacés comme langue littéraire et s'est même imposé en cette qualité aux peuples qui avaient jadis donné à la langue d'oc une si riche littérature. Langue officielle du royaume, langue de la justice à partir du xvie siècle, langue de la poésie, et depuis le xviie siècle langue aussi de la littérature scientifique, le français, adopté par tous les habitants de notre pays qui ont quelque instruction, a réduit les dialectes, jadis ses rivaux, à l'état de simples patois, qu'on se croit en droit de mépriser et qu'on s'efforce de faire disparaître. Grâce à l'influence politique et intellectuelle de la France, il a rabaissé de même les dialectes de langue d'oïl ou d'oc qui se parlent hors de nos frontières, et il a pénétré, par une fortune sans exemple, dans le monde civilisé tout entier. On a pu rêver pour lui le rôle de langue universelle, et il a du moins été depuis plus de deux cents ans la langue internationale de l'Europe : on a vu au siècle dernier des souverains puissants et illustres le parler presque exclusivement, et traiter comme des

patois leur idiome national; on le voit encore employé chez toutes les nations cultivées comme langue de la conversation et

des grandes affaires.

Cette glorieuse destinée exerça sur le développement du dialecte de l'Ile-de-France une influence considérable. Au point de vue strictement philologique, l'avènement d'un dialecte au rang de langue littéraire est un accident des plus graves, qui amène nécessairement de grandes perturbations dans l'organisme. l'aurai lieu de traiter ce point plus d'une fois dans la suite de ce cours; je ne veux qu'indiquer ici ce que j'entends en signalant les langues littéraires comme plus ou moins désorganisées. Il ne s'agit en aucune façon de blâmer ce qui a peut-être été indispensable pour obtenir les résultats auxquels je viens de faire allusion; mais le grammairien ne juge pas les langues comme l'historien ou l'artiste. Il est sans doute fort heureux que le français se soit développé comme il l'a fait; mais ce développement a été souvent contraire à ses tendances organiques. Une langue est un produit naturel et en même temps un instrument pour penser et échanger ses pensées. Le plus ou moins d'avantage qu'elle offre en cette seconde qualité est toutà-fait indépendant de la mesure dans laquelle elle possède la première. Il est bien clair que le premier besoin d'un peuple cultivé, c'est de mettre sa langue en état d'exprimer ses idées au fur et à mesure qu'elles se produisent et se compliquent: mais comme la langue s'est constituée à une époque antérieure, il n'y arrive d'ordinaire qu'en lui faisant violence. A la place de l'harmonie qui règne dans les idiomes laissés à eux-mêmes, la culture littéraire, qui manie la langue despotiquement, sans en connaître la nature et les lois intimes, introduit souvent l'arbitraire et le conventionnel. Cet arbitraire et ce conventionnel sont, à un certain point de vue, la marque de la puissance de l'homme sur le langage, dont il n'est plus l'esclave et qu'il transforme et déforme à sa guise, comme tout ce dont il a besoin dans la nature : M. Bréal, avec cette lucidité qui chez lui éclaire la profondeur, a parfaitement développé ce point de vue l'année dernière, dans sa leçon d'ouverture au cours de grammaire comparée du collège de France. La langue, ainsi violentée par la culture, peut même gagner en beauté dans un certain sens ; car la variété des sons, l'usage précis des formes,

la richesse de la syntaxe sont certainement des éléments de beauté; seulement c'est une autre beauté que celle que nous admirons dans une langue qui s'est développée tout-à-fait spontanément. J'emprunte là-dessus une heureuse image à un jeune savant que je citerai plus d'une fois dans ce cours, M. Auguste Brachet: « Pour l'artiste, deux arbres qu'on aura tendus ou rapprochés, de manière à former un portique gracieux, pourront avoir leur charme; aux yeux du botaniste, ce ne sera qu'une monstruosité artificielle, qui n'a point sa place dans la classification de la nature. »

Quoi qu'il en soit, le dialecte français devint la langue française. C'est ce dialecte, depuis son origine la plus reculée jusqu'à nos jours, en l'embrassant également dans sa forme classique et dans son usage vulgaire, que je comprends sous ce nom; c'est de la langue française ainsi définie que je compte vous exposer la grammaire.

Mais qu'est-ce que la *grammaire* d'une langue? A quel genre d'enseignement doivent s'attendre ceux qui voudront bien suivre ce cours? C'est là ce qu'il faut maintenant expliquer.

Une langue peut être définie : l'ensemble des moyens phoniques qu'emploie un groupe plus ou moins considérable d'hommes pour se communiquer leurs pensées. Elle comprend un certain nombre de sons, qui servent à former des mots, lesquels ont un sens déterminé, sont susceptibles de certaines modifications de forme et de modifications corrélatives de sens, et enfin forment à leur tour des groupes qui s'appellent des phrases. Il résulte de là que toute langue offre à l'observateur cinq grands points de vue : l'étude des sons, — la formation des mots, — leur interprétation, — les modifications qu'ils peuvent recevoir, — la façon dont ces mots se groupent pour composer des phrases. Laissant de côté l'interprétation, qui n'est pas du ressort de la grammaire, je dirai un mot de chacune de ces parties essentielles de la constitution d'une langue.

L'étude des sons s'appelle la phonétique. C'est en quelque sorte la chimie du langage; elle ne nous fait pas encore connaître les organes; elle étudie les éléments qui les composent. Elle se divise à son tour en deux grandes parties, suivant qu'elle étudie dans une langue le système des voyelles

(vocalisme) ou celui des consonnes (consonantisme). Dans les voyelles, il faut distinguer la nature, la quantité et l'accentuation. Les consonnes ne sont susceptibles ni de quantité ni d'accent; mais, outre leurs différences essentielles, elles sont sujettes, au moins plusieurs d'entre elles, à des variations de nature et de degré; c'est ainsi qu'on distingue, d'après les organes vocaux qui les profèrent, les labiales (b, p), les dentales (d, t), les gutturales (gh, k), etc.; et dans l'intérieur de ces classes se produisent les distinctions de degré entre les douces ou moyennes (b, gh, d), et les fortes ou ténues (b, k, t). — On voit de suite que la phonétique d'une langue est la base principale et première de son originalité; ce qui vous frappe dès l'abord, si vous comparez le français à d'autres langues, c'est la diversité phonétique. Qui n'a remarqué cent fois, par exemple, quelle différence établit entre les autres langues romanes et la nôtre la substitution de l'e muet à un grand nombre de voyelles sonores, ou l'effacement de notre accentuation? Qui n'a senti la barrière que mettent entre les langues germaniques et le français la dureté de leurs consonnes et la force de leurs aspirations? C'est dans cette partie que la linguistique touche de plus près à l'histoire naturelle; c'est là que les influences de la race et du climat se font sans doute le mieux sentir. Et pourtant ce fondement de la connaissance d'une langue est, le plus souvent, à peine abordé dans nos grammaires.

La formation des mots peut être comparée à l'anatomie. Les sons, je viens de le dire, ne sont que les matières premières; le langage les met en œuvre pour en former d'abord des racines simples, puis des groupes de plus en plus complexes dont il distingue le sens par leur forme. La première de ces opérations ne se produit plus depuis longtemps dans les langues; elle appartient à leur période primitive, que nous ne pouvons nous représenter que par des conjectures plus ou moins bien établies; il en est de même de la constitution des thèmes primaires ou radicaux, qui n'existent plus sous leur forme nue dans les idiomes que nous connaissons. Ceux-ci n'emploient pour la formation des mots que deux procédés, la dérivation et la composition. — La dérivation consiste à attacher au thème une terminaison, qui tantôt n'a pas d'autre effet que de l'assigner à une certaine classe de mots, tantôt ajoute à son sens général

une détermination propre. La première forme de dérivation. qu'on peut nommer spécification, appartient aux périodes les plus anciennes du langage; c'est ainsi que du thème reg-, auquel est attachée l'idée de diriger, on fait en latin par l'addition d'une terminaison nominale le nom rex (reg-s) et d'une terminaison verbale le verbe reg-o. Bien qu'il soit plus rare dans les époques modernes, ce procédé y existe encore; c'est celui dont le français s'est servi pour tirer du thème contenu dans regretter le substantif regret, celui que nous employons encore en disant par exemple chauffe, de chauffer, nous contentant de donner au radical du verbe une forme nominale; il se retrouve également dans les autres langues romanes, comme l'a montré dans un mémoire spécial, avec autant d'érudition que de justesse, un de nos maîtres, le savant professeur de littérature grecque à la faculté des lettres. Mais la seconde forme de la dérivation, celle qui modifie plus particulièrement le sens du mot, est la plus usuelle. C'est ainsi que ce thème reg-donne en latin reg-imen, rec-tor, reg-ula, que le thème chauff- donne en français chauffeur, chauffage, chauffoir, chaufferette. — La composition opère sur des mots déjà formés et en réunit ensemble deux ou plusieurs, ainsi inter-rex, cor-rigere, ainsi chauffe-pieds, surchauffer. - La grande différence entre la composition et la dérivation, c'est donc que dans celle-là les deux mots joints ensemble ont, indépendamment de leur agglutination, un sens indépendant qu'ils gardent en se groupant l'un avec l'autre, tandis que dans ceux-ci les terminaisons n'ont pas d'existence isolée et sont dénuées de sens en dehors de la modification qu'elles apportent au mot. La grammaire comparée nous apprend, il est vrai, qu'elles en avaient un à l'origine, et que toute dérivation est primitivement une composition; mais dans les langues telles qu'elles existent, cette distinction n'en répond pas moins à quelque chose de réel, et nous diviserons la formation des mots en dérivation et composition. Remarquons qu'on donne le nom de suffixes aux terminaisons dérivatives, et qu'on appelle préfixes les prépositions ou adverbes qui sont fréquemment usités en composition et se placent devant le mot, tandis que les suffixes s'ajoutent au thème. — La formation des mots nous fait voir, groupés et constitués en organes, les éléments primordiaux que nous avait fournis la phonétique; elle achève de donner aux phénomènes supérieurs qui vont s'accomplir leur base indispensable. — Elle est cependant, s'il est possible, encore moins représentée que la phonétique dans nos grammaires, qui ne comprennent guère que les deux parties

dont il nous reste à parler, la flexion et la syntaxe.

La flexion est l'ensemble des modifications que subissent les mots, suivant qu'ils se trouvent avec d'autres dans tel ou tel rapport : elle se divise en deux grandes parties, la déclinaison et la conjugaison. Elle n'embrasse pas la langue tout entière; un nombre considérable de mots lui échappent; ce sont ceux qu'on appelle invariables, et que la grammaire comparée désigne ordinairement par le nom de particules, c'est-à-dire les quatre dernières parties du discours (adverbe, préposition, conjonction, interjection); ces particules elles-mêmes (sauf les interjections qui ne sont réellement pas des mots) ont été à l'origine susceptibles de flexion; mais elles ne le sont plus dans nos langues. Les six autres parties du discours sont sujettes soit à la déclinaison (article, substantif, adjectif, pronom, participe), soit à la conjugaison (verbe). - Toutes les langues n'expriment pas par des modifications apportées aux mots eux-mêmes les rapports que marquent la déclinaison et la conjugaison, et aucune n'exprime ainsi tous ces rapports : un autre procédé fait concurrence à celui-là, c'est l'emploi de particules qui se placent à côté des mots et ne font pas corps avec eux. Dans les langues de la famille indo-européenne, le second de ces procédés, qui existe toujours à côté du premier, tend à le supplanter de plus en plus, si bien que l'âge de la langue, au point de vue de la grammaire comparée, se marque par la plus ou moins grande place faite à la flexion; ainsi le sanscrit représente sous ce rapport la plus ancienne de ces langues, et l'anglais la plus moderne. — En français, par une application naturelle de cette loi, la flexion est beaucoup plus restreinte qu'en latin; c'est ce qu'on a exprimé en disant que celui-ci est plus synthétique et celui-là plus analytique. La déclinaison n'a pas passé en français, il s'en faut, avec tous les aspects qu'elle présentait en latin : le français a conservé imparfaitement la distinction des genres (il a perdu le neutre), plus complètement celle des nombres et il a abandonné celle des cas. Pour la conjugaison, le même fait se reproduit : les formes

de plusieurs personnes se confondent souvent en une seule, et le passif s'est perdu (sauf le participe passé) ainsi que plusieurs temps de l'actif. On a suppléé à ces pertes en employant pour les noms des particules (de Pierre, à Pierre, au lieu de Petri, Petro), pour les verbes des pronoms (je vois, tu vois, au lieu de video, vides) ou des auxiliaires (je suis aimé, j'avais aimé, au lieu de amor, amaveram). Mais la flexion n'en existe pas moins encore, et son étude constitue une des parties les plus intéressantes de l'analyse scientifique d'une langue. Les organes dont la formation des mots nous a fait connaître la structure entrent par elle en rapport les uns avec les autres, se coordonnent et se modifient suivant la fonction qu'ils auront à remplir.

La syntaxe est l'étude du fonctionnement de ces organes; elle nous fait assister à un ordre nouveau et plus compliqué de phénomènes. Les mots, formés avec les sons qu'a analysés la phonétique et modifiés suivant les règles de la flexion, se groupent pour former des phrases et se subordonnent à l'unité d'une idée. Ici la physiologie se retire tout-à-fait à l'arrièreplan; la philosophie étudie dans le langage l'image et le moule des opérations de l'esprit. La syntaxe forme ce qu'on appelle essentiellement le génie d'une langue, c'est-à-dire l'ensemble des procédés propres par lesquels une langue s'efforce de rendre la pensée; elle porte par suite la marque des habitudes et des qualités différentes de la pensée elle-même chez les peuples qui la créent. Le langage atteint avec elle son état le plus intellectuel; aussi va-t-elle en se développant à mesure que la civilisation d'un peuple grandit et que son esprit s'enrichit et se complique. Au delà, il n'y a que la personnalité même de chaque homme qui parle, personnalité qui, par la culture, se dégage de plus en plus des lois physiques du langage, et arrive à produire le style, c'est-à-dire l'art dans la parole. L'étude du style dépasse la grammaire comme l'étude de la danse par exemple dépasse l'histoire naturelle; je n'en parle que pour vous indiquer précisément le point où finit la science du langage.

Ainsi: phonétique, formation des mots, flexion et syntaxe, tels sont les quatre aspects sous lesquels on peut étudier une langue. Suivant qu'on les embrasse en général ou qu'on regarde successivement sous chacun d'eux les mots pris isolément, on fait la grammaire proprement dite ou le vocabulaire d'une langue;

car le vocabulaire doit comprendre ces quatre parties, et chacun des mots qui le composent, comme le plus petit fragment d'un vaste miroir, doit refléter autant que le miroir entier; il en possède en outre une qui lui est propre, l'interprétation des mots; mais pour la commodité du travail, on suppose connu ce qui regarde la phonétique générale et la formation des mots, et on se borne à la flexion et à l'emploi de chaque mot, qui en est la syntaxe. — La grammaire au contraire comprend les quatre parties; les deux premières, je le répète, peuvent être considérées comme l'anatomie du langage; les deux dernières en sont la physiologie. C'est dans ce sens, Messieurs, que je compte traiter ici la Grammaire de la langue française. Pour achever le programme général du cours qui est le sujet de cette première leçon, il ne me reste plus qu'à vous dire ce que

j'entends par grammaire historique.

On a contesté, avec beaucoup de talent et d'autorité, à la science du langage, le droit de figurer dans les sciences historiques; on a soutenu qu'elle appartenait exclusivement aux sciences naturelles. Je ne vois pas, je l'avoue, entre ces deux séries de sciences, l'abîme qu'on a voulu y mettre. Les sciences naturelles, dit-on, ont pour objet les œuvres de la nature, les sciences historiques les œuvres de l'homme. Mais l'homme fait lui-même partie de la nature, et ses œuvres sont aussi par conséquent des œuvres de la nature, des œuvres au second degré si l'on veut. Il est certain que les modifications que les langues subissent par le cours des siècles sont produites en grande partie par des causes qui agissent avec la régularité et la constance des lois naturelles, et si l'on entend par sciences naturelles celles où l'observation constate des lois, la linguistique est à coup sûr une de ces sciences. Ces lois reposent en dernier ressort sur celles de la physiologie et de la psychologie, en sorte qu'on peut dire que dans la hiérarchie des sciences naturelles elle serait à peu près aux deux que nous venons de nommer ce que la biologie, par exemple, est à la chimie et à la mécanique. Mais ce n'est là qu'un des aspects de la question, et si par ce côté la linguistique, bien que dans un sens restreint, a droit de figurer dans les sciences naturelles, elle se range tout-à-fait, par un autre, dans les sciences qu'on appelle historiques.

Ce n'est pas que le langage soit une œuvre arbitraire et

volontaire de l'esprit humain, mais c'est qu'il ne peut se produire et se développer que dans un milieu historique. Les langues n'ont pas en elles, comme les êtres organiques, leur loi de croissance et de dépérissement; elles n'ont pas de forme nécessaire, d'organes en rapport constant avec cette forme, et quand nous les appelons organiques, que nous parlons de leur organisme, nous ne prétendons pas constituer « un quatrième règne de la nature »; il faut se garder de prendre, comme on le fait trop souvent, une métaphore pour une définition. On entend seulement par organique ce qui est conforme aux lois primitives d'une langue, par inorganique ce qui les viole. Mais les langues ne sont pas, toute métaphore à part, des êtres vivants: elles ne naissent pas (ou du moins elles ont commencé une fois pour toutes à une époque bien antérieure à l'observation), elles ne croissent pas d'après cette sorte de loi propre aux êtres organisés qu'on nomme la force plastique, elles ne dépérissent et ne meurent pas ; il n'y a de langues mortes que celles qui ont disparu avec les peuples qui les parlaient ou ont été abandonnées par eux. La part de l'action historique est donc considérable : pour emprunter aux sciences naturelles une de leurs meilleures formules, nous dirons que le développement du langage est dirigé par des lois qui lui sont propres, mais rigoureusement déterminé par des conditions historiques. Sans doute ces conditions ne changent en rien ces lois elles-mêmes, mais elles leur permettent de passer de la virtualité à l'acte. Si le petit peuple romain, au lieu de conquérir le monde, avait eu le sort des Étrusques ou des Samnites, non-seulement on ne parlerait pas latin ou néo-latin actuellement en France et en Espagne, — ce qui peut être envisagé comme un simple accident historique, — mais les germes des langues néo-latines, qui reposaient dans le latin, ne se seraient jamais développés. Si au contraire les Étrusques, par exemple, avaient joué le rôle des Romains, non seulement la langue étrusque n'aurait pas péri si complètement qu'on ne sait à quelle famille de langues en rattacher les rares débris, mais des forces latentes qui étaient dans cette langue, que n'y soupçonnaient pas ceux qui la parlaient, que nous ne pourrions guère démêler si nous la connaissions encore, ces forces latentes, dis-je, seraient arrivées à l'expression et auraient produit des langues qui seraient à l'étrusque ce que les langues

néo-latines sont au latin. Mais ce n'est pas seulement l'existence de la langue ou de telle de ses formes possibles qui dépend de circonstances historiques; la nature de la langue en est profondément affectée. La psychologie, qui est une des deux causes du changement des langues, est par certains côtés une science historique, aussi bien que naturelle. Qui niera par exemple que le caractère des Romains soit en partie le produit des conditions politiques et sociales de leur existence, et qui niera l'influence de ce caractère sur la nature de la langue latine? Un savant et éloquent historien (M. E. Curtius), après avoir fort bien établi la place du grec dans le groupe des langues indoeuropéennes, n'en ajoute pas moins : « Le premier acte historique des Hellènes est la construction de leur langue, et c'est aussi leur première œuvre d'art. Oui, entre toutes celles de la même famille, la langue hellénique mérite d'être regardée comme une œuvre d'art, à cause du sens exquis qu'elle révèle pour l'harmonie et la variété, la clarté, l'élégance et la proportion. Quand les Hellènes auraient disparu en ne nous laissant que la grammaire de leur langue, c'en serait assez pour nous permettre d'apprécier leurs merveilleuses aptitudes. » Et ne sentons-nous pas chaque jour, en comparant l'allemand au français, que la profonde différence entre les deux peuples se reflète entre les deux langues?

Sans doute cette psychologie des peuples rentre, par un certain côté, dans les sciences naturelles; alors il faut effacer la distinction qu'on a voulu établir, et reconnaître qu'elle est peu fondée, car la classification des sciences doit s'appuyer sur leur méthode et non sur leur objet. Mais si on veut conserver cette distinction, on sera obligé d'admettre que la linguistique appartient également aux deux séries de sciences. - La grande objection, il est vrai, de ceux qui veulent absolument exclure la linguistique de l'histoire, c'est que les volontés individuelles n'ont pas de part au développement des langues, tandis que dans l'histoire politique, celle des lettres ou des arts, ce sont les volontés ou les qualités individuelles qui composent toute la science. Mais ces deux propositions sont également fort contestables. D'une part en effet les volontés personnelles, les conventions influent certainement au moins sur une partie du langage, sur le vocabulaire, qu'on ne peut cependant négliger

tout-à-fait; et la phonétique elle-même, au moins dans les langues cultivées, subit des influences arbitraires : nous voyons chaque jour sous nos yeux notre orthographe, qui est le produit d'une convention souvent bien peu raisonnable, réagir sur la prononciation; c'est ainsi que nous nous sommes remis à dire des mœurs, des ours, registre, promptitude, quand le xvIIe siècle disait des mœur', des our', regître, prontitude; que nous prononçons servir, dormir, là où la cour de Louis XIV prononcait servi', dormi', et que l'r même des infinitifs de la première conjugaison, aimer, donner, tout-à-fait tombé dans les patois, reparaîtra un de ces jours, grâce aux efforts des instituteurs primaires. — Et d'autre part, l'histoire des nations, des religions, des littératures et des arts est-elle bien réellement le produit de volontés individuelles et arbitraires? Ne commençons-nous pas à saisir aussi dans ces grands développements des lois que l'initiative personnelle peut entraver ou seconder, auxquelles elle donne occasion et moyen de se produire, mais qui ne lui en sont pas moins supérieures? Et qu'est-ce, après tout, que l'initiative personnelle elle-même ?... A mesure que la psychologie, qui est encore dans l'enfance, deviendra plus scientifique, l'idée d'arbitraire ira en s'y restreignant de plus en plus, et finira sans doute par en disparaître comme elle l'a fait de la physique.— Pour résumer cette discussion, la division profonde qu'on a voulu établir entre les sciences historiques et les sciences naturelles ne repose donc sur rien de solide : dans les unes comme dans les autres il n'y a que des phénomènes dirigés par des lois et soumis, pour se produire, à des conditions qui les déterminent; mais si on maintient cette distinction, comme on peut le faire pour la commodité du discours, la science du langage appartient aux deux groupes et sert pour ainsi dire de transition de l'un à l'autre.

Le mot *bistorique*, appliqué à la grammaire d'une langue, n'implique pas d'ailleurs qu'on étudiera dans cette langue toutes les influences historiques qu'elle a pu subir. Il ne préjuge pas la question que je viens de traiter, car, ainsi que l'a fort bien remarqué M. Max Müller, on dit l'histoire de la terre bien que la géologie soit à coup sûr une science naturelle. Ce mot signifie seulement ici que les phénomènes grammaticaux se produisent non ensemble mais successivement, en sorte que

l'état d'une langue à un moment donné de son existence est toujours la conséquence de son état antérieur, modifié soit par les lois qui lui sont immanentes, soit par des causes externes. Il en résulte que prétendre faire la grammaire d'une langue sans connaître l'histoire de cette langue, c'est-à-dire les phases qui ont précédé celle qu'on étudie, c'est renoncer à tout résultat scientifique. Le travail se réduit alors à une simple constatation empirique, comme dans les manuels à l'usage des étrangers, ou à une technique, comme dans nos grammaires ordinaires, qui portent en tête cette maxime : La grammaire est l'art de parler et d'écrire correctement. Là où la grammaire empirique constate, la grammaire historique explique; l'une donne, à un moment donné, le comment d'une langue, l'autre en donne le pourquoi; car, en science, le comment de l'antécédent est le

pourquoi du conséquent.

Il ressort déjà pour vous de la manière dont j'ai défini la langue française que je ne puis l'étudier qu'historiquement. Puisque je comprends sous ce nom le dialecte de l'Ile-de-France depuis sa plus ancienne apparition jusqu'à nos jours, je dois embrasser dans mon examen toutes les périodes successives de ce dialecte. C'est en effet ce que je me propose de faire, mais notre étude ne sera pas rigoureusement bornée là. D'une part elle s'appuiera toujours sur le latin, en s'attachant autant que possible à déterminer les formes du latin vulgaire, qui n'est qu'un état plus ancien du français; elle interrogera aussi les autres idiomes, surtout l'allemand, qui ont concouru à former notre vocabulaire, et parfois influé sur notre grammaire proprement dite. D'autre part, elle s'éclairera sans cesse par la comparaison avec d'autres langues ou dialectes; cette comparaison embrassera trois degrés: d'abord, et le plus ordinairement, nous rapprocherons du français proprement dit les autres dialectes de la langue d'oïl, soit qu'ils se soient développés de même, soit qu'ils offrent des différences avec le nôtre; — puis nous ferons plus sommairement le même travail pour les autres grands dialectes dérivés du latin et surtout pour le provençal, qui forme avec le français une sous-division particulière; — enfin, et beaucoup plus rarement, nous aurons occasion soit de comparer le latin, dans les caractères qu'il a légués aux langues romanes, avec les autres membres de la famille indo-européenne, soit d'emprunter en

général à l'histoire d'autres langues quelques faits qui jettent de la lumière sur des faits analogues dans le développement de la nôtre. — En principe, c'est le latin qui sera la limite de nos recherches; nous ne poursuivrons pas plus loin notre travail. En effet la tâche de la philologie romane est accomplie quand elle est arrivée à rejoindre au latin les langues qu'elle étudie; c'est à la grammaire comparée des langues indo-européennes à reprendre la chaîne au point où le romaniste la lui tend et à la continuer pour son compte. — De même nous ne chercherons pas à déterminer quelles sont les causes physiologiques et psychologiques des lois que nous observerons; c'est à la science générale du langage à profiter des données que lui aura fournies l'étude spéciale d'une langue pour en tirer des conclusions qui dépassent cette étude même. — Examinons rapidement quels seront, dans chacune des quatre parties de la grammaire, les procédés et les résultats de la méthode histo-

rique ainsi définie.

La phonétique, envisagée à ce point de vue, prend un caractère tout nouveau. Les sons et leurs modifications ne sont plus seulement des faits, donnés par la réalité, qu'il n'y a qu'à accepter et à enregistrer; il faut découvrir leur forme la plus ancienne, l'époque et la nature de leurs variations. — Dans le cas spécial qui nous occupe, la grande question est de fixer le rapport de la phonétique du français avec celle du latin. Si nous prenons les deux points extrêmes, le français moderne et le latin classique, nous trouvons une telle différence que nous sommes d'abord portés à voir dans le français une création toute nouvelle. La tâche de la grammaire historique sera ici de restituer, autant qu'elle le pourra, tous les degrés de l'échelle par laquelle la phonétique latine est devenue la phonétique française, en passant par le latin vulgaire et l'ancien français. Prenons un exemple. Notre mot épaule répond à spatula; mais en les mettant l'un à côté de l'autre, on croit plutôt avoir affaire à une traduction qu'à une modification du même mot. Rien n'est cependant plus évident si on suit la marche indiquée. En effet, les inscriptions nous apprennent que le latin populaire avait une tendance à faire précéder d'une sorte de demi-voyelle les combinaisons sc, st, sp, etc., quand elles commençaient le mot, et à dire par conséquent iscamnum, istella, ispatula. Il est d'ailleurs

à remarquer que le latin avait déjà exclu, au commencement des mots, des combinaisons de l's avec une lettre suivante, qu'admettent parfaitement le grec ou l'allemand, comme sl, sm, sb, sf; on a constaté en outre qu'il est difficile de prononcer tous ces groupes de consonnes sans les faire précéder d'une sorte d'aspiration vocale, qui est comme l'élan que prend la voix avant de franchir ce petit obstacle; aussi d'autres langues ont-elles imité le latin dans ce procédé. Plus les inscriptions sont récentes, plus les formes en i deviennent nombreuses; elles abondent dans les inscriptions chrétiennes, qui laissent largement pénétrer le parler vulgaire, et en particulier dans celles de la Gaule. Cet i, qui n'existe pas en valaque et n'existe qu'à peine en italien, s'est conservé tel quel dans le dialecte sarde (istella, ispiritu); dans les quatre langues de l'ouest il est devenu e, et c'est sous cette forme qu'il nous apparaît dans les plus anciens monuments. Nous obtenons ainsi la forme espatula; mais il arrive très-fréquentment en latin vulgaire et déjà en latin classique que la pénultième brève d'un mot accentué sur la deuxième avant-dernière tombe (cf. seclum, periclum); c'est ce qui est arrivé ici; et on a eu espatla. La suppression de l'u met en présence le t et l'1 dans un ordre que ne tolérait pas le latin, et que le provençal seul admet entre les langues néolatines; aussi a-t-il conservé la forme espatla. Pour détruire ce groupe, les autres dialectes ont employé deux moyens: l'espagnol, par un procédé qui lui est des plus familiers, a interverti les deux lettres, et il a eu espalda, en adoucissant t en d; les autres langues ont eu recours à l'assimilation, c'est-à-dire qu'elles ont remplacé le tl par deux l, ce qui a donné en italien spalla, en sarde ispalla. Le français change l'a final en e muet, et il a ainsi formé espalle, qu'on trouve dans les anciens textes. A une époque que je crois être la première moitié du XIIe siècle, un nouveau changement intervient; le français change en u le premier l de tout groupe de consonnes où cette lettre est la première, et par conséquent aussi de ceux où elle est double : on a donc espaule, et sous cette forme le mot traverse tout le moyen-âge. Vers la fin de cette période le mot subit sa dernière modification : la prononciation ne tolère plus l's devant les consonnes même dans le corps du mot, et on dit épaule, mais l's se maintient par tradition dans l'orthographe jusqu'au

xvine siècle, et c'est la troisième édition du dictionnaire de l'Académie, en 1740, qui enregistre officiellement pour la première fois la forme admise aujourd'hui. Vous avez là un échantillon abrégé de la phonétique française, telle que je l'étudierai devant vous; vous voyez dans quel sens cette étude sera

historique.

Je pourrais donner des exemples pareils de l'application de cette méthode aux autres parties de la grammaire; mais le temps me manque, et je me contenterai de l'indiquer. Dans la formation des mots, la grammaire historique du français distingue ce qui a été transmis par le latin et ce que le français a ajouté à son patrimoine soit en fécondant des germes restés stériles, soit en modifiant l'emploi de moyens connus, soit en faisant des emprunts à d'autres langues; elle montre quelles terminaisons ont été le plus usitées et à quelles époques, quels suffixes sont morts de bonne heure et sont devenus impropres à la création de nouveaux vocables, lesquels au contraire ont gardé leur vitalité et nous servent encore tous les jours. - Dans la flexion, elle suit la destruction toujours croissante du système latin depuis l'importation en Gaule du latin vulgaire jusqu'aux patois actuels de la langue d'oui; elle rend compte des bizarreries de la déclinaison que la grammaire ordinaire se borne à constater ; elle montre dans la conjugaison la prédominance de certaines formes, la désuétude où tombent quelques temps, l'emploi toujours plus fréquent de certains autres. — Dans la syntaxe enfin, partie plus délicate et encore moins bien connue, elle tâche de suivre l'esprit français dans ses efforts successifs pour se construire un instrument qui convienne aux phases de son développement; elle étudie les modes de grouper les mots légués par la langue latine, et fait voir comment le français supplée par des procédés sans cesse nouveaux à ceux que les perturbations de la flexion rendent de plus en plus insuffisants. — En un mot, sur la longue route que le latin de Plaute a faite pour devenir le français d'aujourd'hui, la grammaire historique l'accompagne pas à pas, marquant les étapes, indiquant les haltes et les marches forcées, prenant note avec soin des changements qu'ont éprouvés dans ce grand voyage l'ordonnance et la composition de chaque groupe, comptant les morts et enregistrant les recrues.

Telle est, Messieurs, la tâche difficile que j'entreprends devant vous. Cette année, après une rapide introduction sur la langue latine et quelques indications sur les autres langues avec lesquelles elle s'est trouvée en contact sur le sol de la Gaule, nous étudierons la phonétique; et si vous voulez bien me prêter le concours de votre indulgence, j'espère passer ensuite à la formation des mots, à la flexion et à la syntaxe. Je serais heureux de pouvoir le faire, et d'avoir enseigné pour la première fois dans son ensemble la vraie grammaire de notre langue. Je me fais peut-être illusion en me promettant un nombre d'auditeurs suffisant, bien que nécessairement restreint; et cependant il me semble que le moment est heureux pour des études de ce genre. Elles datent d'hier dans notre pays, et déjà elles y trouvent un écho intelligent et sympathique; sous leur forme la plus savante, elles ont des maîtres et des élèves qui préparent la fondation d'une école philologique française. Sous la forme plus modeste où se renfermera ce cours, elles ont droit d'intéresser autant, et elles le font plus directement encore, puisque leur objet est la langue même que nous parlons tous. Il ne saurait être indifférent de savoir ce qu'est au juste cette langue, d'où elle vient, par où elle a passé, et les lois qui la constituent. Aride au premier aspect, la grammaire historique n'en a pas moins, pour les esprits réfléchis, un attrait sérieux et puissant. L'obscurité étrange, et, comme tant d'autres, si facilement acceptée du vulgaire, qui enveloppe le langage, a quelque chose d'effrayant. Qu'est-ce que cette langue que nous parlons, dans laquelle nous pensons, dans laquelle nous vivons de notre plus belle vie, de notre vie intellectuelle et morale, que nous aimons, et qui nous est cependant si singulièrement étrangère? Chaque génération à son tour, en arrivant au jour de l'existence, s'en saisit, s'y suspend pour ainsi dire, et la repasse ensuite plus ou moins altérée à la génération suivante. Insoucieux, indifférents à tous ces mystères qui nous environnent, nous reprenons les vieux mots sur les lèvres de nos mères, nous les mêlons et les agitons sans cesse pendant notre courte vie, jusqu'à ce qu'ils viennent écrire sur notre tombe ce que nous avons cru être, et nous ne leur demandons presque jamais les histoires qu'ils ont à nous dire, et d'où leur vient cette mystérieuse puissance de faire vivre notre pensée. La grammaire

historique nous l'apprend; touché par sa baguette magique, chaque mot nous raconte sa destinée, chaque forme repasse par toutes ses métamorphoses, et peu à peu des lois fixes, bien que variées, apparaissent à nos yeux. Ramené à la régularité de son développement spontané, le langage n'est plus quelque chose d'extérieur et d'arbitraire; il retrouve sa place dans l'harmonieux ensemble des choses, dans cette grande trame vivante que tissent les lois éternelles de la nature et dans laquelle sont entrelacés tous les fils de notre frêle existence. La linguistique conduit ainsi pour sa part au plus beau résultat de toute science, qui est de rattacher au grand tout les parties en apparence les plus fragmentaires, et de nous faire sentir la solidarité de chaque détail avec l'ensemble. — En comprenant que notre vie n'est pas un fait isolé et fortuit, que toutes ses manifestations trouvent leur raison d'être, aussi bien que leur expression, dans ce vaste univers dont le microcosme humain est l'abrégé, nous accroissons cette vie elle-même de tout ce que nous y mêlons de nouveau, en même temps que nous diminuons l'importance excessive que tend toujours à s'arroger notre personnalité passagère; et tout en constatant les lois auxquelles nous sommes soumis, nous jouissons du plaisir élevé de les voir à l'œuvre et de les subir au moins en connaissance de cause.

[Grammaire historique de la langue française.

Cours professé à la Sorbonne, rue Gerson, en 1868.

Leçon d'ouverture.]

HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Histoire de la langue française, par M. Ferdinand Brunot, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris. (Fait partie de l'Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900, publiée sous la direction de L. Petit de Julleville, professeur à la Faculté des lettres de Paris. Paris, Colin, 1896 et ann. suiv., in-8°.)

La grande histoire générale de la littérature française depuis les origines jusqu'à nos jours, que M. Petit de Julleville, assisté de nombreux collaborateurs, est en train de mener à bonne fin, a pour complément une histoire de la langue française. M. Ferdinand Brunot, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, s'est chargé de cette œuvre considérable, qui existe à côté et indépendamment de l'autre, et à laquelle seule nous consacrons le présent compte rendu. M. Brunot est déjà avantageusement connu des philologues par sa Grammaire historique du français moderne et par sa belle étude critique du commentaire de Malherbe sur Desportes. En acceptant la tâche ardue de retracer l'histoire de notre langue pendant les quinze derniers siècles, le jeune maître de conférences a montré un courage devant lequel on doit s'incliner, et il aura l'honneur d'avoir réalisé le premier un dessein que plus d'un, sans doute, a formé, mais que nul avant lui n'avait osé exécuter, car le livre que Littré a publié sous le nom d'Histoire de la langue française (et qui n'est qu'un recueil d'articles parus presque tous dans le Journal des savants) ne mérite aucunement ce nom, et les quelques esquisses superficielles qu'on a depuis données sous ce titre ne valent pas même la peine d'être mentionnées. Ce courage, M. Brunot le justifie par le savoir et le talent avec lesquels il a exécuté, au moins jusqu'à présent, — il est arrivé à la fin du xvie siècle, sa difficile entreprise; il a doté la littérature scientifique d'une œuvre qui lui manquait, œuvre qui n'est pas et ne saurait être

parfaite, mais qui est partout consciencieuse et intelligente, nouvelle en beaucoup de points, tout à fait excellente en certaines parties, et qui mérite de la part de la critique la plus sympathique attention. Il est à souhaiter que l'auteur, une fois terminée la grande publication collective à laquelle cette œuvre est annexée, l'en dégage pour en faire un livre à part, qui sera assurément, quand il l'aura revu, complété et perfectionné, un des livres les plus importants, les plus distingués et les plus utiles que la philologie du xixº siècle léguera à l'âge qui vient. C'est pour contribuer à la préparation de cette revision que je vais soumettre à l'auteur un certain nombre d'observations qui porteront surtout sur la partie de son travail relative à la période ancienne, car pour celle qui s'occupe de la Renaissance, je n'aurai plus guère, - tant parce que l'auteur est mieux préparé que parce que je le suis moins bien, — qu'à signaler l'étendue et la nouveauté de ses recherches, et à résumer les résultats fort intéressants auxquels elles ont abouti. A plus forte raison en sera-t-il sans doute ainsi des parties, non encore parues, qui concernent les époques plus rapprochées de nous.

Mais avant d'aborder l'examen de l'œuvre de M. Brunot, on me permettra de poser une question préliminaire que l'auteur ne pose pas et peut-être n'avait pas à poser, mais qui ne laisse pas d'être et assez importante et assez difficile à résoudre: Qu'est-ce que l'histoire d'une langue? Quelle en est au juste la matière? Et par quelle méthode convient-il de la traiter? Ces questions seront ici examinées particulièrement au point

de vue du français.

Tous les linguistes qui réfléchissent sont aujourd'hui d'accord pour reconnaître que c'était par une conception erronée qu'on attribuait jadis aux langues une sorte de vie propre, comparable à celle des êtres organisés : une langue — cela est maintenant bien établi — n'a ni naissance, ni évolution conditionnée par sa constitution, ni mort naturelle (les langues dites « mortes » sont simplement celles qui ne sont plus parlées). Une langue est l'ensemble des signes phoniques qu'un certain groupe d'hommes emploient pour se communiquer leurs pensées; ces signes sont transmis à l'enfant par le milieu où il les apprend, et transmis par lui à son tour; jusqu'à quel point, à l'origine, ils ont été naturels ou conventionnels, c'est ce que la lin-

guistique n'a pu encore déterminer; mais dans l'état de choses que nous pouvons observer ils sont purement traditionnels. Il est de fait cependant qu'ils ne restent pas immuables à travers les générations dans un même groupe social : ils se modifient plus ou moins dans leur forme (phonétique et morphologie), dans leur nombre et leur sens (lexique) et dans leur mode de groupement (syntaxe). La raison de ces modifications se dérobe la plupart du temps à notre observation; mais leur existence est attestée pour toutes les langues et forme même la cause principale ou (si l'on admet l'unité primitive du langage) la cause unique de leur diversité. Le temps — c'est-à-dire la succession des générations, dont chacune altère quelque peu la tradition qu'elle a reçue - étant le facteur essentiel de ces modifications, on voit tout de suite que toute langue a une histoire, qui doit être le tableau de ces modifications dans leur ordre chronologique. Mais les changements produits par le temps ne sont pas les seuls que subissent les langues, et l'étude de ces changements ne constitue pas toute leur histoire. La loi universelle de l'altération insensible n'agit pas pareillement, dans une seule et même langue, à tous les endroits où elle est parlée : plus le groupe d'hommes à qui cette langue sert est nombreux, plus surtout le territoire où elle se parle est étendu, plus il se produit de ces variations qu'on appelle « dialectales », et dont l'existence prouve bien que l'altération des langues n'est pas une évolution organique prédéterminée dans leur nature propre. Dès lors l'histoire de la langue doit tenir compte de ces variations; mais c'est ici que se pose le problème le plus difficile : où commencent et finissent respectivement la notion de dialecte et celle de langue? Le latin nous apparaît comme une langue distincte en regard des autres langues indo-européennes parce qu'il en est séparé par des étendues de temps et de lieu qui nous cachent les gradations intermédiaires par lesquelles il se rattache à elles; mais, au fond, il n'est qu'une variation locale de la langue indo-européenne, de même que le grec ou l'indien. A leur tour, les langues romanes, que nous sommes habitués à admettre au nombre de huit (sarde, italien, roumain, ladin, espagnol, portugais, provençal, français), ne sont que des variations locales du latin, et ici la distinction entre elles est plus visiblement arbitraire, parce que généralement elles sont reliées

les unes aux autres par des dégradations insensibles. Mais ces noms sont surtout arbitraires si on les envisage en eux-mêmes : l'italien est pour nous tantôt l'ensemble des parlers romans usités en Italie, tantôt la langue littéraire, c'est-à-dire foncièrement un de ces parlers, - le toscan, - qui n'est que dans une région très limitée l'évolution spontanée du latin (encore a-t-elle recu bien des éléments dialectaux ou exotiques). Il en est de même du français. On est convenu de ne pas attribuer ce nom à l'ensemble des parlers romans qui continuent le latin en Gaule; on les désigne sous l'appellation commode de « gallo-roman », mais le mot « français » signifie, pour les philologues, tantôt le groupe de ces parlers qui occupe le nord de la France jusqu'à une limite qui reste et restera toujours très flottante, tantôt le parler spécial de l'Ile-de-France, qui est devenu la langue littéraire et même usuelle de la France entière. Une histoire de la langue française sera-t-elle l'histoire du groupe des parlers de la France septentrionale ou une histoire du français propre, du « francien », comme on commence à dire pour éviter l'équivoque? M. Brunot ne s'est pas nettement prononcé sur ce point; mais il résulte de la lecture de son travail que c'est essentiellement l'histoire du francien qu'il a entendu faire, tout en laissant, dans la partie ancienne de cette histoire, une certaine part aux dialectes, ce qui ne pouvait guère être évité, puisqu'ils ont largement contribué à la littérature « française » du moyen âge 1. A partir de l'époque où le francien devient décidément (sauf coloration dialectale involontaire chez tel ou tel auteur) la seule langue écrite de la France, il ne s'occupe plus des dialectes.

Étant donné que le francien — à cause de ses destinées politiques et littéraires — est seul considéré comme une « langue » parmi le groupe des parlers du nord de la France, et qu'on veut en écrire l'histoire, en quoi cette histoire doit-elle consister? D'abord évidemment, comme on l'a dit plus haut, dans l'exposition en ordre chronologique des modifications qu'a subies le latin, à partir de son introduction dans l'Île-de-France, dans sa

^{1.} A vrai dire, comme on le verra dans la suite de ce compte rendu, cette part n'a pas été faite, dans l'ouvrage de M. Brunot, aussi large qu'elle aurait dû l'être.

phonétique, sa morphologie, son lexique et sa syntaxe. C'est là l'histoire « interne », qui constitue à elle seule une tâche immense. Elle comprend deux objets assez différents: l'histoire du francien ou français parlé et l'histoire du français écrit. Dès qu'on écrit une langue, — et la nôtre s'écrit depuis mille ans, on la modifie en quelque mesure : l'histoire de la graphie dans ses rapports avec la phonétique offre déjà un vaste sujet d'études, et l'analyse même de cette graphie est notre principal moyen de connaître la prononciation de la langue parlée dans les périodes que nous ne pouvons observer directement et où les témoignages des grammairiens nous manquent encore. Mais les éléments de la langue autres que la phonétique ne se développent plus, du moment qu'il existe une tradition littéraire, avec la pleine liberté qu'ils ont dans les langues uniquement parlées: la morphologie tend à se fixer et à se conformer à des modèles antérieurs, le lexique et la sémantique sont souvent ou archaïques ou personnels, la syntaxe devient plus riche, plus compliquée et plus rigoureuse que dans l'usage familier et improvisé; enfin naît le style, mélange inégal dans chaque écrivain d'imitation et d'innovation. Tout ce travail, à partir de la Renaissance, s'accomplit sous le contrôle, souvent sous la direction des grammairiens. On n'a guère observé jusqu'à présent que les transformations du français écrit; celles du français parlé sont beaucoup plus difficiles à suivre, puisqu'on ne les connaît ou qu'on ne les devine qu'à travers le français écrit; mais l'historien de la langue doit s'efforcer de ne pas perdre de vue ce double objet de son étude.

Voilà donc ce qui constituerait à peu près l'histoire interne du français; mais l'histoire externe n'est pas moins importante et moins complexe. Il faut d'abord déterminer exactement où s'est formé le parler qu'on appelle francien ou français et ce qui le distingue des parlers avoisinants; étudier l'emploi qui en a été fait dans les diverses classes de la société; rechercher quand on a commencé de l'écrire; suivre pas à pas les progrès de son extension hors de son domaine primitif, d'abord dans la France du Nord, puis dans celle du Midi, et même en dehors des limites de la France; distinguer si cette extension, là où elle se produit, affecte la langue parlée ou seulement la langue écrite, la langue populaire ou seulement la langue officielle, et faire

voir les réfractions locales que le francien a pu subir en pénétrant dans des milieux de plus en plus éloignés de son centre. La question des rapports du français avec d'autres langues appartient à son histoire externe autant qu'à son histoire interne; elle touche surtout le lexique, mais là elle a une grande importance: les mots empruntés au latin constituent aujourd'hui une masse énorme des mots de la langue écrite, une masse encore très considérable des mots de la langue parlée; il faut savoir quand, pourquoi, par quel canal ils ont passé des livres latins dans l'usage français. Les mots germaniques, tous — sauf quelques rares exceptions modernes — entrés par le contact direct, forment aussi une part importante et très intéressante de notre lexique, auquel le gaulois, le grec, l'italien, l'espagnol, l'arabe, l'hébreu, plus récemment diverses langues de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie ont apporté leur contribution. Ce qui est tout à fait de l'histoire externe, mais ne saurait être négligé, c'est la diffusion du français en dehors de son territoire, son emploi, à certaines époques et dans certains pays, à côté ou plutôt au-dessus des langues nationales, ses conquêtes sur les langues limitrophes. Enfin à l'histoire externe appartient encore celle des travaux qui ont été accomplis sur la langue, de l'idée qu'on s'en est faite, des institutions qui ont eu pour but d'en activer ou d'en guider les lentes modifications, et du travail considérable accompli par les grammairiens.

Tel serait le programme d'une histoire pour ainsi dire idéale de la langue française (définie comme elle l'a été ci-dessus). Dirai-je que M. Brunot l'a complètement rempli? Assurément non. Il ne le pouvait pas, étant donné les dimensions restreintes qui étaient assignées à son travail; mais il ne l'aurait pas pu, quand même il aurait eu plusieurs gros volumes à sa disposition, et j'ajoute qu'il n'est aucun philologue aujourd'hui qui fût en état de le remplir. Il est déjà extrêmement remarquable que le même auteur ait pu traiter des « origines » de la langue, de son histoire au moyen àge, et de son histoire au xviie, au xviiie et au xixe siècles, sinon avec une compétence partout égale et une information partout aussi étendue, du moins toujours en pleine connaissance de cause et presque toujours en apportant à la science des faits nouveaux et des vues nouvelles.

l'ajouterai que ce programme, si M. Brunot ne l'a pas rempli dans toute son étendue, il se l'est bien proposé tel à peu près que je viens de le tracer; il n'en a tout à fait négligé presque aucune partie, et il en a développé quelques-unes d'une façon dont on n'avait pas eu l'idée avant lui. A l'honneur d'avoir conçu un si vaste ouvrage il a joint le mérite d'en bien comprendre les conditions et les données. S'il y a néanmoins dans son œuvre, au moins pour les premières périodes, quelques lacunes sensibles qui préparent au lecteur des désappointements assez vifs, ce n'est pas qu'il n'ait pas eu la notion de l'intérêt et de l'importance des questions qu'il laissait plus ou moins entièrement de côté; c'est qu'il a cru devoir les écarter à cause de la nature même de son ouvrage, qui, nous dit-il expressément (t. I, p. vI), ne s'adresse pas aux savants. La même raison l'a fait s'étendre plus peut-être qu'il n'aurait été nécessaire sur des questions de principe « depuis longtemps vidées », et l'a engagé à maintenir parfois son exposition dans une généralité qui peut paraître excessive. Je crois, pour ma part, qu'il eût bien mieux valu, justement pour des lecteurs peu au courant de la matière, préciser, approfondir et détailler davantage, et s'abstenir en revanche de certains développements superflus. Mais cette critique, qui s'adresse d'ailleurs surtout aux deux premières parties de l'ouvrage, sera mieux à sa place dans l'examen que je vais en faire.

Ι

LES ORIGINES 1.

Sous ce titre, M. Brunot expose ce qu'on sait de l'histoire du latin parlé en Gaule depuis la conquête romaine jusqu'au x° siècle. Son exposé est en général exact et clair; mais on peut lui reprocher d'être parfois inutilement prolixe, d'être un peu vague et surtout d'être incomplet. Les hypothèses surannées qui rattachaient le français au grec, à l'hébreu, au celtique, sont brièvement exposées dans le premier chapitre (*Origine latine du*

^{1.} Histoire de la langue et de la littérature française, t. I, p. 1-LXXX.

français), et l'identité du français et du latin 1 est affirmée et appuyée de quelques preuves que l'auteur a jugées utiles pour ses lecteurs. Cette démonstration me paraît bien longue, et j'en dirai autant à plus forte raison du chapitre qui suit, intitulé: Conquête des Gaules par le latin, et qui ne contient pas moins de vingt-huit pages sur quatre-vingts qui composent toute cette partie. On voit tout de suite que c'est beaucoup trop, et que l'histoire interne est sacrifiée à un détail de l'histoire externe qui n'a en somme pour le sujet qu'un intérêt secondaire. Quelle que soit la valeur des témoignages historiques qui établiraient la persistance du gaulois jusqu'au ive siècle (et pour ma part je continue à la regarder comme très douteuse), il est certain que le latin a remplacé le gaulois (ainsi que le ligure et l'aquitain), comme langue parlée en Gaule, antérieurement à l'époque mérovingienne, et ce n'est qu'à cette époque qu'on peut commencer à parler de « français ». Dès lors il était inutile de discuter longuement des questions qui concernent en réalité l'histoire de la latinisation de l'empire romain et non celle de la langue française².

Avec le chapitre III, intitulé: Le latin parlé, nous entrons dans une partie plus intime et plus essentielle du sujet; mais c'est ici, je dois le dire, qu'une véritable déception attend le lecteur. L'auteur définit judicieusement ce qu'il faut entendre

^{1.} L'expression n'a rien que de juste si on la prend dans un certain sens ; elle aurait dû cependant être expliquée et restreinte (voir ci-dessus).

^{2.} J'aurais à noter des divergences sur plus d'un point; mais j'en omettrai plusieurs, car j'ai déjà exprimé ailleurs les opinions que M. Brunot n'a pas cru devoir suivre et que je maintiendrais encore. P. xxv-xxvi: « La victoire du latin n'a pas été aussi soudaine que beaucoup de romanistes — et des plus grands — le prétendent aujourd'hui... Il est plus que douteux qu'en un siècle, comme le voudraient quelques-uns, Rome ait changé le parler de plusieurs millions d'hommes. » J'ignore, pour ma part, quels sont les romanistes qui ont fixé une telle date à la conquête du latin et qui ont parlé de cette victoire « soudaine ». — P. xxix, M. Brunot proteste vivement contre l'opinion qui veut que le basque ait été réimporté dans son domaine actuel par des Vascons venus d'Espagne. « C'est, dit-il, une conjecture née dans l'imagination de ceux qui croient que le latin s'imposa partout sans peine et sans obstacle. » Je m'étonne qu'il n'en dise pas autant de la réimportation du celtîque en Bretagne; il l'accepte au contraire sans objection (p. xiii). L'idée qu'il combat

par le « latin vulgaire » et indique les sources où nous pouvons en puiser la connaissance; mais la description qu'il en donne est tout à fait insuffisante et n'est même pas toujours exacte dans les traits trop peu nombreux qu'elle comprend. Toute la phonétique tient en quelques lignes, — où l'auteur prétend avoir cité de préférence les traits qu'on attribue au latin de Gaule (et que je suis incapable de discerner), — et dans ces quelques lignes sont placés, sans aucun ordre, des faits qui appartiennent à des époques successives et qu'une « histoire de la langue » devait classer aussi bien que possible. L'étude du vocalisme se borne à constater la transformation de la quantité en qualité (un fait aussi capital aurait demandé des explications), la chute des voyelles atones placées entre l'accent et la finale i (n'en était-il pas tombé entre l'initiale et l'accent ?), la résolution (?) de quelques hiatus, celui de quietum, mortuum et d'autres par l'élimination de i et de u², celui de vidua, vinea par la consonification de u et de i, d'autres par la formation de diphtongues : ce dernier cas, si l'auteur a eu dans la pensée quelque chose de précis, aurait du être éclairci par des exemples; le précédent est d'une importance extrême et méritait quelques détails. Pour les consonnes, on nous signale la chute de l'h initiale, du b de parabola 3, du v d'avunculum, du g de ego, et enfin de la nasale (lisez de l'n) placée devant une s 4.

n'est nullement née dans l'imagination des philologues (auxquels il est bien indifférent que la latinisation ait rencontré une barrière au sud ou au nord des Pyrénées); elle s'appuie sur des faits historiques et linguistiques que l'auteur, je le crains, n'a pas examiné d'assez près. — Je signalerai en revanche l'ingénieuse explication du mot gallice dans un passage bien souvent cité de Sulpice Sévère : ce gallice n'est, d'après M. Brunot, qu'un synonyme de celtice, amené par une plaisanterie sur le nom (Gallus) de celui auquel elle s'adresse.

^{1.} Domnum et colpum ne devraient pas être mis sur le même plan ; le premier est beaucoup plus ancien que le second.

^{2.} Quetum n'est pas devenu keto, qui serait en français ci, mais queto, d'où quei, coi. Mortum est une forme ancienne et n'a pas une origine phonétique.

^{3.} Mot grec malencontreusement choisi.

^{4.} Comme exemple on cite costumen = consuetudinem; il y a tant d'exemples qu'il eût mieux valu ne pas choisir un mot dont la forme (pour la terminaison) est des plus contestables.

Ce qui concerne la déclinaison n'est guère plus explicite 1. Outre une remarque sur l'agglutination d'ecce avec les pronoms démonstratifs et une autre sur la formation analytique des comparatifs, on y voit que les déclinaisons latines étaient réduites à trois (mais on ne nous dit pas si les cas du latin avaient conservé leur existence et leur fonction), et on nous apprend que le genre neutre était détruit et que les débris en étaient dispersés entre des masculins, des féminins « et des indéclinables (corpus = corps) » (c'est là un genre inconnu jusqu'ici). De l'histoire si intéressante de la disparition progressive du neutre dans les substantifs (car il a subsisté dans les pronoms et les adjectifs), on ne nous dit rien, et, du reste, nous ne savons à quelle époque placer ce tableau de la déclinaison du latin vulgaire, qui contient des éléments d'époques si diverses.

La conjugaison, la syntaxe sont traitées à peu près aussi sommairement; seuls le lexique et la formation des mots sont l'objet de remarques un peu plus détaillées, mais qu'il aurait été facile et profitable de multiplier beaucoup 2. Les procédés de dérivation et de composition du latin écrit de la décadence et du latin vulgaire notamment, si intéressants en eux-mêmes et si importants pour la formation des mots français, auraient demandé une exposition attentive, au lieu qu'ils sont indiqués

en quelques mots.

On le voit, ce chapitre est loin de répondre à ce qu'on aurait

^{1.} M. Brunot qualifie de « barbare » l'assimilation de fructus, -us à murus, -i. Ce jugement étonne dans une grammaire historique. Un changement ne saurait être « barbare » quand il appartient à l'évolution naturelle de la langue. D'ailleurs, si on n'employait que le nominatif et l'accusatif, la différence disparaissait.

^{2.} Signalons quelques légères inexactitudes. Il ne faudrait pas citer idole parmi les mots français empruntés au grec qui remontent à la période du latin vulgaire : l'ancien français avait id(e)le (idle, idre), mais idole a été repris du latin à l'époque moderne (de même bible). — Bocal ne vient de βαύκαλις qu'à travers l'it. bocale, moustache ne vient de μόσταξ (par un intermédiaire mustacium) qu'à travers l'it. mostaccio. — J'ai déjà dit qu'il était fort douteux que coulume représentât consuetumen : il est en effet plus que probable qu'il remonte à consuetudinem, comme enclume à incudinem; en tout cas c'était un mot à citer moins encore ici que plus haut.

été en droit d'attendre et du sujet et de l'auteur. Si les limites marquées à son travail l'empêchaient de le développer à son aise, il aurait dû sacrifier de préférence la trop longue discussion historique qui le précède. Il pourra, s'il y tient, la conserver dans la refonte de son ouvrage; mais il devra alors donner au tableau du latin vulgaire l'étendue, la clarté et l'ordonnance

historique qui font défaut dans l'œuvre actuelle.

Le chapitre IV est intitulé: Le latin de la Gaule, et ici encore on est désappointé. On s'attend à trouver une caractéristique du gallo-roman en regard des autres grandes variétés du néo-latin, et on y trouve surtout des généralités empreintes de ce vague et de cette hésitation que nous avons déjà signalés. L'auteur traite d'abord la question « des dialectes du latin », mais il la traite par des raisonnements et non par des faits. Toutes les théories sur l'invraisemblance qu'il y aurait à ce que le latin vulgaire eût été uniforme de la mer Noire à l'Océan ne valent pas à mes yeux ce qu'aurait valu l'indication de quelques traits bien marqués propres au latin de Gaule. La question de savoir à quelle époque ils se sont fixés est intéressante, mais accessoire et fort obscure; et, comme nous avons déjà atteint près des trois quarts de cette partie consacrée aux origines, nous abandonnerions volontiers la période latine pour entrer dans la période romane. Sur cette question des dialectes du latin parlé à l'époque romaine, l'auteur n'a pas d'ailleurs d'opinion bien nette. Il est tenté, ici comme ailleurs, de s'écarter de l'opinion aujourd'hui dominante, mais, sentant le terrain mal assuré sous ses pieds, il n'avance qu'avec précaution, recule d'un pas quand il en a fait un, et finalement ne trace à ceux qui le suivent qu'un chemin des plus incertains.

Il en est de même du paragraphe intitulé: Influence du celtique. On sent encore ici chez l'auteur des velléités plutôt que des idées arrêtées et précises. Il est évidemment porté à croire que l' « école actuelle, qui s'efforce de réduire autant que possible cette influence, et qui explique par le seul développement du latin les faits jusqu'ici à peu près unanimement rapportés à cette origine », va trop loin dans cette voie de scepticisme et de négation, et, après avoir cité un exemple, — celui du celticisme de la prononciation u, naguère admis, aujourd'hui

révoqué en doute 1, - il ajoute : « Ce n'est pas le lieu de discuter ici ces objections qui sont loin d'être irréfutables 2. J'ai tenu à les citer pour montrer à quel point la science contemporaine, désireuse de réagir contre la celtomanie 3 est devenue difficile et scrupuleuse. Il est même à craindre, à mon sens, qu'elle ne s'égare par peur des chemins inconnus et hasardeux. 4 » Et plus loin, combattant la règle trop rigoureuse à son avis (et dont il exagère d'ailleurs la rigueur) que l'on impose à l'admission de l'origine celtique pour tel ou tel fait de la linguistique romane, il conclut : « l'accorde que la suppression de cette règle entraînerait à admettre toutes les fantaisies sans fondement, et cependant, à l'appliquer strictement, on s'expose à refuser parfois d'examiner des hypothèses qui peuvent être exactes. » On voit que tout cela est assez vague. On voudrait que l'auteur eût une opinion plus fermement personnelle et l'appuyât sur des faits. Il parle de « la science contemporaine », de « l'école actuelle », pour ainsi dire du dehors, et comme un rapporteur qui n'est ni pleinement convaincu, ni nettement opposant : il semble qu'un historien de la langue française devrait avoir étudié une question aussi importante d'assez près pour se prononcer autrement que par des réserves et des insinuations.

Les rapprochements qui suivent, et que M. Brunot emprunte à différents philologues, sont de valeur très inégale. Je ne les discuterai pas, puisqu'ils ne sont pas nouveaux et que l'auteur

I. Je dois faire remarquer que sur ce point l'hypothèse celtique, que M. Brunot appelle « l'hypothèse d'Ascoli » (à bon droit d'ailleurs, car l'illustre linguiste italien l'a conçue d'une façon indépendante et l'a magistralement exposée et soutenue), avait d'abord été émise par moi-même, qui depuis l'ai abandonnée pour des raisons que M. Brunot n'énumère pas toutes.

^{2.} En note, l'auteur, après avoir renvoyé à quelques observations de M. Windisch, en fait de son côté une qui n'a pas grande portée et ajoute : « Et il y a d'autres arguments pour soutenir..... que ces développements postérieurs de la phonétique latine reposent sur une tendance commune aux races qui ont parlé celtique. » Il est regrettable qu'il n'indique pas ces arguments.

^{3.} Je crois que le besoin de cette réaction ne se fait vraiment plus sentir.

^{4.} L'auteur répète à peu près la même chose un peu plus loin (p. LXI).

ne les donne pas lui-même comme probants. Je ne dis pas d'ailleurs qu'ils soient tous à écarter 1. Vient ensuite une liste des mots gaulois que nous savons par les auteurs avoir passé dans le latin et qui se retrouvent non seulement dans le français, mais dans le roman (sauf le roumain)2, puis de mots « dont l'origine celtique, sans être attestée, peut être considérée comme à peu près établie³, et enfin de mots qui « ont été rapportés au même fonds avec beaucoup de vraisemblance 4 ». Le petit nombre des mots admis dans ces listes, même en supposant que tous soient celtiques et en y ajoutant ceux qui auraient droit d'y figurer, montre combien la langue celtique a laissé peu de traces en français. Il faut surtout noter que tous ces mots sont des subsantifs, c'est-à-dire des noms d'objets, noms empruntés avec les objets : ces emprunts-là, que toutes les langues se font sans cesse, n'ont pas à vrai dire un caractère linguistique; ils appartiennent à l'histoire de la civilisation et non à celle du langage. Si on met en regard le nombre si considérable d'adjectifs et de verbes qui sont venus des langues germaniques au roman, et surtout à celui de la Gaule du Nord, on sera frappé du contraste, et on sera convaincu, quelque

^{1.} Je suis porté à admettre l'influence celtique pour l'amollissement des palatales, soit entre voyelles, soit devant consonnes. Mais il faut effacer la phrase suivante : « Il est plus remarquable encore que la substitution de ct à pt latin, qu'on constate dans captivum = cactivo = chaîtif (l. chaîtif) = chétif, se retrouve dans l'irlandais, qui, empruntant acceptum, en fait aicecht. » Le groupe pt en français aboutit à t : accaptare = achater, receptare = receter, etc. Captivum est devenu régulièrement chatif, puis chetif (comme achater est devenu acheter, comme capitale est devenu chetel). Il est vrai qu'on trouve en ancien picard caitif, et en provençal caitiu, qu'on a expliqués par une forme cactivum, mais ce serait un accident propre à ce mot.

^{2.} On pourrait en ajouter plus d'un, par exemple baschoe, marne.

^{3.} Presque tous, à vrai dire, sont bien douteux : je ne retiendrais guère que breuil, dune, jarret, vassal. En revanche, on pourrait en ajouter plus d'un, si on examinait le lexique de l'ancien français, par exemple dorn. Le mot bacheler-bachelier paraît aussi être d'origine celtique.

^{4.} Encore ici il y aurait quelques retranchements à faire : broche, jante, trogne sont très douteux.

^{5.} On ne cite que l'adjectif dru, les verbes briser et gober, et ces trois mots sont loin d'être assurés.

surpris qu'on puisse en être d'ailleurs, que la langue gauloise a été si radicalement supplantée par le latin dans la population qui la parlait qu'il n'en est resté presque aucun souvenir.

Le paragraphe sur l'influence germanique est plus substantiel et plus précis que le précédent. M. Brunot y constate l'énorme alluvion de mots germaniques qui s'est opérée en Gaule à l'époque des invasions, et conclut fort bien : « Il n'y a pas eu des emprunts du roman au germanique, mais dans une certaine mesure une véritable pénétration de l'un par l'autre. » En parlant de la persistance de l'emploi de leurs idiomes respectifs par les conquérants goths, bourgondions et francs, je crois que l'auteur est porté à la prolonger beaucoup trop. L'exemple de la famille austrasienne des Pépin ne prouve pas grand'chose. Je suis persuadé pour ma part qu'au bout de deux ou trois générations au plus l'allemand avait cessé de se parler dans les familles germaniques établies sur le sol roman, et j'appliquerais sans hésiter au viie siècle ce que M. Brunot ne dit que du IXe siècle, que « la décadence du tudesque était profonde, et qu'il ne vécut guère plus tard, en deçà du Rhin, hors du pays qu'il occupe encore ».

Le chapitre V et dernier, intitulé: Les premiers textes, s'occupe des glossaires de Reichenau et de Cassel¹, du concile de Tours de 813, des Serments de 842, d'Eulalie, de Jonas, de la Passion et de la Vie de saint Léger. Ce qui en est dit est fort sommaire, sauf pour les Serments. L'auteur nous donne de ce court texte, outre la forme conservée dans l'unique manuscrit (reproduit en héliogravure), cinq autres formes, une en latin classique, une dans le « latin hypothétique de l'époque de transition ² », une

^{1.} Pourquoi l'auteur ne renvoie-t-il pas pour ces deux documents à l'édition de M. Förster, si commode, et, pour les gloses de Reichenau, seule à peu près complète ?

^{2.} Il est malheureux que l'auteur ne détermine pas mieux cette époque; je suppose qu'il a en vue le VIIe siècle environ. Sa restitution me paraît plausible sauf quelques détails. Comment mem, qu'il place entre meum et meon, aurait-il donné ce dernier? Il faut admettre meon dès une époque fort ancienne (l'm des monosyllabes est devenue n en roman; lire aussi suon pour sum). De même meus n'a pu passer par mes pour aboutir à meos. Elle (= ille) n'a pu devenir il; il faut ellī. Placito devait être déjà plaido. Pour nunquam 1.

en français du xie siècle, une en français du xve siècle, une en français contemporain. La troisième et la quatrième sont assez inutiles, ou tout au moins ne sont pas ici à leur place; la deuxième est le fruit d'une excellente idée, et l'ingénieux travail auquel s'est ici livré l'auteur mériterait d'être imité. S'il avait offert à ses lecteurs plusieurs spécimens du même genre, il aurait comblé jusqu'à un certain point, en pratique sinon en théorie, la grande lacune que j'ai déjà indiquée dans cette partie de son ouvrage et à laquelle je dois revenir, car elle est capitale. Une histoire de la langue française pourrait ne commencer qu'au vie siècle, après une rapide introduction sur l'importation du latin en Gaule, sur la disparition du celtique et sur l'invasion toute récente du germanique. Elle devrait s'ouvrir par un tableau du latin parlé en Gaule tel qu'il devait être au ve siècle; puis, pour chacun des éléments de la langue, phonétique, morphologie, lexique, syntaxe, en suivre l'évolution jusqu'à l'apparition des premiers textes écrits. L'histoire des voyelles et des consonnes, des flexions nominales et verbales, de l'emploi des prépositions, de l'ordre des mots devrait être l'objet d'une étude qui s'appuierait tant sur les textes bas-latins que sur les phénomènes observés plus tard dans l'ensemble du gallo-roman. Il faudrait s'attacher surtout à noter les différenciations qui, dans tous ces éléments, se produisent dès cette époque entre le Nord et le Midi, et qui permettent déjà de circonscrire et de caractériser le groupe de parlers auquel appartiendra plus tard le francien¹. Et cet exposé devrait se terminer par un tableau du

nonqua; pour sit, set. Jurait n'aurait pu devenir jurat; il faut ou juravit ou jurat. Ellum, ello, ellui, 1. lo, lo, lui. Frangit devait être déjà frañit (notons que le manuscrit des Serments ne porte pas, comme le dit la note, ñ lo s tranit ou ñ lo franit, mais ou ń lofranit ou ñ lostanit). L'auteur imprime (adjuta[re]), (vol[ere]), pour adjuta, vol, et remarque: « Je mets aiudha (sic), et vol entre parenthèses, parce qu'ils n'ont jamais existé; ce sont les radicaux des verbes adjutare, volere. » Comment, ils n'ont jamais existé? Je ne comprends pas. Aiudha, vol, existent au IXe siècle; pourquoi adjuta (ou mieux aiuta), volo n'auraient-ils pas existé au VIIe siècle, comme proba par exemple existait dès le IIIe siècle?

^{1.} Je citerai pour la phonétique le traitement de \bar{e} et \bar{o} , celui des proparoxytons, des consonnes médiales entre voyelles, des consonnes finales après

français septentrional au 1xº siècle, qui ferait pendant à celui du latin parlé en Gaule au ve siècle par lequel il aurait débuté. Je sais bien que la tâche est au-dessus de la science actuelle, mais s'il est impossible aujourd'hui de l'exécuter entièrement, il est possible, grâce à quelques excellentes études parues en ces dernières années 1 de l'entreprendre et d'en tracer au moins les grandes lignes 2. Je regrette que M. Brunot ne l'ait pas essayé, et que son introduction à l'histoire de la langue française contienne, à côté de beaucoup de choses qui auraient pu en être absentes, si peu des choses qu'il me semble qu'on aurait dû y trouver. Ce qui, je le crains, a manqué ici à l'auteur, c'est d'avoir mis plus souvent et plus énergiquement, comme on dit, la main à la pâte, c'est d'avoir étudié par exemple à fond et sur les documents eux-mêmes tel problème difficile de phonétique, de morphologie ou de syntaxe. Il a un peu ici, avec beaucoup d'intelligence et de conscience, travaillé de seconde main, comme le faisaient autrefois certains de nos universitaires, qui croyaient avoir fait œuvre scientifique quand ils avaient résumé élégamment les livres des savants de profession. Je ne confonds certes pas M. Brunot avec ces vulgarisateurs auxquels il est de toutes façons si supérieur, d'autant moins que nous le verrons, dans une autre partie de sa vaste étude, travailler tout à fait de première main et ouvrir en plein sol et en sous-sol des fouilles

voyelle; pour la morphologie, la formation des participes passés de la troisième conjugaison; l'assimilation, au Nord, de tous les gérondifs et participes présents à ceux de la première conjugaison; pour le lexique, la prépondérance, au Nord, de l'élément germanique; pour la syntaxe, le choix et l'emploi des prépositions.

^{1.} Notamment celles de MM. Pogatscher, Suchier, Meyer-Lübke, etc.

^{2.} Dans une note de la seconde partie, consacrée au français « tel qu'il s'est parlé et écrit du IXe siècle au XIVe », l'auteur signale lui-même cette lacune (t. II, p. 465) : « La nature du livre où paraissent ces articles m'obligeait à abandonner la période antérieure, celle où la langue a subi les transformations radicales qui en ont fait le français ; je n'ai pu, à mon grand regret, qu'y faire rapidement allusion dans mon introduction. » On peut donc espérer que M. Brunot comblera, quand il aura toute liberté, la lacune qu'il a si bien vue ; mais je crois que même dans la présente publication il aurait dû ne pas s'y résigner aussi facilement et il aurait pu la rendre moins sensible.

couronnées du meilleur succès; mais pour cette première partie il faut bien reconnaître qu'il n'était pas aussi bien préparé et aussi complètement outillé que pour la suite. Il n'en a pas moins écrit quatre-vingts pages très intéressantes, dans lesquelles on ne saurait guère relever d'erreurs, dans lesquelles il y a des idées, dans lesquelles il a fait preuve d'indépendance d'esprit, de critique et souvent de finesse, qui méritent l'attention par des faits bien choisis et clairement présentés, et qui, si elles ne répondent pas complètement à leur titre, seront lues avec profit et avec plaisir non seulement par les lecteurs peu préparés en vue desquels elles' ont surtout été écrites, mais par les savants auxquels l'auteur, nous l'avons vu et il ne faut pas l'oublier, déclare n'avoir pas voulu s'adresser.

H

LA LANGUE FRANÇAISE JUSQU'A LA FIN DU XIVº SIÈCLE.

La partie du travail de M. Brunot consacrée à la langue du moyen âge se divise en quatre chapitres : I. Le français et ses dialectes ; II. Tableau de l'ancien français ; III. Le français à l'étranger ; IV. Le XIVe siècle, et se termine par une bibliographie. Le troisième chapitre, qui interrompt d'une façon pour ainsi dire épisodique l'exposition poursuivie dans les trois autres, sera examiné à part. Occupons-nous de ceux qui concernent la langue parlée et écrite en France du x1e siècle à la fin du x1ye.

Ils occupent 82 pages, espace qui, bien qu'un peu restreint, pourrait sembler suffisant pour exposer en gros l'histoire du français pendant les quatre siècles dont il s'agit, si l'on tient compte de ce fait que l'auteur, négligeant les dialectes septentrionaux autres que le « francien » et à plus forte raison les dialectes méridionaux, s'est borné à retracer l'évolution du parler de l'Île-de-France, qui se continue dans notre langue lit-

^{1.} Je dis « du XIº siècle », quoique l'auteur semble annoncer que son tableau comprend aussi les IXº et Xº siècles; je n'y vois rien qui se rapporte à cette période.

téraire. Et, en fait, il a réuni et judicieusement apprécié nombre de traits qui appartiennent à l'histoire de ce parler et qui donnent une idée approximative de son développement phonétique, morphologique, syntaxique et lexicologique pendant cette longue période. Mais ici encore je regrette qu'il n'ait pas suivi une marche plus strictement historique. Il me semble que le plan d'une histoire du « francien » du xie au xive siècle aurait dù être à peu près celui-ci : 1° tableau du « francien » au XIe siècle, établi sur la comparaison avec le latin d'une part et les parlers avoisinants de l'autre; 2° changements survenus au cours des trois siècles suivants dans la phonétique, la morphologie, la syntaxe, le lexique; 3° tableau du français à la sin du xive siècle sous l'action de ces changements. Entre le premier et le deuxième chapitre se seraient intercalées une étude sur les rapports de la langue parlée avec la langue écrite (comprenant une histoire sommaire de la graphie) et une autre sur la prédominance du francien à l'égard des autres variations du latin vulgaire en Gaule et sur l'emploi de ces variations, concurremment au francien, dans la littérature. Je ne conteste pas que presque tous les points de ce programme aient été abordés et quelquefois traités fort suffisamment par M. Brunot; mais il les présente un peu trop disjoints, dans un ordre qui ne favorise pas la compréhension claire de la marche simultanée des phénomènes dans un développement continu; et en outre il est trop avare de détails précis, et il lui arrive, quoique d'une facon moins marquée que dans la première partie, d'accorder à des considérations générales, toujours d'ailleurs intéressantes en elles-mêmes, une place qu'on aurait mieux aimé voir employer, puisqu'elle était forcément limitée, à des renseignements positifs. Cela dit, je vais passer en revue les trois chapitres en question, en signalant ce qu'ils présentent de particulièrement neuf ou remarquable, ce qui me paraît sujet à contestation, ou ce qui aurait pu, à mon avis, être présenté autrement. Malgré les critiques que j'ai adressées au plan général et les réserves que je ferai sur tel ou tel point, je dois dire d'abord que le travail de M. Brunot, fait partout avec une véritable intelligence et une information généralement très sûre, fondé en quelques parties au moins (notamment pour le xive siècle) sur des recherches toutes personnelles et de première main, composé

avec soin et présenté avec une clarté parfaite, offre une lecture aussi instructive que facile et donne, en somme, un résumé très satisfaisant, bien qu'incomplet, de l'état où en est arrivée aujourd'hui, en ce qui concerne le français au moyen âge, la

science historique du langage.

Le chapitre I, Le français et ses dialectes, comprend dix-sept pages, sur lesquelles neuf sont consacrées à la discussion de la question préalable de l'existence des dialectes. C'est beaucoup trop à mon sens : c'est là une question de linguistique générale qui n'avait besoin, dans un ouvrage de ce genre, d'être abordée que très sommairement. M. Brunot résume clairement, mais (comme il lui arrive souvent) sans prendre nettement parti, la discussion qui, inaugurée, dans le domaine des langues romanes, par un article célèbre de M. Paul Meyer, se continue depuis vingt ans entre savants français, italiens et allemands, et est bientôt sortie de ce domaine pour s'ouvrir également à propos d'autres familles de langues. Quelle que soit la solution que l'on adopte, elle n'a pas beaucoup d'importance pour une histoire du francien écrite dans les proportions réduites où se présente celle-ci. Elle n'en aurait que si l'auteur avait essayé de tracer les limites du francien; mais il ne l'a pas fait et n'avait pas besoin de le faire: le francien est le latin vulgaire parlé à Paris et dans les alentours; cela lui suffisait, et il pouvait se contenter de dire en quelques mots jusqu'où, à peu près, il faut étendre ces alentours. M. Brunot ne l'a d'ailleurs même pas essayé. Après un paragraphe consacré au provençal et à ses dialectes, qui comprend deux pages, en vient un intitulé Les dialectes français, qui n'en contient réellement qu'une (car la seconde, concernant l'usage littéraire des dialectes, rentre plutôt dans le paragraphe suivant), empruntée tout entière à M. Meyer-Lübke : « Le français écrit est sorti du dialecte de l'Île-de-France », voilà tout ce que nous trouvons dans le livre de M. Brunot sur la question du domaine propre du francien. Ce qui est plus fâcheux, c'est qu'il n'en indique nulle part les traits caractéristiques en regard des parlers voisins, et qu'il ne suit pas dans le cours des siècles l'influence que ces parlers ont pu exercer sur lui. Nous verrons plus loin que le tableau du français au moyen âge qui remplit le chapitre II ne comble pas cette lacune.

Le paragraphe intitulé Progrès du français de France est intéressant et, outre les citations qu'on trouve partout et qu'il fallait reproduire, en contient quelques-unes qui n'avaient point encore été faites. Les quelques remarques sur l'extension du français comme langue officielle sont forcément un peu vagues, les recherches sur ce point n'ayant pas encore été faites, mais bien orientées. Sur la question de l'emploi littéraire, au contraire, l'auteur aurait pu préciser davantage. Il part d'abord, il me semble, d'une donnée un peu exagérée quand il dit que l'on « chercherait vainement, au moins dans ce qui nous est parvenu, des œuvres écrites en français de France, à une époque où certaines provinces, particulièrement la Normandie, ont déjà toute une littérature ». Il aurait fallu tenir compte non seulement de ce qui a été « écrit », mais de ce qui a été composé, récité, chanté; or, M. Brunot, en citant une page de ma Littérature française au moyen âge I, en adopte la doctrine, à savoir que « la première période, purement épique, appartient surtout au nord-est, à la France propre et au nord-ouest »; et n'avonsnous pas conservé — sans parler d'œuvres moins certainement franciennes — un poème composé à Paris dès le milieu du xie siècle, le Pèlerinage de Charlemagne². Je crois, pour ma part, que l'Ile-de-France a été de bonne heure un centre, sinon proprement littéraire, au moins poétique, et par là même un centre de langue pour les poètes; les témoignages de Garnier de Pont-Sainte-Maxence, de Conon de Béthune et d'Aimon de Varennes, tous trois à peu près contemporains (1173, 1182, 1188), attestent avec évidence que la prépondérance du langage de France était établie avant le règne de Philippe II. Ce que

^{1.} M. Brunot a accompagné de quelques notes ce tableau sommaire de la contribution des différentes provinces à la littérature du moyen âge; il s'y est glissé certaines erreurs: Benoit de Sainte-More n'est sans doute pas l'auteur d'Eneas; il faut lire Apfelstedt et non Bonnardot à la note 2 de la page 558; c'est au XIIe siècle, et non au XIe, que j'ai dit que le théâtre avait été fécond en Angleterre, ce qui fait tomber la remarque de la note 5.

^{2.} M. Brunot mentionne à peine le *Saint Alexis*: il aurait dû, il me semble, se prononcer sur l'origine et le caractère dialectal de ce beau poème; cela lui aurait permis de toucher à la question des rapports du francien et du normand (voir plus loin).

j'aurais voulu trouver dans le livre de M. Brunot, c'est la discussion de l'importante question soulevée par M. Suchier, au sujet de l'existence d'une langue littéraire « normannique », constituée dans les possessions continentales des rois d'Angleterre, et qui aurait précédé la langue littéraire « française », non sans doute sans l'influencer, mais peut-être aussi en ayant déjà subi l'influence. C'était le cas de développer et d'appuyer de preuves la proposition trop concise où l'auteur dit que, dès le xII° siècle, les œuvres provinciales ne représentent pas fidèlement la langue des provinces et n'en ont souvent que quelques traits. Ce sont là des points capitaux de l'histoire du français littéraire,

et j'aurais voulu que l'auteur les approfondit davantage.

Le paragraphe intitulé Les éléments dialectaux du français, qui semblerait devoir aborder quelques-unes des questions indiquées, est en réalité étranger au sujet traité ici, puisqu'il est consacré à l'énumération des mots dialectaux qui ont pénétré dans le français moderne. La plupart de ces emprunts sont très récents, quelques-uns dus à la littérature volontairement locale et même patoisante; il n'en est peut-être pas un d'ailleurs qui appartienne à la langue du moyen âge 1, dès lors c'est dans l'histoire de la langue, ou plutôt du lexique (car ce sont là des emprunts tout individuels qui ne méritent guère le nom d' « éléments » d'une langue) à la période moderne qu'il aurait fallu les mentionner. En revanche, on regrette de ne pas trouver, dans une histoire du français au moyen âge, le développement des quelques mots qui commencent ce paragraphe : « En pénétrant sur le territoire des anciens dialectes, le français s'est altéré à leur contact et a pris diverses physionomies. » Devenu la langue littéraire de la France du nord, puis de celle du midi, comment le francien a-t-il été manié par les écrivains de toutes ces provinces où l'on employait un parler indigène plus ou moins différent? Quelles

I. J'entends la langue littéraire générale, car la présence de ces mots dans des textes locaux n'est pas ce que veut signaler M. Brunot. Pour les mots vraiment anciens qu'il cite, — camus, hagard, moquer, combe, — la provenance dialectale en est plus que douteuse. Il aurait été intéressant, en revanche, de citer les formes méridionales qui, pour des raisons particulières, se sont introduites dans le français du nord, pour certains mots, dès le xie siècle : elme, osberc, anste, Sarrazin, losenge, donei, etc.

différences y a-t-il entre la langue d'un poème écrit en Picardie, en Bourgogne, en Poitou et la pure langue française? Tout cela ne pouvait évidemment être traité en détail, mais aurait dû être au moins indiqué dans les grandes lignes. Ce serait une des lacunes les plus importantes à combler dans une revision de l'œuvre.

Le Tableau de l'ancien français, qui remplit le second chapitre, occupe quarante-six pages. Il présente successivement l'état de la phonétique (l'auteur dit de la « prononciation »), du lexique, des formes grammaticales et de la syntaxe. Ces diverses parties sont traitées avec une ampleur inégale. La phonétique est exposée d'une façon assez sommaire, généralement exacte ¹, mais dans laquelle les traits caractéristiques du français en regard du latin ne sont pas assez nettement groupés et mis en relief; les plus importants sont la contraction des mots sous l'influence de

^{1. «} L'ancien français possédait aussi cet u caractéristique, que le latin de la Gaule et du Piémont n'acquit peut-être que sous l'influence lointaine des habitudes celtiques, et qu'il ignora ailleurs, comme l'italien, l'espagnol, le roumain l'ignorent encore » (p. 466). Je n'arrive pas à comprendre ce que signifient les mots que j'ai soulignés; mais la question de l'antiquité de l'u en français aurait mérité d'être abordée. L'auteur pense en revanche que l'ancien français ne possédait pas la voyelle ou; cela est soutenable, mais jusqu'à une certaine époque seulement, et demanderait à être expliqué : quand vouloir. nous, tout, etc., ont-ils pris leur prononciation actuelle? - Pour faire comprendre la prononciation ancienne d'ai, M. Brunot l'a rapprochée de celle du « cri du charretier (sic) haïe »; le tréma sur l'i rend ici son intention peu claire; j'aurais plutôt cité le mot ail; mais je ferai remarquer que ai ainsi prononcé n'est pas une vraie diphtongue, puisque c'est un a suivi d'une véritable consonne (j). - Exposant, à un autre endroit que celui où on l'attendait (p. 471), la loi des toniques et des « contre-toniques », l'auteur cite quelques exemples et remarque que la tonique ou contre-tonique ne s'est conservée intacte que dans la tonique de consuetumen (il tient à cette forme erronée, voir ci-dessus, p. 182, n. 4, et 183, n. 2) et la contre-tonique de bonitatem (ce qui n'est pas tout à fait exact, le latin ayant un o bref qui a été remplacé en français d'abord par o fermé, puis par o nasal). Au lieu de ces cas isolés ne valait-il pas mieux dire que les contre-toniques (si on tient à cette expression) se maintiennent, sauf la modification de ě, ē, ĭ en e fermé. puis e féminin, de ŏ, ō en o fermé puis ou, que a, e, o toniques se modifient ou se diphtonguent, et que ī, ū persistent toujours, sauf à ce dernier à prendre la prononciation ü?

l'accent, la chute des voyelles atones autres que a, le traitement de i ' (provenant d'i en hiatus), la diphtongaison (romane) de e, o brefs et la diphtongaison (française) de e, o longs toniques et libres, le changement d'o long entravé tonique ou atone, d'o long ou bref atone en ou, le changement d'u en \ddot{u} , d'a libre tonique en é, libre atone en e féminin, la nasalisation d'a, e devant m ou n suivies de consonne, la transformation de k en tch, de c et de tj en position forte en ts, de c et de tj en position faible en is, de la palatale en position faible devant a en i, de la disparition de k, q devant (ou après) o, u, la réduction, en position faible, de p, b à v, de t, d à t, d. La plupart de ces traits sont signalés à tel ou tel endroit, mais ils auraient dû être rassemblés et présentés dans leur ensemble de façon à montrer leur réelle harmonie et leur concours pour donner au latin vulgaire de la Gaule du nord, après dix siècles environ, sa physionomie d'ensemble 2. Au lieu de cela, on trouve ici (p. 470) une énumération des « altérations de nature diverse subies par les mots » qui n'a vraiment rien de scientifique et nous reporte aux procédés pour ainsi dire anecdotiques d'une époque lointaine de la philologie. Plus heureuse, et bien appropriée à la destination du présent ouvrage, est l'idée de comparer les mots de trois vers de la Chanson de Roland aux mots latins correspondants : on se rend ainsi compte de la marche et du caractère de l'évolution qui a transformé le latin en français. Si le procédé est un peu mécanique, il a du moins l'avantage de frapper assez vivement l'imagination et par là même de graver les faits dans la mémoire. Si l'auteur avait placé entre les deux extrêmes leurs états intermédiaires à l'époque gallo-romaine et à l'époque mérovingienne³, on aurait vu la transition insensible et logique de chacune des étapes à la suivante, et on aurait eu en gros l'idée de la marche continue de la langue 4.

^{1.} Je note ainsi la consonne yod, que nous avons en français dans pied, yeux, travail.

^{2.} L'auteur a cependant donné une indication dans ce sens à propos des consonnes (p. 473).

^{3.} Il a donné, comme on l'a vu, un tableau de ce genre, dans la première partie de son travail, pour le texte des *Serments* de 842; repris ici, complété et commenté, ce tableau aurait pu à la rigueur tenir lieu d'un exposé doctrinal.

^{4.} Cette idée de la marche continue et du développement sans secousses de la langue est bien celle de l'auteur ; il l'exprime et même il y insiste à plu-

Les changements qui se sont produits dans la phonétique française pendant le cours du moyen âge sont notés çà et là, soit dans ce chapitre, soit dans celui qui est consacré au xive siècle; mais la clarté et l'intérêt auraient beaucoup gagné s'ils avaient été, eux aussi, réunis dans un ensemble. Ils comportent essentiellement, pour les voyelles : le changement (au moins probable) de ie en jé, de uo en ue puis ö bref, de ei en oi (qui demandait, je l'ai dit, à être étudié de près), de ou en eu, peut-être de o long en u et de u en \ddot{u} , la réduction de en à an, la nasalisation de o; pour les consonnes, la vocalisation de l'l(d'où les diphtongues au, eu, ou), l'amuïssement de l's devant les sonores puis devant les sourdes, la chute des consonnes t, d médiales ou finales, la réduction de tch à ch, de ts à s. Pour chacune de ces modifications, une histoire détaillée de la langue française devrait indiquer sinon l'époque où elle a commencé et où elle a triomphé, du moins les textes où elle nous apparaît et ceux où l'état qu'elle remplace cesse de se manifester. A coup sûr il serait déraisonnable d'en demander tant à l'esquisse que M. Brunot a voulu nous tracer; mais il aurait pu donner au moins, soit par un bref exposé, soit, comme il l'avait fait pour le français en regard du latin, par un texte étudié dans ses formes successives à travers les siècles, une idée plus complète et plus saisissante que celles qu'en donnent ses remarques détachées et pour ainsi dire fortuites.

Les seize pages consacrées au lexique de l'ancien français sont assurément parmi les meilleures du livre. L'auteur est visiblement ici sur un terrain qu'il a étudié avec plus de sympathie que celui de la phonétique. Ses remarques sur la richesse et la pauvreté relatives de l'ancien lexique sont fines et souvent neuves; elles reposent sur des dépouillements qui lui ont coûté de la peine et dont le résultat offre un réel intérêt. Il y aurait bien une réserve à faire sur ce qui est dit, à bon droit d'ailleurs, de l'énorme masse du vocabulaire de la vieille langue, qu'on se

sieurs reprises. On est donc surpris de le voir dire (p. 469) que « entre l'époque gallo-romaine et l'époque française les changements avaient été si nombreux qu'ils constituaient un véritable bouleversement ». Ce mot (qui revient encore p. 491) est malheureux; il semble indiquer une révolution tumultueuse qui n'a jamais eu lieu.

représente, dit l'auteur, en présence des huit volumes in-quarto du dictionnaire de M. Godefroy, « qui ne contiennent cependant que les mots étrangers au français moderne, ou qui ont pris depuis le xve siècle un autre sens ». C'est l'histoire du français de France qu'écrit M. Brunot, et M. Godefroy, dans son vaste Dictionnaire de la langue d'oil et de tous ses dialectes, a enregistré, comme il le devait, des mots de toutes provenances pourvu qu'ils se trouvassent dans des textes du nord de la France 1; son livre contient donc un très grand nombre de mots qui n'ont jamais été proprement français, pas plus que ne le sont aujourd'hui les mots recueillis dans un dictionnaire patois. En outre, il v a dans le Dictionnaire de M. Godefroy beaucoup de mots qui sont pour ainsi dire individuels, beaucoup de mots latins mis tout crus en français, aux xive, xve et xvie siècles, par des auteurs des écrits desquels ils ne sont jamais sortis, et qu'on ne peut pas dire qui appartiennent à la langue. Enfin, M. Godefroy, malgré son titre, a admis un grand nombre de mots qui n'apparaissent qu'au xvie siècle, et ceux mêmes qui sont propres au xve dépassent le cadre qui est ici celui de M. Brunot. Il faut donc restreindre sensiblement l'étendue de ces « huit volumes in-quarto » au point de vue où nous nous plaçons actuellement. Mais il n'en est pas moins vrai que l'ancien français parlé ou écrit était étonnamment riche, et que, la plus grande liberté régnant dans ses dérivations, son lexique offrait une végétation luxuriante qui contraste avec la taille sévère à laquelle il a été soumis depuis le xvII^e siècle et à laquelle il a d'ailleurs, mais d'une façon souvent trop artificielle, commencé d'échapper de nos jours.

Quelques points de l'exposé de M. Brunot prêtent à la critique ² : ce sont surtout les paragraphes consacrés à la compo-

^{1.} Il est même là-dessus, et je ne l'en blâme pas, fort latitudinaire. Ainsi on trouve dans le *Dictionnaire* des mots empruntés à des documents de la Suisse romande qu'on peut à peine qualifier de français.

^{2.} Dans les longues listes de mots on pourrait naturellement relever quelques distractions. Je me borne à remarquer que geste, dans chanson de geste, n'est pas « maintenant oublié et confondu avec geste emprunté de gestum » (ce qui est peu clair); geste est un mot de l'ancien français repris par la langue savante moderne et qui tend à passer dans la langue littéraire générale.

sition et à la dérivation en ancien français. Comment peut-on voir (p. 479) dans fervestir, clofichier, houcepignier, prinseignier, torfait, de « véritables vestiges de la composition thématique »? Torfait (pour tortfait) est simplement tort suivi du part. fait; prinseignier est l'adverbe primum précédant le verbe signare; fervestir, clofichier sont des composés très anciens où le premier substantif est à l'ablatif ou au datif (comme dans lunae dies il est au génitif); enfin si houcepignier est bien (ce dont je doute) un composé de houce et de pignier, pignier y régit houce à l'accusatif, et il n'y a là rien de comparable au procédé qui a donné en latin laniger ou munificus et qui est complètement inconnu au français . — A propos de la dérivation, M. Brunot s'exprime ainsi: « Comme on sait, la dérivation est de deux espèces: propre, quand elle crée des mots par addition de suffixes ou de préfixes à un simple; impropre, quand au contraire elle fait un mot du radical d'un autre, ou même sans rien changer à sa forme extérieure le fait passer à une autre fonction; ainsi quand de arrêter elle tire arrêt, ou que du verbe dîner elle crée le substantif le diner. » Tout me paraît singulier dans ce passage. Je n'ai jamais vu qu'on appelât dérivation le fait de prendre un infinitif substantivement (non plus qu'un participe, fait plus important et qui est passé sous silence)2. Je ne sais pas à quoi sert le mot de « dérivation impropre » appliqué à des formations du type d'arrêt; ce sont des dérivations sans suffixe, voilà tout ce qu'on en peut dire 3. Enfin et surtout je suis surpris de

remarque que « la langue actuelle n'a gardé aucun sentiment de ce mode et qu'elle considère le verbe comme étant à l'indicatif présent. » N'est-ce pas trop personnifier? Il faudrait dire que les personnes qui emploient ou créent ces composés croient que le premier terme est un indicatif (quand elles ne croient pas que c'est un substantif, comme l'ont fait ceux qui ont établi la mauvaise graphie appui-main, réveil-matin, pour appuie-main, réveille-matin).

^{2.} L'auteur fait d'ailleurs de bonnes remarques sur la facilité de prendre substantivement diverses catégories de mots que l'article a donnée au français. A vrai dire, c'est de la syntaxe.

^{3.} M. Brunot loue avec raison cette formation si brève et si vive; mais qu'entend-il en disant que c'est « une des richesses *phoniques* principales du français »?

voir ranger dans la dérivation « propre » la formation de mots à l'aide de préfixes; il me semble qu'on a été jusqu'à présent unanime, et à bon droit, à y voir une composition. La présence des mots « comme on sait » en tête de ces diverses assertions est donc, ou du moins me paraît (peut-être par ignorance) assez

étrange.

C'est donc sous la rubrique de « dérivation propre » que sont étudiés les préfixes. Ils le sont un peu trop rapidement, et quelques-uns des traits les plus caractéristiques de l'ancienne langue, l'emploi de mes, de sor et surtout de entre et de re, ne sont même pas mentionnés. Viennent ensuite les suffixes, qui sont l'objet de plus d'attention. M. Brunot relève, et cela était fort intéressant, les suffixes de l'ancien français qui se sont conservés en français moderne et ceux que nous n'employons plus 1. Mais pour les premiers il aurait dû citer en français moderne des formations vraiment nouvelles faites sur des mots transmis par le moyen âge : en quoi espérance prouve-t-il que le suffixe -ance existe encore en français? et à plus forte raison en quoi certain prouve-t-il que le suffixe -ain soit encore en usage? Parmi ceux qu'il énumère comme perdus, il en est qui n'ont jamais été vivants à l'époque française : tels sont -eil, -il, -oil, qui n'existent que dans des mots reçus du latin vulgaire; -ande, terminaison de participe futur passif qui n'a pas survécu à la mort de cette forme; -iz, d'empereriz, qui est en réalité -riz, mais est purement latin 2. On s'étonne en revanche de ne pas voir figurer parmi les suffixes cet-ia emprunté au grec qui a joué un si grand rôle dans la formation des mots français, ni -izare, grec également et également si fécond, ni -eis provenant soit du latin -ensem soit du germanique -isc, ni -ien, aujourd'hui si répandu et dont les origines sont obscures. A propos de l'invasion des suffixes

^{1.} Le mot papelard est donné (p. 483, n. 1) comme un exemple du suffixe germanique -ard et (p. 480, n. 3) comme un exemple de composé avec l'impératif. Il faudrait choisir (à moins que ce ne soit ni l'un ni l'autre).

^{2.} La terminaison d'Alemaigne n'est pas, naturellement, le suffixe -aigne: Alemaigne = Alemann-ïa, et remonte à une époque où le suffixe latin -ïa était encore vivant (voir dans la Romania, t. XXV, le bel article de M. Thomas sur la dérivation à l'aide des suffixes vocaliques atones en français et en provençal); -aison de curaison et -ison de ombrison ne font qu'un.

savants dans la langue moderne, l'auteur remarque que « la résurrection de certains suffixes morts avait commencé au xiiie siècle », et il cite -aculum, qui « commençait à donner des mots comme signacle, habitacle ». Mais (outre qu'habitacle est fréquent depuis le xiie siècle et que signacle est dans la Chanson de Roland) il ne s'agit pas là de suffixes employés par le français: habitaculum, signaculum sont des mots latins qui ont été empruntés tout faits. On voit que cette partie du travail aurait besoin d'être revue soigneusement.

L'exposé des changements subis pendant le moyen âge par les formes grammaticales occupe neuf pages, qui sont remplies par des observations judicieuses, bien qu'encore un peu trop brèves, mais qui, sans qu'on puisse d'ailleurs en faire le moindre reproche

à l'auteur, ne contiennent pas grand'chose de neuf 1.

Il n'en est pas de même des paragraphes consacrés à la syntaxe, qui occupent plus de douze pages et portent partout la marque d'un travail fait de première main. On y trouve des observations très fines et très justes, comme celle-ci, par exemple, par laquelle l'auteur conclut, après avoir montré à la fois l'extrême liberté de l'ancienne construction, le charme que cette liberté donne au vieux langage, et aussi les graves inconvénients qu'elle avait pour la netteté de l'expression et l'intelligibilité de la pensée : « A condition d'observer certaines règles, la phrase moderne si enchevêtrée, si lourde et pénible qu'elle soit, reste facile à décomposer, partant à comprendre. Le vieux français n'a pas joui de cet avantage, et c'est pour cela qu'aucun des étrangers qui se sont accordés à vanter sa douceur n'a pensé, comme plus tard, à parler de sa précision ou de sa clarté. » On sent ici tout le temps que l'exposé sommaire de l'auteur repose sur un fondement très solide, et les quelques preuves qu'il donne à l'appui de ses dires sont généralement bien choisies et convaincantes. Naturellement il ne fait qu'effleurer ce sujet immense; je souhaite que la lecture de ces quelques pages

I. « Leur (illorum) était par son origine un mot invariable; il est aujourd'hui assimilé aux autres adjectifs, il a passé dans la catégorie des mots variables et a pris le signe de flexion. » Il faudrait remarquer que cela n'est vrai que pour le nombre, et que leur n'a pas reçu, comme il aurait pu le faire, de forme féminine leure.

attrayantes amène un peu plus de travailleurs sur un champ qui, bien malheureusement, du moins en France, est presque complètement délaissé. Je n'ai que peu d'observations à faire. Il est exact de dire que « le passé simple et le passé composé se substituent l'un à l'autre dans certains cas », et il aurait fallu ajouter, ce qui est plus notable, que le présent et le passé s'emploient perpétuellement, en poésie, l'un à côté de l'autre; mais il n'est pas exact de continuer en disant (p. 507): « De plus les autres passés, ceux qui ont aujourd'hui pour fonction exclusive de marquer une action comme passée par rapport à un temps passé, je veux dire le plus-que-parfait et le futur antérieur, sont, le premier au moins ¹, assimilés à des passés simples. » Cela n'a jamais lieu. Les cinq exemples cités sont mal interprétés. Auv. 3095 du Roland, out pris signifie, comme d'habitude, « avait pris », et il en est de même aux vers 384-385 et aux deux passages de Villehardouin; au v. 705, Co dist li reis que sa guere out finee, dist est un parfait et non un présent, et par conséquent la remarque tombe. Le passage d'Alexis qui montrerait le cas inverse, « un simple passé indéfini là où on attendait un passé antérieur », n'est pas plus probant : Quant son aveir lor a tot departit, Entre les poures s'asist danz Alexis. Il est vrai qu'en français moderne nous dirions leur eut partagé ou s'assied, mais il s'agit ici simplement de cette alternance du présent historique et du parfait dont j'ai parlé tout à l'heure. En général ces termes modernes de « passé indéfini, passé antérieur » ne devraient pas être appliqués à l'ancien français : a pris, out pris ne sont pas en réalité des temps de prendre, mais le présent et le parfait d'avoir accompagnés du participe passé de prendre; on leur attribue en ancien français la simple valeur temporelle de ces temps et on les emploie avec la liberté que l'on sait. Cette liberté a d'ailleurs ses limites et elle n'est pas allée jusqu'où l'auteur la fait aller ici. — L'omission de qui devant un subjonctif et celle de que, après certaines propositions affirmatives, devant un indicatif, n'auraient pas dû être mises sur le même

^{1.} Le texte porte, par une faute d'impression, ce dernier. Mais quelle nécessité de faire intervenir ici le futur antérieur? Comment pourrait-il jamais « être assimilé à un passé simple » ? L'auteur a sans doute voulu dire qu'il était parfois assimilé à un futur simple; mais cela non plus n'est pas exact.

plan. Dans le premier cas, N'i at paien nel prit e ne l'aort, la proposition principale doit être négative; dans le second (où il y aurait à faire certaines distinctions) il n'est pas certain que la seconde proposition soit subordonnée à l'autre : de bons juges croient qu'elles sont simplement coordonnées et les séparent par une virgule 1. — Comme exemple de l'incapacité de nos vieux écrivains à construire une période sans s'embrouiller « et devenir quelque peu obscurs et difficiles à suivre », M. Brunot cite un passage de Jacot de Forest et un autre de Chrétien de Troies. Il est vrai qu'ils méritent assez ce jugement, mais il faut ajouter qu'ils le méritent beaucoup moins si on leur donne une meilleure ponctuation 2. Il eût d'ailleurs été facile de trouver des exemples plus manifestes encore de cet embarras, notamment dans les écrivains en prose, surtout quand ils veulent comme cela leur arrive déjà parfois — élever leur style à la hauteur des modèles latins.

Le chapitre consacré au xive siècle, qui occupe une quinzaine de pages, aurait pu en partie être fondu avec le précédent. M. Brunot, en effet, ne tombe pas dans l'erreur fréquente qui consiste à regarder le xive siècle comme une époque de révolution; il présente, au contraire, d'excellentes considérations sur la continuité de l'évolution linguistique à cette période comme aux autres. Et, en fait, la plupart des traits qu'il signale trop brièvement à mon sens — comme caractérisant le xive siècle apparaissent auparavant ou ne deviennent dominants

^{1.} M. Brunot, reproduisant l'édition qu'il suit, en met une dans le passage qu'il cite; mais d'après sa façon de comprendre (que je crois bonne) il n'en faut pas.

^{2.} La longue phrase du *Jules César* doit se terminer par un point d'interrogation. Dans celle d'*Yvain*, la virgule du v. 4 appartient à la ponctuation allemande de l'éditeur et doit être effacée. Je mettrais deux points après *mescheu*, un point et virgule après *demeure* (que, au v. 8, a le sens de « car »).

^{3.} La phonétique et la morphologie lui auraient fourni plus d'un phénomène intéressant à recueillir; la syntaxe aussi n'est plus celle du haut moyen . âge. Au reste, ici comme ailleurs, si l'auteur s'est un peu trop restreint, ce n'est pas que les éléments d'un exposé plus détaillé lui fissent défaut : on le voit par telle remarque incidente, comme celle qui concerne l's ajoutée à la 2º pers. sing. du conditionnel et de l'imparfait (p. 530, n. 1).

qu'après. Il n'en est pas moins vrai qu'un fait important s'accomplit dans ce siècle: l'effacement définitif de la déclinaison à deux cas. L'histoire de cet événement capital dans la transformation du latin en français moderne est encore à faire : M. Brunot n'a pas entrepris de l'écrire 1; elle mériterait d'être l'objet d'une étude spéciale. La pénétration en masse de mots savants dans la langue écrite, due surtout aux nombreux traducteurs, est un autre caractère du xive siècle (avec le déplorable développement de cette graphie, prétendue savante, qui, « élevée à la dignité d'orthographe, pèse encore sur la langue », ou du moins sur l'écriture). M. Brunot a étudié avec attention cette invasion de mots latins, et il a dressé une liste des nouveau-venus², empruntés surtout aux écrits de Nicole Oresme et à la traduction lorraine du Psautier; il aurait pu trouver ailleurs des exemples tout aussi probants. Il est sévère pour cette francisation à outrance de mots latins; il va jusqu'à qualifier de « barbare » une page d'Oresme 3 dont, cependant, tous les mots savants sauf un seul (fortitude) ont passé dans notre langue littéraire ou même usuelle, tant le besoin en était réel. C'est une question très délicate et compliquée que celle de la légitimité des emprunts

^{1.} Ce qu'il en dit est intéressant. Il a par exemple tiré bon parti de la comparaison du manuscrit du livre de Joinville écrit vers 1370 avec les actes authentiques de Joinville lui-même, et il a justement remarqué que la déclinaison a commencé à se perdre dans l'ouest et qu'elle s'est maintenue dans le nord plus tard qu'ailleurs.

^{2.} L'auteur fait d'ailleurs les réserves nécessaires sur la date d'introduction de ces mots. Plus d'un certainement a été employé avant le xive siècle, bien qu'on ne l'ait pas encore signalé, mais le plus souvent d'une manière tout isolée et sans pénétrer dans l'usage littéraire général. C'est au xive siècle que s'est vraiment formée une langue littéraire dans laquelle un grand nombre de mots tirés du latin-ont reçu droit de cité.

^{3.} Dans cette citation je trouve une façon d'écrire que je ne me lasserai pas de combattre jusqu'à ce qu'elle disparaisse, ce que j'espère à peine d'ailleurs, puisque je la combats sans succès depuis trente ans : il faut imprimer non pevent, forme impossible, mais peuent, et de même pouoir et non povoir. Dans une autre citation de la même page, je lis wellent : j'ai également répété bien des fois, mais inutilement, que le w des manuscrits doit être interprété comme leur v ou leur u, et qu'il peut signifier vv, vu, uv, uu ou w : ici c'est vu, et il faut lire vuellent ; wellent est aussi barbare que pevent.

faits par le français au latin et plus tard 1 au grec. Il eût sans doute été à souhaiter pour la beauté et l'harmonie organique de notre langue que notre civilisation se fût développée spontanément comme l'a fait celle des Grecs (sauf l'influence lointaine de l'Égypte et de l'Orient), et que chacun de nos mots abstraits et scientifiques fût le produit et le reflet du travail intime de notre pensée propre. Mais il ne pouvait en être ainsi : le latin était la langue officielle d'une religion qui, elle-même, n'était née ni sur notre sol ni de notre race et nous était arrivée avec des termes élaborés par une pensée étrangère et que nous devions accepter tout faits. De même la philosophie, la science, la haute culture intellectuelle, nous ont été transmises dans des livres latins et ont été entretenues pendant tout le moyen âge par des hommes qui non seulement écrivaient, mais parlaient le latin. Ce sont ces hommes qui ont fondé, par des traductions ou des résumés, la littérature sérieuse en langue vulgaire : comment auraient-ils pu désigner par des mots français les objets et les idées qu'il s'agissait précisément de faire connaître aux gens ne parlant que le français? Il était d'autant plus naturel qu'ils prissent les mots latins en en francisant les terminaisons que le français, tout le monde alors en avait conscience, n'était que l'usage vulgaire du latin. Aussi l'ont-ils fait dès une époque antérieure aux plus anciens textes qui nous soient parvenus: déjà dans Eulalie on trouve aneme, element, virginitet, figure, clemence, que le poète aurait été bien embarrassé de remplacer par des mots de l'usage commun. Le nombre de ces mots savants est toujours allé en grossissant depuis dix siècles. et, malgré toutes les protestations des puristes, ne cesse pas de grossir. Le lexique latin, après nous avoir fourni des termes pour des objets ou des idées, nous en fournit maintenant surtout pour des impressions; tout récemment importés, des mots comme ténu, opaque, évanescent, fugace, livide, hirsute et mille

^{1.} Je dis « plus tard » : M. Brunot dresse (p. 549) une liste de prétendus « hellénismes » du xIVe siècle. Il est vrai que ce sont des mots grecs ; mais ils sont tous pris au latin, qui les avait d'abord admis, et le fait qu'ils ont une * origine grecque n'offre aucun intérêt particulier. Les emprunts faits vraiment au grec n'ont commencé, et ne pouvaient, naturellement, commencer qu'au xVIe siècle.

autres prêtent aux nuances de nos sensations une expression commode, qu'il nous serait malaisé de trouver aussi exacte dans le trésor des mots héréditaires 1. On pourrait même défendre l'introduction des mots savants, qui pénètrent dans le langage populaire avec une facilité et une rapidité surprenantes², en faisant remarquer qu'ils restituent à la langue une foule d'éléments phoniques qu'elle avait perdus ou continue à perdre et qu'elle est un puissant obstacle à cette réduction perpétuelle des phonèmes qui achemine la langue vers une monotonie fâcheuse, une homonymie gênante et une contraction qui pourrait aller jusqu'au monosyllabisme. Ce qui est certain, c'est que les emprunts, pour être légitimes, doivent être utiles, et que le pédantisme ou la prétentieuse recherche qui, à diverses époques, les ont multipliés au delà de toute limite chez certains écrivains méritent d'être combattus et tournés en ridicule. Il est vrai aussi que des morceaux de prose et surtout de poésie où l'on emploie surtout les bons vieux mots du fonds héréditaire de la langue ont par là même, sans que le lecteur et souvent même le poète sachent pourquoi, un charme, une simplicité et une force de pénétration remarquables, tandis que des morceaux de prose ou de poésie où les mots savants surabondent ont par là même un caractère tendu ou pompeux. En somme, le français a commencé ses emprunts au latin classique avant même de s'écrire : il les a continués et les continue toujours. Il ne pouvait qu'à cette condition devenir la langue de la philosophie, de la

^{1.} Notez que dans la liste des mots savants donnés par M. Brunot pour les XIIº et XIIIº siècles, on trouve à peine un adjectif et très peu de verbes ; dans celle du XIVº, les substantifs dominent encore beaucoup. Ce sont des emprunts *objectifs*, au lieu que beaucoup d'emprunts modernes sont *subjectifs*, et dus souvent au besoin personnel et passager de tel ou tel auteur ; aussi serait-il très précieux d'avoir l'acte de naissance de chacun d'eux et de voir sous l'influence de quel besoin vaguement senti celui qui l'a introduit est allé le chercher dans sa mémoire imbue de latin. Mais la plupart de ces mots n'ont réussi à vivre qu'après plusieurs naissances obscures et avortées, et cela aussi est intéressant.

^{2.} Qui se douterait aujourd'hui, sans la critique philologique, que des mots comme régiment, nature, imbécile, facile, fatiguer, habituer, imaginer, sont des « mots savants » ?

science et de l'histoire, et c'est parce qu'il a fait dans tous ces sens un effort remarquable au XIV^e siècle que cette époque a pour un de ses caractères principaux la production d'ouvrages où les mots empruntés au latin apparaissent en plus grand nombre qu'aux siècles antérieurs ¹.

Le chapitre III, Le français à l'étranger, forme, comme je l'ai dit, un épisode, mais non pas un hors-d'œuvre. Sur les vingt pages qu'il contient, douze, et ce sont les mieux remplies, sont consacrées à l'Angleterre : on trouvera là rassemblés beaucoup de renseignements intéressants, dont quelques-uns peu connus, sur l'histoire externe de notre langue dans ce pays où, importée par la conquête, elle fut longtemps la langue de l'aristocratie et la langue au moins accessoire de la majorité de la nation 2. L'histoire du français en Italie, si intéressante, est traitée en quelques lignes, et c'est une lacune regrettable 3. Les paragraphes consacrés au français en Asie et en Afrique (?) et au français en pays grec sont au contraire développés d'une façon superflue, et qui prouve simplement que l'auteur s'est intéressé à ces recherches, curieuses en elles-mêmes, mais ici assez peu à leur place. On a parlé français en Syrie, en Chypre et en Morée, parce que des Français s'y étaient établis 4, mais cela appartient à peine à l'histoire de la langue française, du moins à une histoire conçue sur un plan aussi restreint 5. Quant à la

r. M. Brunot termine ce chapitre par quelques remarques sur les latinismes introduits aussi dans la syntaxe. Ils sont fort importants et ont beaucoup contribué à la formation du style français. Je n'aurais pas emprunté d'exemples, pour ce qui regarde la construction, au roman de *Troïlus*, traduction de l'italien souvent calquée sur l'original.

^{2.} Notez aussi ce qui est dit des anciens traités anglais destinés à l'enseignement du français.

^{3.} Encore ces quelques lignes ne sont-elles pas exemptes d'erreurs. Martin de Canale n'est pas le continuateur de Brunet Latin. Ce qui est plus grave, c'est de dire que « Dante lui-même considère que Chrestien de Troyes a donné à la langue française le premier rang pour la poésie narrative ». Dante ne nomme nulle part Chrétien, et dans le passage auquel il est fait allusion il s'agit de la prose française.

^{4.} Il en était de même dans le sud de l'Italie et en Sicile.

^{5.} Il en aurait été autrement si l'auteur avait voulu étudier les déviations que subit le français en Orient, sujet intéressant et encore à traiter. Mais toute

pénétration en français d'un certain nombre de mots arabes qui viennent bien plutôt de l'Espagne que directement de l'Asie 1, elle aurait trouvé tout naturellement sa place dans l'étude des éléments du lexique; il en est de même des mots grecs, dont bien peu sont dus à l'établissement des Français en Orient 2. J'aurais mieux aimé que l'auteur s'étendît un peu plus sur la pénétration du français dans les pays germaniques, où il domina tellement la langue littéraire au XIIIe siècle qu'elle est remplie de mots français et que l'allemand a même emprunté alors à notre langue le suffixe verbal -ieren dont il fait encore un si grand usage. Mais ces critiques n'empêchent pas que ce chapitre, qui pourrait être mieux proportionné, ne contienne beaucoup de choses intéressantes et instructives et ne complète heureusement le tableau de l'histoire du français au moyen âge 3.

Ce tableau, tel que l'a tracé M. Brunot, est, si l'on en réunit les traits un peu épars, exact dans son ensemble et donne une juste idée de ce qu'a été la langue française au moyen âge.

une page sur l'introduction des coutumes françaises en Arménie et de quelques mots français dans l'arménien est vraiment de trop dans un livre où tant de choses essentielles sont à peine indiquées faute d'espace.

- 1. M. Brunot en cite une quinzaine dont plusieurs sont au moins douteux (mais il faut y joindre *caroube*). Faki se trouve au XIIIe siècle dans un livre écrit en Syrie, mais notre fakir ne remonte qu'au XVIIe siècle; il en est à peu près de même de *mamelouk* et d'autres.
- 2. L'auteur cite, ce qui n'a vraiment aucun intérêt dans la question, des mots grecs latinisés, puis francisés par le traducteur de Guillaume de Tyr, et des noms de serpents, tous pris également du latin, qui se trouvent dans « l'Estoire d'Eracles », c'est-à-dire dans une interpolation propre à quelques manuscrits et littéralement traduite du latin. Sur la question du Florimont, M. Brunot ne paraît pas connaître les récents travaux et la preuve fournie par M. Psichari qu'Aimon ne savait pas le grec. Des mots grecs donnés comme venus à l'époque des croisades, bien peu résisteraient à l'examen: en tout cas l'étymologie de βραχεῖα μάχαιρα pour braquemart (qui n'apparaît qu'à la fin du xive siècle) devrait être depuis longtemps reléguée parmi les bouffonneries de la vieille étymologie.
- 3. La bibliographie qui termine le volume est utile, mais m'a paru faite sans un plan bien arrêté. On est surpris en tout cas de ne pas voir figurer à la *Syntaxe* les *Vermischte Beiträge* de M. Tobler, *vade-mecum* indispensable de tous ceux qui veulent étudier la syntaxe française.

L'auteur a su en aprécier les rares mérites comme il en a signalé les côtés faibles. Son travail, s'il est lu par ceux en vue desquels il a été surtout écrit, contribuera, il faut l'espérer, à détruire le préjugé tenace que l'on trouve encore si souvent exprimé, à savoir que, si la littérature et notamment la poésie française n'a pas produit au moyen âge d'œuvre qui s'impose encore aujourd'hui à l'admiration au moins au point de vue de la forme, c'est que les écrivains et les poètes n'avaient à leur disposition qu'une langue informe, incapable de rendre des inspirations élevées, des pensées sérieuses, des sentiments délicats. Le français, considéré soit comme organisme linguistique, soit comme instrument d'expression, n'a guère fait que perdre depuis le XIIe siècle, et l'auteur, comme tous ceux qui se sont occupés de la question avec impartialité, l'a constaté à plusieurs reprises. Au premier point de vue, il est trop clair que la variété et la richesse du vocalisme, la persistance des consonnes finales, l'heureux balancement des formes verbales, étaient des avantages esthétiques, en comparaison de l'uniformité qui s'est partout introduite et de la destruction qui a rongé tant de beaux phonèmes, en même temps qu'ils augmentaient beaucoup la clarté et dispensaient en grande partie des pronoms, des prépositions et des conjonctions qui nous encombrent. Au second point de vue, l'existence de deux cas n'avait rien que de favorable à la grâce et à la netteté des tournures; l'emploi facultatif de l'article permettait de précieuses distinctions de sens; la liberté et la souplesse de la construction se prêtaient à merveille à se laisser modeler par une main habile. Le français moderne n'offre aux écrivains des ressources plus nombreuses que grâce à l'introduction considérable de mots savants et à la faculté, due aussi à l'imitation latine, de construire plus aisément de longues périodes. Mais ces deux acquisitions auraient pu se faire sans troubler la structure du vieux langage; celle-ci s'est écroulée d'elle-même par l'effacement toujours grandissant des distinctions phonétiques, par la désuétude où est insensiblement tombée la déclinaison, par la tyrannie que l'analogie a exercée sur la conjugaison, par l'ossification de la syntaxe, si l'on peut ainsi dire, résultant de l'atrophie des éléments qui lui permettaient le jeu souple et facile d'autrefois. Peut-être si, au

XIIe siècle, un Dante s'était produit en France, aurait-il maintenu pour des siècles la langue littéraire dans l'état où il l'aurait laissée. Au point de vue de l'unité de notre langue nationale, ce n'aurait peut-être pas été un bien; car le parler populaire aurait toujours marché dans sa voie, et l'on aurait eu bientôt entre l'usage écrit et l'usage parlé un écart bien plus grand que celui qui existe en Italie et comparable à celui qui avait séparé le latin vulgaire du latin grammatical. Il valait mieux sans doute que le français littéraire ne se fixât qu'au xviie siècle. On peut toutefois regretter que cette belle langue du XIIe siècle n'ait pas trouvé un metteur en œuvre digne d'elle. Les raisons de ce fait sont nombreuses, et ce n'est pas ici le lieu de les indiquer. Il ne faut pas d'ailleurs l'exagérer, et croire que les écrivains d'alors. aient été autant au-dessous de leur tâche qu'on l'a souvent dit. Assurément Chrétien de Troies, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, l'auteur d'Aucassin et Nicolette, celui du Lancelot en prose, Geoffroi de Villehardouin, d'autres encore, ont su manier avec force, avec adresse ou avec grâce cette langue dont l'Europe entière admirait la douceur et le charme 1. Mais aucun d'eux n'était de taille à dominer et à arrêter une langue littéraire qui se produisait sur presque tous les points de la France avec la plus luxuriante liberté et qui se bornait à se modeler en quelques points essentiels sur celle de Paris, laquelle variait elle-même à chaque génération. Ainsi tous les traits caractéristiques de la langue du moyen âge allèrent s'effacant peu à peu, et Villon, quand il voulut écrire une ballade « en vieil langage françois », montra assez que ni lui ni son temps n'y comprenaient plus rien. La langue du xve siècle n'a presque plus aucun des traits de l'ancien français : il ne lui manque pour devenir le français moderne qu'un peu plus de régularité, une plus grande pénétration de l'influence latine, et surtout la fixation à Paris de ce centre littéraire et social où devaient se produire à la fois les grammairiens et les écrivains classiques. La Renaissance n'a pas plus tué la langue du moyen âge qu'elle

^{1. «} C'est, disait encore un Anglais au XIVe siècle, le plus beau et le plus gracieux langage qui soit au monde, après le latin d'école, et le plus aimé et prisé de toutes gens; car Dieu le fit si doux et si amiable qu'il se peut comparer au parler des anges du ciel. » (Voir Brunot, t. II, p. 511).

n'en a tué la littérature : celle-ci était morte et celle-là s'était transformée bien avant Du Bellay et Ronsard.

Ш

LA LANGUE AU XVIC SIÈCLE.

Tandis que l'histoire de la langue, depuis les origines jusqu'à la fin du moyen âge, tient en 166 pages, celle de la langue au xvie siècle en remplit 217. Et ce n'est pas simplement une différence absolue, c'est encore plus une différence proportionnelle. Dans les deux premiers volumes du grand ouvrage auquel elle est annexée, l'histoire de la langue n'occupe qu'un peu plus d'un cinquième de l'espace réservé à la littérature ; dans le troisième volume, elle en occupe le tiers. Cela montre suffisamment que M. Brunot n'a regardé les deux premières parties de son ouvrage que comme une sorte d'introduction, surtout si l'on considère que dans ces 166 pages est comprise l'introduction proprement dite, consacrée aux « origines » et aux discussions de principes, et que, d'autre part, - lacune vraiment sensible, — le xve siècle n'est pas traité, la seconde partie s'arrêtant au xive siècle et la troisième commençant en plein xvie siècle 1. Un linguiste de profession aurait bien probablement renversé les proportions et donné à la langue du moyen âge, où l'évolution du latin vulgaire a été bien plus rapide et variée que plus tard et où les traits caractéristiques du français se sont dégagés pour toujours, la place prépondérante.

Ce qui montre encore que l'étude proprement linguistique

^{1.} Quelques lignes seulement, au début de la troisième partie, font à l'état de la langue au xve siècle une rapide allusion. Il en résulte que des œuvres aussi intéressantes pour l'histoire de la langue littéraire que celles de Jean le Maire de Belges sont complètement passées sous silence, bien qu'on voie, par des citations données dans le corps de l'ouvrage, combien cet écrivain a eu d'influence sur ses successeurs et sur la Pléiade elle-même. C'est d'ailleurs ce que, dans le chapitre qu'il a donné à ce volume, M. Bourciez a marqué justement, quoiqu'un peu brièvement (p. 88-90); on regrette qu'il n'ait pas cité le livre remarquable de M. Ph.-A. Becker sur Jean le Maire.

de son sujet n'est pas ce qui intéresse le plus vivement l'auteur de l'Histoire de la langue française, c'est la très petite place qu'il accorde, dans cette troisième partie, au développement spontané de la langue : il lui réserve, tout à la fin, à peine huit pages, tandis que plus de deux cents sont occupées par l'histoire externe et interne de la langue littéraire. Ces huit pages, que l'on peut à bon droit regarder comme insuffisantes, ne sont d'ailleurs pas dénuées d'intérêt, et je commencerai par dire quelques mots de

ce qui en fait le sujet.

Pour la phonétique, l'auteur s'est borné à choisir quelquesuns des faits réunis dans le grand ouvrage de Thurot; il les a résumés en disant que tous les changements survenus au xvie siècle dans la prononciation « ont un caractère commun : c'est d'avoir tendu à la réduction de l'élément voyelle dans les mots ». L'observation est juste i, seulement elle n'a rien de caractéristique, ni pour le xvie siècle, ni pour les voyelles; les consonnes ne se réduisent pas moins et cette double tendance dirige l'évolution du latin parlé en France depuis qu'il y a été introduit; elle risquerait, si elle n'était contrariée par diverses causes et dispersant la langue, comme je l'ai déjà remarqué, à la plus fâcheuse uniformité et à l'indistinction complète des formes,

^{1.} Dans le détail (si on peut appeler ainsi les quelques lignes qui développent cette proposition), on peut relever certaines inexactitudes. Que veut dire cette phrase : « La diphtongue ei, après s'être maintenue longtemps à l'état de diphtongue devant les nasales, passe à é (seigle, ségle) » ? L'ei de seigle n'a rien à faire ici, n'étant pas devant une nasale, et, en outre, est mal choisi et mal défini : seigle (mot dialectal pour le francien soile) est devenu sègle et non ségle. Que signifie la notation wa pour la nouvelle prononciation de oi ? Il fallait wa. La nasalisation d'i et d'u ne constitue pas une réduction de voyelles : les voyelles nasales sont des voyelles comme les autres ; c'est ici l'élément consonantique qui est réduit.

^{2.} M. Brunot l'observe pour les consonnes finales à la pause, qui, dit-il, cessent de se prononcer « dans le dernier tiers du siècle » (ce qui est d'ailleurs très contestable dans cette généralité : voir Thurot, t. II, p. 10 ss.). Il voit, assez singulièrement, dans cet amuissement de certaines consonnes, une « sérieuse compensation » à la réduction des voyelles.

^{3.} La principale est la création de mots nouveaux, par dérivation ou composition et par emprunt ou formation de mots latins et grecs. M. Brunot dit que, « par l'introduction de mots savants, le nombre des consonnes s'aug-

si même elle ne la réduisait pas à ne plus se composer que d'un petit nombre de monosyllabes 1. Pour bien faire comprendre l'étape où, dans cette voie, la langue en était arrivée au xvie siècle, M. Brunot aurait pu emprunter aux grammairiens d'alors quelques spécimens de notation phonétique, qui, brièvement commentés, auraient mis nettement sous les yeux du lecteur l'état de la prononciation à un moment donné et aussi dans un lieu donné; et cela lui aurait permis d'insister sur un trait qu'il passe complètement sous silence et qui est cependant tout à fait caractéristique pour l'époque, à savoir les discussions des grammairiens sur la bonne prononciation, les rivalités des prononciations locales et l'effort fait pour constituer un centre régulateur, effort qui n'aboutira qu'au siècle suivant, mais qui existe au xvie siècle et qui a produit des ouvrages aussi importants que celui de Bèze, que M. Brunot, chose étrange, ne mentionne même pas 2.

Le développement spontané du lexique, comme le remarque l'auteur, ne peut guère se séparer de son développement, si considérable au xvie siècle, sous l'influence savante et étrangère, dont il a longuement traité. Il note cependant (mais dans un autre paragraphe) la désuétude où tombent d'elles-mêmes un grand nombre de particules de l'ancienne langue; il aurait trouvé des cas analogues pour les noms et les verbes; mais de semblables recherches appartiendraient réellement à ce dictionnaire historique de la langue française que l'avenir verra sans doute se faire, et où chaque mot figurera avec l'indication de sa

mente en masse »; mais le nombre de voyelles ne s'augmente pas moins. Il a voulu dire sans doute que des groupes de consonnes que le français avait supprimés ont reparu en grand nombre dans les mots savants.

I. Supposons que l'f et le v s'effacent comme ils l'ont fait en plusieurs langues et comme l'a fait l'h en latin, deux mots aussi absolument distincts en latin que factum et vermem ne se distingueront plus que par l'r final du dernier, [v]er; si cette r tombe, comme elle l'a fait dans les infinitifs en er, on aura uniquement \dot{e} pour les deux mots, et à ce même \dot{e} se réduiraient facilement (sans parler de facio, facis, facit) fascem, ferrum, viridem, vitrum, versus, varium, confondus avec est, axem, haga, etc. On voit déjà des mots de trois syllabes réduits à une voyelle : augustum à u, habutum à \ddot{u} .

^{2.} Sauf en passant et à propos d'autre chose.

première et, pour ceux qui ont cessé d'être usuels, de sa dernière

apparition.

Les remarques de M. Brunot sur la morphologie et sur la syntaxe sont intéressantes et judicieuses ¹; il dit avec raison qu'ici encore il est bien difficile de distinguer ce qui est spontané de ce qui est dû à l'influence des grammairiens et des écrivains. C'est l'inauguration de cette influence qui constitue en effet le trait le plus important de l'histoire de la langue au xvi^e siècle; c'est elle que l'auteur a étudiée, avec une remarquable pénétration et une information extrêmement étendue, dans le chapitre le plus considérable de cette seconde partie. Mais il l'a fait précéder d'une introduction non moins savante et non moins neuve.

Il intitule cette introduction, qui ne remplit pas moins de 78 pages, « La lutte avec le latin », et c'est en effet l'histoire, très intéressante et très documentée, des efforts faits au xvie siècle pour substituer le français au latin comme langue de la philosophie, de la science, de l'histoire, de l'éloquence et même de la haute poésie (car il y avait encore des hommes, et non des moins éminents, qui pensaient qu'on ne pouvait atteindre les grands modèles antiques qu'en les imitant dans leur langue).

^{1.} Il y aurait encore ici quelques remarques à faire. La tendance à former en i le parfait de la première conjugaison, qui a été une vraie mode à la cour de François Ier et a failli triompher, aurait mérité qu'on s'y arrêtât un peu plus, et il n'est pas exact de mettre je cueillay en regard de j'ally : le premier appartient à une conjugaison spéciale à ce verbe (cf. le moderne je cueille pour je cueul), tandis que le second s'étendait à tous les verbes. Peut-on dire que chantassions pour chantissions est la forme « normale », puisqu'elle est récente et due à l'analogie? L'usage de se avec l'actif pour exprimer le passif dans certains cas ne pouvait « aller droit à l'élimination du passif »; comment cette forme se serait-elle substituée à l'autre dans des locutions comme : Les Gaulois ont été vaincus par les Romains, ou Cet homme a été assassiné? On trouve, dit l'auteur, l'infinitif « construit d'une très remarquable façon, en guise de participe absolu, et sans aucune préposition, dans le même sens qu'il aurait s'il était précédé de avoir ». Je ne comprends pas ce que l'auteur veut dire : peut-être avoir est-il une faute d'impression pour après. Il cite un exemple de Jean Le Maire (Turrhenus,... estre parti d'Asie, arriva en Italie); il aurait pu dire que Rabelais fait un fréquent usage de cette bizarre construction, qu'on rencontre d'ailleurs dès la fin du xve siècle.

Après avoir montré dans l'école et dans l'Église les deux grands obstacles au triomphe du français, M. Brunot signale les « premiers manifestes » en faveur de la langue vulgaire (il ne s'agit en réalité que de celui de Geoffroy Tory), puis il étudie successivement la pénétration du français dans les ouvrages de médecine, de chirurgie, de pharmacie, de mathématiques, d'astronomie, de cosmographie et géographie, de chimie, de physique, d'histoire naturelle, de philosophie morale et métaphysique, d'histoire, de rhétorique et de poétique. Dans chacun des livres qu'il a dépouillés avec un soin et un labeur extrêmes, M. Brunot cite surtout les pages où les auteurs expriment leurs idées sur la question de la langue et nous font ainsi voir les hésitations et les divergences d'opinions qui régnaient encore. C'est un tableau du plus haut intérêt, que nul n'avait encore tracé et dont l'auteur a été obligé de réunir lui-même tous les éléments. Comme il le dit avec juste raison, il n'avait point de guide dans ces recherches; il s'est avancé le premier sur un terrain inexploré, terrain dont ni l'étendue ni l'aridité ne l'ont rebuté; il l'a parcouru dans tous les sens et en a dressé une première carte, qu'il n'a garde de présenter comme définitive et sur laquelle il n'a pas même voulu marquer tous les points qu'il avait relevés. l'ai conscience, dit-il, que dans ces recherches, où je n'avais point de guide, beaucoup de noms et de livres ont dû m'échapper. J'aurai l'air d'en avoir omis bien plus encore, quoique je les aie vus et connus... J'ai essayé de choisir témérairement, comme on choisit toujours — les hommes et les œuvres qui me semblaient avoir eu, dans le progrès que j'étudie, le plus d'influence. Les indications que je donne ne suffiraient pas, je le sais, pour l'histoire de chaque science; réunies, elles expliqueront, j'espère, le mouvement général d'idées réformatrices que, dans l'histoire littéraire, certains gardent encore la gloire d'avoir seuls représentées et presque inventées. »

Ces derniers mots s'appliquent surtout à Du Bellay et à la Défense et illustration de la langue françoise. M. Brunot s'attache à établir que ce livre fameux n'avait pas toute la nouveauté qu'il s'attribuait lui-même et qu'on lui a généralement attribuée depuis. Il le prouve en montrant que presque tout ce que dit l'auteur avait été dit par d'autres. Il ajoute que Du Bellay

n'apporte en faveur de sa thèse non seulement aucun argument nouveau, mais aucun argument de valeur, et qu'il enveloppe de phrases éclatantes un vide d'idées qui se dévoile quand on veut analyser son livre. Tout cela est vrai, et cependant je crois que c'est justement que la postérité a résumé dans la polémique soulevée par Du Bellay toute cette histoire de « la lutte contre le latin » que M. Brunot a si savamment écrite. Il n'est personne qui dise une chose le premier; les voix les plus retentissantes sont celles qui ne sont que l'écho de mille voix plus faibles qui ne se seraient pas fait entendre; mais celui qui donne à une idée la forme qui lui permet d'agir vivement sur les contemporains est, à bon droit, pour l'histoire, le représentant de cette idée. D'ailleurs, si les raisons de Du Bellay n'étaient pas nouvelles, elles se présentaient dans des conditions qui donnaient à son manifeste une portée que nulle déclaration analogue n'avait eue auparavant. La cause du français passait encore pour être celle des ignorants, des gens sans lettres; or le groupe dont on savait bien que Du Bellay n'était que l'organe était composé d'hommes extrêmement savants, « Grecs et Romains » autant que pas un, et qui proclamaient la langue française égale à celles de l'antiquité et capable de rivaliser avec elles par la production de chefs-d'œuvre pareils aux leurs. C'était sur le terrain de l'art, et non plus celui de l'utilité, que se plaçait le nouvel apologiste: il promettait dans ce domaine, aux Français, des dépouilles comparables à celles que leurs ancêtres avaient rapportées du Capitole et de Delphes, et une gloire qui allait les mettre au-dessus des autres nations. Personne avant lui n'avait tenu ce langage 1. L'exagération même et l'injustice dont Du Bellay fait preuve dans sa dépréciation de la poésie française antérieure donnaient une expression au sentiment général, qui n'osait encore se manifester, mais qui existait obscurément dans beaucoup d'esprits animés des grands espoirs de la Renaissance, et qui réclamait une rénovation complète de

^{1.} Sauf Jacques Peletier, du Mans, dont M. Brunot cite des déclarations, qui, moins l'enthousiasme et le coup de clairon, ressemblent singulièrement à celles de Du Bellay; mais elles avaient fait peu d'effet dans le public. A plus forte raison en est-il de même de la lettre si remarquable de Jacques de Beaune, qu'a récemment publiée M. Roy.

la poésie. Au reste, il n'y a là qu'une nuance d'appréciation : M. Brunot ne méconnaît pas l'importance historique du bruyant manifeste de la Pleiade ; il en restreint seulement, peut-être un peu trop, l'originalité, car l'originalité en ces matières est plus dans la forme et dans le ton que dans le fond même.

A propos de ce tableau si curieux de l'apparition du français dans chacune des branches de la littérature sérieuse, l'auteur aurait pu faire remarquer plus souvent que le xvie siècle avait été précédé en cela par l'époque antérieure. Il est vrai que tout ce qui, des productions du moyen âge, n'avait pas été imprimé était comme non avenu; mais dans presque toutes les branches du savoir, depuis la chirurgie jusqu'à la philosophie, l'imprimerie avait répandu, souvent à de nombreuses éditions, des écrits des xme, xive et xve siècles, qui avaient été les précurseurs de ceux du xvie. M. Brunot n'en cite que quelques-uns; il eût été, je crois, intéressant de les relever tous et de chercher quels liens peuvent les rattacher à ceux de l'époque suivante 1. L'idée de mettre en français les préceptes de certains arts ou les résultats de certaines sciences remonte au moyen âge, et peutêtre aurait-il été bon d'indiquer sommairement en quoi les tentatives de la Renaissance diffèrent de celles des âges antérieurs. Mais cela rentrait sans doute dans l'histoire de la littérature plutôt que dans celle de la langue.

En résumant ou en reproduisant les déclarations des écrivains de genre si divers, qui ont revendiqué pour la langue française le droit d'exprimer tous les aspects de la pensée humaine, M. Brunot a apporté à l'histoire externe de notre langue littéraire une contribution des plus précieuses. Il semble qu'il aurait pu citer plus souvent les opinions de ceux qui combattaient cette prétention. On ne voit guère dans son chapitre que l'attaque du latin; on en entrevoit à peine la défense, et cependant celle-ci aurait aussi beaucoup d'intérêt et ferait mieux comprendre celle-là. Il alléguera sans doute que les latinistes ont en général dédaigné de répondre aux novateurs; il arrive

I. Je n'en citerai qu'un exemple, le traité de l'Espere du monde, imprimé une dizaine de fois à Paris de 1504 à 1534 (Hist. litt. de la France, t. XXX, p. 568), et conséquemment bien antérieur aux ouvrages publiés sous le même titre à partir de 1544 (p. 691).

souvent dans les discussions de ce genre que le parti qui est en possession ne se défend que par le silence et par l'autorité attachée à cette possession. Cependant il nous donne lui-même un spécimen des objections que souleva l'enseignement en langue vulgaire des professeurs du Collège royal Ramus et Forcadel, et — mais dans une note du chapitre suivant — les très curieuses remarques de Charles de Bovelles ¹. La résolution que prit de Thou d'écrire son histoire en latin, les plaintes de Montaigne sur le peu de durée de la forme à laquelle il confie sa pensée, prouvent combien il y avait encore, à la fin du xvie siècle, d'hésitation parmi les meilleurs esprits. Les causes de cette hésitation sont parfaitement indiquées par M. Brunot ². J'aurais vu avec plaisir qu'il nous eût fait connaître plus en détail la façon dont ceux qui l'éprouvaient la justifiaient à leurs propres yeux et aux yeux des autres.

Ces remarques sont bien loin de tendre à diminuer la valeur du travail si neuf et si méritoire que M. Brunot a accompli dans ce chapitre. C'est véritablement un morceau capital et qui suffirait à valoir à l'auteur la haute estime et la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre littérature et de

notre langue.

Le chapitre suivant a également beaucoup de valeur. Intitulé « Tentatives des savants pour constituer la langue », il comprend 130 pages et se divise en trois sections : Efforts pour constituer une grammaire, Tentatives de réforme orthographique, Développement du vocabulaire.

^{1.} M. Brunot l'appelle toujours *Bouelles*; il est cependant certain que cet érudit, dont le nom écrit en latin *Bouillus* a été traduit de plusieurs façons différentes, s'appelait Charles de Bovelles, du nom du village voisin de Saint-Quentin dont il était originaire (voyez Thurot, t. I, p. xxvI).

^{2.} C'est naturellement surtout le manque de fixité du français et l'incertitude de ses règles en regard du latin, dont la grammaire est immuablement fixée et qui permet de s'adresser à la postérité la plus lointaine aussi bien qu'aux contemporains; c'est encore le désir, pour les savants, d'être compris par tous les savants d'Europe (on sait que cette considération a fait, jusqu'à nos jours, écrire en latin certains livres scientifiques); c'est enfin l'infériorité du français soit pour le vocabulaire (en fait de termes abstraits), soit pour la construction de longues périodes, soit pour l'énergie et la concision de l'expression.

La première section (p. 718-750) est consacrée aux grammairiens, Passant, avec raison, rapidement sur les grammaires purement pratiques faites à l'usage des étrangers, M. Brunot examine successivement les grammaires de Du Bois, Drosai, Meigret, Pillot, Robert Estienne, Ramus et Cauchie (plus les remarques disséminées de H. Estienne). Ici il avait été précédé par M. Livet et, sur quelques points, par Thurot et M. Stengel; mais il ne s'en est pas fié à ses prédécesseurs : il a tout lu et jugé par lui-même, et il a souvent éclairé d'un jour nouveau le caractère et surtout les rapports des différents ouvrages qu'il a étudiés. C'est ainsi qu'il a découvert Drosai, qu'il a démontré le peu de valeur de Pillot, la nullité du livre de Robert Estienne (copié ou abrégé de celui de Meigret), qu'il a montré que la grammaire de Ramus, originale (et fort peu heureusement) dans son plan, est également, en bonne partie, un simple résumé de celle de Meigret, et qu'il a établi que Meigret est le seul grammairien de l'époque (après le bizarre Du Bois) qui ait travaillé de première main et rien qu'avec des idées à lui. En somme, ce chapitre, fort digne d'éloges, intéresse l'histoire de la grammaire bien plus que celle de la langue, même écrite. M. Brunot reconnaît lui-même que ni Meigret ni Ramus n'ont eu d'action (p. 853). L'idée de donner des règles fixes à la langue, qui animait ces premiers grammairiens, ils ne l'ont pas réalisée, tant à cause de la faiblesse et de l'incertitude de l'exécution qu'ils lui ont donnée qu'à cause de leur manque d'autorité et de l'absence d'une matière sur laquelle elle eût pu s'exercer. Il faut considérer en effet qu'on n'enseignait point le français à l'école : dès lors, ces livres étaient écrits pour les lettrés; c'étaient des œuvres de curiosité, de science si l'on veut, non de pédagogie, et les grammaires ne peuvent agir sur l'usage d'une langue que si les règles en sont d'abord inculquées aux enfants. Il semble donc que l'auteur, qui attribue au manque d'espace la brièveté avec laquelle il expose l'histoire interne de la langue, aurait pu accorder moins de pages à celle de la grammaire; mais on ne s'en plaint pas, parce que ces pages en elles-mêmes sont intéressantes, remplies de faits curieux et d'observations judicieuses.

J'en dirai autant de la section suivante (p. 750-776), consacrée aux tentatives de réforme orthographique. Ici encore c'est

Meigret qui attire surtout l'attention et mérite les éloges de M. Brunot, sans toutefois qu'il ferme les yeux aux défauts du système de Meigret, qui pèche d'abord par certaines inconséquences et même incohérences, ensuite et surtout parce que sa prononciation lyonnaise, d'après laquelle il avait réglé sa graphie, ne répondait pas toujours à la prononciation parisienne déjà regardée comme la normale. M. Brunot regrette à bon droit que la Pléiade, en refusant, après un moment d'hésitation, — Ronsard en eut toujours des regrets, — de s'associer à la réforme orthographique, l'ait empêchée d'aboutir. Le moment était unique pour un pareil succès; entre autres raisons, M. Brunot en donne une fort bonne (p. 771): « En 1550, les livres qu'un changement d'écriture eût fait paraître archaïques étaient en si petit nombre, que le sacrifice en était encore possible. Au fur et à mesure que la littérature française s'est développée, ce qui a rendu de plus en plus difficile une réforme radicale, c'est l'impossibilité croissante de nous éloigner ainsi tout d'un coup de tout un trésor d'écrits qui composent encore la lecture non seulement des érudits, mais des hommes cultivés. » Au reste, ce qui a surtout fait échouer les diverses tentatives dont celle de Meigret était la plus acceptable, c'est leur multiplicité. Entre tous ces réformateurs qui se critiquaient et se contredisaient les uns les autres, il était difficile de faire un choix. Puis ils s'éloignaient trop de l'usage reçu pour que le public ne fît pas à des innovations qui dérangeaient ses habitudes l'opposition aussi puissante que sourde de l'inertie. C'est ce que l'on fit entendre à Ronsard, qui seul peut-être aurait eu la force de triompher de cette mauvaise disposition; c'est ce que voyaient surtout les libraires, qui craignaient de ne pas vendre des livres aussi étrangement imprimés : il résulte de plus d'un passage cité par M. Brunot que ce furent eux surtout qui s'opposèrent à la réforme.

Ce chapitre sur l'orthographe est très bon, mais il est incomplet, et il me semble que la partie manquante n'est pas celle qui aurait offert le moins d'intérêt. L'auteur nous expose fort bien les théories émises au xvi siècle sur l'orthographe et nous montre qu'elles n'ont pas réussi à passer dans la pratique; mais cette pratique elle-même, il nous en dit fort peu de chose. Cependant l'orthographe des livres imprimés en 1600 n'est pas

la même que celle du commencement du siècle : si l'on considère l'histoire de la graphie comme faisant partie de l'histoire de la langue, il eût été bon d'en indiquer les principales modifications au cours de ce siècle 1. Il eût été curieux aussi de nous faire connaître jusqu'à quel point des habitudes graphiques régulières avaient pénétré dans l'usage en dehors de l'imprimerie et de nous donner quelques spécimens — on sait qu'il y en a de fort singuliers - de la manière d'écrire des hommes plus ou moins lettrés et notamment des femmes. Plusieurs auteurs du xvie siècle ont aussi une orthographe à eux, et quelques indications à ce sujet n'eussent pas été superflues. Peut-être aurait-on pu abréger, pour faire place à des remarques de ce genre, quelques-unes des pages consacrées à des tentatives de réforme qui, en somme, n'ayant pas abouti, sont en marge de l'histoire de notre orthographe plutôt qu'elles n'en font partie.

La troisième section de ce chapitre est consacrée au « développement du vocabulaire ». Elle ne comprend pas moins de 70 pages et forme assurément un des morceaux les plus importants et les plus travaillés de l'œuvre de M. Brunot. Il nous fait d'abord connaître les théories des hommes du xviº siècle, et surtout de la Pléiade, sur l'enrichissement du lexique français, théories qui, d'abord fort audacieuses et même téméraires, ont été en s'atténuant de plus en plus, et qui, à une ou deux exceptions près, n'ont pas, autant qu'on le croit d'ordinaire, influencé la pratique. Cet enrichissement devait être obtenu d'abord par des moyens tirés de la langue elle-même, en y introduisant des

^{1.} Nous apprenons bien qu'on doit à G. Tory la cédille, l'apostrophe et «'les accents » (c'est un peu vague), à Dolet l'accent sur l'é et le tréma; mais nous ne voyons nulle part quand et jusqu'à quel point ces innovations ont été adoptées. Il en est de même de la distinction de l'i et du j, de l'u et du v, qui, chose singulière, n'avait été faite ni par Meigret ni par Peletier, et que Ramus a opérée d'une façon si simple en se servant de la double forme qu'avait précisément chacune de ces lettres (quoique, d'ailleurs, le choix de j ne soit pas sans inconvénients). On voit bien (p. 773) cette innovation capitale attribuée à son auteur, mais on ne nous dit pas quel succès elle eut. On sait qu'elle fut adoptée par les imprimeries de livres français à l'étranger bien avant de se faire recevoir en France.

mots dialectaux, en reprenant des mots archaïques, en « provignant » des mots hors d'usage ou encore usités. A combien peu de chose se réduit l'emprunt aux dialectes préconisé par Ronsard avec une conviction si énergique en apparence, c'est ce que montre la liste dressée par M. Brunot des mots de cette origine qu'il a relevés dans les poètes mêmes de la Pléiade : trois dans Ronsard lui-même 1, un dans Belleau et deux dans Baïf ², — car il ne faut pas tenir compte ici de Rabelais, qui n'agit pas par principe mais par fantaisie, ni de ses imitateurs (Des Périers, Noël du Fail, qui, d'ailleurs, n'emploient des termes patois qu'en parlant de choses locales), ni de Montaigne, qui s'est octroyé, comme on sait, au sujet des mots gascons ou périgourdins, une liberté dont, au demeurant, il n'a que très modérément usé: 3. Au milieu du xvie siècle, le français littéraire était décidément le français de Paris; on écrivait pour être compris de ceux qui connaissaient les mots de cette langue, et on ne pouvait employer que très discrètement des mots qu'elle ne possédait pas 4.

Il en est de même des mots archaïques. Malgré toutes leurs déclarations, les Pléiadistes n'en ont repris que fort peu au « vieux roman », qu'ils ne connaissaient d'ailleurs que par des textes imprimés et fortement rajeunis, et aucun de ceux qu'ils ont essayé de faire revivre ne leur a survécu. C'est dommage pour quelques-uns, quoique, en général, on ne puisse dire que les archaïsants aient eu la main fort heureuse. Encore moins

^{1.} Encore astelle (aujourd'hui attelle) est-il un mot qu'on trouve de tout temps en français.

^{2.} Serrer dans Desportes au sens de « fermer » est d'origine espagnole plutôt que provençale (quoi qu'en ait pensé Malherbe).

^{3. «} Même en admettant tous ceux que signale M. Lanusse, il y en aurait [de mots gascons] une trentaine dans Montaigne. »

^{4.} Toutefois il faut bien dire que dans cette langue, en tant que parlée (et par suite dans la langue écrite, mais en dehors de l'influence et même de la conscience des écrivains), il s'est introduit, à toutes les époques, mais au xvie siècle plus qu'à toute autre, un grand nombre de mots dialectaux surtout méridionaux. L'élément méridional de notre lexique apparaît chaque jour plus considérable (grâce surtout aux belles recherches de M. A. Thomas), et il serait fort intéressant d'en donner un relevé complet, en essayant d'indiquer la date de la plus ancienne apparition de chaque mot.

ont-ils pu réaliser l'idée bizarre que Ronsard a émise, sans peutêtre l'avoir bien nettement saisie lui-même, de refaire toute une famille et même une souche à des mots tombés en désuétude, mais qui avaient laissé quelque dérivé encore usité. M. Brunot n'a pu trouver d'exemple bien décisif de ce peu raisonnable procédé.

Les procédés employés par la nouvelle école pour former des mots nouveaux sont beaucoup plus intéressants que ses essais d'introduire dans le français écrit des provincialismes ou des archaïsmes. Dans la dérivation, à vrai dire, ils n'ont rien d'original ¹; sauf quelques adjectifs en -al, -in, -een, -an, -eux, qui ont souvent été assez mal appliqués et n'ont pas eu de succès durable, on n'a formé de dérivés qu'en suivant l'usage courant. Quant à l'abus des diminutifs en -et auquel se sont livrés les poètes de la Pléiade, on sait aussi qu'il ne devait pas leur survivre.

C'est uniquement dans la composition que l'école a vraiment fait œuvre originale, mais là encore elle n'a abouti qu'à un avortement. C'est surtout, on le sait, pour obtenir des épithètes comparables à celles des Grecs qu'elle a fait violence au génie de la langue, en fabriquant des adjectifs comme humble-fier 2, pied-vîte 3, doux-soufflant 4, cuisse-né, et surtout comme chasse-peine, oste-soif, donne-jour, où un procédé que le français a employé de tout temps avec bonheur pour former des substan-

^{1.} L'emploi de l'infinitif pris substantivement, dont les Pléiadistes et déjà Scève ont abusé, n'est pas, je l'ai dit ci-dessus, une dérivation; il en est de même de l'emploi des adjectifs comme substantifs. Les cinq mots que M. Brunot cite comme des « dérivés impropres » (voir ci-dessus, p. 199) n'ont certainement pas été inventés par les écrivains, et appartiennent à la formation la plus spontanée de la langue. Si on n'a recueilli d'apprét, débauche, entretien, que des exemples du xvie siècle, c'est un pur hasard; dispute s'est fait tout seul de disputer; piaffe est peut-être le simple et non le dérivé de piaffer.

^{2.} Ici la langue fournissait quelques modèles, comme aigre-doux, douce-amère; mais ce n'était pas un procédé réellement vivant.

^{3.} M. Brunot range ici par distraction le pate-pelue de Rabelais, où il n'y a qu'un adjectif qualifiant un substantif et formant un composé par synecdoque.

^{4.} Marche-tard ne doit pas être mis dans le même paragraphe. C'est un composé avec impératif comme ceux qui sont signalés plus loin.

tifs est employé, contre toute analogie, à former des adjectifs ¹. De toutes ces innovations il n'est rien resté ². Desportes déjà les connaît à peine, et Malherbe n'a pas eu à les combattre sérieusement. Les mots qui en étaient nés étaient d'ailleurs pour

la plupart aussi inutiles que mal formés.

Ainsi l'enrichissement que les novateurs ont voulu, en pleine conscience et d'autorité, donner à la langue littéraire et surtout à la langue poétique, ils n'ont pas réussi à le lui donner. L'enrichissement considérable qu'elle a reçu au xvie siècle, et dont leurs œuvres ont certainement, au moins en partie, été le véhicule, s'est fait pour ainsi dire passivement et bien souvent à l'insu de ceux dans les écrits desquels il s'est manifesté. C'est - sans parler de la marche ininterrompue des procédés traditionnels de dérivation et de composition — l'emprunt aux langues antiques et modernes qui l'a surtout constitué, et cet emprunt s'est produit, dans la plupart des cas, soit dans des ouvrages techniques dont les auteurs n'avaient pas de prétentions littéraires, mais cédaient à un simple besoin, soit dans la langue courante de la société élégante, avant de pénétrer dans les œuvres littéraires proprement dites. M. Brunot a étudié avec beaucoup d'attention ces diverses sources étrangères qui sont venues verser leurs eaux dans le courant de la langue nationale. Il n'a pas seulement donné des mots étrangers des listes qui, sans avoir aucune prétention à être complètes, sont très riches et très instructives 3 : il a finement distingué dans le vocabulaire d'alors, à côté des mots empruntés directement, les « expressions

^{1.} M. Brunot l'a très bien reconnu et marqué; il n'aurait donc pas du citer ici le cache-cou de Rabelais, qui est un substantif, et que Rabelais a pris dans la langue populaire (Rabelais est naturellement étranger à toutes ces inventions).

^{2.} Le mot *chèvre-pied* s'est maintenu dans la langue littéraire, mais, cela est à noter, en devenant substantif. Au reste, c'est moins un composé comme les autres qu'un calque du latin *capripes*.

^{3.} M. Brunot donne pour tous les mots, très nombreux, qu'il cite, le renvoi précis à l'endroit où ils se trouvent. On peut regretter que la liste des auteurs qu'il a dépouillés (ce sont, naturellement, ceux qui ont été publiés avec des glossaires) soit trop restreinte; mais il ne faut pas oublier que l'auteur ne faisait pas un *Dictionnaire* de la langue du xvie siècle.

faites de mots français, mais rapprochés suivant un modèle » étranger, les mots « influencés dans leur forme » et les mots « influencés dans leur sens »; ce sont là des recherches très délicates et très utiles, qui ont demandé beaucoup de peine, de savoir et d'attention. En outre, en tête de chacun des deux paragraphes qui les contiennent, — consacrés l'un aux italianismes et aux hispanismes, l'autre aux latinismes et hellénismes, — l'auteur a résumé et apprécié les expositions de principes et les controverses auxquelles ces emprunts ont donné lieu; c'est un chapitre très intéressant de l'histoire des efforts faits au xvie siècle pour constituer la langue littéraire.

Il commence par ce qui concerne l'italien et l'espagnol. Le second n'a pas grande importance, bien qu'il ait fourni un certain nombre de termes de guerre ou de costume 1. Mais le premier a véritablement envahi le français. Il s'en faut qu'on ait encore relevé tous les mots de notre langue littéraire actuelle qui ont une origine italienne, sans parler de ceux qui n'ont pas survécu à l'époque de ce grand engouement. Et de cette invasion la Pléiade n'est nullement responsable : elle l'a combattue, au contraire, dès l'origine; Ronsard, Du Bellav, Jodelle, Peletier, s'en sont indignés ou moqués, et l'on connaît les virulents réquisitoires lancés par Henri Estienne contre ce qu'il regardait comme une sorte de trahison non seulement envers la langue française, mais envers la France elle-même. Rien n'y fait : sans que personne oppose de réplique à ces attaques, et en dépit d'une réprobation qui semble unanime, les mots italiens, qui ont commencé à s'introduire dans l'usage dès la fin du xve siècle, y vont toujours en foisonnant de plus en plus jusque vers la fin du xvie siècle, et se glissent en abondance jusque sous la plume de ceux qui les proscrivent théoriquement. C'est que la langue littéraire, malgré tous les efforts des grammairiens et des auteurs, ne peut échapper à l'influence de la langue parlée dans le milieu social auquel appartiennent les écrivains, et ce milieu était alors imprégné d'italianisme.

^{1.} Comme camarade, casque, diane, fanfaron, habler, morion, veillaque, basquine, vertugade, etc. Il ne faut pas tenir compte de Brantôme, qui se plait à farcir ses écrits de termes espagnols qu'on ne trouve que chez lui.

L'invasion du xvr siècle est d'ailleurs devenue un établissement fixe. Les mots empruntés à nos voisins à cette époque sont aujourd'hui incorporés à notre lexique, et les philologues seuls en connaissent l'origine; ils ne nous ont pas seulement servi à nommer des objets que nous serions toujours arrivés à désigner, ils nous ont fourni l'expression de bien des idées ou des nuances que notre vocabulaire ne nous aurait peut-être jamais donné le moyen d'exprimer ¹. C'est un véritable enrichissement, que nous n'avons pas à regretter ², et qui nous a donné, bien que sur une plus petite échelle, l'avantage qu'a si souvent l'anglais, avec sa double série de mots germaniques et romans, de pouvoir exprimer la même chose de deux façons différentes avec une légère distinction de sens ou tout ou moins en évitant la répétition du même mot.

En ce qui concerne les mots pris au latin et au grec, le rôle des savants et des lettrés n'a pas été le même que pour l'italien. Là il y a eu deux doctrines opposées, l'une favorable, l'autre hostile à l'acclimatation des mots savants. Il faut distinguer ici les mots latins et les mots grecs. L'adoption des premiers avait commencé, je l'ai dit ci-dessus, avant même les plus anciens documents écrits en français; elle avait pris, au xve siècle et au commencement du xvie, les proportions excessives et ridicules qu'ont raillées G. Tory, Rabelais et d'autres. Même sans aller jusqu'à cet excès, il a semblé à beaucoup de bons esprits, au xvie siècle, qu'on la pratiquait

^{1.} Je citerai seulement quelques-uns des mots qui figurent sur la longue liste de M. Brunot: accort, assassin, bagatelle, bouffon, brave, brusque, caprice, caresse, concert, courtisane, disgrâce, feston, fougue, improviste, leste, pédant, réussir, risque, soldat.

^{2.} Beaucoup ont disparu, parce qu'ils n'ont pas semblé répondre à un besoin (sans parler de ceux que cite H. Estienne et qui, sauf dans ses satires, n'ont point passé dans les livres et n'ont jamais été employés que par ceux que nous appellerions aujourd'hui les snobs); j'en relève quelques-uns dans la liste de M. Brunot: barizel, baster, boucon, escorne, goffe, menestre, pianelle, tradiment. Il en est qui se sont maintenus assez tard, et on pourrait trouver qu'un ou deux (comme goffe) répondaient à des nuances que nous ne savons plus rendre exactement; mais la majeure partie de ces emprunts était inutile, n'était due qu'à la mode, et a disparu avec elle.

trop facilement et qu'on se contentait souvent, par simple paresse, d'un mot latin quand la langue française pouvait fournir un équivalent : Ronsard, Pasquier, Estienne se sont prononcés avec énergie dans ce sens ; Abel Mathieu l'a fait avec
une ardeur emphatique et prolixe, et un nommé Du Perron,
mettant bravement la théorie en pratique, est allé aussi loin que
l'ont fait dans leur langue certains puristes allemands au xvii
et au xixe siècle . Mais il est à peu près le seul. Les mots
latins étaient trop commodes, disons le vrai, trop nécessaires,
non seulement pour qu'on rejetât ceux qui avaient déjà droit de
cité, mais pour qu'on n'en introduisît pas une foule d'autres, à
cette époque de traduction et d'imitation où le français s'essayait
à se substituer partout au latin. J'ai déjà parlé de cette question
des mots empruntés au latin, dans laquelle M. Brunot me
paraît un peu trop conservateur, et je n'ai pas à y revenir.

En ce qui concerne le grec, les dépouillements de M. Brunot confirment pleinement, comme il le dit, la remarque de Darmesteter. « C'est par la science plus que par la littérature que la terminologie grecque s'introduisit chez nous au xvie siècle. » Prenez, en effet, dans la liste des mots grecs qu'il a dressée (j'entends celle des mots qui n'avaient point déjà passé au latin) ceux qui sont restés dans la langue, nous ne trouverons guère que des termes de médecine, comme anodin, aponévrose, diathèse, épigastre, péricarde, symptôme, d'histoire naturelle, comme zoophyte, de mathématiques, comme homogène homologue, hypoténuse, trapèze, de géographie, comme archipel², de philosophie, comme abobhtegme, athée. A peine y relevons-nous, comme appartenant à la langue de la poésie, anagramme et enthousiasme, et, dans cette catégorie, nous n'en trouverons pas qui, employés au xvie siècle, aient disparu depuis. Il est certain que Ronsard, à ses débuts, avait été tenté par la beauté prégnante des épithètes grecques et avait songé à en introduire plus d'une

^{1.} Il dit, par exemple, outreparoissant pour transparent, voyable pour visible, horscentrin pour excentrique, partelette pour particule, etc. Mais il a néanmoins bien des mots pris au latin et au grec, et plus qu'il ne s'en doute lui-même.

^{2.} Encore ce mot, si violemment tronqué après l'accent, pourrait-il bien être emprunté directement à l'italien arcipelago.

en français. M. Marty-Laveaux ¹ a fort bien montré que c'était dans l'espoir de les naturaliser qu'il avait risqué, en ayant l'air de regretter de ne pouvoir les employer en français, les fameux ocymore, dyspotme, oligochronien. Mais il s'aperçut vite de son erreur. Si, « sous prétexte de réagir contre le jugement de Boileau, évidemment excessif, on est allé trop loin depuis Egger » en l'absolvant complètement du reproche d'hellénisme indiscret, « il reste acquis qu'il n'a pas vraiment, comme Boileau l'avait prétendu, parlé grec en français ». Il en a eu la velléité, mais il y a sagement renoncé.

Pour le grec comme pour le latin, M. Brunot ne se borne pas à donner de longues listes de mots directement empruntés 2. Il y joint, et c'est la partie la plus intéressante de son travail, les mots formés d'un thème latin ou grec avec des suffixes français et les mots soit formés de thèmes français ou de thèmes empruntés avec des suffixes savants, soit composés d'éléments grecs ou latins sans avoir existé en latin ou en grec. On sait quel développement a pris en français, notamment pour le grec, ce dernier procédé, qu'avait inauguré le latin de la Renaissance et qu'ont aussi employé les autres langues modernes : on est arrivé à créer tout un lexique grec inconnu à la Grèce ancienne. Ces diverses créations, nées du besoin d'exprimer des notions nouvelles qui n'avaient pas de correspondants en français, sont devenues partie intégrante de notre système de formation des mots. Elles remontent au xvie siècle et elles forment un des traits caractéristiques de la langue de l'époque.

A la suite de tous ces relevés si méritoires, M. Brunot a signalé l'influence que les langues anciennes ont eue sur la syntaxe; mais il s'est borné à quelques indications. « Il faudrait, dit-il, faire une revue de presque toute la grammaire pour montrer soit les termes qui ont été empruntés, soit ceux qui

^{1.} Pour toute cette partie de son travail, M. Brunot, et il le dit à plusieurs reprises, s'est constamment appuyé sur l'excellente introduction de M. Marty-Laveaux à son Lexique de la langue de la Pléiade.

^{2.} Il y aurait à faire sur ces listes quelques menues observations que je néglige. Je dirai seulement qu'ancelle n'est pas un emprunt de Ronsard au latin (il aurait dit ancille); ancelle est un mot héréditaire et très usité au moyen âge. Il pourrait plutôt être rangé parmi les archaïsmes.

étaient déjà de l'ancien français, mais que l'imitation des Latins a contribué à développer et à répandre. » A mon avis, quelque intéressante que soit la constatation des emprunts de mots faits au latin et au grec, celle de l'influence de la syntaxe latine (car la grecque n'a guère pu agir) sur la syntaxe française est beaucoup plus importante pour l'histoire de la langue littéraire, et j'aurais vu avec plaisir M. Brunot restreindre la place accordée à ses études lexicographiques pour faire ou au moins pour esquisser cette « revue de toute la grammaire », dont il ne nous donne que quelques échantillons un peu fortuits². Ils suffisent à montrer que l'auteur était à même de tracer un tableau du développement de la syntaxe littéraire au xvie siècle, et c'est surtout ce chapitre que, dans la revision de son ouvrage, je l'engagerais à étendre et à compléter. Notre syntaxe littéraire ne s'explique pas sans l'influence latine : cette influence a commencé à s'exercer dès le moyen âge avec les traducteurs, puis avec les stylistes comme Alain Chartier; elle s'est exercée avec excès à la fin du xve siècle; elle a continué, mais en se modérant, au xvie siècle, et elle n'a pas cessé avec le xviie siècle, variant d'ailleurs beaucoup, et à toutes les époques, suivant les écrivains. L'histoire n'en a pas encore été faite; M. Brunot est assurément très capable de l'écrire, et j'espère bien qu'il n'a pas renoncé à l'entreprendre.

En somme, le long travail consacré par M. Brunot à la langue du xvre siècle lui fait le plus grand honneur. Il est neuf dans beaucoup de ses parties, étudié dans toutes avec justesse et pénétration. L'exposition de l'auteur est parfaite, d'une clarté lumineuse, d'une agréable et élégante simplicité. On peut reprocher à son œuvre de manquer d'ensemble, de ne pas dérouler sous nos yeux l'évolution de la langue dans ses divers éléments, depuis le commencement du siècle jusqu'à la fin du siècle. On peut aussi se plaindre que l'histoire externe et la langue littéraire y tiennent trop de place au détriment de l'his-

^{1.} Quitte à les donner ailleurs sous une forme même plus étendue encore ; car, en elles-mêmes, elles ont beaucoup d'intérêt.

^{2.} Une étude du même genre, mais encore plus rapide, termine ce qui est dit des emprunts faits à l'italien; je serais porté à croire que l'influence italienne sur la syntaxe a été plus grande que ne le dit l'auteur.

toire interne et de la langue parlée. Mais ces réserves n'empêchent pas que nous n'ayons ici le résultat d'un effort considérable, de longues recherches, de réflexions mûries, et que ce résultat ne nous soit présenté sous une forme des plus satisfaisantes. Le livre de M. Brunot ne rend pas inutile l'excellent tableau de la langue française au xvie siècle d'Arsène Darmesteter : il le complète en beaucoup de points, et il se placera désormais à côté pour servir de base à toute étude sérieuse faite sur cette période si intéressante de l'histoire du français et surtout du français littéraire.

[Journal des Savants, 1897, p. 542-555, 596-613, 659-675.]

PHONÉTIQUE FRANÇAISE

O FERMÉ

De même que l'ē et l'i du latin classique se sont réunis en latin vulgaire en un seul et même son, qui était sans doute celui de l'é (fermé) et qui s'est maintenu tel quel dans la plupart des langues romanes, de même l'ō et l'i du latin classique se réunirent en latin vulgaire en un seul et même son, que nous appellerons o fermé, que nous noterons par ó, et que nous supposerons avoir été celui de l'o français actuel dans côte, pot, etc. Je me propose d'étudier ici l'histoire de cette voyelle dans la langue française. Je m'occuperai d'abord du français en général, en prenant pour base la langue moderne (bien entendu dans sa partie populaire); je remonterai ensuite à l'ancien français; enfin je dirai un mot des patois.

Diez distingue les voyelles latines dont il fait l'histoire: 1° en toniques et atones; 2° les toniques en longues, brèves et en position. Cette division a fait son temps: il est reconnu aujourd'hui que le fait d'être « en position » n'empêche pas les voyelles de conserver en latin leur quantité originaire et de modifier en roman leur qualité d'une façon correspondante à cette quantité ¹. D'autre part il importe peu, au moins dans beaucoup de cas, aux atones d'être longues ou brèves (sauf pour l'i et l'u), mais il leur importe beaucoup d'être ou de n'être pas « en position ». Cette expression de voyelle « en position »

est d'ailleurs mal faite et prête à des malentendus.

Les voyelles doivent être considérées séparément suivant qu'elles sont : 1° toniques ou atones ; 2° dans chacune de ces

^{1.} Cette vérité, entrevue par Diez à propos de certaines voyelles, a été affirmée pour la première fois en 1866 par M. Schuchardt (Vokalismus des Vulgærlateins, I, 471) et depuis reconnue par plusieurs philologues; mais elle n'est pas encore assez familière à tous les romanistes.

classes libres ou entravées. J'appelle voyelle libre celle qui est finale, suivie d'une voyelle, d'une consonne simple ou des groupes pr br, tr dr; voyelle entravée celle qui est suivie de deux consonnes autres que les groupes mentionnés ¹; devant les groupes cr gr, pl bl, et devant ceux dont l'un des éléments est un j ², la condition de la voyelle est variable et demande à être étudiée particulièrement dans chaque cas. Qu'elle soit libre ou entravée, la voyelle n'en est pas moins longue ou brève; mais le développement de la tonique qui, dans le premier cas, s'accomplit librement, est ou peut être entravé dans le second par le fait qu'elle est suivie de deux consonnes; au contraire, l'atone entravée est d'ordinaire préservée de l'affaiblissement, souvent suivi de chute, qui atteint l'atteint l'atone libre.

La division des voyelles doit donc se faire, non plus en toniques longues, brèves, en position, et atones, mais ainsi :

Io	Toniques	brèves	libres entravées
		longues	libres
			entravées
2°	Atones	brèves	libres
			entravées
		longues	libres
			entravées

^{1.} Pour les voyelles à l'intérieur des mots, il serait peut-être plus scientifique de dire que les unes (me-a, pa-ne, pa-tre) terminent la syllabe (cf. Rom. VI, 434) ou sont dans une syllabe ouverte, que les autres (par-te, ves-te) sont dans une syllabe fermée; mais ces expressions ne peuvent s'appliquer aux voyelles des monosyllabes: les voyelles de par, mel, sit sont traitées comme celles de patre, gelu, siti, et non comme celles de parte, veste, arista: cependant elles sont dans des syllabes fermées comme les secondes et non ouvertes comme les premières. Il en est de même des syllabes finales (atones) des polysyllabes, dont les voyelles sont dans le même cas: l'a, l'e, l'u finals de amat, debet, sumus, sont traités comme ceux de primavera, operare, tremulare, et non comme ceux de incarnato, episcopo, ingluttire.

^{2.} Je note par un j non pointé, à l'exemple de M. Lücking, le son qu'on appelle yod, et qui est celui du j allemand dans Jahr, de l'i ou de l'y français dans pied, allions, yeux, etc.

Diez et les grammairiens qui l'ont suivi distinguent la « position romane » de la « position latine ». L'a de asino est en « position romane », parce qu'en latin l's était séparée de l'n par l'i, tombé en roman; l'a de astro est en « position latine ». Cette distinction, importante au point de vue historique, est très rarement sensible dans le traitement phonétique des voyelles; elle l'est cependant quelquefois, et demande à être maintenue. J'appelle le groupe de consonnes des mots comme as (i) no entrave romane, celui des mots comme as tro entrave latine.

Ι

L' δ TONIQUE DU LATIN VULGAIRE (= LAT. δ , \check{u}) EN FRANÇAIS

Diez, qui n'examine d'ailleurs en détail que les toniques, s'exprime ainsi au sujet du sort de l'o latin tonique en français (trad. fr., t. I, p. 148) : « En français, o est traité comme ö: la voyelle simple ne se maintient d'ordinaire que devant m, n; la forme dominante est $eu, \alpha u$. Ex. : couronne, donne, nom, non, personne, pomme, pondre, comme, Rome, lion, patron, raison et les autres substantifs en -o -onis, en outre console, or, dos (dosum pour dorsum), noble, octobre, sobre. En revanche, heure, meuble (mobilis), mæurs (mores), neveu, næud, æuf (ovum), pleure (ploro), seul (solus), væu (votum), honneur, glorieux, et tous les mots en -or -oris et -osus. Une troisième variante dans cette langue est ou, comme le témoignent les exemples suivants : avoue (voto), doue (doto), noue, nous et de même vous, pour (pro), proue (prora), roure (robur), époux (sposus pour sponsus), Toulouse (Tolosa), tout (totus). Au lieu de oi, on trouve ui dans buie (boia), truie (trōia). » A l'ŭ, il dit, après avoir constaté que dans les autres langues romanes cette voyelle est représentée par o : « En français l'o roman ne se maintient que devant les nasales (car la langue ne tolère pas le son oun), ou quand il se lie a un i, ex... son (suum), ton (tuum), nombre, ponce, coin, croix, noix. La voyelle dominante est ou, à côté de laquelle se maintient encore o dans l'ancien français : couve (cũbo), coude, doute, joug, loup, où. » — Sur l'o « en position » (il ne distingue pas ici l'o long du bref) il écrit : « En français, ou se produit encore parfois à côté de l'ancien o, comme dans cour (chors), tourne (torno). » Ce qui suit concerne uniquement (sans que l'auteur s'en rende

compte) l'o bref entravé, et peut être négligé ici.

Sur l'u en position il dit: « En français, l'o général du roman ne se maintient que comme son nasal, ou en liaison avec i, p. ex. dans lombe, plomb, monde, dont, ongle, joindre, poing; en outre dans quelques mots isolés: flot (fluctus), mot (b. lat. muttum), noces (nuptiae), vergogne. Dans les autres cas, où il représente aussi le groupe ul, il devient ou: boule, double, four, goutte, louche, ours, roux, souffre (suffero), sourd, sous (subtus), tour, doux, écoute, foudre, soufre. » Et il ajoute: « L'u en position persiste quelquefois. Les exemples français sont: buis (buxus), fruit, fût, jusque, juste, lutte, nul, purge, urne. » Disons tout de suite que dans tous ces mots, sauf buis dont nous reparlerons et urne qui est un mot visiblement savant, l'u entravé est long par nature, et persiste parce que tout u long persiste, qu'il soit libre ou entravé.

Il est certain qu'aujourd'hui les philologues qui se tiennent tant soit peu au courant des progrès de la science n'acceptent plus les formules du maître, qui se trouvent servilement reproduites dans les manuels de vulgarisation. Mais, à l'exception de M. Bæhmer, ce n'est guère qu'en passant et par allusion qu'ils ont indiqué leur sentiment sur ce point de phonétique. M. Færster et M. Mussafia, notamment, ont présenté plusieurs remarques de détail qui montrent bien qu'ils comprennent autrement que Diez l'histoire de l'o et de l'u. L'article de M. Bæhmer sur le son de o/u (Rom. Stud. III, 597-602) passe en revue les sources de ce son, qui, dans plusieurs textes français anciens, représente à la fois l'ó libre et entravé, et propose l'explication des exceptions apparentes ou réelles. Son exposition très concise est obscurcie par la théorie peu exacte des « syllabes ouvertes » et des « syllabes fermées » qu'il substitue à celle de la « position ». M. Suchier, en faisant remarquer les vices de cette théorie, la remplace (Zeitschr. f. rom. Philol. III, 143) par l'application à l'o du système de M. Ten Brink sur l'histoire de l'e: les voyelles brèves placées dans une

syllabe ouverte s'allongent; les longues placées dans une syllabe fermée s'abrègent. Quelle que soit la valeur de ce système, dont la *Romania* promet depuis longtemps l'exposition critique, nous pouvons le laisser de côté dans cette étude, l'histoire de l'o n'offrant pas, comme celle de l'e, des faits qui en rendent la discussion nécessaire. — Je pense avoir cité à l'occasion toutes les remarques intéressantes des savants qui ont touché le sujet avant moi; je demande aux lecteurs d'excuser, s'ils en rencontrent, des omissions qui sont bien involontaires.

Sous la réserve des observations qu'on vient de lire, je prends pour point de départ, dans les recherches qui vont suivre, le système de Diez. D'après lui (en laissant de côté l'immixtion indue de δ et \bar{u} entravés) \bar{o} tonique ¹ donne en français tantôt eu, tantôt o, tantôt ou; entravé il donne ou; ŭ tonique libre ou entravé donne o en ancien français, ou en français moderne. Deux choses nous choquent dans ce système, habitués comme nous le sommes aujourd'hui à voir les lois phonétiques agir comme des lois physiques, sans caprices et sans exceptions : l'une, c'est que l'o et l'u latins, qui sont confondus en latin vulgaire et dans toutes les langues romanes, soient distincts en français (le second donnant toujours ou, le premier ou, o, et surtout eu); l'autre, c'est que ō latin donne pêle-mêle o, ou et eu, sans qu'on voie les motifs de ces différences, et quand les autres langues néo-latines fournissent pour ō une représentation unique. Ce sont ces deux anomalies qu'il s'agit d'examiner de près. Je dirai dès l'abord qu'elles n'existent qu'en apparence, et je formulerai ainsi, pour les toniques, la règle du développement d'é roman $(= \bar{o}, \, \check{u} \, \text{latins})$ en français, règle dont j'essaierai ensuite de démontrer l'application :

L' δ tonique libre (qu'il provienne d' δ ou d' \check{u}) est représenté en français par eu;

L'ó tonique entravé est représenté par ou. Types du premier groupe : fleur, gueule; Types du second groupe : tour, goutte.

I. Je néglige pour le moment l'identité admise par Diez entre l' \tilde{o} et l' \tilde{b} toniques : sœur et fleur, cœurs et mœurs, tu peux et des vœux, semblent l'attester; mais la suite de cette étude montrera qu'il n'y a là qu'une apparence illusoire.

Pour établir ma thèse, il me faut d'abord rassembler les exemples qui sont conformes à mes règles, puis écarter les exceptions apparentes qui ont donné lieu à l'opinion de Diez.

— Je laisse de côté, quitte à les reprendre pour les examiner à part, tous les cas où l'ó est mêlé d'une manière quelconque à un j, provenant soit d'un i consonifié, soit d'une gutturale amollie (ainsi les mots comme su (i), fugit, voce, angustia, studio, etc.).

$1. - \delta$ tonique libre = eu^{-1} .

1º Final. Il n'y a pas, en réalité, de mots de cette classe : pro était en latin vulgaire por et appartient aux mots où δ précède r. Sto est devenu stao par analogie avec vao de vado; do n'existe pas en français. So est la forme qu'avait prise sum en gallo-roman; mais ce mot s'est ajouté un i d'origine incertaine, qui nous oblige à le renvoyer à la classe des mots où l' δ est immédiatement suivi d'un f².

2° Devant une voyelle. Je laisse de côté les mots où cette voyelle est un *i*, qui demandent une étude à part.—1) *a*: tua su a font régulièrement en anc. fr. teue, seue ³; duas fait does ⁴, qui serait devenu deues; mais la forme féminine a de bonne heure été assimilée par la forme masculine. — 2) *u*: tuum su um ont été traités de deux façons suivant qu'ils avaient ou

^{1.} Cette notation représente ö, tantôt ouvert (fleur), tantôt fermé (preux). Je ne distingue pas les deux valeurs, entre lesquelles la voyelle française s'est répartie à l'époque moderne d'après la règle qui préside aussi, sauf quelques exceptions, au développement de l'a, de l'e et de l'o: chacune de ces voyelles est ouverte quand elle est suivie d'une consonne prononcée, fermée quand elle termine la syllabe ou qu'elle est suivie d'une consonne devenue muctte.

^{2.} Burguy mentionne, mais sans exemple, seu, où on pourrait voir une représentation fidèle de so = sum; mais c'est sans doute une variante de seus, seux, forme qui équivaut à suis dans les dialectes où l'ui français est représenté par eu (cf. eule, neut, etc.).

^{3.} Cf. les rimes tues, nues (= nodes) dans Benoit (cité par Burguy), seue queue dans le R. de la Rose (II, 93), etc., etc. Teue, seue ont été remplacés par les formes analogiques tienne, mienne.

^{4.} Burguy donne des exemples de *does* dans des textes bourguignons (voy. aussi *Pass.* 106 a).

n'avaient pas l'accent : dans le premier cas ils ont donné tuen suen, qu'on peut expliquer de différentes manières i et qui ont disparu de bonne heure devant les formes analogiques (d'après mien tien sien); dans le second cas ils ont donné ton son comme meum a donné mon. On ne trouve aucune trace de tuus suus, remplacés par les formes analogiques tis sis ou tes ses dès les plus anciens monuments 2. Duos équivaut à doos et doos à dous, qui est la forme du Rollant et d'autres textes anciens + (voy. Rom. Stud. III 175; Rom. VIII 301; Zeitschr. III 484). On comprend ainsi que dóus soit, dans ces textes, distinct de mots comme ploros ou prot (plurus, prut) 5, puisque le premier mot contient δ libre + u, les seconds δ libre seulement; mais dous s'est par la suite assimilé à ces derniers et ne s'en distingue pas depuis le XIIe siècle. Cela était d'autant plus naturel que dous était seul de son espèce (fous, clous, mous avaient un o ouvert) avec les mots lous lou et jous jou de lupos lupo et jugos jugo, devenus, par l'affaiblissement et la chute du p et du g, luuos luuo, luos luo, juos juo 6. Diverses formes de ces derniers mots seront indiquées plus loin; en fr. mod. lou(p)s et jou(g)s sont arrivés à une forme différente de deux.

^{1.} Mais non en tout cas par la diphtongaison de l'ü en ue. A mon avis, tuum a donné toon comme meum a donné mieon, et toon s'est affaibli en toen tuen.

^{2.} Le Lèger a tos (16 b); mais c'est peut-être une forme provençale due au copiste. On y verrait avec certitude une forme française si on admettait avec Diez (II, 97) que tes, ses sont des affaiblissements de tos, sos. Mais les formes anciennes tis, sis montrent bien que c'est l'analogie qui est ici en jeu.

^{3.} Dous est proprement l'accusatif masculin; le nom. est dui. Le roman avait modifié duo, seule forme de duel (avec ambo) conservée en latin, de façon à le rapprocher des adjectifs ordinaires; il disait au masc. dui duos, comme le latin classique au fém. duae duas. En français dous = duos a supplanté dui = dui, comme d'ordinaire, et aussi le fém. deues = duas, qui a semblé inutile, treis, quatre, etc. n'ayant qu'une forme pour les deux genres.

^{4.} Sur le maintien de l'o, u atones dans ces conditions, voy. Rom. VII, 464.

^{5.} Voy. les exemples qu'en a réunis M. Boehmer, Rom. Stud. III, 601.

^{6.} Voy. sur la chute de g et p et la conservation de l'o, u final dans ces conditions, Rom. VII, 464.

3° Devant une dentale : cote queux 1, nepote neveu 2, voto vau, vota veue, nodo naud. Il faut v joindre le mot preu qui vient de prod dans prodest (voy. Rom. III, 420). Le mot cauda était devenu coda en latin vulgaire et est traité comme tel par toutes les langues romanes; de là queue. Bien que l'u de nutrit fût long, il s'était changé en é en latin vulgaire (vov. dans Schuchardt, II, 186, III, 225, des exemples de notrire), et est traité comme tel dans les langués romanes : de là l'anc. fr. neure (Bodel, Congés, 451; Scheler, Trouv. belges, t. I, p. 319; B. de Condet, VIII, 35, etc.).

Il y a quelques exceptions apparentes dans lesquelles on a ou pour eu. Si prora s'est changé en proda, le fr. devrait être preue et non proue; mais le mot n'est pas ancien : Littré n'en donne d'exemple qu'au xve siècle; le m. a. disait bec ou brant6; le mot proue est sans doute venu d'Italie, et peut-être de Gênes (Rom. IX, 486). — Le lat. lutra aurait dû donner leure; la conservation du t dans loutre indique que ce mot ne vient pas de lutra; il provient, soit d'un luttra qui n'est pas attesté, soit de l'all. otter, ce qui est plus probable. Le Berri possède la forme régulière leure (et aussi loure) [7]. — L'anc. fr. bout ne peut venir de bûte, non plus que bouteille de bûticla; la conservation du t indique butte, butticla; cf. Diez, s. v. botte.

I. L's (x), attestée par d'anciens exemples, est encore plus marquée dans divers patois, qui disent keuce ou keuche; il semble qu'on ai dit petra cotis, d'où (pierre) queuz.

^{2.} Le Rollant d'Oxford présente les formes graphiques bizarres nevold et nevuld.

^{3.} L'absurde graphie, prétendue étymologique, œu pour eu ne change rien, naturellement, au son.

^{4.} Voy. Rom. III, 100. Aux exemples de male veue donnés là, ajoutez : Montaiglon et Raynaud, Fabl., XCIV, 386; Jubinal, Nouv. rec., II, 12 (mal noe); Renart, t. IV, v. 10956; G. de Coinci, p. 718; Fablel de Paradis (Durmart, p. 463), str. 27 (ms. male eure, l. male voe et au v. suiv. rescoe pour secore), etc., etc.

^{5.} Le d de nœud est encore une graphie barbare, en sorte que ce mot est doublement fautif.

^{6.} Voy. Wace, Rou, ed. Andresen, II, 6476.

^{[*7.} Lorre et lourre dans Marques de Rome (ms. 1421, f. 63), lorre, loure, dans les Comptes de la vénerie des ducs de Bourgogne, p. p. Picard (1881).]

— Arbouse ne peut être la forme française d'arbutea, ni, à plus forte raison, d'arbuta: l'arbouse est un fruit du midi, et son nom en vient. — La conservation du t dans tout, toute, indique que le latin vulgaire, au moins en Gaule, disait tôtto, tôtta [1], ce qui a d'ailleurs été reconnu par plusieurs savants; il est donc naturel qu'on ait ou, représentant de l'ó entravé, et non eu, représentant de l'ó libre.

Des dérogations d'un autre genre sont : voue, avoue (votat), doue (dotat), noue (nodat). Elles sont modernes et dues à l'analogie. Depuis l'origine de la langue, les verbes de la première conjugaison ont tendu à l'unification de leurs formes, que la place de l'accent, sur le radical ou sur la terminaison. divisait primitivement en deux classes. C'est ainsi qu'on dit aujourd'hui aimer et aime, prouver et prouve, etc., tandis que l'ancienne langue disait amer et aime, prouver et prueve, etc. De même pour les verbes qui nous occupent, l'ancien français avait eu aux formes où l'é latin avait l'accent, ou aux formes où il était atone. On conjuguait : veu, veues, veut, vouons, vouez, veuent; vouoie; vouai; veue; veu (subj.), etc.; vouer, vouant, voué, reproduisant ainsi vóto, vótas, vótat, votómus², votátis, vótant; votáva; votávi; vóta; vóte; votáre; votánte; votato. De même neu, neues, etc., mais nouer. Mais l'analogie est intervenue qui, de bonne heure déjà, a rapproché les formes divergentes, et a fait dire voue, avoue, noue, à cause de vouer, avouer, nouer 3. Les subst. væu, næud, sont restés les témoins de l'ancienne forme; au reste veu, veue, etc., neue, etc., ne sont pas rares dans les textes et se sont maintenus très longtemps à côté des formes analogiques 4; de même deu = dóto, voy. dans Littré l'exemple de Beaumanoir 5. Excódat faisait esqueue et

^{[* 1.} Cf. Consentius, K. 392, 1.]

^{2.} Sur la substitution de -ŭmus (= ómus), emprunté à sumus, aux désinences en -amus, -ēmus, -īmus, -īmus des différentes conjugaisons, voy. Rom. VII, 623.

^{3.} Le picard dit au contraire *neuer*, par une analogie inverse, conforme à celle que le fr. suit pour *aimer*, et non pour *prouver*.

^{4.} Cette explication est déjà celle de M. Bæhmer, R. St. III, 599, pour noue voue doue et aussi pour coule couve.

^{5.} Lutare a donné en anc. fr. louer, dont je ne connais qu'un exemple,

excodare escouer. — Un verbe dont l'histoire présente des difficultés est excutere : il doit faire à l'inf. esqueurre, à l'ind. prés. esqueu 1, esqueuz, esqueut, escouons, escouez, esqueuent; et l'uniformisation de la voyelle du radical n'ayant pas été régulièrement accomplie dans les conjugaisons autres que la première (cf. meurt, mourons, etc.), ces formes pourraient subsister. Mais, par un accident qui n'est pas sans exemple, ce verbe a été déplacé de sa conjugaison normale : les formes escouons, escouez, la difficulté du parfait régulier escous, l'ont fait passer à la première conjugaison, d'où le v. escouer, inconnu à l'Académie, mais usité dans le parler populaire de toute la France². Il est difficile de distinguer de cet escouer notre secouer, qui n'a pas d'exemples anciens, ce qui est singulier s'il vient directement de succutere 3. Esqueurre, esqueut, etc., sont au contraire des formes fréquentes au moyen âge. - Le v. rodere ne m'est connu en fr. que par un passage d'André de Coutances, où il se trouve à l'inf. sous la forme rore (Jubinal, Contes, II, 14), qui serait reure en français moderne [4] si le mot avait persisté.

4° Devant r: hora heure 5, oro (masc. de ora) eur anc. fr. 6, flore fleur, mores mœurs, cantatore chant(e)eur et de même tous les noms de personne en -tore, sorore soreur anc. fr., uxore oisseur anc. fr., seniore seigneur et tous les mots analogues en -ore, sudore sueur et tous les abs-

luad dans Rol. (voy. Rom. II, 101): ce verbe devait faire aux formes fortes leu, etc. Cf. it. lotare, esp. lodo.

^{1.} L'i de excutio paraît être tombé, comme il est arrivé souvent, en latin vulgaire; la 1re pers. était en lat. vulg. escóto.

^{2.} D'après Burguy (II, 154), on aurait déjà dit au XIIIe s. escouer pour esqueurre, d'après ce passage de Raoul de Cambrai (p. 102): Grans fu li cols, molt fist a resoignier, Si l'escoua quel fist agenoiller; mais il faut lire: Si l'estona.

^{3.} Voyez là-dessus les remarques et les exemples de Burguy, II, 154, et Littré, s. v.

^{[* 4.} Reure, Voc. Duac. (2).]

^{5.} Dans male hure rimant avec aventure, je verrais volontiers, avec M. Mussafia (Zeitschr. I, 408), une confusion avec mal eur.

^{6.} Voy. Roquefort et Gachet. Cette forme si fréquente [* Rol. 516] paraît avoir échappé à Diez (Et. Wb. s. v. orlo) et à M. Bæhmer (Rom. Stud. III, 190). Sur la forme ur à la rime, voy. les vers de Garnier de Pont-Sainte-Maxence cités par Littré au mot Orle. [* Cf. Marchot, Gl. de Vienne, p. 36.]

traits masculins en -ore devenus féminins, (il) loro leur, piroro pereur d'où p(e) reu dans Villepreux! Villa pirorum, fabroro favreu(r) dans Villefavreux, Confavreux =
Villa fabrorum, Curtis fabrorum (Quicherat, Formamation des noms de lieux, p. 60), et de même les génitifs anciens
en -oro (ancieneur, etc.) et peut-être par analogie candeloro
(pour candelaro) Chandeleur², plorat pleure, d'où pleur,
orat eure anc. fr., adorat aeure anc. fr. Il faut joindre à ces
mots de mòrat et d'evòrat, devenus de mórat et devórat³,
demeure et deveure anc. fr., par le changement ancien de leur ò
en ó, qu'ont reconnu plusieurs philologues+; le fr. mod. dévore
est savant et repris du latin, comme l'indique l'é de la première
syllabe (cf. demeure, devient).

Quelques mots présentent ou au lieu de eu. Saporat a dû donner saveure, et non savoure; on trouve en effet constamment au m. â. saveure, asaveure; savoure est dû à l'analogie de savourer. Remarquons que pour plorare, demorare, l'analogie s'est exercée en sens inverse : elle a introduit partout la voyelle des formes faibles : l'ancienne conjugaison était pleur (etc.), plourons (etc.), demourons (etc.); la moderne est

^{1.} L'r s'éteignant, l'eu, qui est ouvert quand l'r se prononce, est devenu fermé (ce qui a amené la graphie -eux). De même dans monsieur, prononcé mésjő, et dans les formes comme piqueux, etc., pour piqueurs.

^{2.} L'origine de ce mot est douteuse, à cause des nombreuses formes sous lesquelles il se présente.

^{3.} La raison de ces formes est sans doute le déplacement de l'accent : le lat. class. disait démorat dévorat : le roman, par un principe qui lui est propre (voy. mon Accent latin, p. 83), transporte l'accent sur l'o; mais une pénultième brève tonique est contraire à l'accentuation latine, d'où le changement de quantité. Notons d'ailleurs que demuere et devuere existent à côté de demeure deveure. — M. Fœrster (Rom. Stud., III, 182), approuvé par M. Bæhmer (Ib., III, 957) et M. Ulbrich (Zeitschr., II, 545), pense que l'r a changé en ó l'ò précédent, ce qui, ajoute-t-il, n'est pas plus étonnant que le changement semblable produit par m, n. Mais devant m, n, ce changement est constant; devant r il se réduirait à deux mots. Il est d'ailleurs curieux de voir M. Færster attribuer à une r le pouvoir de changer un ò précédent en ó, tandis que M. Havet (voy. ci-dessous, p. 248, n. 4) lui attribue celui de changer ó en ò.

^{4.} Voy. Færster, Romanische Studien, III, 178, 182.

pleure pieurons, demeure demeurons 1. — Le mot le plus embarrassant est amour, qui fait dans la classe des mots en -ore une exception unique 2. Je reviendrai plus loin sur la prononciation de ce mot au m. â., et je chercherai si amor n'a pas été, pendant un certain temps, semblable dans sa terminaison aux représentants de sudore, calore, honore, etc., devenus sueur, chaleur, honneur, etc. [3]; mais il est certain en tout cas que de très bonne heure il a quitté leur groupe pour se joindre à celui des mots en -our, comme tour(r), jour(n), estour(m), où l'ou provient régulièrement d'un \(\delta \) entrav\(\left[4 \right] \). Quelle peut être la cause de cette anomalie? Il me semble qu'on peut la trouver dans l'analogie : amour a été influencé par amoureus, amourete, et surtout peut-être par les verbes amourer⁵, enamourer, desamourer, dont les formes fortes étaient sans doute originairement ameur, ameures, ameure, mais devinrent par analogie avec les formes faibles amour, etc.6. Il est vrai que nous n'avons pas de pendant exact à cette déviation d'amour; mais, si je ne me trompe, aucun mot en -ore n'était soumis aux mêmes attractions analogiques. Douloureux, vigoureux, rigoureux, langoureux, savoureux, ne sont pas avec leurs substantifs dans un rapport aussi étroit qu'amoureux avec amour; aucun de ces substantifs n'a de diminutif comme amourete7; les verbes (es)vigourer8, savourer sont moins rapprochés des noms. Cependant on trouve aussi pour ces mots des traces d'une tendance à changer eu en ou. Un dicton encore fort usité au xvie siècle portait : En oiseaux, en chiens, en amours Pour un plaisir mille doulours, assi-

^{1.} Aj. fleurir, anc. flourir, sous l'influence de fleur.

^{2.} Amour est encore exceptionnel en ce qu'il est masculin (comme honneur); je n'ai pas ici à étudier les raisons de cette particularité.

^{[* 3.} Ameur: humeur Champ. des D. 28 d. Andersson, Theoph., p. 53, n. 2.]

^{[* 4.} Cf. Rom., XIX [104, v. 1].]

^{5.} Voyez-en de nombreux exemples dans le Dictionnaire de M. Godefrov.

^{6.} M. Boehmer se demande si on n'a pas craint la ressemblance d'ameurs avec meurs meurt (lisez muers muert).

^{7.} Le mot est ancien : v. Littré.

^{8.} Je ne cite pas *endolorir* ni *honorer* et ses dérivés, mots dont la prononciation a été rapprochée de la prononciation moderne du latin. L'anc. fr. disait *endoulouri* (voy. Littré), *il honeure*.

milant ainsi doulour à amour; les formes langour, rigour, savour, vigour, indiquées par Littré pour le xive siècle, ne sont peutêtre pas de simples provincialismes. D'autre part il faut remarquer l'influence analogique inverse exercée par chaleur et p(e)eur sur leurs dérivés, chaleureux et p(e)eureux au lieu de chaloureux et pe(o)ureux. — Labour n'est pas à compter ici; il ne vient pas de labore; c'est le substantif verbal de labourer, verbe à demi savant (comme le montre la conservation du b), qui pourtant avait autrefois eu aux formes fortes (En peu d'eure Dieu labeure, disait un proverbe), et leur a étendu plus tard, avant la production de labour¹, l'ou des formes faibles. — Je noterai ici le mot pour, qui vient non de pro, mais de pór, forme du latin vulgaire ²: pór a fait pour et non peur parce qu'il est toujours proclitique, et que son δ est dès lors atone 3.

Dans quelques mots nous trouvons, non pas ou, mais u à la place d'eu. La forme peür au lieu de peeur est attestée par la rime dans un grand nombre de textes anciens (à ceux qui ont déjà été cités aj. Renaut, 394, 26, etc.). Il y a eu certainement ici une sorte de fusion entre le v devenu u (pauore) et l'o⁴; au reste la forme paeur, poeur, peeur est la plus usitée. — Móra est représenté par mûre; mais l'anc. fr. dit meure (voy. Rom. V, 396; Théophile, au xvue siècle, faisait encore rimer meures

^{1.} Labourer n'a pris le sens spécial qu'il a aujourd'hui, et qu'il avait quand il a engendré labour, qu'assez récemment (voy. Littré). Quant à labeur, il est dénoncé par son genre masculin comme venant aussi, mais plus anciennement, de labourer.

^{2.} De là la confusion avec per dans la plupart des langues romanes. Presque tous les composés français qui commencent par *pro-* sont savants ; la forme populaire est *pour-*.—Au reste, on pourrait hésiter sur la quantité de l'o de por : *puer* dans *geter puer* pourrait bien venir de pro et non de porro, et attesterait alors la brièveté de l'o.

^{3.} Je ne traite pas ici l'histoire d'autour. Ce mot, qui paraît bien venir d'acceptore ou plutôt auceptore, présente encore de graves difficultés étymologiques. L'anc. fr. disait ostour. [Cf. Romania, XII, 100.]

^{4.} M. Færster (Zeitschr., III, 500) est porté à expliquer peur par une forme pavoreo, mais il reconnaît que le genre féminin du mot rend cette hypothèse peu vraisemblable. L'it. paura, qu'il explique par pavorea, me semble, comme à Diez, avoir pour origine une simple substitution de suffixe (pavura, cf. rancura à côté de rancore), facilitée sans doute par une prononciation

avec demeures), et cette forme, ou celle qui lui correspond régulièrement, est la seule connue des patois; le fr. mûre est sans doute le produit bizarre d'une fausse étymologie populaire.

5° Devant s: pietoso piteux, pietosa piteuse, et tous les mots en -oso, -osa, to (n) so teus anc. fr., to (n) sa teuse anc. fr. ².

Les exceptions, où l'on trouve ou au lieu d'eu, sont en apparence graves et nombreuses, mais elles se laissent toutes expliquer. Zeloso est devenu jaloux sous l'influence de jalousie, jalouser; jaleus est fréquent au xve siècle et se trouve encore dans Ronsard (Littré) 3. — Le mot pelouse, de pilosa, n'est pas ancien en français; c'est sans doute un terme de jardinage emprunté à un patois (d'un pays où on avait appris à donner au gazon cet aspect uni et serré qui caractérise la pelouse 4); l'ancien français avait l'adjectif peleux 5, peleuse; la chenille s'appelle en Normandie chatte peleuse 6. — Ventouse a été modifié

pau (o) re pour pau ore. M. Mussafia (Zeitschr., I, 408), qui accepte cette substitution pour l'italien, est porté à reconnaître en français « une immixtion » du même suffixe dans la forme paur pour paeur; mais pourquoi cette immixtion aurait-elle eu lieu dans ce seul mot? La cause déterminante de l'altération de l' δ est le voisinage de l'u=v.

- 1. Cette confusion paraît remonter au moyen âge, à en juger par ce curieux passage de la Vengeance de Raguidel (v. 3166 ss.), où on trouve côte à côte la forme meure (écrite more, et rimant avec demore) et la forme meure, qui ne peut venir que de matura [* Zeitschr., VI, 166]: Ses chevals fu plus noirs que more, Et trestote s'autre armeure Plus noire que ne soit meure [* cf. J. de Thuin].
- 2. Je n'ai pas rencontré teus en anc. fr., mais il est attesté par les diminutifs très fréquents touset, tousel; teuse se trouve souvent. Je crois, malgré Diez, que ces mots viennent de tonso, tonsa, et non intonso [cf. Romania, XI, 448]: ils se sont formés à une époque où on avait l'habitude de couper les cheveux des enfants [* Rom. Forsch, I, 326]. En tout cas ils n'ont rien à faire avec thyrso, que nous retrouverons plus loin.
 - 3. M. Boehmer (l. l.) croit jalous emprunté au provençal.
 - 4. Le plus ancien exemple, dans Littré, est de Buffon.
- 5. Et aussi, semble-t-il, un subst. masc. peleus, au sens de « lieu couvert de gazon »: Mais es montaignes, es haus leus, Es biaus praiaus, es biaus peleus (Coinci, p. 720).
- 6. A Guernesey chatte peleure (changement d's douce en r), d'où sans doute l'angl. caterpillar.

par le verbe ventouser, dont les formes fortes étaient anciennement venteuse, etc., puis ont pris l'ou sous l'influence des formes faibles et l'ont transmis au substantif; venteuse est encore dans Commynes (Littré); l'adj. venteux a naturellement échappé à cette analogie 1. — Spo(n)so, spo(n)sa, spo(n)sat sont représentés par époux, épouse, épouse; mais ces formes sont modernes. Ici encore les formes faibles du verbe se sont assimilé d'abord les formes fortes, puis les substantifs apparentés : l'anc. fr. disait il espeuse et nous espousons; plus tard il a dit il espouse, et de même j'espouse, etc. Espeus, espeuse se trouvent encore très tard [2]; mais ils ont fini par subir l'influence du verbe et sont devenus espous, espouse3. Toulouse de Tolosa est un mot méridional; il faut prendre garde de mêler, comme on le fait trop souvent, à l'étude de la phonétique française des noms de lieux situés au sud du domaine français propre. — Dos ne vient nullement de doso pour dorso, mais de dosso, comme le prouvent les dérivés, et l'o y était ouvert, et non fermé, comme le montre l'it. dòsso (l'esp. dorso est un mot savant). La forme dous, qu'on trouve au xvie s. (dours, comme dors, n'est qu'une graphie étymologique) et dans quelques patois, est due à un accident particulier, par lequel \(\delta \) devant s est devenu ou (cf. chouse, rouse, lous, etc.). - Je joins ici bouse, bien que l'origine ne m'en soit pas connue, parce qu'il remonte évidemment à une forme bosa; l'anc. fr. disait beuse; la forme moderne doit être influencée par bousat, bousier. — Consuo, devenu cóso, et de même cósis, cósit, cósunt, sont en français cous, cous, cout 4, cousent; c'est encore par l'influence des formes faibles cousons, etc., que l'ou a remplacé l'eu; l'anc. fr. disait keus, keus, keut. Cette influence, comme je l'ai dit plus haut, s'exerce peu dans les conjugaisons autres que la première;

^{1.} M. Bohmer voit dans pelouse, ventouse des « dissimilations » de poileuse, venteuse (adj.).

^{[* 2.} F(oerster) sur Ille 1814].

^{3.} On pourrait signaler ici l'omission de *creux*, mais je ne puis croire avec Diez que ce mot vienne de corroso, l'ancienne orthographe *crues* et les rimes indiquant un ò. M. Mussafia (*Zeitschr.*, I, 410) hésite aussi sur l'origine de ce mot.

^{4.} Notre orthographe officielle couds, couds, coud est le comble du ridicule.

mais ici elle était facilitée par le fait que l'ancienne n de co(n)suo, etc., avait pu faire prononcer en latin l'é tantôt comme entravé, tantôt comme libre. A la 3e pers. du plur. du prés. de l'ind., et à l'infin., il semble qu'on trouve plus fréquemment, dans l'ancienne langue, ou que eu, cousent et cousdre 1 que keusent et keusdre; mais il est difficile de décider si les formes en ou sont étymologiques ou analogiques. — Enfin nos, vos sont représentés par nous, vous, et non par neus, veus; cela tient à ce que ces mots sont le plus souvent proclitiques. Peut-être à l'origine avaient-ils deux formes, l'une pour les cas de proclise, l'autre pour les cas où ils étaient accentués (à nous, de vous, nous sujet d'une réponse elliptique à une question, etc.), comme ego avait deux formes, jou proclitique et gié accentué, comme meum avait deux formes, mon proclitique et mien accentué, etc.; mais alors la forme tonique, qui serait aujourd'hui neus, veus, s'est perdue de très bonne heure : je n'en ai pas trouvé trace dans les textes anciens; nous verrons par la suite de notre étude nos, vos assoner ou rimer toujours avec des mots qui ont en latin un ó entravé, c'est-à-dire qui auraient ou en français moderne.

6° Devant l: solo seul, sola seule, gula gueule. Ce dernier mot est parfois écrit guele, graphie qui appartient normalement à la diphtongue ue (anc. uo) issue de ò et non à la diphtongue eu issue de ó. Il est visible que pour ce mot cette graphie a été suggérée par le désir d'indiquer la prononciation du g, qui, si on écrivait geule, risquait d'être prononcé g. Mais la prononciation assimilait ce mot à ceux où l'eu provient d'ó latin: gueule n'assone ou ne rime qu'avec eux.

Coule de cólat présente ou pour eu; c'est encore un fait d'analogie: l'ancien français disait keule (voy. eskeule dans Bodel, Congés, v. 136). — Il est à peine utile de faire remarquer que console est un mot savant.

7° Devant les labiales. Les phénomènes qui se présentent ici ne sont pas aussi simples que ceux que nous avons vus jusqu'à

^{1.} L's + r de co(n)s(u)ere ne suffit-elle pas à faire entrave? Je ne le pense pas : cf. s + l dans pe(n)s(i)le, d'où peisle, poèle. Si cependant cosere avait un δ entravé, il aurait donné cousdre, et keusdre serait une forme due à l'analogie de keut = cosit.

présent. Il semble que la labiale ait exercé une influence sur l' δ précédent et l'ait empêché de suivre son développement normal. Mais il est très difficile de se rendre un compte exact de ce qui s'est passé, parce que l'ou moderne, qui n'est qu'une mauvaise notation du son u (allemand ou italien), se distingue mal de l'ou ancien, qui est une diphtongue composée de o + u, et qui, comme on le verra plus tard, est la source de l'eu moderne. Les mots latins de cette classe qui ont passé en français sont peu nombreux; nous examinerons successivement ceux où l' δ se

trouve devant b, br, bl, p, pr, pl, v.

I. Devant b. Ubi fait où; dans l'anc. fr. il est possible qu'on ait eu deux formes, l'une avec diphthongue (fr. mod. eu) quand le mot était tonique, l'autre avec la voyelle simple (fr. mod. ou) quand il était atone. Le ms. L d'Alexis écrit tantôt ou, tantôt o et tantôt u^{-1} ; mais on ne voit pas que cette différence réponde à des conditions toniques différentes. Le composé monosyllabique lau, si fréquent dès le XIIe siècle, indique une forme atone de ubi; il semble qu'il y ait eu à côté un composé en deux syllabes la eu, d'où leu (voy. par ex. Thèbes, v. 20, ms. A, dans Constans, la Légende d'Œdipe, p. 244, LXXI), qui est devenu plus tard leur, employé dans plusieurs textes wallons du moyen âge 2. Le fr. mod. ou serait donc la forme atone généralisée, comme pour nous, vous, etc. — Cubat a fait keuve, que cite Littré d'après Guillaume de Machaut et qui se trouve antérieurement; mais couve se rencontre dans plusieurs textes du XIIIe siècle, et s'explique sans doute par l'analogie des formes faibles, à moins qu'on ne regarde ici ou comme l'ancienne diphthongue, qui aurait été arrêtée dans son changement en eu par l'affinité du v, consonne labiale, avec la voyelle labiale o, en sorte que cólat et cóbat[3] donnant semblablement cóule et cóuve, le premier serait devenu kéule, le second n'aurait passé à

^{1.} Voy. Rom., IX, 118, où à cinq reprises, dans les indications de vers, il faut corriger e en e.

^{2.} Voy. Tobler, dans *Gætt. Gel. Anz.*, 1874, p. 1046. La forme *lor* dans *Richart le Bel*, v. 3630, n'est qu'une notation différente du même mot. Pour la composition et l'addition (sans doute euphonique) de l'r, comp. *lavour*, m. s., dans les patois modernes de la Saintonge et du Poitou.

^{[* 3.} Zeitschr., VI, 166.]

kéuve qu'exceptionnellement, et serait, à cause du v, resté cóuve, devenu plus tard couve. On sent qu'il est impossible de décider la question, couve n'ayant pas de rime. — Dube, nom d'un fleuve qui du reste est aux extrémités du territoire français, paraît avoir donné toujours Dou (écrit aujourd'hui Doubs) et non Deu[1].

2. Devant br. Robur a donné rouvre; roure est une forme dialectale, où la chute du v est postérieure à la fixation de la voyelle; je ne connais ni reuvre ni reure. Il faut donc ici admettre que le v a empêché l'óu de devenir eu. — Còlóbra proparoxyton est devenu cólòbra paroxyton, comme l'a montré ici (Rom. VI, 433 ss.) M. Louis Havet. Si l'on n'avait que le mod. couleuvre, on pourrait l'expliquer tout simplement par la transformation de ó en eu, mais la comparaison de l'esp. culebra pour culuebra 2, l'orthographe coluevre, et l'examen des rimes 3 prouvent que nous avons bien affaire ici à un ò 4. — Octobre, cité par Diez, est, cela va sans dire, un mot savant; on trouve

^{[* 1.} Douf, Chartes. Dou, acte de 989, dans Lex. Doc. des arch. de Saône-et_L. antér. à l'an 1000, Chalon, 88, p. 28. Doue, fém. dans Marot, voy. Armbruster [Geschlechtswandel, p. 135].]

^{2.} Cet argument à lui seul ne serait pas solide, parce qu'il arrive assez souvent à l'espagnol de traiter δ comme δ , c'est-à-dire de le diphtonguer à la tonique; cf. Diez, trad. fr., I, 148.

^{3.} Voy. par ex. E. de Fougères, CCXXXVI (oure descoure oure coloure) et les rimes avec ueure citées par Littré.

^{4.} M. Havet attribue le changement d'ô en ò à l'influence de l'r, qui aurait exercé la même action dans nura (pour nuru) devenu en it. nuora, et dans côpreo (= cupreo) devenu còpreo d'où cuivre; il compare è pour è dans genièvre de junepiro pour junipero. Mais ses rapprochements avec l'alternance de i et e, u et o en latin (additur addere, robur roboris, etc.), ne sont pas exacts: il s'agit là de voyelles atones et non toniques. D'autres sont contestables. Nora, qui a un ò dans toutes les langues romanes, a dù subir l'influence de quelque analogie perturbatrice (soror? cf. it. suora, nuora). Une telle action de l'r sur une voyelle accentuée est difficile à accepter (cf. flôre, véro, etc.); peut-être, comme on le verra plus loin (p. 252, n. 5), est-elle vraie du groupe (br, pr =) vr, et encore faudra-t-il la restreindre à l'ô transformé en ò, car le changement de junipero en junepiro [* Zeitschr., VI, 166] me paraît dù à l'étymologie populaire (immixtion de piro, obtenue par l'interversion de l'e et de l'i de junipero).

en anc. fr. *uitouvre* qui vient régulièrement ¹ de octobre ², si on admet que la conservation de la labiale empêche la diph-

thongue ou de passer à eu. - Sobre est savant.

3. Devant bl. Mób(i)le sous l'influence de mòvere, mòvita, etc., est devenu mòble, d'où mueble (voy. Rom. IX, 333). — Nób(i)le n'a jamais pu donner nòble, l'ò ne venant en français que de l'o bref latin entravé (ou de la diphtongue au): noble est un mot savant, tout comme son dérivé nobilie (d'où nobile, nobire) de nobilio, dont le b conservé l'indique assez.

4. Devant p. Je n'ai trouvé pour lupa d'autre forme que louve [3], ce qui confirmerait l'hypothèse d'après laquelle le v immédiatement suivant a empêché ou de se changer en eu (conf. encore Lupara Louvre); mais l'histoire de lupo présente plus d'une difficulté. Le p, affaibli en b, puis en v, a fini par passer à u, et s'est sans doute confondu avec l'u de la diphthongue ancienne : lóuu, lóu. On pourrait croire dès lors que la forme actuelle lou(p) tient à la présence de cet u = v = p, comme celle de louve tient à la présence de v = p; mais il est impossible de contester que la forme leu a été longtemps la forme usuelle du français 4. Leu est attesté spécialement pour Paris et la contrée avoisinante : les rues du Petit et du Grand Hurleur formaient autrefois le quartier de Hueleu, nom composé de l'impératif de huer et du mot leu, loup, et, sous le déguisement de la dernière syllabe de hurleur, le vieux leu s'est maintenu là jusqu'à nos jours. Divers noms de lieux formés de même se terminent en leu: tels sont Canteleu, Pisseleu, qui subsistent à côté des formes dialectales ou modernes de Cante-

^{1.} Octoivre, cité par Littré, est peut-être une façon d'écrire octoevre, octuevre, ce qui indiquerait que l'o aurait été traité comme bref (cf. p. 252, n. 6).

^{2.} Le latin vulgaire avait, dès le 11e siècle avant J.-C., la forme analogique octembre, qui se retrouve en anc. fr., en prov. et en roumain.

^{[* 3} Love : toe, Ren., IX, 1804, loe, Mev., Rec., 31, 58].

^{4.} Je parlerai plus tard de la remarquable assonance de leu en $\ell := a$ dans Aucassin.

^{5.} Seine-Inférieure (2), Pas-de-Calais (2).

^{6.} Oise, Aisne,

loup 1, Chanteloup 2, Pisseloup 3. L'expression à la queue leu leu contient une fois, si je ne me trompe, et non pas deux 4, la vieille forme leu, en même temps qu'un reste de l'ancienne syntaxe : c'est proprement à la queue le leu, « à la queue du loup », et, dans le jeu enfantin auquel elle est empruntée, tout les joueurs à la file forment la queue du meneur, qui, il est vrai, n'est pas « le loup », mais qui le devient s'il laisse gagner celui qui en remplit le rôle. Leu se trouve (voy. Littré) encore au xve siècle dans un texte tout parisien, le mystère de Sainte Geneviève. Enfin le nom de l'évêque d'Auxerre, Lupus, est devenu Leu dans de nombreux villages de Saint-Leu, situés dans les départements de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, de l'Oise, de Saône-et-Loire, tandis qu'on trouve Saint-Loup dans les Ardennes (2), l'Aube, la Marne, l'Yonne, la Haute-Marne, la Haute-Saône (2), le Jura, Saône-et-Loire (2), la Nièvre (3), le Cher, la Charente-Inférieure, les Deux-Sèvres, le Loir-et-Cher, l'Eure-et-Loir, le Loiret (3), la Mayenne (2), la Manche et le Calvados (2). Il est donc probable que le p, ayant disparu, n'a pas exercé ici d'influence sur la diphtongue, et que la forme moderne lou(p) est due tout simplement à l'influence analogique de louve, peut-être aussi de louvat, louvetier, allouvi, etc. - L'anc. fr. possédait couvir, encouvir, de cupere; les formes fortes devaient avoir eu, cupit par exemple devait faire keut; mais je n'ai rencontré de ce verbe que les formes faibles 5.

5. Devant pr. Sur vient-il de super ou de supra? Les formes anciennes sor et sore sont-elles des variantes purement françaises comme or et ore, ou correspondent-elles respective-

^{1.} Calvados, Eure, Manche.

^{2.} Eure (2), Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Manche, Nièvre, Orne, Sarthe, Seine-et-Marne (2), Seine-et-Oise (2), Deux-Sèvres (2).

^{3.} Haute-Marne, Saône.

^{4.} M. Littré (voy. au mot *Leu*) pense que le mot *loup* est ici deux fois répété; les loups marchant les uns derrière les autres; mais la construction ne s'expliquerait pas. La forme à la queue lou lou (citée au mot *Queue*) favoriserait, il est vrai, cette explication; mais elle prouve seulement, comme le premier *leu* dans *queue leu* leu, qu'on ne comprend plus l'ancienne construction.

^{5.} Couf, cité dans Sainte-Palaye d'après la traduction des sermons de saint Bernard, semble être la 1^{re} pers. du prés. de l'ind. de ce verbe.

ment aux deux formes latines? Il est probable que les deux mots se sont mêlés en français. La plus ancienne forme est le soure (pagiens) d'Eulalie. Comment doit-on l'interpréter? A mon avis il faut conserver l'u et lire soure, comme, dans le même texte, bellezour et soue (je reviendrai plus tard sur ce point). On ne trouve nulle part en ancien français trace du p de super ou supra : il avait été absorbé de bonne heure, comme celui de lupo. Sour, soure, est devenu régulièrement seur, seure, qu'on trouve pendant tout le moyen âge; Guillaume de Lorris (voy. Littré) fait encore rimer sore et hore (c.-à-d. seure et heure). Sure est donc une forme moderne i, amenée par la proclise 2 (cf. du de deu, prudhomme de preudomme); si la langue avait gardé l'ancien adverbe deseure, au deseure, il est probable qu'il aurait eu, mais elle l'a laissé perdre au profit de dessus, au-dessus, qui sont composés avec suso. Cópro = cupro paraît être devenu copro, d'où cuevre anc. fr. 3 — Cooperit, devenu coprit, devrait, semble-t-il, avoir un ó, puisque son o résulte de la contraction de deux o (cf. ci-dessous corte de còhorte), mais il y aura eu sans doute élision et non contraction, car l'o est traité comme ò : il donne en anc. fr. cuevre 4

^{1.} Je ne puis dire à quelle époque elle apparaît. Naturellement sur dans les manuscrits anglo-normands doit s'interpréter autrement. Dans les éditions de textes du XIIIe s. on trouve souvent sur, mais il faudrait vérifier les manuscrits, les éditeurs étant portés à substituer inconsciemment la forme moderne à l'ancienne. — Seur paraît avoir pu rimer en eu encore au XVIe s. (Rom., V, 396).

^{2.} C'est aussi l'explication de M. Bœhmer. Mon cher et savant ami Ad. Mussafia m'avait envoyé la même remarque au sujet d'un passage de la *Romania* (VII, 2) où je disais à tort que supra en français donnerait régulièrement sure. Cf. ci-dessous, p. 256, n. 1.

^{3.} Il faut distinguer ce cuevre de cuivre, qui vient de cupreo, et dont je ne m'occupe pas ici, à cause de la présence du 1. Dans certains textes, il est vrai, cuevre peut être une simple notation de coivre (Mussafia, Zeitschr., I, 410); mais ailleurs on trouve les rimes cuevre, recuevre, etc., et des graphies comme qœuvre (Baud. de Seb. cité par Littrè).

^{4.} Cette 3º personne et celles de *offrir* et *soffrir*, dont je parlerai plus loin, sont les seules dans l'ancienne langue qui, n'appartenant pas à la 1re conjugaison, aient un *e* féminin final, nécessité par l'euphonie. La langue moderne y a ajouté bien à tort des formes comme *il cueille*, *il tressaille*, etc.

rimant avec veure 1 = òpera et = òperat 2. Le fr. mod. couvre est assimilé aux formes faibles. — Recuperat, devenu recóprat, devrait faire rekeuvre, mais à la rime ce mot figure avec cuevre, uevre (opera, operat), et il paraît ainsi probable que l'ó, comme dans colubra, s'était changé en ò 3. Le moderne recouvre est analogique 4.

6. Devant pl. Les groupes pl, bl, font-ils ou ne font-ils pas entrave? Il semble que la réponse ne soit pas la même pour toutes les voyelles. A, dans capulat, -abile, est traité comme entravé; mais è dans èbulo, ò dans pòpulo, sont traités comme libres. Pour é il semble qu'on ait les deux traitements: on rencontre feble et feible, deble et deible. Pour δ ces groupes semblent bien faire entrave: dóplo, cópla ont donné double, couple, jamais deuble, keuple. Le nom d'arbre pópolo paraît faire exception, puisqu'il donne peuple (d'où peuplier), et non pouple δ . Mais nous voyons par d'autres langues (it. piòppo et

^{1.} Il ne faut pas écarter la possibilité que covrit soit devenu covrit sous l'influence de vr: voy. ci-dessous, n. 4.

^{2.} L'étymologie d'ouvrir est encore incertaine; la diphtongue ue dans ueure n'indique pas nécessairement un o bref (cf. ci-dessous la note). Notons en passant que la forme avranz, citée par Littré et admise par Diez d'après un psautier anglo-normand (Michel, Libri Psalm., vers. gall. p. xviij), doit être écartée : il faut lire auvranz, comme dans les passages correspondants du Ps. de Cambridge (V, 10) et du Ps. de Montebourg (V, 11 aovranz).

^{3.} Mais il est possible aussi que *rekeuvre*, de *recouvrer*, ait été par erreur assimilé à *recuevre*, de *recouvrir*. Ces deux verbes ont été absolument confondus au XVII^e siècle.

^{4.} Si on embrasse d'un coup d'œil les mots cuevre couluevre oituevre (?) recuevre cuevre de cópro colóbra octóbre recóprat cóprit, auxquels il faut ajouter juevne (ou juevre) de jóvne et sans doute suefret de sófrit (pour suffert), on sera porté à croire que le groupe vr (vn, fr) a changé un δ précédent en δ , en sorte que les explications proposées pour chacun de ces mots devraient être remplacées par cette explication générale (cf. Mussafia, Zeitschr., I, 410). Seulement rouvre et Louvre resteraient en dehors de la règle. — On peut reconnaître une influence analogue du v+j dans plueve v0 pluvia et flueve v1 fluvio dont il sera parlé plus tard.

^{5.} D'après Littré, on dit *pouple* dans le Centre; ce serait la continuation fidèle de póplo, à moins que *pouplier* n'ait influé sur son simple, comme, chez nous, *peuple* a influé sur *peuplier*,

pòpolo, etc.) que póplo avait été changé en poplo, sans doute par confusion avec l'autre poplo; et on trouve anciennement en français, pour l'arbre comme pour le substantif collectif, la graphie pueple, qui indique la confusion des deux mots [*?].

7. Devant v^{\perp} : óvo étant devenu òvo en latin vulgaire ², il n'y a que movit et cognovit, qui donnent régulièrement meut et coneut ³. — L'ó de jóvene júvene est devenu ò, d'où juevne (juefne) juene jeune, ce qui est propre au français, les autres langues ayant conservé l'ó. Il faut sans doute reconnaître ici une influence du groupe vn analogue à celle du groupe vr (cf. la forme juevre pour juevne) ⁴.

8. Devant les nasales. La diphthongaison de l' δ est empêchée par la nasale, comme celle de l' δ (au moins dans la plupart des dialectes), et pendant tout le moyen âge δ et δ devant une nasale (don et bon, corone et bone) riment ensemble. Je ne puis étudier ici l'histoire de l' δ nasal. Je me bornerai à dire que, comme toutes les nasales françaises, il faisait, au moyen âge, entendre dans les terminaisons masculines la consonne après la voyelle nasale : $\delta \delta n$ et non $\delta \delta$ comme aujourd'hui, et que dans les mots féminins où l' δ est séparé de l' δ final par δ ou δ simple ou redoublée, la voyelle était tout aussi nasale qu'elle l'est quand elle en est séparée par δ δ suivies d'une autre consonne ; ainsi

^{1.} Tuf, inconnu au moyen âge, ne vient pas directement de tôjo, mais de l'it, tufo.

^{2.} Pourquoi ? Y a-t-il eu une influence de v sur l' δ précédent, semblable à celle que nous avons attribuée á vr ?

^{3.} Ou plutôt movit est devenu mout d'où meut; de même co(g) nout, coneut. Dans ces mots, comme dans eut (pron. ut), tut, plut, sut, put, plut, dut, but, perçut, crut, lut, l'ancien eu, d'origines diverses (b + u, au + u, b + u, b + u), est devenu en fr. mod. u, ce qui n'a pas lieu dans les autres mots (sauf dans sur, prudhomme, du, où il est proclitique). Cette prononciation remonte au moins au xve siècle et sans doute plus haut. Je la crois amenée par l'analogie d'une part avec les parfaits comme voulut, valut, etc., d'autre part avec les personnes faibles meüs, eüs, peüs, beüs, etc., devenues mus, (e) us, pus, bus, etc. (de m. mûmes, (e) umes, pûmes, bûmes, etc.); quelques-uns de ces verbes avaient d'ailleurs dès l'origine un u à la 1re pers. sing. — L'uniformisation, parfois violente (vinmes, etc.), des deux séries de formes des parfaits forts est un des faits importants du français moyen.

^{4.} Vov. ci-dessus, p. 252, n. 4.

Rôme, bône, comme rômpe, bônde. Il arriva plus tard (pas avant le xvie siècle, si je ne me trompe) que dans les mots féminins de ce genre la nasalité se perdit : la voyelle purement orale qui reparut alors fut uniformément à : Rôme, couronne aussi bien que bonne. La raison de ce phénomène est que les quatre voyelles ouvertes \dot{a} , \dot{e} , \dot{o} , $\dot{\alpha}$, sont seules susceptibles de nasalisation: en se nasalisant, les voyelles fermées a, e, o, a étaient devenues ouvertes; la nasalité disparaissant, ce sont des voyelles ouvertes qu'on a retrouvées : ainsi ce qui est arrivé à l'ó est arrivé à l'a dans femme, prononcé anciennement fème, puis fame, et enfin fame, etc. L'écriture actuelle par deux m ou n de la plupart des mots de ce genre (pomme, couronne, bonne, etc.) est un vestige, aujourd'hui sans raison d'être, de l'ancienne prononciation pôme, etc. C'est ainsi que s'explique le phénomène, si surprenant au premier abord, de la représentation dans ce groupe de mots de ó ancien par ò moderne (póma pòmme). — Tandis que la nasalisation de a, e devant une nasale dans certaines conditions est antérieure aux plus anciens monuments de la langue (voy. Rom. VII, 126), celle de l'o s'est produite plus tard. Dans beaucoup de poèmes anciens en assonances, nous voyons o suivi de nasale figurer à la même assonance qu'ò ordinaire; cependant l'influence de la nasale est déjà marquée en ce que è et é sont unifiés, et ramenés l'un et l'autre à o 1. On sait qu'en anglo-normand on est de bonne heure écrit oun, comme an est écrit aun; cet oun est certainement à l'origine une diphthongue, et il y a là un précieux indice pour la prononciation; mais je ne puis traiter ici ces questions. A partir de la fin du xIIe siècle au plus tard, l'o du groupe on est nasalisé, et il l'est resté jusqu'à nos jours, sauf, comme je l'ai dit, dans certains mots féminins. — Il est inutile

^{1.} Il semble qu'il y ait dans ce fait une contradiction flagrante avec ce qui a été dit ci-dessus au sujet des voyelles nasales qui se composent nécessairement d'une voyelle ouverte et d'un élément nasal : on voit ici, tout au contraire, δ devenir δ devant les nasales. Mais il l'est devenu, si je ne me trompe, par des modifications successives. Il a d'abord donné, comme tout δ brefaccentué, δδ, puis δδ, l'accent portant sur δ. Ce groupe, qui, dans les conditions ordinaires, est devenu uo, puis ue, etc., a perdu devant les nasales sa seconde voyelle, δ, et il est resté δ : bòn, bóōn, bón. L'δ ainsi constitué et égal à l'δ

d'étudier l'un après l'autre les mots qui présentent \(\delta\) devant une nasale; ce que j'ai dit en général s'applique à chacun d'eux.

J'ai démontré que, sauf des cas qui rentrent dans une règle générale ou qui s'expliquent par l'analogie, tout δ latin vulgaire (= lat. class. δ , \check{u}) accentué et libre donne en français eu. Les exemples allégués par Diez d'ou (avoue, doue, noue, nous, vous, pour, proue, roure, époux, Toulouse, tout) et d' δ (console, or, dos, noble, octobre, sobre) ont tous été écartés, ainsi que d'autres semblables.

II. δ tonique entravé == ou.

Diez, ne distinguant pas dans les voyelles entravées celles qui sont longues de celles qui sont brèves, fait deux séries au lieu de trois pour les voyelles labiales entravées, et distribue la seconde $(\bar{o}, \ \check{u})$ dans les deux autres d'après l'apparence orthographique. Il ne faut pas examiner : 1° l'o « en position », 2° l'u « en position » ; mais : 1° l'ò (lat. \check{o}) entravé ; 2° l'ó (lat. \check{o} , \check{u}) entravé ; 3° l'u (lat. \bar{u}) entravé. Il suit de là que toute cette partie de la phonétique, dans la *Grammaire des langues romanes*, n'a plus de valeur aujourd'hui.

Laissant de côté \dot{o} et \bar{u} entravés, je m'en tiens à \dot{o} (= \bar{o} , \check{u}) entravé, et je pose en règle qu'il donne toujours en français ou, jamais eu, \dot{o} , ni u. La difficulté est de reconnaître les cas rares où o entravé est long, les cas rares où u entravé est long, pour admettre les premiers et écarter les seconds. On y arrive cependant par divers moyens, surtout par la continuation même de chaque voyelle en français et en roman. En règle générale, tout o entravé est bref, tout u entravé est bref; je ne chercherai à établir la valeur \dot{o} que pour l'o entravé et non pour l'u; pour

fermé ordinaire s'est plus tard, comme ce dernier, transformé en ò en se nasalisant, et a reparu, après la destruction de la nasalisation, à l'état d'ò, comme l'ò ordinaire (bònne, dònne). Je n'ai pas d'explication à donner pour suemes de sumus, cité par M. Foerster (Zeitschr., III, 499), à moins qu'on ne puisse y voir une assimilation imparfaite à aviesmes, puissiemes, etc., dans un dialecte où les seules formes de 1^{res} pers. plur. qui eussent la terminaison-mes la faisaient précéder de ie, les formes en o ayant toujours -ns (ainsi entre avons et aviemes la forme isolée somes était exposée à devenir sons ou suemes).

l'u entravé au contraire j'aurai à démontrer la valeur \bar{u} et non la valeur δ . — Je vais étudier rapidement l' δ entravé en classant les exemples d'après la première des consonnes qui forment l'entrave.

1° Devant r: burra bourre, turre tour, currit court 1, [*curru corre], reburro, mot du latin vulgaire devenu reburso 2, rebours, d'où rebourser rebrousser; surdo sourd, gurdo gourd, curto court, excurtiat escource anc. fr. 3; curso cours, urso ours, thy rso tours trous 4, surso sours anc. fr., sursa sourse source; diurno jour, alburno aubour a. fr., Turones Tours, furno four, purpura pourpre, turba tourbe, turbulat tourble trouble 5, curvo courb cour dans courbatu, cucurbica pour cucurbita coourge courge 6; surgere sourdre, furca fourche, quadrifurco quarrefourc carrefour, burgo bourg, Bituricas Beourges Bourges, etc.; gurgite gourt 7, tur-

2. On ne peut séparer le bas-latin reburs us de reburrus qu'on trouve dans le Pentateuque de Lyon et dans plusieurs glossaires du moyen âge. *Rebours* et *rebrousser* doivent donc être séparés de *broza* et autres mots auxquels Diez les rattache.

^{1.} Les formes fortes de courir ont souvent eu (keur keurs keurt keurent keur): j'ai eu tort (Rom.; VII, 2) de le remplacer par cuer, etc.; ces formes, comme me l'a fait remarquer Ad. Mussafia, ne se trouvent pas en rime avec muer, etc., et si elles se présentent graphiquement on doit les expliquer comme guele pour geule (voy. ci-dessus). Il faut d'ailleurs remarquer que les formes cour, court, etc., se présentent souvent dans les anciens textes, contrairement à ce que j'ai dit. Malgré cela, on peut toujours expliquer keur, etc., par une forme curo, etc., qui aurait existe à côté de curro etc. Mais cf. ci-dessous, p. 263.

^{3.} Escourcier veut dire habituellement « retrousser » son vêtement, s'escourcier « se retrousser »; de là escourz, la partie de la robe qu'on retrousse, le devant, le giron (voy. l'exemple de Roquefort); on retrouve dans divers patois actuels les mots écour, écourchon, « tablier ». De là aussi l'all. schūrze, le suéd. skært, le holl. schort, « tablier ».

^{4.} Conservé dans trou de chou. De là p.-ê. aussi trousse, trousser, voy. Rom., IX, 333.

^{5.} Mais non turbat trouve, en anc. fr. trueve; voy. Rom., VII, 108.

^{6.} Cucurbita a changé son t en c par assimilation au suffixe -ica, si répandu. Gourde est moderne, et n'est qu'un abrégé du prov. cougourde.

^{7.} Gourt est certainement la forme la plus usitée, comme je l'ai dit Rom. IX 332 [* Zeitschr., VI, 166]; mais je dois reconnaître qu'on trouve aussi

tura 1 tourte 2. La seule exception est viorne de viburna. Je n'ai cité jusqu'à présent que des mots qui en latin classique ont un u^3 ; il y en a un certain nombre qui ont un o, lequel, étant long, a dû donner ou en français: ordine avait l'o long, comme le montre la graphie, fréquente dans les textes des ve-VIIIe s., urdene 4; en effet, le dérivé anc. fr. est ourne, qui rime toujours avec des mots comme sejourne, mourne⁵, etc. Le fr. òrdre est un mot savant, comme le montre le traitement des consonnes : il appartient à tout un groupe de mots introduits vers le xe siècle, quand la prononciation du latin était devenue tout artificielle, que tous les o entravés se prononçaient, comme aujourd'hui, ouverts, et que les clercs commençaient à écrire la langue vulgaire et à y introduire des mots latins. — Cohorte s'étant contracté en corte, les deux o brefs ont produits un o long dans corte, écrit de bonne heure curte 6, d'où le fr. court cour. — Tornare et tous les mots de même famille devraient avoir l'o ouvert (cf. τρόπος, τόργος), et nous le trouvons tel en effet dans tordre, tort, torche; mais à côté on trouve

gòrt attesté par la rime, par exemple Charete, éd. Jonckbloet, v. 3093 (:fort), Mir. de N.-D. de Chartres (: mort), p. 53, 58 [* Brend., 168; Percev., 2524]. Le composé regort semble ne présenter que l'o ouvert. Est-ce le même mot?

1. Pour turture : cf. it., esp. tortora tortola.

2. On trouve aussi tuertre (p. ex. P. Alfons, p. 185, [* Ch. de Couci dans Littré], etc.). Si on rapproche cette forme de tuerblent, tuernet, indiqués par M. Færster (voy. ci-dessous, p. 258, n. 2), et aussi de toertre fréquent pour tortre ou tordre de torquere, on sera porté à voir là une influence, sans doute dialectale, de r précédant une autre consonne. Si cette influence est admissible, il ne serait pas impossible que trueve fût pour tuerve et vînt de turbat; mais d'une part tuerne et tuerble sont des formes très rares, tandis que trueve est la forme constante; d'autre part le prov. (Rom., VII, 108) oppose à turbare une autre objection.

3. Ceux dont l'u est long, comme purgat (cf. pūrus), ont en français u et non ou: purge.

4. Voy. Schuchardt, II, 120; III, 105; d'Arbois de Jubainville, Rom., I, 322. Cf. le breton urz.

5. Plusieurs patois ont encore orne (voy. Littré) dans un sens spécial: d'autres disent ourne.

6. Voy. Schuchardt, II, 123. M. Boehmer attribue le changement d' \dot{o} en \dot{o} a l'influence de l'r.

un ò dans tourne, tour, tourte (et à l'atone dans tourment); l'it. de même a tòrto, tòrcere, tòrchio 1, mais tórno, tórna, tórta, l'esp. tuerce, tuerto, mais torno, torta; il faut donc admettre, sans l'expliquer, que déjà en latin vulgaire l'ò de torno, tornat, torta au sens de « gâteau » (proprement pain en forme de torsade, comme on en fait encore aujourd'hui), avaient changé leur ò en 62. — Orbis et orbita avaient un 6 (Schuchardt, II, 120; III, 205), et orbita a dû exister en anc. fr. sous la forme ourde, d'où le dérivé picard ourdiere, « ornière ». - Ornat en anc. fr. rime avec subdiurnat sejourne; il avait l'o long en latin (Schuchardt, II, 122); il ne fait orne aujourd'hui que par l'influence de la prononciation moderne du latin. — Il en est de même de forme : l'anc. fr. prononçait et écrivait fourme, d'après le lat. fórma (Schuchardt, II, 121; III, 29)3. — Or (u) la a l'o long, comme venant de ora; de là l'anc. fr. ourle⁴, d'où notre ourlet⁵. — Quelle était la quantité de l'o

^{1.} Le fr. treuil vient de tròclo pour tòrclo et atteste aussi la qualité ouverte de l'o.

^{2. [*} Cf. Meyer, Z., IX, 143.] — M. Færster (Rom. Stud. III, 183) cite la forme tuernent dans Job (311, 21); comme le même texte présente tuerblet (315, 3), il faut voir là une particularité dialectale (cf. ci-dessus, p. 257, n. 2). M. Færster admet à ce propos que l'ù se diphtongue souvent, mais non l'ō; aussi tire-t-il tuernent de turnant, cort de corte. Il n'y a aucune différence entre ù et ō, on ne saurait trop le répéter. Les exemples de ù diphtongué (en ue) allégués par M. Færster sont (outre tuernent, tuerblet), juefne ou juevre, suefret, tuen suen, auxquels il a ajouté plus tard (Zeitschr., III, 499) cuevre, suemes de sumus. J'ai parlé de juevne, de tuen suen, de suemes; j'ai mentionné en outre cuert, cuevre et recuevre (add. culuevre), et, par anticipation, suefre. Quant à alcuen, chascuen que M. F. joint à ce groupe, ils n'ont rien à faire ici: leur terminaison n'est sans doute que le produit d'une confusion avec uem = h o m o.

^{3.} Cf. le breton furm. Je parlerai de fromage aux atones.

^{4.} Le fr. mod. orle (masc.) vient sans doute de l'it. orlo.

^{5.} En considérant les mots viorne, forme, ordre, orle, le pop. orne, auxquels il faut joindre morne, en anc. fr. mourne (comp. la prononc. pop. aujordui), on peut se demander si l'r suivie d'une consonne n'a pas exercé une influence particulière sur l'ó précédent. Mais en comparant courbe, sourde, ajourne, etc., on trouvera plus vraisemblable d'adopter pour chacun de ces mots l'explication que j'en ai donnée (sauf pour viorne) ou une autre explication par-

dans djorso (= class. deorsum)? je l'ignore, mais il a été modelé d'après surso, devenu suso: de même djuso, it. giuso giù, esp. yuso, yus, pr. jus², roum. diu³. — Aliorso est écrit au m. à. aillors et ailleurs (norm. aillurs); il devrait être aujourd'hui aillòrs si l'o était ouvert, aillours s'il était fermé: ailleurs est dû sans doute à l'analogie des nombreux mots en -eurs.

2º Devant s: russo roux, russa rousse; gusto goust 4, gustat gouste, a(u)gusto aoust, locusta laouste anc. fr., langouste, musto moust, crusta crouste. — Les mots en ó sont co(n)stat couste, mo(n)strat moustre. — Quand la lettre qui suit s est un c, il faut distinguer deux cas: suivi d'a le c se comporte comme toute autre consonne et l'ó devient ou (musca mousche, luscat lousche); il en est de même dans le groupe scl (muscula mousle); mais si le c est suivi d'o(u) ou d'e(i), sc s'intervertit en cs, et l'étude des mots de ce genre appartient au paragraphe consacré à l'ó entravé devant une gutturale. De là quelquefois une grande différence entre le masc. d'un adjectif et son féminin: lusco en anc. fr. donnait lois, et lusc'a lousche; la langue moderne a uniformisé.

ticulière. — La valeur de Γο dans ces mots en anc. fr. et l'origine de cette valeur dans la quantité de Γο latin ont déjà été indiquées, plus ou moins complètement et clairement, par MM. Schuchardt, Tobler, Lücking, Fœrster et Bœhmer.

- 1. Venant sans doute de devorsum, il pouvait avoir l'o bref par nature ou long par contraction.
 - 2. A côté le prov. a jos, et même jotz; y a-t-il là une influence de sotz?
- 3. Le roum. a aussi ξos , ce qui indiquerait une forme en δ (cf. le bas-latin josum) subsistant à côté de $d\eta uso$.
- 4. Je rétablis l's de l'anc. fr., qui en disparaissant en français moderne a allongé la voyelle.
- 5. La brièveté de l'u dans ces mots est attestée par son changement en ou; cf. fût de füste. L'étymologie la démontre pour quelques-uns : ainsi augustus tient à augür, et ce thème gür est le même qu'on retrouve dans gustare.
- 6. L'allongement de l'o (car co, con, com en composition a un ŏ, malgré cum) résulte de la chute de l'n suivante, accomplie très anciennement dans la prononciation latine. Je n'explique pas l'anc. fr. pentecouste, de πεντηχώστή; mais le goth. paintekuste montre que cette prononciation est ancienne.

3º Devant une dentale : gutta goutte, glutto (et non gluto, cf. Diez 1) glout, ingluttit englout anc. fr., futuit 2 fout; d(u)odece douze. A gluttit on peut rattacher singluttit, qui s'est dit par étymologie populaire pour singultit et de même singlutto pour singulto (voy. Schuchardt, II, 234). On dit aujourd'hui sanglote et sanglot, mais l'ancienne langue disait régulièrement sanglout (voy Littré); la cause du changement est sans doute l'analogie : on a fait rentrer le mot, à peu près isolé dans sa terminaison, dans la classe nombreuse des mots en -ot3. Il faut ranger ici tout de tótto dont il a été parlé plus haut 4. - Mutto a fait mòt (par ex. Rol. 1190, 2285, etc.) et non mout, par une déviation qui se retrouve dans le prov. mòt [5] et l'it. mòtto, et qui remonte par conséquent au latin vulgaire. Je serais porté à l'expliquer par un rapprochement d'étymologie populaire avec mòvito, la parole étant comprise comme un mouvement 6. Au reste, on trouve aussi mout; Littré cite cette forme dans les Assises de Jérusalem, et en anc. fr. mot figure assez souvent à la rime avec des mots qui ont aujourd'hui out 7. — Je suis

I. Seulement Diez dit que gluttus a dû exister à côté de glūtus; s'il en était ainsi, glutto aurait un \bar{u} et donnerait en fr. glut et non glout. Il faut écrire le mot latin avec deux t et y regarder l'u comme bref.

^{2.} Un t suivi d'u plus une autre voyelle équivaut à un t double.

^{3.} L'it. dit singhiózzo de singluttio pour singultio. L'anc. fr. disait volontiers souglout de sugglutto, l'étymologie populaire ayant changé sin en sub-. [* V. Loewe, Gl. Nom., p. 169.]

^{4.} La rime de tut en u, dans le Brut de Munich, est tout à fait exceptionnelle. Voy. l'explication qu'en a proposée M. Mussafia (Zeitschr., I, 408).

^{[*5.} Zeitschr., VI, 166.]

^{6.} On pourrait objecter que mòvita a donné muete, meute. Mais on a pu tirer de mòv-, à l'aide du suff. -ito, deux participes à deux époques successives (voy. Rom., VIII, 446). Le premier mòvito était déjà devenu mòvto, d'où mòt, quand a été créé le second mòvito, d'où mòvita muovita muete. Le fém. de mòvto, mòvta du thème mov- me paraît avoir donné motte, proprement « mouvement de terre », dont on a proposé tant d'étymologies, toutes peu acceptables (voy. Littré). — Au reste, si mòt a été influencé par mòvto, il est pourtant certain qu'il vient de mutto, comme le montrent les formes en ou, le nap. mutto, sic. muttu, etc.

^{7.} Voy. Mall, Comput, p. 51; Stock, Rom. Stud., III, 454, etc.

porté à croire que ronge vient de rodicat, comme le supposait Ménage. En effet rumigat, dont on le tire depuis Diez, a un ū, et donne en anc. fr. runge, qui se serait sans doute maintenu ; il signifie d'ailleurs « rumine », comme son original latin 2; enfin le berrichon et le poitevin ont gardé roûger. Il est probable que rougier « ronger », s'est changé en rongier[3] sous l'influence de rungier, « ruminer »; ce changement paraît d'ailleurs remonter assez haut. — Citons encore quelques mots qu'on range par erreur dans cette classe. Gutto aurait donné got, d'où godet; mais un t double ne se change pas en d4; godet se rattache à goder. — Guttur vivrait dans goitre; mais le mot n'apparaît qu'au xvie siècle (gouetre dans Ambroise Paré cité par Littré); il paraît savoyard. On trouve en ancien français, il est vrai, goitron, guitron au sens de « gosier » [5]; ces mots semblent venir d'un dérivé de guttur; il faudrait alors supposer une forme guctur, dont on ne voit pas l'explication. - Outre ne peut venir de utre 6, qui aurait donné eure [*cf. Littré loure]; il n'apparaît qu'au xvie s. sous les formes bizarres ouiltre et ouistre (v. Littré), qui doivent signifier simplement *ouitre* et provenir de quelque dialecte méridional (le prov.

I. Il est vrai que le son unge n'a point passé en fr. moderne: runge, dans l'expression fréquente an runge (cela me vient au runge, « me revient toujours à la pensée »; au propre l'herbe que les bœufs remâchent leur vient au runge) n'a guère d'autres rimes qu'acomunge, escomunge; dans Ét. de Fougères (c. 241) ces deux mots et runge riment avec plunge, fr. mod. plonge, ce qui favoriserait l'identification de rungier et ronger. [* Rungier, ruminer, dans l'Orne (Duval, p. 87).]

^{2. «} Le bœuf, dit M. Littré, ronge ce qu'il rumine. » Il me semble que ces deux opérations présentent un aspect si différent qu'on n'aurait pas eu l'idée de les assimiler sans la proche parenté de son de *rougier* et *rungier*.

^{[*3.} Roongier Ruteb. II 72, cf. Zeitschr. VIII, 215.]

^{4.} Diez et Littré ont vu la difficulté de la consonne, mais ils ne l'ont pas jugée insurmontable; ils ne parlent pas de celle de la voyelle. M. Brachet écarte l'une et l'autre par des analogies qui ne sont qu'apparentes; M. Scheler ne les indique pas.

^{[*5.} Cf. Waldner, [Parasit. I,] 29.]

^{6.} Diez établit avec raison (*Gramm.*, trad. fr., I, 153) la brièveté de l'u dans utre; voy. l'ex. décisif de Martianus Capella dans le *Thesaurus* de Quicherat.

ordinaire dit oire); la forme outre vient sans doute de l'it. ôtre; l'esp. dit odre 1.

4° Devant les labiales : cuppa coupe², puppa (pour puppe) poupe, stuppa étoupe³; rupta route, rupto rout anc. fr. 4, supplo (pour supplice, comme simplo duplo triplo pour simplice duplice, etc.) souple; corruptiat courrouce³, dubitat doute⁶, subtus souz, sous; subita soude et soute anc. fr. 7; cubito coute et coude⁸; sufflat souffle⁹. Suffert devenu sóffrit donne en anc. fr. suefre (soefret dans le ms. O de Rol.): on comprend que ffr n'ait pas formé d'en-

- 1. L'usage des outres était répandu en France au XIIe siècle; mais une outre s'appelait bouc (voy. p. ex. Og. v. 4262, écrit bolc et en variante boul; Ps. M. XXXII, 7 ensement cum en but (l. buc), lat. sicut in utre (Ps. C. cum en bouz), etc.). De là boucel, qui a le même sens (voy. p. ex. Ps. M. LXXVII, 16 bucel = utre), qu'on a souvent écrit boutel et traduit à tort par « bouteille », comme on a confondu bouc avec bout = butte.
- 2. Cuppa n'a rien à faire avec cupa, qui a un \bar{u} , un seul p et un tout autre sens. Peut-être faudrait-il lire cuppa dans quelques passages classiques où on lit cupa.
- 3. Il faut indiquer ici toute une série de mots, d'origine fort incertaine, en -oup, -oupe, dont plusieurs remontent peut-être au latin, bien qu'on ne les y retrouve plus : coup (anc. fr., « cocu »), croupe (on trouve aussi crupe), toup (anc. fr. d'où toupet), troupe (on trouve trope au XVIº s., mais non au m. â. [* Zeitschr. VI., 166.], ce qui sépare ce mot de trop, d'origine sans doute germanique, voy. Rom. I, 490), houppe (ne vient pas de ūpupa qui a donné régulièrement huppe), loupe, soupe (signifie originairement, quoi qu'en disent Diez, Littré, Scheler, etc., « tranche de pain » et non « ce dans quoi on la trempe »; de là souper, à l'origine « faire collation » et non « manger la soupe » au sens moderne).
- 4. Rout signifie rompu, mais particulièrement « atteint d'une hernie », d'une routure.
 - 5. De là le subst. verbal courroux ; cf. Rom., I, 309.
 - 6. La forme fréquente duit pour dubito ne m'est pas claire.
- 7. Dans l'adverbe composé soudement et aussi soutement (voy. Tobler, Gloss. d'Auberi).
- 8. Coude et coute, comme soude et soute, malade et malate, etc. On trouve aussi keute; c'est que l'entrave, dans les mots de ce genre, n'est pas ancienne: l'i de cóbito était en train de disparaître quand l'ó libre était en train de se changer en diphtongue: de là hésitation.
 - 9. Ajoutons ici le mot touffe, sans doute d'origine allemande.

trave; mais on devrait avoir pour l'ó en fr. eu et non ue, qui représente un ò. On peut admettre que fr a, comme vr (voy. ci-dessus p. 252, n. 4), amené l'éclaircissement de l'ó précédent, ou que les verbes couvrir et soufrir, qui avaient ou aux formes faibles, ont pris, comme courir, ue aux formes fortes, au lieu d'eu, par l'influence de mourir, fouir, etc., qui, ayant également ou aux formes faibles, avaient ue (provenant d'ò) aux formes fortes · . — Sur juvene voyez ci-dessus · .

^{1.} Peut-être est-ce de même qu'il faut expliquer cuevre de cóprit; mais on ne pourrait guère comprendre recuevre dans cette analogie, parce que dans la 1re conjugaison l'alternance entre ou et eu n'est pas rare (plourer, etc.), tandis qu'elle n'existe pas dans la 3e, sauf pour les verbes en question, qui l'ont modifiée. Cependant, dans la 1re conjugaison même, un seul verbe ressemblait tout à fait à recouvrer, c'est ouvrer, dont les formes fortes ont pu l'influencer. Cf. encore trouver, trueve, prouver, prueve, etc. A l'inverse demueret, devueret ont pu devenir deveure, demeure sous l'influence de pleure, oneure, etc. Voy. toutefois ci-dessus, p. 252, n. 4.

^{2.} Ce n'est pas ici le lieu d'examiner le rapport de nòces à nuptias : j'en ai fait le sujet d'une note qui paraîtra dans nos Mélanges [Romania, X, 397].

^{3.} Il n'en était pas de même en anc. franc., où sòus = solidos et póus = pulso ne rimaient pas ensemble, non plus que mòute et escóute. D'ailleurs dans certains dialectes ou se changeait en au (saus, maute), ce que ne faisait pas óu (voy. Rom. VI, 616).

^{4.} La forme saèle est assez souvent attestée par les rimes tant pour le prés. de l'ind. du verbe que pour le fém. de l'adj. (voy. Zeitschr. III 249); je ne trouve pas de forme saèl pour le masculin [* Zeitschr. VI, 166].

^{5.} Voy. Tobler, Zeitschrift für vergl. Sprachforschung (cité Rom. VI, 156). J'aurai l'occasion de reparler de ce phénomène en étudiant la combinaison de à avec 1.

^{6.} Nullo ayant un u long (ullo = unulo) donne nul et non noul.

fulica fou(l)que¹, cólcat (lat. vulg. pour còllocat²) couche, dulce doux, fulgura foudre, mólgere (lat. vulg. pour mulgére), moudre anc. fr. « traire » ³. Remorquer ne vient pas du lat. remulcare, mais, au 16° s., soit de l'esp. remolcar (Rabelais dit remolquer), soit de l'it. rimorchiare. Sepulcro n'a donné sépulcre (anc. fr. sepucre) que comme mot savant. — Lt: abultero (forme du lat. vulg. pour adultero) avoutre anc. fr. 4, multo mout anc. fr., ultra outre, cultro coutre, vulto vout ³, a (u) scultat écoute. — L + labiale: culpa coupe, pulvera 6 poudre, sulfur soufre. — Ls: pulso pou(l)s ³, pulsat pousse. — Lm: ulmo a donné ou(l)me, oume, formes fréquentes dans la vieille langue et les patois et conformés à celles de toutes les langues romanes; on trouve aussi ourme[8] et enfin de bonne heure orme, par un changement d'l en r

^{1.} L'1 de foulque est un reste de la mauvaise habitude qui a régné pendant des siècles d'écrire, dans des mots où l'1 s'est vocalisée, cette l à côté de l'u qui la représente déjà. Il est resté quelques vestiges de cette cacographie dans notre orthographe officielle.

^{2.} Culche se trouve dans le Rol., et culcare déjà dans des textes mérovingiens. Les autres langues romanes ont gardé l'ò. L'explication de l'ó français donnée par M. Færster (Zeitschr., III, 503) n'a de sens que si on accepte sa théorie sur l' « élévation » de la voyelle par la force d'un i suivant, et est d'ailleurs bien peu vraisemblable : còllocat serait devenu còllicat d'où cóllicat. N'y a-t-il pas eu étymologie populaire, rapprochement avec culcita?

^{3.} Je laisse de côté ici des mots comme culcita où le c, changé en j, a modifié l'ó d'une façon particulière, réservée à une étude subséquente.

^{4.} Je suppose qu'avoutre vient d'abultero parce que les mots analogues, comme aoire, aombrer, aourer, n'intercalent pas de v. A dultero se sera changé en abultero par étymologie populaire : ab a semblé exprimer la déviation, l'abus. Il est vrai qu'on rencontre, quoique assez rarement, aoutre, aoutire à côté d'avoutre, avoutire; ces formes peuvent représenter adultero, adulterio, en face des formes issues d'abultero, abulterio : les doubles formes de ce genre sont fréquentes dans les cas d'étymologie populaire. Aoutre peut aussi venir d'avoutre par la chute du v.

^{5.} Vout avait le sens genéral de « statue, image » et aussi « idole ». De la le verbe envouter (voy. Littré), qu'on écrit sans raison envoûter.

^{6.} Pour la forme pulvera, cf. l'it. pólvora.

^{7.} L'addition de l'I dans notre graphie de ce mot est d'autant plus malencontreuse qu'elle le sépare de ses congénères, pousser, poussif, etc.

^{[*8.} Patelin, ourme: pour me.]

antérieur à la vocalisation de l'l'. Aune ne vient pas du lat. ul na, mais de l'anc, haut all, alina, all. Elle.

5° Devant les nasales. Il est inutile d'en donner d'exemples : le son δ est devenu $\tilde{\delta}$ et a fini par absorber la consonne nasale suivante². Dans les mots féminins où l'ó était suivi de mm, mn, nn, ces paires de nasales se réduisant à une, l'o précédent a perdu sa nasalité et a reparu sous la forme ò et non ó: summa somme; columna colonne, nominat nomme, summa[3] somme, Sumina + Somme; nonna nonne, gunna gonne. — Humble est, comme ordene, imagene et plusieurs autres, un mot savant introduit fort anciennement dans la langue vulgaire : il a d'abord été humele (Rol.), humle; le b s'y est intercalé plus tard; quant à la nasalisation de l'ü, elle est relativement récente [6]. — L'u d'emprunter (cf. pr. emprumpt, roum. imprumut) prouve qu'impromutuare était devenu en lat. vulg. imprumutare; au reste ce verbe a dû présenter à une certaine époque des formes fortes très différente des formes faibles, qui plus tard se sont assimilé les premières.

(A suivre.)

[Romania, X (1881), p. 36-62.]

1. Orme rentrerait par là dans l'analogie des mots réunis plus haut, p. 258,

3. [La place de cet exemple dans le groupe des mots en -mn- prouve

qu'il faut une correction : nous lisons donc somno.]

4. Le fleuve appelé par César Samara reçoit le nom de Sumina ou Somena à partir du vie siècle (voy. Longnon, Géographie de Grégoire de

Tours, p. 157).

[* 6. Humble: comble, S. Grég., Montsaiglon, Rom. VIII, v. 1777-]1778:

cf. Tobler [Zeitsch., VI, 166.]

^{2.} Je note le changement d' \tilde{o} en \tilde{e} dans chalenge pour chalonge, de calumnia, attesté déjà par le Roland [* chalonge dans Crestien (F[oerster,] Cliges).]. Cette forme doit venir des formes faibles du verbe chalongier, devenu chalengier, par un affaiblissement de l' \tilde{o} atone en \tilde{e} dû sans doute à l'analogie avec des mots comme blastengier, laidengier, car phonétiquement il me paraît sans exemples (volentiers pour volontiers en anc. fr. remonte, comme l'it. volentieri, au latin vulgaire, où on avait essayé de rapprocher le mot de volente).

^{5.} S'il en est ainsi, on a par là la preuve que vers le xe siècle au moins on prononçait en France l'u (bref ou long) du latin ü, en appliquant au latin, comme on le fait encore, la prononciation du français. — L'it. úmile, le pr. úmil, l'esp. pg. humilde sont également des mots savants [* mais aussi it. ómile, pr. ómil (L.).]. M. Fœrster voit dans l'u de ces mots une « élévation » de l'ó tonique sous l'action de l'i final.

ANC. FR. $I\acute{E}=$ FR. MOD. \acute{E}

On sait qu'en anc. fr. la diphtongue tonique $i\acute{e}$ avait trois sources latines : 1° \acute{e} ; 2° \acute{a} + i (p. ex. dans le suffixe arius); 3° \acute{a} dans certaines conditions déterminées qui se réduisent en somme à l'influence d'un i consonne ou d'une gutturale, précédant médiatement ou immédiatement la voyelle latine. Après avoir énuméré ces trois sources de l' $i\acute{e}$ anc. fr., j'ai dit dans l'Alexis (p. 78) : « Cette diphtongue ne s'est conservée en français moderne que dans les deux premiers cas ; dans le troisième elle a disparu du français proprement dit vers le xive siècle. » Cette énonciation demande à être quelque peu précisée et modifiée.

La dipht. $i\acute{e}$, provenant de l'a infecté d'i (3° cas), a en effet généralement disparu du français moderne. Dans l'ancienne langue elle se produisait : 1° toujours après les palatales ¹, en y comprenant les sons mouillés \tilde{n} t; 2° après les dentales, en y comprenant s, ss, n, r, quand la syllabe précédente contenait un i provenant d'une gutturale vocalisée (ou de ti); 3° après i, ei, oi, provenant de i latin. Elle ne se produisait jamais après les labiales, les liquides m l, et les voyelles autres que celles qui ont pour source i latin i.

1° En français moderne, cet ié se réduit toujours à é après les palatales ch, g: péché bouchée chercher toucher congé gorgée bouger changer. L'i tombe même dans les rares cas où ié provenant de a ne répondait pas à une forme d'infinitif ou de participe, et

I. $I\acute{e}$ provenant de a ne se produit pas en français après les gutturales proprement dites, parce que l'a les transforme en palatales. Il en est autrement en picard.

^{2.} Au moins originairement, car au XIIIe siècle on trouve crier etc. rimant avec prier.

où l'é ancien est devenu é: déchet, chef, cher, jet 1. Un seul mot a échappé à cette simplification, c'est chien, où l'e avait pris de bonne heure un son particulier qui rendait la diphtongue très

différente des autres de même origine.

Après $\tilde{n}t(gn\ ill)$, l'i de ié tombe également dans l'orthographe: araignée cognée baigner - oreiller 2. Mais il est difficile de dire si le son de i consonne, mêlé à celui de n l dans \tilde{n} t, est tellement incorporé à ces liquides qu'il ne s'en fasse rien entendre entre elles et l'é (arainié orelié?). Au reste la prononciation de ces deux lettres a changé en français depuis un temps relativement très court, et le doute que j'exprime se rapporte plutôt à leur prononciation ancienne.

2° Après les dentales, plus c, s, ss, r, le français moderne réduit également ié provenant de a infecté à é: aider cuider — jointée anuiter — fiancée brassée avancer baisser chausser rusé [3] croisée baiser puiser — empirer vairé. Un seul mot en niée a passée au fr. mod. (encore y est-il suranné), c'est maisniée, qui s'est altéré différemment, c'est-à-dire qu'il a réduit iée à ie 4; au reste, le mot maisnie a peut-être existé dès l'origine à côté de maisniée. — Dans trois mots, amitié, moitié, pitié, l'anc. ié a persisté. Il est assez difficile de deviner la cause de cette exception, d'autant plus que ces mots en anc. fr. ont la forme en é simple presque aussi souvent que celle en ié. On peut seulement croire que leur qualité de substantifs, en les tenant à part des autres mots du même genre, tous verbes ou participes, les a pour ainsi dire dérobés à la contagion qui a atteint tous les autres. Ils restent avec chien comme les seuls débris incontestés d'une loi qui a eu une importance capitale dans la période ancienne de la langue.

^{1.} Cf. aussi les noms de lieux Chelles, etc.

^{2.} De auricularis.

^{3. [}Rusé a été rayé dans l'exemplaire de Gaston Paris.]

^{4.} Cette réduction, qui dans la langue commune n'a lieu que pour ce mot, joue un très grand rôle dans l'histoire de l'a infecté dans les patois. En français même, elle se produit de très bonne heure, comme j'ai l'intention de le montrer dans un mémoire spécial, dans les noms de lieux ou acum est devenu i (y). Mais ici le phénomène est un peu différent : c'est iéi qui s'est réduit à i, et non simplement ié. De même, dès les origines de la langue, on a eu gist = gieist = jacet, chie = chieie = cacat (que Diez n'a pu expliquer), dis = dieis = decem etc.

3º Après i, ei, oi provenant d'i latin, nous trouvons la même difficulté que pour les terminaisons en gner, iller : l'i de ié ne s'écrit plus, mais ne se prononce-t-il plus? Dit-on pri-er ou pri-ier? On peut hésiter pour ce mot et les semblables; mais on dit certainement non pai-er, tournoi-er, mais bien pai (= pe')-ier, tournoi (= tournwa)-ier, et l'orthographe même l'indique, puisque l'y est ici considéré comme équivalent à deux i. le crois qu'il faut admettre aussi deux i dans prier, plier etc.; déjà au moyen âge on trouve le plus souvent ces formes ainsi écrites pour *pliier*, etc. — Les mots de cette catégorie terminés en iien ont subi un accident particulier: les deux syllabes n'en forment plus qu'une : chrestiien, anciien sont devenus chrétien, ancien (le premier de ces mots est disyllabique souvent déjà au moven âge, le second ne l'est que depuis le xvIIe siècle) ; ceux qui se terminaient en oiien ont conservé les deux i, rendus par y : doyen, moyen, Troyen. Le mot païen forme une exception unique, où l'un des deux i de paiien, sans doute le premier, a disparu. — Il est à remarquer que de cette finale ien, qui en anc. fr. ne dérive de anus que dans certaines conditions, la langue moderne a tiré un suffixe ien, qu'elle applique à tous les radicaux : mécanicien Prussien comédien gardien théologien Parisien galérien; ce procédé paraît s'être développé sous l'influence de l'it. -iano: l'imitation est sensible par exemple dans gardien comparé à guardiano (qui s'explique par guardia). La prononciation actuelle et quelques poètes font ce suffixe moderne monosyllabique; la théorie de la versification et l'usage jusqu'à ce siècle lui attribuent deux syllabes (voy. Quicherat, Traité de versification).

Voilà sous quelles restrictions il faut entendre que le v. fr. $i\acute{e}$ provenant de \acute{a} infecté d'i a été réduit à \acute{e} en fr. moderne. Mais ce cas n'est pas le seul où la diphtongue $i\acute{e}$ ait été ainsi modifiée. Quand elle vient de \acute{a} + i ou de \acute{e} , elle passe à l' \acute{e}

simple dans les conditions suivantes :

1° Après ch, g: boucher cocher clocher vacher — berger léger étranger verger etc.; de même gel, dégel pour giel (é devenu è comme dans mer, mère, voy. Alexis, p. 49); cf. ciel, miel, fiel;

^{1.} Lien (anc. liien) est resté disyllabique dans la versification, mais la prononciation réelle ne lui donne qu'une syllabe.

-- geint pour gient [* est autre chose et appartient à la morphologie].

2° Après les dentales, plus c, ss, s, r, le $i\acute{e}$ provenant de $\acute{a}+i$ ou de \acute{e} se maintient, ce qui le distingue de l' $i\acute{e}$ précédent : épicier (cf. commencer), peaussier (chaussée), quartier (iointée), etc.

3° Après t, notre orthographe hésitante met tantôt ié (joail-lier), tantôt er (poulailler); elle donne parfois les deux finales au même mot, en essayant d'assigner à chacune un sens différent (médailler médaillier, aiguiller aiguillier); d'autres fois, ne reconnaissant pas le même mot sous deux formes légèrement différentes, elle écrit l'une par er, l'autre par ier : quincaillier, mais clincailler. D'après ce qui a été dit plus haut, il faut regarder l'i comme existant en réalité dans toutes ces formes, même dans celles où l'Académie ne l'écrit pas.

Il résulte des observations qui précèdent que ch, g, en français moderne, suppriment l'i de la diphtongue $i\acute{e}$ qui les suit, quelle que soit sa provenance (excepté dans chien); que les autres consonnes ne le suppriment que quand il provient de \acute{a} infecté par un i précédent ; que i, ei, oi, $\~{n}$ et \ifmmode{t} le maintiennent à peu près toujours (final para la final para la fina

l'orthographe semble souvent en indiquer la chute.

Pour compléter cette brève étude, il resterait à examiner deux points: l'époque où la réduction de $i\ell$ à ℓ s'est effectuée et la manière dont les dialectes de langue d'oïl autres que le français proprement dit ont traité la diphtongue $i\ell$ commune autrefois à tous. On peut joindre à ces questions l'examen des cas où l'anc. fr. ℓ est devenu $i\ell$ en français moderne. — Ces trois points seront prochainement l'objet de notes du genre de celle-ci ℓ .

[Romania, IV (1875), p. 122-125.]

a... geint pour gient; cf. tient vient (crient est devenu craint d'une autre manière, à cause de la difficulté de prononcer ié après cr). Ainsi ien n'est pas

conservé après g comme après ch (chien). »

2. [Gaston Paris n'a pas publié les notes ainsi annoncées, mais il est, à plusieurs reprises, revenu sur -ier de -arius (cf. Romania, Table : arius, ier); il a en outre reconnu (Romania, XI, 619) la part qu'il fallait faire à l'analogie,

à côté de la phonétique, dans les phénomènes étudiés ci-dessus.]

^{1. [}La rédaction primitive portait :

Gaston Paris a écrit en marge de son exemplaire la rédaction que nous avons imprimée entre [*] et a rayé la fin de la première phrase depuis «; cf. tient...» jusqu'à «... après cr). ». La dernière phrase de l'alinéa n'a pas été rayée, mais il est clair qu'elle devait disparaître, en même temps que la première interprétation de geint.]

FRANCAIS R = D

Nos lecteurs n'ont pas oublié l'excellent article dans lequel M. Tobler a démontré que *mire* vient de *medicu(m)* et *grammaire* de grammatica (voy. Romania, II, 241-244). J'accepte pleinement sa double découverte, et je ne diffère avec lui que sur un point, qui fait l'objet de la présente note. Il s'agit de savoir comment on a passé de *medicu* à *mire*. M. T. pense que si l'on trouve dans les formes mirie, mire, miere un r à la place du d disparu, il faut le regarder « non comme issu du d, mais comme intercalé, parce qu'il apparaît aussi à la place de consonnes dont le changement en r est d'ailleurs inconnu. En effet, nous trouvons non seulement remire pour remedium, omecire pour homicidium, Allyre pour Illydius... mais aussi navire, que j'aime mieux considérer comme forme secondaire de navie (pr. navei, navigi, esp. navio), dérivé certainement de navigium, que comme provenant d'une forme nouvelle navilium; de plus artimaire ou artumaire, forme secondaire d'artimage, dérivé incontestablement d'artem magicam, enfin grammaire de grammaticum (et grammaticam). C'est ainsi qu'à côté de mie pour medicum se place la forme mirie, etc.» Dans un article tout récent de la Zeitschrift de Kuhn (voy. ci-dessous [Romania, VI], p. 155), le savant philologue est revenu sur cette question et l'a résolue de même, à propos du mot vrille, que M. Bugge a rattaché (Romania, III, 160) à viticula. « Rien n'oblige, dit M. Tobler, à admettre ici après le v initial une épenthèse de l'r dont il n'y a peut-être pas d'autres exemples; en revanche rien n'empêche de penser que l'hiatus qui se produisit après la chute du t ait été détruit ici de la même manière que j'ai admise dans la Romania pour mire, remire, navire, grammaire, et que Bugge (Rom., IV, 362) admet

aussi pour hure. l'ajouterai les exemples suivants : daumaire de dalmatica, Dial. Greg., 256, 8, convirer (il faut lire ainsi au lieu de conjurer) de con-vitare, Troie 24.609; firie, Ch. Rol. 1278, à côté de fie, fire de ficatum : esbarist (: guarist) dans G. de Coinsy 659, 428, esbarie (: marie) ib. 267, 253 et 483, 57, esbaris (: esmaris) 36, 410, 465 d'esbair; garigna Baud. Seb. XII, 172 (il est vrai que Boca propose d'écrire gaingna); soron Mont S. Mich. 1085, seront Jeh. de Journi 503, 913 de secundum; le mot devorer « maudire », qu'il faut naturellement séparer de devorer « manger » (Littré les confond), et qui vient de devotare (on ne trouve pas, que je sache, en anc. fr. la forme devoër); afiree = afiee qu'il faut lire, suivant moi, au lieu d'atiree dans Gautier de Coinsy 565, 373 ce n'avint onques Que fust perdue n'adiree Riens qui a toi fust atiree; la locution a estuire (: deduire) du Roman de la Rose 4073 est sûrement a estuide; de même dans l'autre mot estuire, qui se trouve avec le sens d' « étui » dans Barbazan-Méon, IV, 247, 251, r pourrait bien être inséré, ou ne serait-ce pas une forme féminine parallèle à estui? Volenterif, d'où provient, dans Phil. de Thaon Best. 600, l'adverbe de six syllabes volenterivement, et qui est plus fréquent sous la forme volentrif, montre également l'r qui ne se trouve pas dans volenteïf (abrégé en volentif); je ne me rappelle pas avoir vu plenterif à côté de plenteif, mais il faut joindre à cette liste le fr. mod. plantureux, anc. plenturos et aussi plenteuros, Amad. 6764, dont l'r a remplacé le v disparu de plentivos pour plenteïvos (pour l'u, cf. fr. mod. machurer) 1... Dans Alexis 62 b tous les mss. appellent Acaries l'empereur romain Arcadius, et il me semble risqué de remettre le d latin à la place de l'r: cet r, d'après ce qu'on vient de voir, est justifié sans qu'il soit besoin de recourir à la confusion supposée avec saint Acaire. Enfin rappelons le fr. mod. sureau; certainement de l'anc. fr. seü on peut tirer sans intermédiaire un dérivé seü-r-el; la difficulté est que seür à côté de seü se trouve déjà dans l'ancienne langue : la forme prise par le dérivé aurait-elle influé sur celle du primitif ou bien l'r remplace-t-il des consonnes tombées même à la fin des mots?

r. M. T. montre ici en quelques lignes que l'anc. fr. *plentor*, invoqué par M. Littré, n'a jamais été rencontré, et que le pr. *plendor* n'est qu'une faute de lecture pour *plen-dor*.

C'est sûrement le cas dans leur, lor = la ou qu'on rencontre dans plusieurs textes des provinces du Nord (voy. Gætt. Gel. Anz., 1874, p. 1046)... Je pense encore que le mot car, qui se rencontre souvent dans Baud. Seb. à la place du pronom relatif que et de la conjonction que (si je ne me trompe, seulement devant des voyelles), est identique à que; ce n'est sûrement pas le car issu de quare: Or oiés l'aventure car il li avenra, IV, 540; Tant ala par la ville car il vint a un four, VII, 626, et très souvent. »

Les exemples allégués par M. Tobler doivent être sensiblement restreints. L'étymologie de hure, proposée par M. Bugge, toute séduisante qu'elle soit, est loin d'être certaine. Conjurer, dans le Roman de Troie, peut fort bien rester. Esbarir, forme que je ne connais, aussi bien que M. T., que par Gautier de Coinci, ne me paraît pas pouvoir venir d'esbair; le sens ne convient pas partout; ainsi dans ce passage: Nostre nef est si esbarie Par pou qu'ele n'afonde et noie, 521, 198 : je le traduirais plutôt par « ébranler ». Pour garigna il faut lire gaingna. Je ne crois pas à la distinction établie entre les deux devorer : M. T. lui-même la rend peu vraisemblable en remarquant que devoer n'existe pas en ancien français; la transition du sens n'est pas impossible, surtout si on considère qu'il s'agit là d'un mot à moitié savant : on peut trouver un intermédiaire dans le sens de « faire périr tuer », donné aussi à devorer (Jubinal, Contes, I, 83 [*Alisc. 1679]). Aftrer pour attrer dans G. de Coinci est une conjecture un peu bien hardie. Volenterif dérive évidemment de voluntarius; cf. maladif, tardif, pr. saprieu, etc. Quant à plantureux, je l'explique par plenteivuros, adj. d'un subst. plenteivure, tiré de plenteif; dans le Dolopathos, v. 2770, on trouve plantiverose comme variante à planteurose. l'exclus tous les exemples plus ou moins douteux qui présentent une r finale, parce qu'en tout cas ils appartiennent à un autre genre.

Restent donc les mots mire remire homecire Allyre navire artumaire grammaire daumaire firie soron estuire [*siere Ambr. 3326]. Retranchons soron (soronc au XIV° siècle, dans Littré, s. v. selon), qui est une variante de selon et où l'r est par conséquent issue d'une l antérieure. On voit tout de suite que tous les mots dont l'étymologie est sûre présentent dans leur type latin une voyelle accentuée suivie d'une dentale, d'un ĭ et d'une voyelle

finale: médi(c)um, remedium, bomicidium, Illydium, grammati(c)a, dalmati(c)a, studium 1. Il faut y joindre Gire, forme fréquente en anc. fr. de Aegidius 2, et envire (envirie dans Phil, de Thaon : Meyer, Recueil, p. 287) [*envire: contredire Atre pér. 3260; ennuire Brut 3884]. Trois mots feraient exception, d'après M. T., et présenteraient une gutturale en place de la dentale. Le premier, navire, provient incontestablement de navilium, fréquent en baslatin; le v. fr. a souvent la forme navilie; je ne citerai que Rol. 2627 (à côté de navirie 2642); plus tard navile, p. ex. Viol. 799. — Firie est plus compliqué, mais n'est pas plus douteux. Le mot essentiellement populaire ficatum[3] a eu, comme on sait, en roman, des destinées fort diverses ou plutôt a subi des dégradations successives : le roum. ficat, le sarde figáu, le vén. figá ont seuls conservé l'accentuation latine; l'it. fégato, le pg. figado (esp. higado) nous montrent un déplacement d'accent; ce déplacement amène naturellement l'affaiblissement de l'a, que nous trouvons dans le figido des glosses de Cassel, et dans le féghet bolonais; une fois cette forme admise, elle se transforma, par analogie avec les nombreux mots semblables, en fidicum: de là le piém. fidich, le bergam. fidech, le lombard fidegh; de là aussi le prov. fetge (suisse fedge), qui ne peut venir de ficatum, et la triple forme française fie, feie (foie) et firie qui est à sidicum ce que mírie est à médicum, — Reste artumaire ou artimaire, qui viendrait « incontestablement » de artem magicam. Je le conteste cependant, et je le tire de arte mathematica, qui aurait donné régulièrement artimatimaire ou armatimaire [*cf. pg. artimanha]; on ne s'étonnera pas, dans un mot savant passé dans le peuple, de cette syncope qui ne manque pas d'ailleurs d'analogies. Artimaire et daumaire viennent ainsi confirmer la brillante explication de grammaire que nous devons à M. Tobler. La forme artimage représente d'une autre façon le suffixe ática.

Reste à savoir comment la dentale des mots en question s'est changée en r. A mon avis, elle a passé par l. L'l devant i atone

^{1.} On sait que M. Ascoli a démontré que le suffixe -atico est devenu -adio avant de prendre la forme -aggio en it., -age en français.

^{2.} Et aussi, si l'on veut, A(r)carie de Arcadium.

^{3. [}Sur ficatum en roman, cf. ci-dessous, Notes étymologiques.]

en hiatus a donné très fréquemment r en ancien français : citons concire evangire nobire mire apostoire plus navire qui vient d'être cité, et les noms propres comme Basire Mabire Aulaire; la forme la plus ancienne de ces mots est concilie evangilie nobilie mílie apostólie navílie Basílie Mabílie Eulálie. Les mots que nous étudions ont dû avoir pour première forme : mídie remidie bomecídie Allídie artimádie gramádie dalmádie fidie estúdie envídie 1, puis milie [*sur mile, cf. Romania, VI, p. 309 2] remilie homecilie Allilie artimálie gramálie dalmálie filie estúlie envílie, puis mírie remírie homecírie Allírie artimárie gramárie dalmárie firie estúrie envírie et enfin mire remire homecire Allyre artimaire grammaire daumaire (fire) estuire (envire). La plupart ne nous ont été conservés que sous une de leurs formes; celle en l manque à tous. Cependant elle se rencontre, et elle a subsisté jusqu'à nos jours, pour un mot que j'ai laissé en dehors : Aegidius a donné, en passant par Gídie (Gide s'est conservé comme nom propre), Gilie (Rol. 2096), d'où Gile, Gilles et Gire, forme fréquente (en prov. aussi Gili et Giri), et conservée dans plusieurs noms de lieux. Je crois pouvoir aussi retrouver la forme en l d'artimaire dans Rolant : Par artimal l'i conduit Jupiter (v. 1392); il est facile de corriger artimálie, en sorte qu'avec artimage, qui représente artimádie, on aurait, pour ce mot aussi, la série complète.

^{1.} Cette forme existe dans le Psautier d'Oxford, CXVIII, 139.

^{2. [}Cette référence renvoie au court compte rendu que voici :

Zeitschrift fur æsterreichische Gymnasien, 1877. — P. 197-213, Li chevaliers as deus espees... hgg. von W. Foerster; compte rendu de M. Mussafia, très long et naturellement très instructif. J'y relèverai une particularité d'un intérêt actuel pour les lecteurs de la Romania. Le poème en question contient le mot mile = mire = medicum; M. M. en prend occasion pour dire que, suivant lui, dans tous les cas où r répond en anc. fr. à d latin, le d a passé par l. C'est la même opinion que j'ai exprimée ici (VI, 129) et à laquelle M. Havet a substitué, dans l'article qu'on a lu plus haut [Romania, VI, 254-257], une nouvelle explication. Mile offre au moins, avec G:le, une autre forme en l M. M. renvoie à une note ancienne sur ce sujet (au mot invilia = invidia) dans son glossaire de la légende de sainte Catherine en ancien véronais; il a en effet rassemblé dans cette note, que j'aurais dû citer, plusieurs exemples du changement de di en li, dans ces conditions, dans des dialectes de la Haute-Italic.]

La cause de l'altération du d (primitif ou secondaire) dans tous ces mots est évidemment l'influence exercée par le yod voisin, bien que le changement direct de d en l ne soit peut-être pas sans exemples en français. Mais je ne sais s'il faut faire remonter à la période romane une tendance du d à s'altérer dans cette situation. Quelques exemples ladins — comme salvárec — ne prouvent rien, et je ne pense pas qu'on puisse rapprocher du phénomène français celui que présente l'espagnol dans des formes comme julgo mielga (medica) et les suffixes en -algo (=adgo, $a\chi go$). Il faut cependant noter en castillan homecillo, qui répond visiblement à la forme homecílie que j'ai supposée entre homecídie et homecirie; quant à Gil, le nom de ce saint provençal a dû être emprunté au lieu de son culte.

Vrille, pour en revenir à ce mot, vient donc de ville avec une r simplement épenthétique comme dans breuilles ², fronde, gouffre, chanvre, [*bruc Rom. XI, 610, | l'it frustagno, et un assez grand nombre d'autres mots romans.

[Romania, VI (1877), p. 129-1333.]

^{1.} Sur ces formes et d'autres analogues, voy. les savantes recherches de Mme C. de Vasconceilos, Studien zur rom. Wortschæpfung, p. 234-255.

^{2.} Breuilles, entrailles de poisson. C'est le pluriel d'un mot féminin brueille, qui se rencontre dans des textes du XIVe siècle et qui n'est autre que le mot buille, « entrailles », expliqué ici dernièrement (Rom., V, 382).

^{3. [}Cet article fut l'objet, dans la Zeitschrift für romanische Philologie, I, 479, d'un compte rendu critique de M. Tobler, auquel Gaston Paris fit une courte réponse, Romania, VI, 630; cf. encore, pour quelques-uns des mots étudiés, ci-dessus p. 143, ci-dessous p. 340, et Romania, XIX, 119-123, et XXII, 600.]

TI, SIGNE D'INTERROGATION

Dans un article que nous avons récemment publié ([Romania], VI, 133), M. Joret signale l'existence en normand d'une particule qui s'ajoute à tous les verbes (sauf à la 2^e personne) dans les phrases interrogatives. Cette particule existe aussi bien en français, dans l'usage populaire, que dans le patois, et elle est exclamative autant qu'interrogative. Une chanson soi-disant populaire a pour refrain: Nous avons-ti bu, nous avons-ti ri! Une caricature que j'ai vue il y a bien longtemps représentait un écolier rageur qui s'écriait : Oh! les maîtres! je les aï-ti! La particule ti ne s'ajoute pas seulement aux verbes, mais à un adverbe: voilà-ti, vlà-ti, voilà-ti-pas sont d'un usage journalier, et ont été employés entre autres par Molière et Voltaire, comme on peut le voir dans Littré, au mot voilà. M. Littré montre, comme M. Joret, que dans cette locution voilà est traité comme un verbe (par exemple va-t-il) : c'est un curieux exemple d'analogie populaire.

L'ancien français distinguait la proposition interrogative de la proposition ordinaire en plaçant dans celle-là le pronom personnel après le verbe. La langue moderne a gardé ce procédé pour les 2^{es} personnes : aimes-tu ? aimez-vous ? Elle hésite déjà plus à s'en servir pour la 1^{re} personne du pluriel, et dit plus volontiers est-ce que nous avons ? que avons-nous ? La 1^{re} personne du singulier ne l'emploie plus guère que dans le style littéraire ; dans la première conjugaison, on commence même à l'éviter : aimé-je? qui a remplacé l'ancien aim gié ? s'écrit à peine et ne se dit pas ; dans les autres conjugaisons, quelques verbes très usités, ai-je, suis-je, vois-je, dis-je, dois-je, fais-je, l'ont conservé ; pour les autres il est hors d'usage ou employé par raillerie : dors-je, cours-je ? En place de cette tournure élégante, les gens cultivés emploient la périphrase : est-ce que je..., le peuple dit : j'aime-ti, j'ai-ti, je dors-ti, etc. A la 3^c personne, on a conservé la simple

inversion ancienne: aime-t-il, a-t-il, vient-il, dort-il, et de même aime-t-elle, etc.

L'application aux personnes autres que la 3° de la syllabe ti (-t-il) offre assurément un fait grammatical des plus remarquables. Elle provient, d'une part, de l'union indissoluble créée entre le verbe et le pronom personnel précédent par l'emploi constant de celui-ci (inconnu au moyen âge), notamment dans les verbes commençant par une voyelle : j'ai, j'aime, etc., d'autre part du besoin de clarté, qu'on a satisfait soit par l'emploi de la périphrase est-ce, soit par la création, à l'aide d'une sorte de transplantation, de la particule interrogative et exclamative ti. Si les monuments de la langue française étaient perdus, et qu'on n'eût pour étudier l'histoire du latin en Gaule qu'un patois, on serait fort embarrassé de rendre compte de

l'origine de cette particule.

Nous sommes, grâce à l'étude du développement de la langue, en mesure d'expliquer parfaitement ce ti singulier : il provient de la 3e personne; mais cette 3e personne elle-même y a-t-elle un droit aussi incontestable qu'il le semble? Il faut distinguer. Dans toutes les 3es pers. du plur. le t latin s'est toujours maintenu, ainsi que dans la 3º pers. sing. du prés. de l'ind. des verbes dérivés de verbes latins des 2°, 3° et 4° conjugaisons, excepté habere et vadere: on peut admettre que dans va-t-il le t de vat (ou mieux vait) s'est préservé (cf. vat en ville); je l'admettrais plus difficilement dans a-t-il, parce que at a disparu de la langue bien plus tôt que vat ou vait [* Erreur], et parce que si on l'admettait pour a-t-il, il en faudrait dire autant de tous les futurs (chantera-t-il, etc.), ce qui est peu probable, comme on va le voir. — Dans les imparfaits, le t latin s'est conservé, aimait-il, etc.; de même dans les conditionnels, et aussi dans les imparfaits du subjonctif : aimât-il, fût-elle, etc. — Dans les parfaits, il faut distinguer trois séries : 1° les parfaits forts précédés anciennement d'un s : dit, fit, ou d'une dentale : vit, ou appuyé sur une nasale : vint, tint; dans ceux-là le t remonte à l'antiquité; 2° les parfaits faibles des conjugaisons autres que la première : mourut, partit, fleurit, recut, etc.; dans ces verbes le t tombe au moyen âge plus souvent qu'il ne subsiste; cependant on peut croire qu'il s'est maintenu dans la forme inversive; 3° les parfaits de la première conjugaison: chanta, où le t tombe dès le commencement du XIIe siècle : il s'agit de savoir s'il faut reconnaître dans le t de chanta-t-il le t de il chantat qu'on trouve par exemple dans la Chanson de Roland.

— La même question se pose pour le présent de l'indicatif de la 1^{re} conjugaison : doit-on considérer chante-t-il comme représentant chantet-il, qui était certainement la forme normale à l'époque où on disait il chantet, c'est-à-dire au x1^e siècle? Les grammairiens du siècle dernier regardaient le t de chante-t-il, chantera-t-il et chanta-t-il comme purement euphonique; les grammairiens actuels le regardent comme étymologique;

peut-on arriver à résoudre la question?

Diez (trad. fr. II, 233) dit, sans essayer de distinguer les divers cas [*voy. Suchier, Reimpr. p. xxxix], qu'il est difficile de ne pas reconnaître dans ce t un débris de l'ancienne flexion, mais il ajoute une remarque importante sur laquelle je reviendrai tout à l'heure. — M. Littré (à l'article T du Dictionnaire), après avoir expliqué ce qu'est le t dit euphonique, s'exprime ainsi : « Ce t est étranger à l'ancienne langue, du moins quant à la prononciation. Dans les très hauts temps, il s'écrivait, mais ne se prononçait pas le plus souvent. A la fin du XIIe et au XIIIe siècle il ne s'écrivait ni ne se prononçait : les vers montrent que l'on disait aime il en deux syllabes, et non comme nous en trois syllabes aime-t-il. Mais la prononciation actuelle était en vigueur dès le xvie siècle au moins; car les grammairiens de ce siècle nous apprennent que, bien qu'on écrive aime il, on prononce aime-t-il. » — M. Brachet, aux paragraphes 262 et 288 de sa Nouvelle Grammaire française (Hachette), M. Marty-Laveaux au § 186 de sa Grammaire historique, M. Ayer aux § 257 et 275 de sa Grammaire comparée de la langue française, repoussent unanimement et sans hésitation le nom d'euphonique donné à ce t, et l'expliquent comme un débris de l'ancienne conjugaison il aimet, etc. On voit que, tandis que les disciples présentent la solution comme certaine, les maîtres sont plus circonspects: Diez a l'air de sentir que le terrain sur lequel il s'avance est glissant; M. Littré ne donne même aucune explication bien nette.

En revanche il apporte un fait d'une grande importance dans le débat, et qu'ont négligé les philologues qui l'ont suivi : c'est que ce t, prétendu étymologique, n'existait pas aux XIIIe et XIVE siècles. Il ne suffisait pas de dire avec Diez qu'on trouve

aima on, chanta elle, car on pourrait répondre que, comme au xvie siècle, la prononciation intercalait le t; il fallait signaler le fait que dans aime il, chante elle, l'e s'élide et par conséquent n'était pas séparé de la voyelle suivante par un t même prononcé. Cette élision de l'e est-elle générale au moyen âge? C'est un point qui demanderait une étude spéciale [1]. M. Littré a certainement bien tort de dire que, « dans les très hauts temps », il s'écrivait et ne se prononçait pas : c'est un reste des fausses doctrines de Génin, qu'il condamne assurément aujourd'hui, mais auxquelles il n'a pas sans quelque dommage adhéré pendant longtemps. Le t se prononcait au XI^e siècle; plusieurs discussions récentes ont établi ici même que dans le Roland il commence à s'ébranler; mais il est sûr qu'on en trouve des traces, dans l'écriture et dans la prononciation, jusque fort avant dans le XIIe siècle. Il est probable aussi qu'il faut distinguer les dialectes : ainsi le t de mouru, fu, rendi, paraît être tombé de bonne heure en picard et s'être maintenu jusqu'à nos jours dans le français propre. Mais en thèse générale la remarque de M. Littré est incontestable: on prononçait aim' il et non aime-t-il. On prononçait aussi chanta il et non chanta-t-il, comme le prouvent des contractions telles que dir' elle pour dira elle (Chansons du XV^e siècle, p. 13) [* ser(a) elle, Ch. Orl., éd. Guich., p. 234; O. de la M., Tr. des Dames, 36, 2(p. 99); an = a on, aportan, etc., Sone de N., p. 558]. Au xvie siècle on intercalait un t dans la prononciation, comme l'attestent les grammairiens, et on a fini par l'écrire. Mais est-il croyable que ce t si récent remonte par-dessus quatre siècles au t étymologique de chantet, chanterat, chantat? Je ne le crois en aucune façon.

Est-ce donc qu'il faut en revenir au t « euphonique » de nos pères ? Je ne le pense pas non plus. Chante il n'a rien de choquant pour l'oreille, et nous disons depuis sept cents ans j'ai eu sans éprouver le besoin d'intercaler une s, il a eu sans avoir même gardé le t étymologique. D'ailleurs l'euphonie est une tendance réelle, mais qui ne s'exerce qu'à l'aide de matériaux qu'elle ne crée pas. La grande perturbatrice des lois, ici comme ailleurs, c'est l'analogie. On disait : chantent-ils, chantait-il, chanteraient-ils, chanteroit-ils, chanteroit-ils,

^{[*}I. V. Tobler, Franz. Versb., p. 52.]

il, chantassent-ils; on a dit de même chante-t-il, chantera-t-il, chanta-t-il. On a dit en outre chante-t-il parce qu'on disait hoit-il, dort-il, court-il, est-il, reçoit-il, etc. On a d'ailleurs renoncé par là aux formes contractes aim' il, dir' elle, qui nuisaient à la clarté, et on a tendu obscurément vers ce qu'a réalisé plus tard le parler populaire, la création d'une particule interrogative ti, abstraite de toutes ces 3^{cs} personnes en -t-il, et favorisant à la fois la clarté dans l'expression et la paresse dans l'élocution, puisque grâce à elle l'auditeur comprend tout de suite le caractère de la phrase, tandis que le parleur n'a pas à se donner la peine de recourir, soit à une interversion qui dérange le moule habituel de son discours et la forme constante de ses mots, soit à une annonce périphrastique (est-ce que) qui a l'inconvénient de devoir se placer avant le verbe et d'exiger par conséquent un certain effort de prévision de sa part.

Tout ce que je dis de l'interrogation, il faut l'appliquer à l'exclamation [* et à la simple inversion]. Voilà a dû à sa terminaison, analogue à celle de chanta, chantera, et à son usage particulier, l'addition du ti réservé d'ordinaire aux verbes. Parmi ceux-ci, la 2^e personne s'y soustrait généralement; cependant j'ai déjà entendu dire plus d'une fois : T'as-ti bu? vous passerezti par là? On entend aussi, bien que rarement : as-tu-ti bu? viendrez-vous-ti me voir ?[1] Il y a là l'accumulation maladroite de deux procédés; elle est certainement éphémère, tandis que l'emploi de ti comme particule interrogative nécessaire (comme li en russe) ira certainement en se généralisant et finira par pénétrer dans la langue commune, lentement et malgré de longues résistances si nous conservons une Académie et un enseignement officiel de la grammaire, brusquement et sans luttes s'il arrive qu'une invasion étrangère détruise chez nous, comme elle l'a fait il y a quatorze siècles dans l'empire romain, la culture et la transmission de l'usage classique.

En résumé, si je ne me suis pas trompé, sur ce terrain enlevé triomphalement à l'euphonie par l'étymologie, c'est l'analogie qui a le droit de poser son trophée. Elle compte déjà, dans l'histoire de notre grammaire, plus d'une heureuse revendication de ce genre, et elle en a encore plus d'une à exercer.

[Romania, VI (1877), p. 438-442.]

^{1. [}Cf. Romania, VII. 599.]

LA VIE DES MOTS

La vie des mots étudiée dans leurs significations, par Arsène Darmesteter, professeur de littérature française du moyen âge et d'histoire de la langue française à la Faculté des lettres de Paris. — Paris, Delagrave, 1887, in-12.

C'est de l'histoire des mots français seulement que s'occupe M. Darmesteter dans le charmant volume qu'il vient de nous donner. Nul ne connaît cette histoire mieux que lui. Il en a écrit un des plus importants chapitres dans son excellent Traité de la formation des mots composés en français; il en a étudié la période la plus récente dans son livre sur la Formation des mots nouveaux en français; il lui consacre chaque année une partie notable de son enseignement à la Sorbonne; enfin depuis quinze ans il prépare, de concert avec M. Hatzfeld, un Dictionnaire général de la langue française, dont il nous fait espérer la prochaine publication. Il a donc examiné cet intéressant sujet sous tous ses aspects, poursuivant les mots français depuis leur plus ancienne apparition jusqu'à nos jours, les analysant dans leur forme, les interrogeant sur leur sens, en comparant les divers emplois, discutant leurs affinités naturelles ou électives, signalant leurs débuts, constatant leur fortune plus ou moins grande, notant enfin leur désuétude. De cette longue et pénétrante observation, où M. Darmesteter a toujours apporté, avec la plus rigoureuse méthode, un esprit vraiment philosophique, il a peu à peu dégagé des vues générales, des lois plus ou moins précises, dont il a voulu, dans le présent ouvrage, nous faire connaître quelques-unes. Laissant de côté pour le moment tout ce qui regarde la phonétique, il ne s'est attaché qu'à la signification des mots, à cette partie si délicate et encore si neuve de la linguistique qu'on a appelée la sémantique, et il a essavé de nous faire comprendre comment le sens des mots fran-

çais s'est formé, modifié, restreint ou élargi, et enfin, dans maint exemple, les a abandonnés, soit pour s'effacer tout à fait avec les mots eux-mêmes, soit pour passer à d'autres. Tel est du moins le plan du livre; l'auteur n'a pu y rester absolument fidèle : l'histoire interne des mots ne peut être tout à fait isolée de leur histoire externe. Mais il a réduit au minimum strictement nécessaire l'usage qu'il a dû faire de la partie matérielle du langage; c'est la partie intellectuelle qu'il a seule étudiée directement. Je voudrais rendre de son essai, car ce petit livre n'a pas la prétention d'être autre chose, un compte au moins sommaire, reconnaître à vol d'oiseau le domaine où, à travers d'utiles et agréables détours, il promène son lecteur; mais d'abord il faut déblayer le terrain d'une barrière qui me paraît en encombrer inutilement l'accès. Notre guide nous réclame à l'entrée un péage dont nous demandons à être dispensé; une fois ce point réglé, nous n'aurons plus guère qu'à le suivre et à l'écouter. sauf à nous permettre çà et là quelque contradiction ou quelque doute.

« S'il est une vérité banale aujourd'hui, c'est que les langues sont des organismes vivants, dont la vie, pour être d'ordre purement intellectuel, n'en est pas moins réelle et peut se comparer à celle des organismes du règne végétal ou du règne animal.» Ainsi débute l'Introduction. Eh bien! cette prétendue vérité me paraît plus que contestable. Qu'il me soit permis de répéter ici ce que j'écrivais il y a près de vingt ans à propos d'un écrit de Schleicher consacré au développement de la même idée : « Tous ces mots (organisme, naître, croître, se développer, vieillir et mourir) ne sont applicables qu'à la vie animale individuelle, et si l'on emploie légitimement en linguistique de pareilles métaphores, il faut se garder d'en être dupe. Le développement du langage n'a pas sa cause en lui-même, mais bien dans l'homme, dans les lois physiologiques et psychologiques de la nature humaine; par là il diffère essentiellement du développement des espèces, qui est le résultat exclusif de la rencontre des conditions essentielles de l'espèce avec les conditions extérieures du milieu. Faute d'avoir présente à l'esprit cette distinction capitale, on tombe dans des confusions évidentes 1. »

^{1.} Revue critique d'histoire et de littérature, 1868, t. II, p. 242.

Comme Schleicher, dont l'opuscule est intitulé La Théorie de Darwin appliquée au langage, M. Darmesteter croit que les idées du grand naturaliste anglais sur l'évolution des espèces sont applicables et fécondes en linguistique. S'il veut dire par là que les langues sont dans une transformation perpétuelle, il a évidemment raison : il en est de même de toutes les manifestations de l'activité sociale des hommes. Mais dès qu'on essaierait d'aller plus loin, le malentendu apparaîtrait. D'après Schleicher, tout un passage de Darwin sur le combat pour l'existence, dans lequel les plus forts s'étendent aux dépens des plus faibles, peut s'appliquer aux langues « sans qu'il soit besoin d'y changer un seul mot ». Mais qu'est-ce qu'une langue plus forte qu'une autre? De même qu'il n'est pas exact de dire que les langues naissent, croissent, vieillissent et meurent, il n'est pas vrai qu'elles luttent entre elles. L'expansion et la disparition des langues ne dépendent aucunement de leur constitution organique, mais bien des qualités et des succès des hommes qui les parlent, c'est-à-dire de circonstances purement historiques et externes. Les objections qu'on peut faire à l'application du darwinisme aux langues sont encore plus fondées quand on veut traiter les mots eux-mêmes comme des organismes; c'est ce que semble faire M. Darmesteter, quand il nous dit que les mots naissent, vivent, se reproduisent, meurent et luttent pour la vie. « Dans le monde linguistique comme dans le monde organique, dit-il en terminant son livre (p. 175), nous assistons à cette lutte pour l'existence, à cette concurrence vitale qui sacrifie des espèces à des espèces voisines, des individus à des individus voisins, mieux armés pour le combat de la vie. » L'esprit humain ne peut s'empêcher de tout transformer à son image. Le sauvage qui adore la hache qu'il a fabriquée ou qui croit sa flèche animée d'une vie propre ne procède pas autrement que le linguiste qui prête la vie aux groupes de sons utilisés par la pensée humaine. C'est dans l'esprit, uniquement dans l'esprit, qu'il faut chercher la cause des changements des langues et des vicissitudes des mots; ce qui lutte, s'associe, se supplante, ce ne sont pas les mots, absolument inertes en euxmêmes, ce sont les idées qui en font leur expression. Si les hommes n'avaient pas, guidés par l'emploi instinctif du cri, fait du son articulé leur moven principal de communication, s'ils avaient eu recours uniquement au geste, par exemple aux combinaisons des mouvements et des positions des doigts, ces mouvements et ces positions auraient formé des groupes semblables à nos mots, et dont l'usage et la signification auraient été soumis aux mêmes chances. Au reste, M. Darmesteter le sait fort bien, et ce n'est que sa manière de parler que je conteste. On croirait vraiment, pour faire aussi de la mythologie, que les mots ont exercé une sorte d'enchantement, comme celui qu'on attribuait aux runes, sur le savant qui prétendait les analyser, et qu'ils se sont amusés à lui faire dire d'eux ce qui n'était pas dans sa pensée. Il montre en maint endroit qu'il se fait du sujet de son étude une conception parfaitement juste : il parle dans la préface de « cette vie que notre esprit prête aux mots », il appelle ailleurs les mots « les instruments que crée la pensée », il n'expose dans tout son livre que des faits d'ordre psychologique. Mais l'attrait qu'exerce sur son imagination une assimilation séduisante se fait sentir parfois même à côté des vues les plus conformes à l'état réel des choses; on trouve, par exemple, les deux conceptions juxtaposées dans cette phrase qui termine l'Introduction : « Le langage est une matière sonore que la pensée humaine transforme, insensiblement et sans fin, sous l'action inconsciente de la concurrence vitale et de la sélection naturelle. » Je n'insiste pas, et je n'ai touché ce point vulnérable que parce que l'autorité de M. Darmesteter pourrait contribuer à répandre des idées inexactes, qui ne seraient peut-être pas sans danger pour d'autres. Elles n'ont pas eu d'inconvénients pour lui. Ces images peintes sur la porte, il les a oubliées une fois entré, ou il ne se les est rappelées que pour en faire l'emploi commode et abréviatif qu'on peut leur laisser sans dommage. Nulle part dans son livre on ne voit un mot plus fort lutter contre un plus faible, ni un mot s'user par sa propre décrépitude et enfin mourir de vieillesse : il se serait bien vite aperçu, s'il avait voulu appliquer ses métaphores initiales, que des individus de même espèce vivent à peu près tous le même âge, tandis que les mots sont usités, pour les raisons les plus diverses, pendant les durées les plus inégales. Il nous montre partout l'action de l'esprit s'exerçant sur les mots, et le jeu, si difficile à observer directement, des forces intimes de la vie psychique indirectement révélé par l'histoire des mots. Dès lors il importe peu que

les trois parties dont se compose le livre soient intitulées : Comment naissent les mots, — Comment les mots vivent entre eux, — Comment les mots meurent, et que le livre même s'appelle La vie des mots. Ce sont des façons concises d'exprimer des faits réels et intéressants ; il ne faut pas y voir autre chose. Nous ne pouvons désigner une idée nouvelle que par métaphore, c'est-à-dire en lui transportant le signe d'une idée déjà exprimée : c'est un procédé aussi simple que fécond ; seulement il faut se garder d'oublier la convention originaire. Il est commode et heureux de dire l'âme d'un canon, l'æil d'une aiguille, mais il ne faut pas partir de là pour s'imaginer que le canon pense et que l'aiguille voit. Ni M. Darmesteter ni moi nous ne croyons non plus que les mots naissent, vivent et meurent réellement, mais je ne vois aucun inconvénient à parler, pour éviter de longues périphrases, de leur naissance, de leur vie et de leur mort 1.

Le sens qu'attribue, dans le présent livre, M. Darmesteter à l'expression de « naissance des mots » ne laisse pas toutefois d'être un peu surprenant. Il entend par là d'une part, il est vrai, l'apparition de mots nouveaux dans une langue, phénomène qu'il laisse d'ailleurs de côté, mais surtout le développement de signications nouvelles pour des mots existants, en sorte que « cette étude du mot le prend non pas à sa première origine, mais au sens immédiatement précédent d'où est dérivé celui qui est examiné » (p. 26). Voilà, on en conviendra, un commentaire singulièrement restrictif du beau titre : Comment les mots naissent. Ce titre, ainsi que ceux des deux autres parties, risque d'égarer sur le vrai sujet du livre, qui est tout entier dans l'addition au titre principal: La vie des mots étudiée dans leurs significations. C'est une étude sur la façon dont les significations des mots se multiplient, s'altèrent, s'effacent, que nous a donnée M. Darmesteter, et c'est, comme nous l'avons dit et comme l'auteur le reconnaît dès qu'il n'est plus préoccupé de sa méta-

^{1.} Les idées que j'exprime ici ne me sont pas particulières, et l'opinion énoncée plus haut à propos des langues, si elle a été « banale », me paraît aujourd'hui surannée. M. Bréal a plus d'une fois combattu le « naturalisme » en linguistique, et en Allemagne M. Hermann Paul, dans ses célèbres *Principes de l'histoire des langues*, représente aussi des doctrines tout opposées.

phore biologique, une simple étude de psychologie et de

logique.

Ie dis de psychologie et de logique. Il faut s'entendre cependant, et ne pas croire avoir, par ces deux mots, suffisamment caractérisé les phénomènes en question. Le langage est une fonction sociale, c'est-à-dire qu'il n'existe pas chez l'individu isolé et ne peut être considéré que comme le produit d'une collaboration dont la forme la plus réduite comprend encore nécessairement deux facteurs, celui qui parle et celui qui écoute, le producteur et le récepteur. Cela est vrai surtout pour la sémantique. Un mot n'existe avec un sens susceptible d'être recueilli et enregistré que quand ce sens lui est attaché à la fois par celui qui le prononce et par celui qui l'entend. Au moment où nous articulons chacun des mots qui constituent notre langage, nous nous représentons plus ou moins consciemment, en même temps que l'image, l'idée ou le sentiment que nous voulons exprimer par ce mot, l'image, l'idée ou le sentiment qu'il fera naître chez celui à qui nous parlons. Tout dialogue est une suite d'épreuves, de tâtonnements d'un esprit vers un autre pour savoir si la sensation acoustique qu'un des interlocuteurs donne à l'autre produit chez celui-ci l'état psychique que le premier veut faire naître. Généralement l'adhésion est tacite, et ne consiste que dans une réponse pertinente ou dans l'absence d'objection ou de marques d'étonnement; dans des cas plus délicats, celui qui parle demande qu'elle soit marquée par la physionomie, par un regard, par un geste ; dans des cas réellement difficiles, comme lorsque celui qui parle emploie un mot nouveau, étranger, ou donne à un mot connu un sens particulier, rare, incertain, ou qu'il parle de sujets qu'il sait être peu familiers à l'interlocuteur, il réclame une assurance explicite qu'il est compris, c'est-à-dire que l'esprit de l'interlocuteur attache bien au mot proféré la même valeur que le sien. Voilà l'espèce la plus simple; mais une langue ne sert pas uniquement à deux personnes : elle est un moyen de commerce intellectuel entre des groupes d'hommes souvent très nombreux; pour qu'un mot avec ses différents sens en fasse réellement partie, il faut que, à la suite d'une série presque infinie de petites épreuves partielles, il soit devenu intelligible au moins à un grand nombre de ceux qui parlent cette langue. Le point de

départ du développement d'un sens nouveau dans un mot est toujours individuel; mais pour que l'initiative de l'individu soit suivie de succès, il faut qu'il y ait dans le sens existant du mot un rapport logique et facilement concevable avec le sens qu'on veut y ajouter. Il suffira souvent alors du contexte dans lequel on encadrera ce mot pour faire comprendre le sens nouveau où on le prend. Supposons qu'on n'ait pas encore employé, par exemple, les mots souche et rejeton dans le sens métaphorique où les prend le français, il est clair que, si je dis : cette famille a sa souche en France et des rejetons dans toute l'Europe, je serai facilement compris ; si au contraire je voulais employer ces mots dans des sens qui n'auraient aucun rapport avec leurs significations premières, je ne provoquerais que l'inintelligence et la risée. Les sens nouveaux naissent donc d'une invention individuelle chez l'initiateur, mais il faut qu'elle se produise dans des conditions où l'auditeur l'admette : l'éclair ne jaillit que par la rencontre de deux électricités, le sens nouveau ne naît que par la rencontre de deux, puis de plusieurs intelligences. Ainsi s'expliquent la prudence et la lenteur graduée des évolutions du sens des mots; moins que partout ailleurs la nature ici fait des sauts. Les bonds auxquels notre sensibilité ou notre perception rapide se laisserait emporter sont refrénés par la pensée toujours présente de la nécessité d'être compris. Les poètes, il est vrai, se permettent d'autres allures : ils franchissent dans leur vol un degré intermédiaire et passent d'un premier sens à un troisième, en en supposant connu un deuxième possible; quelquefois même ils sont plus hardis encore. Mais leurs métaphores ne fournissent pas de mots à la langue; elles restent des manifestations individuelles, plus ou moins comprises, et dont le succès appartient au domaine de l'art. S'ils réussissent, le vague même où reste une partie de leur pensée, l'effort qu'il faut faire pour la suivre, agrandissent leurs paroles hors des proportions ordinaires et leur donnent une beauté émouvante et profonde, semblable à celle de la musique; mais s'ils ne sont pas doués de ce don merveilleux d'instinctive sympathie qui leur fait pressentir jusqu'où ceux à qui ils parlent peuvent les suivre, ils risquent d'échouer misérablement, soit qu'ils restent inintelligibles, soit qu'ils manquent l'effet qu'ils ont voulu atteindre, soit que le travail qu'ils nous

imposent pour les comprendre fasse disparaître tout le plaisir que nous procure d'ordinaire la découverte de rapports nouveaux entre les idées. Le style des époques de décadence, trop saturées de littérature, est presque toujours caractérisé par une tendance maladive vers l'excès des métaphores et par la suppression des intermédiaires poussée jusqu'à l'obscurité; cette poésie peut offrir de grands charmes aux initiés, et elle développe les ressources les plus variées de l'art et de l'artifice; mais elle n'est jamais nationale; elle ne s'adresse qu'à de petits cercles raffinés, où l'on est fier d'une compréhension laborieusement acquise : quand ils disparaissent, la poésie qu'ils ont admirée meurt avec eux, et ne laisse plus aux âges suivants qu'une collection d'énigmes rebutante, sauf pour la curiosité des érudits.

Revenons à la langue ordinaire. Le nouvel emploi d'un mot a d'autant plus de chances d'y prendre pied qu'il se produit dans des conditions plus favorables. Ces conditions peuvent être externes ou internes. Parlons d'abord des premières, que notre auteur n'examine pas. Les conditions externes tiennent à l'initiateur, mais surtout au récepteur. Un homme éminent, un chef, un grand écrivain, un orateur populaire fera plus facilement qu'un individu obscur accepter les sens nouveaux qu'il donnera aux mots qu'il emploie. Mais les conditions où les mots sont reçus sont bien autrement importantes : les mots qu'un grand nombre d'hommes entendent en commun, et à l'emploi nouveau desquels ils donnent ensemble leur adhésion, ont une force incomparable de propagation. Le théâtre, dans ce genre, a des effets prodigieux : une foule de locutions, de métaphores, de sobriquets, aujourd'hui employés couramment, proviennent de pièces de théâtre souvent tout à fait oubliées. Pendant des mois, des milliers de spectateurs ont été émus, indignés, égayés par une expression heureusement détournée de son sens : ils l'ont répétée en se revoyant, ils en ont semé leurs entretiens; peu à peu elle est entrée dans leur langue et s'est répandue autour d'eux. Une pièce à succès fait son tour de France : le mot nouveau sera ainsi transporté dans toutes les grandes villes, qui seules renouvellent le langage dans une société comme la nôtre. Plus grande encore, quoique s'exerçant un peu différemment, est l'influence du livre et surtout du journal. Un mot lancé par un journal et qui comble quelque

lacune momentanée est bientôt répété par tous les autres, dans une intention d'approbation ou de polémique; les lecteurs de journaux causent entre eux, discutent à leur tour et emploient le mot nouveau; peu à peu il devient indispensable à l'expression de leur pensée et il entre dans la langue générale, c'est-àdire dans celle de la partie cultivée de la nation. Si on joue les mêmes pièces dans toute la France, on y lit plus encore les mêmes journaux ou des journaux semblables; ces deux influences agissent sans cesse et puissamment. La première s'est fait sentir il y a longtemps déjà, quoique moins fortement; la seconde est toute récente. Avec les théâtres, les journaux et la facilité des communications, la langue reçoit très rapidement, jusque dans les recoins les plus éloignés de son domaine, les éléments qu'on injecte dans sa circulation au point central. Il en résulte pour l'évolution des sens une phase nouvelle, qui présente des caractères particuliers, notamment quelque chose de hâtif, de tumultueux et de superficiel : la langue littéraire prend une souplesse inconnue jusque-là, mais elle perd singulièrement en homogénéité et en harmonie. Elle arrive aussi, comme toutes les langues européennes d'ailleurs, à perdre en nationalité : l'influence des autres langues littéraires, grâce au nombre beaucoup plus grand de Français qui les parlent ou les lisent, ou d'étrangers qui parlent ou écrivent le français, se fait sentir sur la nôtre, très particulièrement dans le sens donné aux mots. D'autre part, les progrès constants de l'instruction, la place de plus en plus grande que prend la lecture dans la culture générale, rapprochent perpétuellement, à tous les degrés de la société, la langue parlée de la langue écrite. Qu'adviendra-t-il de ce mouvement fébrile, qui ne peut guère qu'aller en s'accroissant? Il serait téméraire de le prédire; mais il est certain que les langues des nations civilisées entrent, au moins au point de vue du vocabulaire, dans une période nouvelle.

Les conditions internes des modifications du sens dans les mots sont l'objet propre du livre de M. Darmesteter; toutefois il n'examine pas un des aspects de la question, l'envers de celui qu'il étudie. Il nous montre avec une ingénieuse et savante perspicacité comment les mots se prêtent à exprimer des idées nouvelles; il ne recherche pas comment les idées nouvelles.

velles s'arrangent pour trouver leur expression dans les mots. Cette étude, qu'on n'a guère abordée encore, si je ne me trompe, serait d'un sérieux intérêt : elle nous ferait connaître quelles sont les conditions internes favorables à l'admission de sens nouveaux dans la langue; mais là n'en serait pas la principale importance. Avons-nous des idées indépendamment des mots? Que nous ayons dans l'esprit des images muettes, c'est incontestable; que nous ayons des idées générales dont nous puissions prendre conscience en dehors des signes qui les expriment, c'est ce qui a été contesté par des penseurs fort éminents. Je ne veux pas aborder une discussion qui m'entraînerait bien au delà du sujet de cet article; je veux seulement faire remarquer que la création de sens nouveaux pour un mot suppose dans l'esprit, non pas la conscience claire d'une idée nouvelle encore dépourvue de signe, mais tout au moins un pressentiment de cette idée et une aspiration vers un signe qui la présente clairement à la conscience. Rien ne serait plus intéressant, à ce point de vue, que de rechercher les causes des créations de sens nouveaux. Souvent, et M. Darmesteter a indiqué ce point, il s'agit tout simplement d'objets nouveaux, de faits encore inconnus: il est clair que l'objet, le fait préexiste au mot ; pour le désigner, la langue a recours à des procédés dont l'analyse serait très féconde pour la psychologie. Mais quand il s'agit d'idées, le problème est bien autrement profond, et il intéresse l'histoire même de l'esprit humain. Les langues que nous parlons remontent toutes, par leurs racines, à une époque bien antérieure à toute histoire, aux commencements mêmes de la civilisation. Depuis qu'elles nous servent à nous communiquer nos sensations et nos idées, ce n'est pas seulement le monde extérieur qui a changé pour nous : le monde intérieur aussi s'est profondément modifié. Il est probable que les conditions physiologiques de la sensation elle-même ont varié : les études qu'on a faites sur les désignations successives des couleurs semblent prouver, ou que l'œil humain, il y a quelques siècles encore, ne percevait pas des nuances qui lui sont aujourd'hui très sensibles, ou tout au moins que la perception de ces nuances n'arrivait pas à la conscience. Mais c'est dans l'intelligence et dans la sensibilité morale que les changements ont été le plus grands : combien d'idées et de sentiments l'âme humaine a acquis par la suite des

temps! combien elle en acquiert tous les jours! Les mots légués par les générations précédentes ne suffisent pas à rendre des nuances que celles-ci ou ne discernaient pas ou n'éprouvaient pas le besoin d'exprimer. Tant que ces nuances n'ont pas été désignées par un mot qui les caractérise extérieurement, elles ne sont pas perçues directement par la conscience; mais l'esprit, qui sent vaguement qu'il les discerne, éprouve un besoin latent, un tourment continu qui le pousse à chercher à les nommer. Il se livre alors sur quelques mots d'un sens plus ou moins voisin à un lent et persévérant travail, que nous ne pouvons constater qu'après qu'il a heureusement abouti.

Pour faire comprendre ce qu'il y a d'absolument réel dans ces considérations, où l'imagination pourrait sembler jouer un rôle dominant, je veux prendre un exemple qui montrera par quels chemins divers et souvent détournés l'esprit arrive à satisfaire une aspiration qu'il ne connaît bien que quand il l'a réalisée. Le latin n'a transmis au français qu'un seul adjectif pour exprimer la beauté; pulcher, decorus, speciosus, formosus, venustus, lepidus, ont péri avec la langue raffinée qui avait créé ces expressions diverses pour différentes nuances de la même impression. Bellus, qui dans le latin classique signifiait plutôt « joli », a suffi au langage des couches inférieures de la Gaule romanisée, qui est devenu le français, pour rendre tous les aspects de la beauté. Mais il n'a pas toujours suffi; la civilisation se perfectionnant et s'enrichissant, l'esprit français a senti qu'il y avait une espèce de beau qui, tout en charmant l'œil, était distinct du beau proprement dit en ce que l'impression accessoire de grandeur en était complètement absente, et nous avons maintenant, sans parler d'autres, les deux mots beau et joli. D'où vient ce dernier, qui n'est pas d'origine latine, et comment est-il arrivé à nous rendre le service qu'il nous rend si parfaitement aujourd'hui? Son histoire est des plus curieuses. Ce mot si familier, si mignon, si français, dérive d'un mot bien éloigné, apporté dans l'empire romain par les envahisseurs germains : jol, jul signifiait dans leurs langues la fête du solstice d'hiver, qu'ils célébraient par des assemblées et des banquets, et que les Romans accueillirent d'autant plus volontiers qu'elle coïncidait avec la fête chrétienne de la Nativité : le yule-clog anglais (allemand Julklotz) correspond à notre bûche de Noël, au calendau

(calendalis) des Provençaux 1. Le mot jul, jol prit sans doute pour les Romans le sens de « fête » en général : il est singulier qu'il n'ait laissé dans le bas-latin ni dans les langues romanes aucune trace directe de son existence individuelle. En revanche, sur le modèle de festivus, on forma le dérivé julivus (it. giulivo) ou jolivus (afr. jolif, pr. joliu), avec le sens de « gai, en train, de belle et brillante humeur ». C'est de ce sens que commence à se dégager au xvie siècle celui d'« agréable, plaisant à voir »; au xvIIe siècle, tout en conservant, dans des locutions toutes faites, l'ancienne signification, le mot est déjà tout voisin de celle que nous lui donnons; il ne l'a cependant pas encore tout à fait atteinte. Dans la période suivante, il dépouille à peu près tous les restes de sa valeur ancienne, et arrive à désigner exactement la nuance d'impression esthétique qu'il nous sert à exprimer. C'est par l'idée de gaieté, en forçant insensiblement ce que cette idée, en elle-même subjective, contient d'agrément objectif, que le français est arrivé à satisfaire son besoin d'exprimer la beauté à un degré inférieur.

Les autres langues romanes ne possédaient pas non plus de mot correspondant à cette nuance d'impression; elles aussi cependant sont arrivées à la rendre plus ou moins nettement : elles ont atteint leur but par des chemins bien différents. Le provençal moderne dit *poulit*, c'est-à-dire originairement « propre » ². L'italien, à côté de *bello*, emploie *carino* (diminutif de *caro*), *leggiadro* (qui se rattache à *leggiero*), *vago*, mais aucun de ces mots, de provenance bien diverse, ne répond parfaitement au *joli* français. L'espagnol, qui n'a pas gardé *bellus* et l'a remplacé par *formosus* ³, possède au contraire pour l'idée de *joli*

^{1.} Le mot jul, jol existant à la fois en scandinave, en anglais, et en gothique (fruma jiuleis == le mois de novembre), il n'est pas nécessaire de croire avec Diez, suivi par Littré, qu'il nous vient des Normands, d'autant moins que l'italien giulivo, l'anc. esp. juli renvoient à jul, le français et le provençal au contraire à jol. Quant à l'identification, proposée par Grimm et Ihre, de jol à hjol, angl. wheel « roue », elle paraît bien contestable.

^{2.} Le mot joliu, qui existait en ancien provençal, n'y a pas développé le sens qu'il a pris en français.

^{3.} Le mot bello, usité en espagnol moderne, paraît bien être un emprunt fait à l'italien.

des nuances plus fines, rendues par lindo (de limpidus), bonito (diminutif de bueno), pulido (identique au prov. poulit); le portugais, sauf qu'il ne connaît pas ce dernier mot, se comporte à peu près de même. Si des langues romanes nous passions aux langues germaniques, nous verrions l'esprit arriver ac nême but par des voies encore plus éloignées des nôtres. Pas plus que le roman primitif, le germanique ancien ne possédait de mots pour exprimer les aspects nuancés de la beauté; et de même que nous, nos voisins ont éprouvé à un certain moment le besoin de désigner ces aspects : ils y sont arrivés, comme nous, en forcant d'abord, puis en restreignant à son nouvel emploi, le sens de mots qui exprimaient autre chose. Pour rendre le français joli, les Ânglais ont deux mots, handsome et pretty; le premier signifie proprement « maniable », le second « fastueux » (allem. prächtig). Les Allemands traduisent très exactement joli par hübsch, qui n'est qu'une autre forme, spécialisée dans ce sens, de höfisch « courtois »; artig, niedlich, ont des sens un peu différents. Les Hollandais, à côté de hupsch, ont smuck, qui veut dire d'abord « paré, élégant » (l'allemand schmuck ne s'est pas autant rapproché du sens de joli). Le danois, outre artig, a net, d'origine française (pour le sens cf. poulit, lindo), täckelig, vacker, proprement « brave 1 » (notez en provencal moderne un emploi analogue du mot bravo). Le suédois a à peu près les mêmes mots (moins net, qui vient au danois de l'allemand) 2. Tenons-nous-en aux langues romanes 3. Pour exprimer plus ou moins semblablement la même nuance dans l'idée de beauté, elles ont eu recours, nous l'avons vu, à des adjectifs, qui signifiaient « gai, propre, assez cher, trop

I. Le sens originaire de vacker est celui du latin vigil « éveillé »; de là « brave » et aussi « dispos, en train ». Il y a de la ressemblance entre l'évolution de vacker en scandinave et celle de jolif en français.

^{2.} Que dirions-nous si des langues germaniques nous passions aux langues slaves, qui, elles aussi, ont éprouvé le besoin de rendre l'idée du joli, qu'elles ne possédaient pas à l'origine? Nous trouverions les moyens qu'elles ont employés encore bien plus différents des nôtres : le russe, par exemple, traduit joli par prekrasnyi, c'est-à-dire proprement « très rouge ».

^{3.} Nous laissons de côté le roumain, qui rend à peu près joli par un mot d'origine slave.

léger, errant, assez bon ». Qui a déterminé chaque nation à choisir, pour arriver au but qu'elle poursuivait inconsciemment, une de ces voies plutôt qu'une autre? Nous ne le savons pas. Il serait sans doute téméraire de chercher le motif du choix dans la psychologie de chacune de ces nations. Il semble cependant que, si la linguistique peut arriver à jeter du jour sur les traits caractéristiques du génie des différents peuples, c'est par des études de ce genre; mais la plupart des essais faits dans cette voie ont montré combien elle est dangereuse et glissante. Le développement du sens du mot poison dans notre langue atteste, a-t-on dit, la corruption des Français : ils sont si habitués à empoisonner leurs proches qu'un mot qui signifiait innocemment « breuvage » a fini par désigner chez eux un breuvage vénéneux. On oubliait qu'en allemand « poison » se dit Gift, c'est-à-dire « don, cadeau », et que le jour jeté sur les relations amicales des Allemands entre eux par ce mot serait aussi sinistre que celui que poison est censé jeter sur la vie intime des Français ¹. Il vaut mieux renoncer, au moins pour le moment, à tirer d'observations de ce genre des conclusions sur la psychologie particulière de tel ou tel peuple, et leur demander ce qu'elles contiennent d'intéressant au double point de vue du rapport des idées avec leur signe linguistique et du problème fondamental de ce qu'on peut appeler la mécanique psychique, à savoir l'association des idées. Ce dernier point de vue nous ramène définitivement au livre de M. Darmesteter, qui est en grande partie consacré à nous montrer en action, dans le domaine du langage, les combinaisons si variées et pourtant si régulières de cette association.

Comment naissent les mots, tel est le titre de la première partie du livre de M. Darmesteter. Nous savons déjà que cela veut dire : « Comment les mots prennent de nouveaux sens. » C'est à peu près uniquement (et il en donne les raisons) du substantif que s'occupe l'auteur. Il nous montre, avec une ingéniosité qu

r. En réalité, ces mots sont des euphémismes; on n'ose pas dire le mot propre. De même que les Allemands disent *Gift* pour « poison », nos paysans disent, quand ils soupçonnent un crime dans la mort d'un de leurs voisins : « On lui aura *donné* quelque chose. »

est en même temps extrêmement précise, comment les substantifs développent des sens nouveaux par synecdoque, par métonymie, par métaphore, par catachrèse (il est peut-être trop indulgent pour la catachrèse, véritable maladie du langage, qui provient de la paresse et du manque de réflexion 1); il donne des « schèmes », parlants même pour les yeux, de ces curieux « rayonnements » ou « enchaînements » de sens qui permettent à l'esprit de s'élever toujours plus haut, en passant constamment d'une idée à l'autre, à la manière de ces hardis grimpeurs qui retirent sous leur pied droit le crampon qui le soutenait, dès qu'ils ont mis leur pied gauche sur le suivant, et posent sans cesse de nouveaux jalons en oubliant les précédents. Il étudie dans ces changements de sens les conditions logiques et philologiques, les actions psychologiques, les influences historiques. Ce chapitre est le cœur de l'ouvrage; il est le plus long, comme le plus original. Il est impossible de l'analyser; il faut le lire : ce sont de petites observations très délicates, présentées avec une simplicité et une clarté élégantes, et qui ont de quoi charmer non seulement les gens qui réfléchissent par vocation et comme par profession, mais ceux qui n'aiment à le faire que passagèrement. Il est difficile de ne pas partager l'intérêt de cette chasse subtile qui poursuit son gibier dans les profondeurs inexplorées de notre pensée, et qui nous prend sans cesse nousmêmes pour traqueurs et rabatteurs. Qui n'a été émerveillé en voyant, par le grossissement d'un microscope, les myriades d'êtres qui pullulent dans une goutte d'eau ou de sang? On éprouve une surprise et une admiration plus grandes encore en analysant avec M. Darmesteter tel mot bien simple en apparence, le mot timbre par exemple, et en voyant tout ce qui s'y meut d'idées, d'images, d'impressions, toute la prodigieuse activité intellectuelle dont nous dépensons inconsciemment le résultat en un dixième de seconde, quand nous achetons « un timbre » au bureau de poste. Et l'auteur, fidèle à cet esprit philosophique qui ajoute à tous ses travaux une haute valeur, ne

^{1.} Je suis bien porté, je l'avoue, à voir une simple catachrèse dans l'emploi poétique, fort admiré par M. Darmesteter (voy. p. 127), du mot fauve avec un sens vague, redoutable et mystérieux, qui ne lui appartient nullement.

se perd pas dans l'amusement que lui donnent comme à nous toutes ces démonstrations: il ramène toujours les faits exposés à quelques points de vue généraux, et nous soumet à chaque instant des considérations d'un intérêt supérieur. Je signalerai particulièrement ce qu'il dit (p. 41 et suiv.) sur le peu d'importance, au moins dans beaucoup de cas, et le choix tout arbitraire de la qualité qu'on isole dans un objet pour lui donner un nom (p. 45), sur la nécessité où est le langage d'oublier l'étymologie des mots et sur le dommage qu'un souvenir trop fidèle du sens premier apporte à certaines langues, etc. Voici dans le même ordre d'idées une page que je veux citer (p. 69-73), pour que les lecteurs puissent juger par eux-mêmes le mérite de la pensée et de l'exposition.

Dans toute langue il v a des mots qui n'expriment pas exactement pour tous la même idée, n'éveillent pas en tous la même image. Le plus ordinairement, chez chacun de nous, les mots désignant des faits sensibles rappellent à côté de l'image générale de l'objet un ensemble d'images secondaires plus ou moins effacées, qui colorent l'image principale de couleurs propres, variables suivant les individus. Le hasard des circonstances, de l'éducation, des lectures, des voyages, des mille impressions qui forment le tissu de notre existence morale, a fait associer tels mots, tels ensembles d'expressions à telles images, à tels ensembles de sensations. De là tout un monde d'impressions vagues, de sensations sourdes, qui vit dans les profondeurs inconscientes de notre pensée, sorte de rêve obscur que chacun porte en soi. Or les mots, interprètes grossiers de ce monde intime, n'en laissent paraître au dehors qu'une partie infiniment petite, la plus apparente, la plus saisissable, et chacun de nous la reçoit à sa façon et lui donne à son tour les aspects variés, fugitifs, mobiles, que lui fournit le fonds même de son imagination... C'est là que paraît l'imperfection de cet instrument par lequel les hommes échangent entre eux leurs pensées, de cet instrument si merveilleux à tant d'autres égards, le langage . . . En retour, cette imperfection du langage permet à l'écrivain de se faire jour. C'est parce que le langage n'exprime et ne fait paraître aux yeux qu'une faible partie de ce monde subjectif que l'art d'écrire est possible. Si le langage était l'expression adéquate de la pensée, et non un effort plus ou moins heureux vers cette expression, il n'y aurait pas d'art de bien dire. Le langage serait un fait naturel comme la respiration, la circulation, ou comme l'association des idées. Mais, grâce à cette imperfection, on fait effort à mieux saisir la pensée dans tous ses contours, dans ses replis les plus intimes, et à la mieux rendre, et l'on fait œuvre d'écrivain. Felix culpa, dirons-nous, puisque c'est à elle que les peuples doivent leurs littératures, et cet admirable trésor, sans cesse accru, de chefs-d'œuvre qui sont l'honneur de l'humanité.

Il est un point, dans ce brillant exposé d'idées et de faits, sur lequel je demande à m'arrêter un instant : c'est ce qui concerne la formation originaire du substantif. M. Darmesteter en parle rapidement; il s'attache surtout à montrer comment, avec un seul substantif, on obtient la désignation d'objets de plus en plus nombreux et différents, mais il se borne à indiquer en passant comment naît ce premier substantif lui-même : « Tout substantif, dit-il (p. 40), désigne à l'origine un objet par une qualité particulière qui le détermine. » Poursuivons cette observation, nous arrivons bien vite à voir que tout substantif doit être à l'origine un adjectif. Et, en effet, je ne crains pas de trop m'avancer en disant que tous les substantifs dont on connaît l'étymologie sont en réalité des adjectifs : donner l'étymologie d'un substantif, c'est le ramener à un adjectif. Mais qu'est à son tour un adjectif? On peut dire non moins hardiment que tout adjectif est un participe (en prenant le mot participe dans un sens très large), que tous les adjectifs dont nous connaissons l'étymologie dérivent de verbes, et que trouver l'étymologie d'un adjectif, c'est le ramener à un verbe. Comme on sait d'ailleurs que les adverbes, prépositions et conjonctions ne sont que des noms qui ont pris une valeur spéciale, il en résulte qu'il n'y a au fond dans le langage humain (outre les interjections proprement dites, qui sont en dehors) que des verbes et sans doute quelques racines purement démonstratives (véritables gestes vocaux). Bien entendu, par «verbe» je ne veux pas dire un mot muni de flexions de voix, de modes, de temps et de personnes; je veux simplement dire un mot qui exprime une action, une passion, un mouvement. Il y a longtemps qu'on a divisé les racines en verbales et pronominales, mais il ne me semble pas qu'on ait dit nettement que tous les noms sont des participes, c'est-à-dire des verbes 1. Cette vérité, si elle est bien établie, a une grande importance au point de vue de la philosophie du langage. Il suit de là, en effet, que les hommes

^{1.} Schleicher, dans sa *Grammaire des langues indo-germaniques*, se borne à dire que la racine indo-européenne primitive n'a pas de catégories grammaticales, ce qui a été développé depuis par Curtius et d'autres.

ne peuvent se communiquer par les modulations de leur voix que des modifications de leur sensibilité ou de leur activité. Le verbe est l'expression d'une action ou d'une passion; il exprime aussi l'imitation d'un mouvement ou d'une résistance. Nous ne pouvons saisir le monde extérieur que par des sensations ou des imaginations de mouvement ou de résistance. Ces sensations ou imaginations produisent des mouvements psychiques analogues à ceux que provoque une action ou une passion personnelle, et ces mouvements psychiques s'expriment également au dehors par des sons qui, à l'origine, sont de véritables mouvements réflexes, mais qui deviennent la base du langage: en entendant un verbe prononcé par un autre, nous reproduisons par sympathie dans notre imagination l'action ou la passion qu'il exprime, et c'est ainsi, en débutant par des cris clairement et sans doute instinctivement expressifs d'actions ou de passions communes à tous les hommes, qu'a pu se former lentement la convention qu'on appelle une langue. Le verbe a pu ensuite facilement servir à désigner des objets, soit seul, par une application facile à saisir, soit accompagné d'une racine pronominale. Je n'excepte pas de cette origine assignée aux substantifs les noms formés par onomatopée : l'onomatopée est un véritable verbe, reproduisant l'action par l'imitation du bruit qu'elle fait. Plus tard, assurément, les mots se spécialisent, la conscience des origines premières du langage se perd, et il semble même naturel que les noms aient été les premières créations linguistiques. De là les spéculations si diverses sur les moyens employés par les hommes pour former les noms; elles tombent si l'on admet, ce que je crois certain, que les hommes ne créent directement que les verbes. Aujourd'hui encore, si nous voulons nommer un objet nouveau, nous n'avons le choix qu'entre l'application à cet objet d'un nom déjà existant ou d'un dérivé de nom et une dérivation de verbe, un véritable participe (portant, moissonneuse, téléphone). Non seulement nous ne désignons jamais un objet que par une de ses qualités (et la désignation de ces qualités remonte toujours à un verbe), mais il nous serait absolument impossible de le désigner autrement. Derrière tout nom il y a un verbe, derrière toute idée il y a un acte, et l'on peut dire du langage, en détournant le sens de ce célèbre passage : In principio erat verbum, ce qui revient à dire, pour employer le commentaire qu'y donne Faust : « Au commencement était l'action '. »

Comme je l'ai dit, ce sont surtout des problèmes relatifs à l'association des idées que M. Darmesteter étudie. Dans les paragraphes consacrés au « rayonnement » et à « l'enchaînement » des sens, entre autres, on voit se manifester de la manière la plus intéressante cette mécanique psychique dont les lois, dès à présent entrevues, sont encore si peu fixées, à cause de la complexité de leur action. On comprend très bien comment agit, dans la formation des sens nouveaux, l'association des idées; mais on ne voit pas pourquoi elle agit dans une certaine direction et non dans une autre. Ainsi « bureau, étoffe de bure, de gros drap vert ², désigne la table de travail couverte de cette étoffe, tout meuble de travail d'écriture, la salle où se trouvent ces meubles, les gens qui se tiennent dans la salle, » etc. Cela est fort clair; mais pourquoi a-t-on désigné la table couverte d'un bureau par cette particularité plutôt que par toute autre?

^{1.} Depuis que cet article est écrit j'ai lu le chapitre IX (Urschöpfung) du livre de M. H. Paul (Principien der Sprachgeschichte). Il y expose des idées analogues, mais cependant assez différentes : « Les premières créations du langage, dit-il, répondent à des ensembles de sensations (ganzen Anschauungen). Ce sont des phrases primitives, dont nous pouvons nous faire une idee par les phrases composées d'un seul mot que nous employons encore (feu! terre!), c'est-à-dire que ce sont à proprement parler des prédicats auxquels une impression sensible sert de sujet. Pour que l'homme arrive à l'expression d'une phrase de ce genre, il faut que de la masse des perceptions simultanées il s'en sépare une avec précision. Comme cette séparation ne peut pas encore se faire par une opération logique, il faut qu'elle soit provoquée par le monde extérieur; il faut qu'il se produise quelque chose qui attire l'attention dans une direction particulière. Ce n'est pas le monde au repos et muet, c'est le monde en mouvement et sonore dont l'homme prend d'abord conscience et pour lequel (c'est-à-dire pour rendre lequel) il crée les premiers éléments du langage. » Cette dernière remarque est très juste et tout à fait d'accord avec les observations que j'ai présentées. Je crois que, si M. Paul avait poursuivi plus avant l'analyse de ces « phrases primitives », il aurait vu qu'elles n'expriment jamais originairement qu'une action, c'est-à-dire, si l'on veut, un prédicat dont le sujet est ou sous-entendu ou désigné simplement par un geste vocal ou autre.

^{2.} Remarquons qu'il y a déjà ici une déviation notable de sens, le mot burel paraissant bien avoir désigné, à l'origine, un étoffe de couleur brune.

Pourquoi le « meuble de travail d'écriture » a-t-il été considéré comme table couverte de bureau plutôt que comme table servant à écrire? Pourquoi la salle où l'on fait des écritures a-t-elle été nommée d'après la table qui s'y trouve et non d'après autre chose? Et, d'autre part, pourquoi bureau n'a-t-il été appliqué, par métonymie, à désigner que la table que recouvrait l'étoffe de bureau, et non tout autre meuble, ou les personnes qui, comme Damon, s'habillaient de simple bureau (cf. grisette)? Nous ne pouvons le dire. M. Darmesteter appelle souvent l'attention du lecteur sur ces questions non résolues, et il les signale avec autant de discernement que de sage réserve. Nous ne pouvons décomposer et prévoir les opérations de l'esprit avec la même netteté que les actions et réactions physiques ou chimiques. Il reste dans ce domaine une part d'inconnu qui n'est pas près de disparaître, et qui laisse le jeu libre aux hypothèses métaphysiques.

Comment les mois vivent entre eux. M. Darmesteter, dans cette seconde partie, étudie l'influence des mots les uns sur les autres par contagion, réaction, concurrence vitale et synonymie. On voit, dans le premier chapitre, comment, « quand l'usage grammatical a réuni dans des expressions consacrées des termes qu'on est désormais habitué à voir ensemble, il se produit parfois alors des faits de contagion; » dans le second, comment « les mots de même famille se renvoient, comme par ricochet, des significations ou des emplois propres seulement à l'un d'entre eux. » Ces deux chapitres abondent en exemples curieux et se lisent avec le plus vif intérêt.

et se lisent avec le plus vif intérêt.

Le chapitre III a pour titre: Concurrence vitale. Il présente quelques exemples de mots qui, pour des raisons diverses, arrivant à avoir des synonymes, ont perdu plus ou moins complètement leur sens ou leur existence même devant ces synonymes: convenir et estovoir devant falloir, en devant dans, o devant avec, ouïr devant entendre, entendre devant comprendre, nouer devant nager, nager devant naviguer. Ces exemples sont bien choisis et bien expliqués. L'article sur en et dans notamment contient des remarques aussi neuves que profondes ¹. La comparaison de ces

^{1.} Cet article n'est que le résumé d'une excellente dissertation que M. Darmesteter a fait tirer, en 1885, à un très petit nombre d'exemplaires, et

cas à la « concurrence vitale » de Darwin est assurément fort ingénieuse; elle a presque la valeur d'une explication. Cependant, regardons les faits de près : à un certain moment, la langue dit également par exemple ouir et entendre (ce mot avant joint la signification d'audire a celle d'intendere animum, qu'il avait développée antérieurement); peu à peu, ouir tombe en désuétude. Cela tient très probablement au peu de commodité de ce mot et aux difficultés de conjugaison qu'il offre, étant seul de son espèce. D'autre part, entendre, servant à rendre à la fois audire, intendere animum et intelligere, fait souvent équivoque : pour être clair, on emploie de plus en plus volontiers, au sens d'intelligere, un autre mot, comprendre, qui a bien aussi un autre sens, son sens originaire d' « embrasser, contenir », mais un sens assez différent de l'autre pour qu'il n'y ait pas d'équivoque possible. C'est donc encore ici dans l'esprit qu'il faut uniquement chercher la raison des phénomènes.

Le chapitre IV, sur la synonymie, est fort riche. Je ne puis signaler toutes les remarques intéressantes qu'il contient; il me semble seulement que, pour les synonymes qui matériellement diffèrent par un affixe, il eût été plus naturel de suivre une marche inverse de celle qu'a adoptée l'auteur. Ces mots ne sont jamais synonymes à l'origine; ils le deviennent par une certaine négligence de l'esprit, qui les emploie indifféremment l'un pour l'autre. Un des devoirs des grammairiens et des écrivains est de maintenir, autant que possible, la distinction originaire.

La troisième partie nous expose Comment les mots meurent, c'est-à-dire sortent de l'usage. Le premier chapitre traite des mots historiques, c'est-à-dire des mots qui s'oublient avec les objets ou les faits qu'ils désignaient; le second, des termes généraux. On voit d'abord les mots dont le sens premier s'oblitère ou se restreint, soit parce qu'il leur survient des synonymes, soit parce qu'ils développent d'autres sens. A vrai dire, nous avions déjà vu ces phénomènes dans les deux derniers chapitres de la seconde partie; nous les retrouvons encore dans le troi-

que j'éprouve un plaisir tout particulier à rappeler : Note sur l'histoire des prépositions françaises EN, ENZ, DEDANS, DANS. Cette plaquette de 21 pages a été imprimée chez Cerf, pour être offerte, suivant le gracieux usage italien que nous commençons à imiter, à un ami qui se mariait, et n'a pas été mise en vente.

sième paragraphe du chapitre III, sur les Actions destructives. Mais le point de vue de l'observateur change assez pour que l'on comprenne ces classifications diverses, et on ne se plaint pas de revoir des phénomènes analogues mis sous les yeux par des exemples nouveaux, toujours accompagnés de remarques justes et fines.

Dans le chapitre III, où l'auteur parle des « actions destructives », deux points me paraissent appeler des observations. « Dans la première série, dit-il, se placent d'abord les mots trop courts, trop faibles de son, qui, à l'époque romane, n'ont pas pu résister à l'action délétère des lois phonetiques. Ainsi les mots latins suem, luem, reum, apem, avem, opem, ovem, ignem, agnum, ensem, ire, emere, edere et beaucoup d'autres, qui en français seraient devenu sou, lou, rié, éf, éf, euf, euf, ein, ain, ois, ir, embre, oire 1, ont disparu pour faire place à des synonymes plus sonores, plus pleins, de corps plus ferme. » Si la langue n'aimait pas les monosyllabes, comment en a-t-elle tant gardé? œuf, par exemple, or, an, être, etc. (je choisis des mots commençant par la voyelle, comme l'a fait de préférence M. Darmesteter)? D'autre part, un grand nombre de ces mots manquent, aussi bien qu'au français, aux autres langues romanes, où leur forme n'aurait prêté à aucune objection. Ils paraissent donc avoir péri déjà en latin vulgaire, et il ne semble pas que ce soit leur brièveté qui les ait fait oublier; il y a là plutôt un cas de synonymie semblable aux autres qu'étudie l'auteur. En revanche, la chute d'ef en français, qui paraît bien due au peu de corps du mot, devenu é (comme clef est devenu clé), est bien postérieure à l'époque romane. « L'homonymie, à la même époque, dit ensuite M. Darmesteter, a été une cause très forte de destruction, et le mot le moins usité a disparu devant l'homonyme le plus connu. » Il cite à l'appui les mots virum, fides, plaga, amnem, labrum (poisson), talum, gramen, avere, habena, disparus devant verum, fidem, plaga, annum, labrum (lèvre), talem, granum, habere, avena. Mais je ferai encore ici l'objection de tout à l'heure : les mots de la première série, qui auraient en effet, en français, donné des homophones aux mots de la seconde,

^{1.} A en juger par grue, les mots suem et luem, s'ils avaient vécu, auraient plutôt donné sue, lue : renm aurait fait rieu, comme Deum a fait Dieu.

n'existent pas davantage dans les autres langues romanes, où quelques-uns au moins auraient donné des résultats diflérents. Puis l'explication elle-même est peu vraisemblable. Diez, il est vrai, l'a plus d'une fois mise en avant, mais je m'étonne que M. Darmesteter ait suivi le maître dans cette voie, lui qui expose à plusieurs reprises une doctrine tout à fait contraire, et constate avec raison que la langue emploie les mots isolément, sans se préoccuper de leurs rapports avec d'autres 1. En quoi l'existence de verum a-t-elle pu nuire à virum? Peut-on croire qu'un homme, au moment de se servir de virum, se rappelât que le mot qui signifiait « vrai » sonnait de même et dès lors employât hominem, bien qu'il eût un autre sens? Nous avons en français, plus qu'en aucune autre langue, des homonymes; ils sont parfois gênants, et cependant ils ne se nuisent pas. Les mots ver, verre, vers, vert sont parfaitement homophones; si l'un deux périt, ce ne sera sans doute pas à cause de l'existence des autres. L'homophonie né peut, me semble-t-il, faire renoncer à un mot que quand elle frappe deux mots quelque peu voisins de sens et peut amener de l'équivoque; ainsi il est possible que l'ancien français ver de verrem ait cessé d'exister (à côté de verrat, porc, sanglier), à cause de la confusion quelquefois possible avec ver de vermem.

Le chapitre III, sur les archaïsmes, fort brillant d'ailleurs, est presque entièrement emprunté à un écrit antérieur de l'auteur.

Le livre se termine par deux appendices. Le premier contient une liste de mots latins vivants en français moderne, qui n'ont pas changé de sens. C'est une constatation curieuse. A vrai dire, si l'on voulait entendre par là que ces mots ont en français tous les sens qu'ils avaient en latin et n'en ont pas d'autres, on

^{1.} C'est, il est vrai, à propos des sens, et non des sons que l'auteur a fait (p. 38-39) les remarques pénétrantes que je veux citer en partie; mais elles s'appliquent aussi bien aux deux espèces: « Les mots de la langue, quand nous en avons besoin, viennent à notre souvenir dans l'acception spéciale où nous voulons les employer, et sans que nous ayons à nous embarrasser de la multiplicité des sens que chacun d'eux peut comporter... L'idée spéciale évoque le mot dans sa fonction spéciale, parce que c'est de l'idée, non du mot, que part l'esprit quand il exprime sa pensée, et celui-ci ne s'embarrasse pas plus des autres significations du terme qu'il emploie qu'il ne s'embarrasse des autres termes de la langue. » Vovez encore les notes des pages 133 et 198.

en trouverait bien peu qui répondent à ces conditions. Je prends au hasard, dans les adjectifs, hellum, brevem, crassum, crudum dulcem, fortem, grandem, humilem; assurément nos mots beau, bref, gras, cru, doux, fort, grand, humble ou ne remplissent pas tout le sens des mots latins ou le dépassent. Mais en somme ce court tableau, qui ne prétend pas être complet, fait vivement sentir l'étroite continuité, malgré bien des divergences, du vocabulaire latin depuis deux mille ans. Le second appendice contient un très piquant commentaire des remarques de La Bruyère sur les variations de l'usage des mots; on voit, malgré la finesse et le goût de l'auteur des Caractères, que l'intelligence des phénomènes linguistiques a fait quelques progrès depuis le xvue siècle.

Il me reste, après cet examen général du livre, à parler en particulier de quelques-uns des mots étudiés par l'auteur.

Le livre de M. Darmesteter n'est pas seulement un habile exposé d'idées intéressantes; c'est surtout un recueil de faits curieux. L'histoire d'un grand nombre de mots français, au point de vue de leur sens, y est étudiée très brièvement, mais avec une singulière entente des points à mettre en relief et avec une connaissance profonde de cette matière si complexe. On sent partout qu'on a sous les yeux un travail de première main, que l'auteur a médité sur chacun des petits problèmes dont il présente en peu de mots la solution élégante, et que depuis des années il porte dans sa tête et feuillette sans cesse le dictionnaire entier de notre langue; les mots qui composent ce dictionnaire ont repassé cent fois devant son esprit sous des aspects et dans des rapports différents, et la plupart lui ont livré tous leurs secrets. Qu'on lise, par exemple, les articles à, fille, gauche, timbre et tant d'autres, on sera frappé de ce qu'ils résument en quelques lignes de recherches et de réflexions.

Ce n'est pas seulement l'histoire des mots français dans la période française que l'auteur a approfondie. Il lui était impossible de ne pas faire quelquefois de l'étymologie proprement dite, et dans ce domaine aussi, bien qu'il n'y pénètre guère que par allusion pour ainsi dire, il fait preuve d'une science originale et solide. C'est ainsi qu'il tire, avec toute raison, abri d'abrier, contrairement à ce qu'ont fait généralement les étymo-

logistes (sauf Diez)[1]; cela ne nous donne pas, il est vrai, l'origine du mot, mais ce n'est que par ce chemin qu'on la trouvera. C'est ainsi qu'il explique fort bien flatter par « toucher du plat de la main 2 ». C'est ainsi encore qu'il a parfaitement reconnu que le sens de « vêtir dans habiller n'est que secondaire, et dérive du sens de « préparer, arranger », en sorte que ce mot n'a rien à faire avec habit 3. Certaines autres étymologies, comme celles de biche, gîte, liège, pucelle, prêteraient à la discussion; mais comme ce n'est pas dans l'étymologie qu'est le vrai sujet du livre, je me borne à les indiquer, et je réunis ici quelques observations qui concernent plus proprement la sémantique. Je range tout simplement dans l'ordre alphabétique la douzaine de mots sur lesquels je veux appeler l'attention de l'auteur. Il verra, quand il les retrouvera dans son Dictionnaire, s'il croit devoir tenir compte des remarques que je lui soumets 4.

« Affût, être à l'affût, proprement être au bois; sous-entendu : pour guetter le gibier; au fig., être à l'affût d'une bonne affaire. » Il aurait fallu dire qu'affût est le substantif verbal d'afuster, dont le rapport avec fust n'est peut-être pas celui qui est ici indiqué, fust ayant bien le sens de bois, mais seulement, semblet-il, de « bois taillé employé comme charpente ou comme outil ». On prendrait plutôt fût au sens d' « arbre » que de « bois », et je préférerais à l'explication de M. Darmesteter celle de M. Brachet : « Affût, composé de à et fût, c'est-à-dire au bois, proprement être appuyé contre un arbre, pour épier le passage du gibier. » Mais en tout cas il faut partir d'afuster, et une tout autre explication est possible.

« Toutes les misères du moyen âge se révèlent dans... le boucher, celui qui vend de la viande de bouc! » Cette conclu-

^{[1.} Cf. ci-dessous, Notes étymologiques.]

^{2.} Voir Romania, t. X, p. 404.

^{3.} L'auteur paraît d'ailleurs être dans l'erreur au sujet de l'étymologie proprement dite du mot, qu'il semble (comme Littré, Études et glanures, p. 34), rattacher à habilis. La forme ancienne est abillier, en regard duquel on a desbillier. Le mot paraît vouloir dire, à l'origine, « préparer un arbre en bille », c'est-à-dire l'étêter, l'ébrancher et l'équarrir.

^{4.} L'index très complet qui termine le volume me dispense d'indiquer pour chacun des mots cités la page où il se trouve.

sion est exagérée. Les marchands de viande ou macecriers étaient, à l'origine, divisés en plusieurs catégories : les uns vendaient du bœuf, les autres du mouton, les autres du porc, d'autres enfin de la viande de chèvre et de chevreau (c'est ce que veut dire boucherie, pr. bocaria); ensuite, par une synecdoque, le boucher, qui semble seul avoir reçu un nom distinct, a passé ce nom à tous les macecriers en général. Tout ce que l'on peut conclure de l'existence de ce nom en France et en Italie (beccaio), c'est que la viande de chèvre a été d'un usage plus commun qu'elle ne l'est de nos jours, ce qui est le propre des époques et des contrées peu prospères où l'élevage du bétail est difficile.

« Compliment a perdu son sens général d'achèvement, qui seul explique l'emploi, encore usité aujourd'hui d'achèvement de politesse. » La succession des sens paraît juste, mais c'est en espagnol qu'elle s'est opérée : nous avons pris tout simplement à la Castille, au xvII° siècle, le mot caractéristique complimientos. Pasquier, il est vrai, emploie (voir Littré) à la fin du xvI° siècle le mot compliment au sens d'« achèvement », mais c'est alors l'italien compimento I.

« Le mot daintiers, testicules du cerf, fournit un des exemples les plus étranges de pathologie verbale. Daintié est le latin dignitatem et signifie dignité, honneur... Le sens se restreint ensuite aux choses qui marquent l'honneur : spécialement, à la chasse, c'est le morceau délicat par excellence, qu'on offrait à la personne qu'on voulait honorer, les testicules du cerf abattu. Le mot, aujourd'hui, s'écrit barbarement daintier. » L'histoire du mot est-elle bien celle-là? J'en doute. Il est vrai que les daintiers du cerf paraissent avoir été offerts comme morceaux d'honneur ². Mais avant de prendre ce sens si singulièrement

^{1. «} Compliment, dit en note M. Darmesteter, est une autre forme de complément; celui-ci, de formation savante, a conservé ou, plus exactement, a reproduit le sens général du latin complementum; compliment, dérivé du vicux verbe complir (cf. accomplir), devenu inutile à côté de son voisin s'est spécialisé et réduit. » Mais complir α'aurait pu former que complement ou complissement. Tous nos mots en -iment qui se rapportent à des verbes en -ir, bâtiment, compartiment, fourniment, garniment, poliment, régiment, sentiment, sont savants ou étrangers.

^{2.} Gillon le Muisit, t. II, p. 128.

restreint, deintié en ancien français signifiait en général « morceau délicat, friandise », par une évolution analogue à celle qui nous fait dire « un morceau de roi ». Seigneurie avait pris le même sens : on voit, dans Audigier, un héros burlesque manger, aux grandes fêtes, de la chèvre à la lie de vin :

Por ce qu'il fu norriz en Lonbardie Ou l'en en fait daintiez et seignorie.

Le sens de « bon morceau », conservé dans l'anglais dainty, a fini par ne plus subsister que dans la langue de la chasse, avec une acception très spéciale. En tout cas je m'étonne que M. Darmesteter, qui en général se borne à constater les faits, voie ici de la « pathologie » : l'oubli de l'étymologie est, d'après luimême, une des conditions nécessaires de l'évolution sémantique, et la restriction du sens est un des phénomènes normaux qu'il a étudiés. Il n'y a pathologie que quand il y a erreur ou confusion sur le sens du mot, ce qui n'est pas le cas ici.

« Le mot esclave rappelle les luttes terribles où furent écrasés, au début du moven âge, ces peuples de l'Europe orientale qui, dans leur langue, s'appelaient les « brillants », les « illustres », les Slaves, et que les Germains appelèrent, en corrompant leur nom dans leur rude prononciation, les Sclaven, faisant, par une cruelle ironie, de ce brillant nom un des plus misérables des langues modernes. » Cette « cruelle ironie » des Germains paraît peu probable. Des Slaves furent, il est vrai, transportés comme colons par les empereurs dans l'intérieur de l'Allemagne, et y eurent une condition intermédiaire entre la liberté et la servitude; mais le mot Slaves dans les textes latins écrits en Germanie désigne toujours, si je ne me trompe, de vrais Slaves d'origine. C'est à l'époque des croisades et par l'intermédiaire des Vénitiens, qui faisaient en Esclavonie d'immenses razzias, que le mot sclavus entra dans l'usage général de l'Europe avec le sens d'esclave; en allemand même le mot n'apparaît pas avant le xiiie siècle, et vient sans doute du dehors 1. Quant à la rude prononciation des Allemands, elle

^{1.} Voir entre autres Matuscev, Monumenta Slavorum meridionalium, Varsovie, 1874.

n'a vraiment rien à voir ici : jusqu'au XIIIe siècle, l'allemand tolérait parfaitement le groupe sl à l'initiale; ce sont les peuples romans qui, dans les mots en slempruntés par eux à l'allemand, ont intercalé un c 1.

« Le fromage, c'est-à-dire en ancien français le formage ou, plus complètement, le lait formage, le lait en forme. » Je ne pense pas que M. Darmesteter ait jamais rencontré en ancien français le lait formage, ni formage pris comme adjectif. C'est caseus qui est sous-entendu dans formaticus, employé fort anciennement en bas latin (on trouve aussi formaticum, à cause de la forme très usitée caseum): il s'agit d'abord d'une espèce particulière de caseus, celui qui se faisait dans une forme.

« Grivois: 1° soldat de troupes allemandes qui se servaient de grivoises (tabatières à râpe à tabac); 2° soldat aux manières grossières et lestes (comme des soldats allemands); 3° individu non maniéré, au langage leste, indécent; 4° qui a quelque chose de leste et d'indécent. » Ainsi les grivois auraient reçu ce nom parce qu'ils faisaient usage d'une tabatière appelée grivoise. C'est ce que dit déjà Littré (je ne sais s'il est le premier), mais il faut avouer que l'inverse paraîtrait bien plus naturel, et c'est ce qu'on a cru dans le temps même où le mot grivoise a apparu (tous les dictionnaires sont d'accord pour dire que ces tabatières à râpe vinrent de Strasbourg en 1690). Les grivoises, dit l'édition de Furetière donnée par Basnage en 1701, s'appellent ainsi « sans doute parce que les soldats ou grivois s'en servent ». Ce mot grivoise viendrait de l'allemand rapp-eisen ou rib-eisen, étymologie peu vraisemblable. Pour rendre quelque peu admissible l'idée que les grivois ont tiré leur nom de la grivoise, Littré en a fait des « soldats de certaines troupes étrangères au service de la France ». M. Darmesteter va plus loin, il en fait des « soldats de troupes allemandes », et attribue à la grossièreté de manière de ces Allemands le sens défavorable qu'a pris grivois. Mais on chercherait en vain dans les anciens documents une trace de la nationalité étrangère des grivois. L'édition de

^{1.} Les Allemands supprimaient même le c dans les mots latins ou romans en scl qu'ils empruntaient : escluse par exemple devenait slüse (all. mod.. schleuse), angl. sluice.

Furetière de 1701, qui est, je crois, le plus ancien dictionnaire où le mot figure, traduit grivois par « homme qui aime à se réjouir », l'édition de Richelet de 1709 par « bon drôle, bon compagnon », traductions d'ailleurs inexactes, car on voit par l'article même de Basnage cité plus haut, et par un passage qui sera allégué tout à l'heure, que le grivois, à l'origine, est toujours un soldat. L'Académie, qui recueillit le mot dans son édition de 1718, l'explique mieux : « Terme qui se dit d'un drille, d'un soldat qui est éveillé et alerte. » Mais la réfutation la plus probante de l'interprétation ci-dessus rapportée est fournie par un passage du livre de Callières, Les Mots à la mode, que je demande à citer en entier, parce que Callières semble avoir prévu l'erreur des lexicographes modernes; malheureusement il ne nous renseigne nettement ni sur l'origine, ni sur le sens même du mot. Ce livre, qui parut en 1691, est écrit en forme de dialogue entre un commandeur, défenseur des anciennes façons de parler, et un comte et une duchesse amis des innovations. Le comte ayant employé une expression militaire qui ne plaît pas au commandeur, il la justifie comme il peut :

Tous les *Grivois*, ajoûta-t-il, ne parlent point autrement. — Le Commandeur ne put s'empêcher de rire sur une si forte objection, et il répondit au jeune comte que pour les *Grivois* il n'avoit pas l'honneur de les connoître. — Les *Grivois*, reprit la Duchesse, qui voulut faire la sçavante sur les termes de guerre, sont sans doute quelques troupes étrangeres qui servent dans les Armées du Roy. — *Bon*, dit le Comte en faisant un éclat de rire, les *Grivois*, des troupes étrangeres! Est-ce que vous ne sçavez pas ce que c'est qu'un *Grivois*? — Vous me ferez plaisir de me le dire, lui répliqua sérieusement la Duchesse. — Un *Grivois*, reprit le Comte, veut dire un homme qui... attendez... Et après avoir rêvé quelque temps: Un *Grivois* veut dire un *Grivois*, je ne puis pas vous l'expliquer autrement. — Il n'y a rien de plus clair, dit le Commandeur.

En somme, les deux mots *grivois* et *grivoise* apparaissent à peu près en même temps, vers 1690; le rapport admis entre eux par Littré est fort contestable; en tout cas les Allemands n'ont rien à faire ici, et *grivois* se présente dès l'abord avec le sens de « soldat de bonne humeur, bon compagnon, sans gêne ».

Guère vient certainement d'un mot allemand qui signifiait « beaucoup », mais déjà en allemand on ne le connaît que dans les composés négatifs unweiger ou neweiger, et en français on ne

le trouve que dans des phrases négatives ou hypothétiques. M. Darmesteter n'est donc pas autorisé à écrire : « La rien que j'aime guère, c'est-à-dire la chose que j'aime beaucoup, disait le vieux français. » Il sait mieux que personne que dans ces délicates recherches il faut apporter la plus scrupuleuse exactitude.

« Mousquet, italien moschetto, proprement petite mouche. » Pour que cette opinion fût vraisemblable, il faudrait que l'italien moschetto eût les deux sens. Or ce mot, comme l'esp. mosquete et le fr. mousquet, ne signifie qu' « arme de petit calibre ». Il faut remarquer en outre qu'un diminutif de mosca serait et est en italien moschetta et non moschetto. Littré rapproche avec bien plus de vraisemblance le mot mousquet de l'ancien français mosket, « émouchet »; cf. fauconneau, émerillon, terzeruolo, etc. Mais si la métaphore qui a transporté à une arme de tir, originairement plus grosse que l'arquebuse i, le nom du plus petit des oiseaux de proie s'était produite en français propre, l's de mousquet ne se prononcerait pas, et l'on aurait même mouchet pour l'arme comme pour l'oiseau. Le mot est peut-être d'origine provencale ou gasconne : mosquet au sens d' « émouchet » est attesté en ancien provençal et vit encore dans le parler méridional.

« L'adjectif français sans pareil (chose sans pareille) amène l'expression inintelligible non pareil (une chose non pareille). » Il me semble que l'histoire du mot le fait paraître moins inintelligible. A per en ancien français s'opposait non per, souvent écrit en un seul mot nomper: ce qui est non per ou, comme nous disons aujourd'hui par un mot pris au latin, ce qui est impair, n'a pas de pair; de même ce qui est non pareil n'a pas de pareil. Non pareil ne doit rien à sans pareil et existe, je pense, plus anciennement.

« Roman veut dire, au moyen âge, composition en langue romane, c'est-à-dire en français, et spécialement, comme les compositions le plus en honneur sont les chansons de geste, il prend le sens de chanson de geste. A la fin du moyen âge, il veut dire successivement chanson de geste mise en prose (roman de chevalerie), histoire en prose de quelques grandes

^{1.} Voir Jähns, Geschchite des Kriesgswesens, p. 1056.

aventures imaginaires, puis histoire en prose de quelques aventures inventées à plaisir, et finalement récit inventé à plaisir. Qu'on aille retrouver dans cette dernière évolution de sens la poésie écrite en roman! » Cet exposé n'est pas parfaitement exact. Un romanz (c'est la vraie forme) paraît signifier d'abord une traduction du latin, puis un livre quelconque écrit en romanz, c'est-à-dire pour la France en français; Wace, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, Guillaume de Saint-Pair, qui nous ont transmis les plus anciens exemples de ce mot comme substantif, l'emploient dans ce sens ; Joinville appelle les Chroniques de Saint-Denis, dont il copie un passage, un romant; il désigne de même le résumé, composé par lui, des articles de la foi chrétienne. Je ne me rappelle pas avoir rencontré le mot appliqué à une chanson de geste avant le xive siècle, époque où on ne peut pas dire que les chansons de geste sont les compositions le plus en honneur. C'est au xve siècle que le mot de roman prend le sens d'histoire fabuleuse, parce qu'on désigne surtout ainsi des ouvrages, en vers et en prose, des siècles antérieurs qui contenaient des histoires fabuleuses; mais il ne se dit pas encore des livres que l'on compose nouvellement. Je ne saurais dire quand a commencé l'usage actuel du mot. Robert Estienne et Jean Thierry dans leurs dictionnaires (1539, 1564) ne le mentionnent pas. Nicot même, en 1606, ne le donne pas davantage. Cotgrave donne ce singulier article : « Roman, The most eloquent French, or any thing written eloquently, was tearmed so in old time 1. Hence: Le Roman de la Rose, The Romant of the Rose. » Le P. Monet, en 1631, dit encore : « Romant, livre d'histoire fabuleuse, avec quelque fondement de sujet, ou sans fondement, en matière de chevaliers errants, de chevaliers d'aventure. Heroicæ fabulæ rhapsodia. Heroicæ fabulæ syntagma. Heroicorum gestorum fabulosa historia. Heroicorum facinorum ficta narratio. » Peu après cependant nous trouvons le mot roman employé couramment dans un sens bien rapproché du sens moderne, entre autres par Pascal et Boileau, et Richelet, en 1680, donne cette définition : « Le Roman est aujourd'hui une fiction qui com-

^{1.} Cette idée se retrouve dans le singulier article *Roman* du dictionnaire de Furetière; elle remonte au XVI^e siècle.

prend quelque avanture amoureuse écrite en prose avec esprit et selon les règles du Poëme épique, et cela pour le plaisir et l'instruction du lecteur ¹. » Le mot a encore marché, et il n'y a pas beaucoup de nos romans modernes qui répondent à ces définitions.

« Souffreteux, du vieux fr. souffraite (malheur), est rapporté à souffrir et signifie habituellement souffrant. » Voilà un vrai cas pathologique: un faux rapprochement, produisant une sorte d'épigénèse, a changé complètement le sens du mot. Pour faire bien comprendre le phénomène, il aurait été bon de donner de souffraite une traduction plus exacte. Ce mot en ancien français signifie non pas « malheur », mais uniquement « manque, disette », et Littré l'a déjà très bien noté. Il vient de souffraindre (bas lat. suffrangere), qui veut dire « manquer ». Au xviiie siècle le mot avait encore en grande partie son vrai sens; bien que tous les dictionnaires rattachent souffreteux à souffrir, ils concilient l'étymologie prétendue et le sens réel en traduisant : « qui souffre de la misère, de la pauvreté ». L'Académie l'explique encore ainsi en 1835, et y joint, comme dans son édition de l'an VII, cette remarque : « Il est familier. » Dans la première édition, on lisait : « Il est bas et vieillit » ; dans les trois suivantes : « Il est vieux. » Mais elle ajoute pour la première fois en 1835 un deuxième paragraphe : « Il se dit aussi d'une personne qui éprouve momentanément quelque douleur. Je suis tout souffreteux aujourd'hui. La pauvre petite était hier toute souffreteuse, » Tout l'article a été reproduit sans changement dans l'édition de 1878, et Littré donne le sens moderne dans les mêmes termes que l'Académie. Il est sûr cependant que la définition de M. Darmesteter, « habituellement souffrant », est plus conforme que celle de l'Académie à l'usage actuel du mot souffreteux.

« Toilette, après avoir signifié petite toile, et spécialement petite toile blanche qui recouvre un lavabo, désigne le lavabo, l'ensemble des objets servant à la parure, » etc. La succession

^{1.} Furetière est moins élogieux. « Maintenant, dit-il, il ne signifie que les livres fabuleux qui contiennent des histoires d'amour et de chevalerie, inventées pour divertir et occuper les faineants. »

des sens ne me paraît pas ici bien exprimée. On n'a jamais mis une petite toile sur un lavabo, à moins que ce ne fût une toile cirée. La toilette était la pièce d'étoffe que l'on posait sur la table qui servait non à se laver, mais à se coiffer, se farder, etc. Cette table s'appela ensuite table de toilette ou simplement toilette, d'où être à sa toilette, pour se parer, se coiffer. Faire toilette, avoir une jolie toilette, etc., sont des expressions encore un peu trop modernes, et qu'on ne trouverait guère dans des auteurs soigneux. Littré, qui explique fort bien tous ces mots, se trompe au sujet du terme de « marchande à la toilette ». S'il désigne « une femme qui porte dans les maisons des hardes, des bijoux, des étoffes pour les vendre », ce n'est pas parce que ses marchandises servent à la toilette des femmes, mais parce qu'elle

les porte dans une toilette ou serviette.

« Les Vandales et le vandalisme ont conservé jusqu'à nos jours le souvenir des atrocités commises en Afrique par les barbares compagnons de Genséric. » Il faut avouer que, si le fait était vrai, nous aurions là un bien merveilleux exemple de la persistance d'une tradition historique, sans compter que les Romains de Gaule, à l'époque de Genséric, avaient assez à faire aux Barbares chez eux pour se préoccuper sans doute modérément de ce que les Vandales pouvaient faire en Afrique. Il est vrai que les Vandales avaient traversé la Gaule, et on retrouve même leur nom dans une chanson de geste qui raconte en effet leurs cruautés. Seulement ce nom y a la forme de Vandres, et s'il avait vécu jusqu'à nous il ne serait pas redevenu Vandales, contrairement aux lois de la phonétique. Littré nous apprend que le mot vandalisme a été créé par l'abbé Grégoire; mais il est probable que le nom de Vandales avait déjà été employé au XVIIIe siècle, par des lettrés bien entendu, pour désigner en gros les ennemis des arts et de la civilisation. Le nom des Goths avait eu la même fortune à l'époque de la Renaissance, et c'est pour bien marquer le mépris qu'on faisait du moyen âge que les humanistes avaient affublé son art et ses mœurs de l'épithète qui désignait pour eux les Barbares par excellence. Le mot gothique vient d'Italie, où les Goths avaient établi le premier royaume barbare, et il a d'abord servi à désigner ce qu'on appelait « l'ordine gottico », c'est-à-dire l'architecture du moyen âge. Je ne sais si Voltaire a dit Vandale dans un sens analogue;

il a souvent employé, pour flétrir les ennemis du « bon goût » tel qu'il l'entendait, les mots de Huns, de Goths, de Visigoths et de Welches. *Vandale* et *vandalisme* sont des termes d'érudits et ne conservent assurément aucune tradition.

Le livre de M. Darmesteter n'offre et ne pouvait offrir qu'un choix de mots servant d'exemples et d'illustration aux observations faites sur la variation des sens. Ces observations trouveront leur vérification complète dans le Dictionnaire général de la langue française, à l'introduction duquel le présent volume pourra être incorporé presque en entier. On attend ce Dictionnaire avec une vive impatience, et il n'est pas douteux qu'il ne fasse époque dans l'histoire de la philologie nationale. MM. Darmesteter et Hatzfeld n'ont pas prétendu refaire avec des matériaux nouveaux le monument grandiose élevé par Littré à la langue française et à la science française. Ils ont travaillé sur un autre plan, et ont groupé à un point de vue particulier les richesses accumulées par leur illustre devancier et accrues par eux-mêmes. Si le Dictionnaire de Littré doit être longtemps encore pour tous la base de l'histoire matérielle du français, le Dictionnaire de MM. Darmesteter et Hatzfeld, beaucoup moins vaste, en présentera surtout l'histoire intellectuelle et morale. C'est là une œuvre aussi difficile qu'intéressante, et pour l'entreprendre la science ne suffisait pas : il y fallait de rares aptitudes. Quand on connaît les divers travaux par lesquels M. Darmesteter, notamment, s'est préparé à sa belle tâche, on ne doute pas qu'elle ne soit bien remplie.

> [Journal des savants, 1887, février (p. 65-77), mars (p. 149-156) et avril (p. 241-249).]

LES PLUS ANCIENS MOTS D'EMPRUNT

DU FRANÇAIS

Die Lehnwoerter in der Franzoesischen Sprache aeltester Zeit, von Heinrich Berger. — Les mots d'emprunt dans le plus ancien français, par Henri Berger. — Leipzig, Reisland, 1899, in-12, 347 pages.

Le sujet que M. Berger a choisi pour sa méthodique et minutieuse étude présente un intérêt à la fois historique et linguistique. Les emprunts que fait un peuple soit à des langues mortes, soit aux idiomes de ses voisins témoignent à la fois des lacunes qui existaient dans son vocabulaire et de sa capacité à accueillir de nouvelles idées ou de nouveaux éléments de culture; et ils attestent, en même temps, l'influence exercée sur ce peuple, soit par l'instruction qu'il acquiert, soit par le commerce plus ou moins amical des étrangers avec lesquels il se trouve en rapport. D'autre part, l'histoire phonétique d'une langue ne peut se comprendre dans la pureté de son évolution que si on en sépare les éléments qui ne lui appartiennent pas en propre et qui lui ont été incorporés à des époques diverses. Enfin, si les mots empruntés, qui prennent part à l'évolution phonétique de la langue à partir du moment où ils y sont admis, peuvent servir de « témoins » précieux pour la chronologie relative des phénomènes qui composent cette évolution, la détermination de ces mots comme mots empruntés exige, de la part des philologues, une stricte application des lois phonétiques qui contribue à donner à leur connaissance de ces lois plus de rigueur et de précision.

C'est le côté linguistique de son sujet que M. Berger a presque exclusivement étudié; mais ses recherches sur l'histoire de chaque mot d'emprunt donnent nécessairement plus d'un résultat intéressant, — et dont l'intérêt ne lui a pas échappé, —

pour l'histoire des idées et de la civilisation. Sur la base de son excellent travail, il serait tentant de reprendre la question à ce point de vue spécial, et de montrer comment le vocabulaire du latin vulgaire de Gaule, réduit par la ruine de la culture romaine à une extrême pauvreté, s'est enrichi sans interruption dès l'époque mérovigienne, et a continué de le faire jusqu'au moment où s'arrête l'investigation de l'auteur (premier tiers du XII^e siècle), en recourant au latin littéraire, resté familier à une bonne partie de la nation, et comment, d'autre part, il a recu inconsciemment l'apport d'une masse considérable de mots appartenant aux langues des envahisseurs germains. De ces deux grands affluents qui, dès une aussi haute époque, sont venus grossir le mince volume originaire de notre lexique, le second s'est très vite tari, les Germains ayant rapidement, sur le sol de la Gaule romaine, abandonné leur langue pour adopter celle du peuple conquis; le premier n'a cessé et ne cesse toujours pas de se déverser dans la langue; les puristes ont souvent, depuis le XVIe siècle, essayé de le barrer, et on ne peut nier qu'à mainte reprise il n'ait eu, sous l'influence de modes ou d'affectations passagères, un débit vraiment excessif; mais il offre à l'expression des idées et des sentiments une ressource trop commode pour qu'aucune résistance ait pu entraver beaucoup le flot, et il ne s'arrêtera sans doute pas avant qu'un nombre de mots du latin littéraire sensiblement plus grand que celui qui a déjà passé en français n'ait pénétré dans la langue écrite, et de là, bien souvent au moins, dans la langue parlée. Quant aux langues autres que les langues germaniques, M. Berger, pour la période dans laquelle il s'est renfermé, n'a trouvé à mentionner que quelques emprunts faits à l'arabe (ou au persan); on sait que plus tard l'italien, l'espagnol, l'allemand, le hollandais, l'anglais, — pour ne parler que des plus importants parmi les idiomes étrangers², — ont fourni à notre vocabulaire de très

^{1.} J'ai déja dit un mot de cette question et exprimé mon opinion sur l'utilité des emprunts faits au latin dans un de mes articles sur l'Histoire de la langue française de M. Brunot (Journal des Savants, 1897, p. 607-612, 672) [ci-dessus p. 204-207, 226].

^{2.} Il faudrait aussi, dans un relevé complet des mots d'emprunt, ouvrir un compte, et des plus importants, à l'élément méridional : beaucoup moins considérable serait celui des divers dialectes septentrionaux.

sérieux contingents, venus surtout par la langue parlée, tandis que le grec, à partir du xviº siècle, n'a cessé d'alimenter la langue technique et scientifique. Extraire de nos dictionnaires tous les mots reçus aujourd'hui dans l'usage littéraire et qui ont été pris à ces diverses sources serait faire l'histoire même du développement de notre culture matérielle et intellectuelle et de l'influence qu'ont eue sur elle les divers peuples qui nous entourent; tandis qu'à l'inverse le recueil des mots français qui ont passé en si grand nombre, depuis le moyen âge, et continuent de passer dans la langue de ces peuples montrerait la grande influence que la France a exercée sur la civilisation des autres nations.

M. Berger, je l'ai déjà dit, n'a pas abordé directement ce côté plus général et plus historique de son sujet. Il s'est attaché uniquement à relever dans les plus anciens monuments de la langue française les mots qui n'appartiennent pas au fonds héréditaire du latin parlé, et à déterminer les lois phonétiques dont la non-observation en dénote le caractère adventice. C'est déjà une tâche considérable, et dont il s'est, en général, fort bien

acquitté.

Une première et très délicate question se posait dès le début à l'auteur d'un pareil travail. Que faut-il entendre au juste par « mot d'emprunt »? ou, en d'autres termes, comment se définit ce « fonds héréditaire du latin parlé » dont il s'agit de séparer les mots qui sont venus successivement s'y adjoindre? « Par mots héréditaires, originaires, populaires, on entend, dit M. Berger, des mots, qu'ils soient d'origine latine, grecque, germanique ou celtique, qui existaient des le commencement (vom Anfang an) dans le latin vulgaire de la Gaule, et qui, par conséquent, ont été soumis à toutes les lois françaises de phonétique et d'accentuation auxquelles ils pouvaient être sujets en raison de leurs phonèmes et de leurs groupes de phonèmes... Les mots d'emprunt au contraire, ou mots savants, n'appartiennent pas à la couche la plus ancienne, mais sont venus plus tard, d'un idiome apparenté ou étranger, dans le vocabulaire gallo-roman ou, respectivement, français, et, suivant la date de leur introduction, ont pris part à un plus ou moins grand nombre des changements phonétiques qui se sont produits dans la langue après qu'ils y ont été admis. » Voilà qui semble suffisamment clair et pré-

cis; il y a cependant un point qui reste vague et obscur. Qu'est-ce que l'auteur entend au juste quand il parle des mots qui appartiennent au latin vulgaire de la Gaule « dès le commencement »? Pour le savoir, il faut arriver à la partie de l'introduction où il est question des mots d'emprunt d'origine germanique. De ces mots, dit l'auteur (p. 23), « ne viennent naturellement en considération pour nous que ceux qui ont été introduits de l'ancien haut-allemand dans le gallo-roman (ou le français) après la seconde substitution des consonnes, dont les débuts se placent au VIe siècle et qui peut être considérée comme accomplie au VIIIe. Ceux au contraire qui ont été empruntés au moment des invasions et sont aussitôt devenus des éléments du français commun, en sorte que les règles de l'évolution phonétique ont pu être suivies par eux aussi bien que par les anciens mots populaires, doivent être rangés parmi les mots héréditaires. » On voit tout de suite qu'une pareille distinction est purement historique et externe, et n'a aucune base linguistique. Il est clair qu'un mot allemand emprunté au VIe siècle n'est pas moins un mot d'emprunt qu'un mot allemand emprunté au IX^e. L'un et l'autre ont participé à l'évolution de la langue depuis qu'ils y ont pénétré, et n'ont pas participé à l'évolution antérieure; cette évolution était plus avancée, naturellement, quand le second a commencé à y prendre part; mais cela ne change en rien le rapport de chacun d'eux avec l'idiome où il a pénétré. M. Berger pense-t-il donc qu'il y ait une coupure dans cette évolution, et que le « français » ait commencé au viiie siècle? On ne saurait trop répéter, — bien que tout le monde le sache aujourd'hui en théorie, mais parce qu'on l'oublie sans cesse dans la pratique, — qu'il n'y a aucune solution de continuité entre le latin et le roman, ou, plus spécialement, entre le latin et le français. Il faut même remonter plus haut encore. De ce qu'un mot étranger sera entré dans le latin cinquante ans avant la conquête et la latinisation de la Gaule ou cinquante ans après, il ne s'ensuivra pas la moindre différence, au point de vue linguistique, dans le phénomène que représente cet

^{1.} On ne voit pas bien pourquoi les mots d'emprunt sont attribués uniquement au haut-allemand; le bas-allemand a dû en fournir d'au moins aussi nombreux.

emprunt; il n'y en aura pas davantage si le mot est entré dans le latin plusieurs siècles avant cette conquête. Le mot lettre, si, comme on le croit, il vient du grec διφθέρα, n'est pas pour le linguiste un mot d'emprunt moins légitimement que tel mot pris tout récemment à l'anglais. Il a, en effet, été, comme celui-ci, introduit dans la langue à un moment donné et n'a, naturellement, participé à l'évolution de cette langue qu'à partir de ce moment. Il en est de même, à plus forte raison, d'un mot germanique introduit dans le gallo-roman avant l'époque des invasions et d'un mot introduit après : burg a beau avoir été admis dans le latin parlé dès le IIIe siècle de notre ère, le mot qu'il a fourni au latin et qui vit encore dans la plupart des langues romanes n'en est pas moins un mot d'emprunt, tout aussi bien que ceux qui représentent hariberga, emprunté en Gaule sans doute au vie siècle, sciper, emprunté au ixe ou xe, landskuecht, emprunté au xve, ou blockhaus, emprunté au xixe. M. Berger aurait dû intituler son livre : Les mots empruntés par le français à partir du VIII^e siècle et conservés dans les plus anciens textes. Il aurait ainsi évité ce qu'il y a de peu scientifique dans sa définition des mots d'emprunt.

Mais un livre ainsi limité demandait une préface qui manque à celui de M. Berger. L'auteur aurait dû commencer par nous donner un tableau de l'état où était arrivée l'évolution phonétique du français au moment où les mots qu'il se proposait d'étudier y ont pénétré. Dès lors tout mot qui aurait participé aux phases antérieures devait être exclu, sauf les cas, indiqués un peu superficiellement par l'auteur, où ceux qui introduisaient des mots latins dans la langue vulgaire les ont accommodés en quelqu'une de leurs parties aux formes existantes de cette langue. C'est ce que nous faisons encore inconsciemment, au moins la plupart du temps, pour les terminaisons : les mots comme agenda, virus, minium, iris, facies, cruor, sont relativement rares en nous accommodons généralement les terminais

^{1.} Je me borne ici aux mots latins.

^{2.} M. Berger, d'accord avec d'autres philologues, distingue (p. 6) de tels mots des autres, sous le nom de « mots étrangers », parce qu'ils « ont gardé autant que possible leur forme originaire et constituent dans la langue un élément à part, vraiment étranger ». Cela n'est vrai qu'au moment de la pre-

sons à nos habitudes, et c'est ce qu'ont fait aussi nos prédécesseurs. Il est plus douteux qu'ils aient appliqué ce système aux phonèmes du commencement et de l'intérieur des mots. D'après M. Berger (p. 13 ¹), « les clercs ont pratiqué sur plusieurs des mots qu'ils francisaient, pour les faire plus facilement prononcer par le peuple, un changement phonétique qui, en réalité, avait cessé d'agir, mais qui survivait dans leur conscience comme signe distinctif des mots indigènes. C'est le cas, par exemple, pour le changement de ca initial en cha, qui remonte sans doute à la fin du vii siècle, dans des mots comme chameil, chandelabre, chapitre, charitet, chaste, etc., qui ressemblent à des mots héréditaires par leur initiale, mais qui portent d'ailleurs l'empreinte d'une période linguistique plus récente. » J'avoue que je doute de l'emploi de ce procédé ². Parmi les mots en ques-

mière introduction de ces mots, et l'est, à vrai dire, tout autant des mots dont la forme a été quelque peu modifiée quand on les a empruntés. Les « mots étrangers » qui entrent dans la langue courante n'y sont plus sentis comme tels (voir, par exemple, omnibus, iris, piano, ticket), et subissent toutes les évolutions subséquentes du français, comme les mots du fonds le plus ancien. C'est l'orthographe surtout qui nous fait paraître certains mots comme étrangers; si on les écrivait conformément à la prononciation qu'ils ont prise en français, ils ne sembleraient pas plus exotiques que d'autres (voir là-dessus les remarques de M. R. de Gourmont dans son livre sur L'esthétique de la langue française). Ce qui fait que les mots d'emprunt restent ou ne restent pas des éléments étrangers dans la langue, c'est moins leur forme plus ou moins accommodée que leur usage plus ou moins étendu. On peut en voir un exemple curieux dans le mot récemment introduit et devenu trop rapidement populaire d'influenza: les uns y sentent encore un mot étranger et le prononcent (plus ou moins exactement) à l'italienne; la plupart le prononcent effüizá (mais ici c'est l'orthographe qui a dicté la prononciation).

1. M. Berger ne fait guère d'ailleurs que reproduire la doctrine de M. Meyer-Lübke (Gramm. des langues romanes, I, § 13).

2. Je sais bien qu'on trouve des faits analogues dans les rapports des patois avec la langue littéraire; mais les conditions sont différentes. Tallemant des Réaux raconte que, quand un M. Camus fut nommé intendant en Picardie, les gens du pays, croyant bien faire, l'appelaient M. Chamus, parce qu'ils savaient qu'on devait dire un chat et non un cat. — Inversement, dans le dicton « picard » cité par La Fontaine, on lit chire et chen pour sire et sen (fr. son), parce que l'auteur savait que cire et ce étaient en picard chire et che,

tion, il en est, comme chameil ¹, qui ne sont peut-être pas des mots savants; quant aux autres, pourquoi n'auraient-ils pas été empruntés avant la fin du viic siècle? Il ne faut pas oublier que les emprunts au latin littéraire, à l'époque dont il s'agit, et même pendant une grande partie du moyen âge, ne se produisaient pas tous comme ils se produisent de nos jours, c'est-à-dire par la voie des livres. Les clercs, - qui formaient toute la partie instruite de la population, — parlaient à la fois le latin littéraire (plus ou moins correctement) et le latin vulgaire. Il était très naturel qu'ils fissent passer de l'un à l'autre des mots dont ils avaient besoin, soit pour la vie pratique, soit pour l'enseignement religieux, et je ne vois aucune raison pour refuser d'admettre que, dès avant l'altération du ca, ils avaient pu en introduire un certain nombre dans l'usage vulgaire 2. Les mots qu'ils y ont introduits plus tard, comme calende, cane, canon, cantique, n'ont pas été soumis par eux à la refaçon que suppose l'auteur. — Il en est autrement d'un autre groupe de mots signalé par M. Berger, celui où, comme dans escole, espirital, estúdie, des mots évidemment d'origine savante ont reçu l'e prothétique devant l's dite impure. Ici, il y avait une nécessité d'accommodation à la prononciation du peuple, qui ne pouvait articuler l's impure initiale sans la faire précéder d'une voyelle d'appui³, et bien des graphies montrent que beaucoup de clercs

^{1.} L'a (cf. chemin, chemise) a pu être conservé dans ce mot beaucoup moins usité.

^{2.} L'e final de chaste semble assurément l'assigner à une époque postérieure (j'en parlerai plus tard); mais on peut admettre que le mot castitatem a été d'abord introduit (le traitement qu'il a subi et qui en a fait chasteé indique son ancienneté dans le français), et que chaste s'est plus tard modelé sur chastedét.

^{3.} On sait que le peuple y trouve encore de la difficulté et ajoute, — ou ajoutait il n'y a pas longtemps, — cet e aux mots savants qu'il adopte (estatue, estation, etc.). On voit l'usage très hésitant au xvie siècle sur ce point (Thurot, t. I, p. 215-220). Je mettrais à part le mot esciënt, qui se retrouve en provençal, et qui a fort bien pu être emprunté en Gaule antérieurement à l'altération du c; postérieurement à cette altération, — qui certainement se produisit même dans la prononciation du latin, — on ne comprendrait pas le besoin de la prothèse (esciènce, qui n'a d'ailleurs pas vécu, s'est modelé sur esciënt).

eux-mêmes en avaient perdu l'habitude et ajoutaient cet e même quand ils parlaient latin. Il faut tenir grand compte, et nous reviendrons là-dessus par la suite, de cette condition particulière des échanges qui se produisaient entre le latin vulgaire et le latin littéraire dans la bouche même de gens qui parlaient les deux. Il faut aussi se rappeler que ces deux langues n'étaient pas nettement séparées. Sans doute, on apprenait dans les écoles à prononcer le latin littéraire conformément à ce qu'on savait de la tradition ancienne; mais cette tradition allait s'affaiblissant de plus en plus, et il suffit de lire les textes latins écrits à l'époque mérovingienne pour voir que la prononciation du latin par les clercs était fortement influencée par celle du latin vulgaire. Ce n'est qu'après la réforme de Charlemagne, quand. on eut restauré à peu près l'orthographe latine, que les deux langues, la morte et la vivante, apparurent comme clairement distinctes en face l'une de l'autre : la conscience de cette opposition se manifeste dans les célèbres dispositions des conciles de la fin du règne qui prescrivent aux curés de traduire leurs allocutions in rusticam romanam linguam. C'est du reste à partir de ce moment que se produisent les emprunts étudiés par M. Berger, et dès lors ils ont, au moins en partie, un caractère nouveau. Ceux qui se font oralement et par des gens parlant les deux langues deviennent de plus en plus rares; la plupart sont des emprunts faits par des gens qui veulent écrire la langue vulgaire et qui, habituellement, parlent, mais surtout écrivent ou au moins lisent le latin. Ces emprunts se font surtout dans des traductions ou des arrangements d'écrits latins, et beaucoup d'entre eux ne sont sans doute pas sortis, soit du cercle restreint des lecteurs auxquels étaient destinés ces traductions ou ces arrangements, soit même du livre où ils avaient été introduits par le traducteur ou arrangeur. Celui-ci, en tout cas, a pleine conscience de faire une transplantation voulue d'une langue dans l'autre, tandis qu'à l'époque précédente un clerc ne se rendait pas toujours un compte exact de ce qu'il faisait en mêlant dans son discours vulgaire un mot qu'habituellement il n'employait qu'avec ses pareils et sous une forme plus strictement latine.

Le contact intime, pendant la période mérovingienne, de la langue des clercs avec la langue du peuple est de nature à jeter de la lumière sur deux chapitres du livre de M. Berger où il a rassemblé des faits fort intéressants, mais sans les mettre tout à fait dans leur vrai jour et même sans les embrasser dans un coup d'œil d'ensemble. Ce sont ceux qu'il intitule « Mots latins empruntés qui ne sont pas attestés dans le latin littéraire » et " Formation des mots dans les mots savants ». Il semble, au premier abord, fort surprenant que l'on signale en français, comme empruntés au latin, des mots que le latin ne connaît pas, et on aurait souhaité que l'auteur nous dît comment il s'explique ce fait. Les mots qu'il range sous cette rubrique, après qu'on en a retranché ceux qui, à mon avis, n'ont pas droit d'y figurer 1, sont en partie des dérivés 2 ou des composés 3 latins parfaitement réguliers, qui se retrouvent pour la plupart dans les autres langues romanes, appartiennent donc au fonds latin, et ne sont que par hasard absents des monuments du latin littéraire antérieurs au VIIIe siècle qui nous sont parvenus 4. Toutefois cette absence même nous fait croire qu'ils sont

^{1.} Domnizelle, dans Eul., n'est qu'une graphie imparfaite pour domnezelle = domneiselle; le mot n'a donc aucun caractère savant. — On ne sait d'où peut venir esterminals, qui paraît désigner des pierres précieuses au v. 1662 du ms. d'Oxford du Roland, et qui est sans doute altéré. — Stupla, forme du latin vulgaire pour stipula, aurait dû, d'après M. Berger, donner en latin estoillz; c'est une théorie que je discuterai plus loin; mais estoble remonte à une forme stubla et n'est pas un mot savant. — Menestrel n'est savant que si on accepte l'opinion de l'auteur sur menestier, dont je parlerai plus tard. — La forme la plus ancienne d'oriflamme est órie flambe et doit être entendue comme deux mots, dont le premier, órie, a été étudié en son lieu. — Monicum pour monachum n'est qu'une altération analogique. — Palatinus est dans de nombreux textes latins. — Defaciun (Lois de Guill.) n'est qu'une graphie de desfaçon. — Vassus est attesté de si bonne heure que je n'aurais pas rangé ici vassus vassorum.

^{2.} Tels sont acutiare, cultivare, putritura, regnatus, salvitas, tapitium, troparium, hymnarium. — Le mot censa, attesté d'ailleurs dans du Cange, est surprenant; c'est peut-être un déverbal de censare plutôt qu'un féminin donné à census. — Monochordion est un emprunt fait au grec byzantin.

^{3.} Condignare, propausare (inutile d'admettre ici l'immixtion de ponere), translatare, transvasare.

^{4.} C'est là ce que M. Berger entend par *Schriftlatein*; car plusieurs des mots en question, comme il le remarque lui-même, sont attestés dans le bas-latin

venus au français du latin parlé par les clercs et non des livres. Mais il en est quelques-uns qui sont plus intéressants et qui méritent, à divers points de vue, d'attirer notre attention ¹.

Le mot a. fr. *nobílie* (plus tard *nobile*, *nobire*) « de race noble ² », est, à coup sûr, un mot savant, et paraît répondre à un latin *nobilius*. Ce mot latin n'est dans aucun texte. Il doit cependant avoir existé dans le vocabulaire des clercs de l'époque mérovingienne, auquel nous pouvons le restituer d'après le français. C'est, à mon avis, une imitation du germ. *adelenc*, lequel s'est conservé en provençal, mais qui, dans la France du Nord, a suscité un équivalent latin ³; cet équivalent a passé de a langue des clercs dans celle des laïques.

Un autre mot fort curieux est celui que représente le fr. aveugle, qui remonte évidemment à un latin aboculus, « sans yeux ». « En sa qualité de formation nouvelle introduite tardivement par les savants, le mot, dit M. Berger, n'a plus pu se

^{1.} L'origine du mot anc. fr. chadable, chedable, est très douteuse, aussi bien que son caractère savant.

^{2.} C'est là le vrai sens du mot, qui ne fait pas tout à fait double emploi avec noble: il ne se dit jamais que d'une personne (sauf au xIVe siècle, où le mot n'est plus qu'un archaïsme, repris à la littérature antérieure et qu'on ne comprend plus bien). — M. Meyer-Lübke (Literaturbl. für germ. und rom. Philol., 1899, col. 277) ne veut pas admettre une formation nobilius : « Je ne puis voir là, dit-il, qu'un génitif pluriel, ce qui, syntactiquement, ne convient guère, ou un nobiles accentué à la manière savante, qui, après l'action des lois relatives aux [voyelles] finales, a été admis sous la forme nobile et a été assimilé aux mots également étrangers milie, etc. » La seconde hypothèse est inadmissible, d'abord parce qu'à l'époque dont il s'agit les clercs avaient encore gardé l'accentuation latine (cf. útele, úmele, etc.), ensuite parce que l'assimilation de nobile à milie (nobilie) est plus qu'invraisemblable. La première serait peut-être acceptable (on serait parti de filius ou filii nobilium); mais je ne vois aucune impossibilité à la création d'un nobilius telle que je l'ai indiquée (cf. levius, mixtilius, novius, rapidius, cités par A. Thomas, Essais de philol. française, p. 79).

^{3.} Diez (suivi par MM. Mackel et Körting) rattache à ce mot un soidisant anc. fr. elin, « gentilhomme », pour lequel il renvoie à Roquefort. Mais Roquefort a pris le mot à Carpentier, qui cite le passage unique de Froissart, où le mot (qu'il faut sans doute corriger en edelin) est expressément donné comme un mot frison.

développer régulièrement en avueil. » On se demande pourquoi les savants sont allés forger un mot aussi dénué d'analogie 1, quand ils avaient caecus et orbus (lumine), et pourquoi la langue vulgaire le leur a emprunté. M. Gröber a cru pouvoir, bien qu'avec des restrictions, attribuer aboculus, non au latin des savants, mais bien au latin vulgaire; après avoir cité le prov. avugle, le fr. avugle, aveugle, l'it. avócolo, il ajoute : « Seule la forme italienne est régulière; le prov. et le fr., avec u et eu pour ŏ, indiquent une introduction tardive; gl pour c'l, également, est étranger au provençal et au français. Le mot n'a donc été vulgaire qu'au plus tôt dans le latin tardif. » Il faut faire des distinctions dans ces remarques. L'it. avócolo n'est nullement régulier si on le compare aux mots vraiment héréditaires (cf. occhio de oculus) et est certainement un mot d'emprunt. Le gl du provençal et du français indique aussi un emprunt, mais un emprunt très ancien 2. Quant à la diphtongue ue de l'ancien fr. (d'où eu), loin d'être moderne, elle est un signe de haute antiquité qui nous prouve que le mot existait dans le latin vulgaire de la Gaule du Nord avant l'époque, assurément fort ancienne, où l'o tonique s'est diphtongué en uo puis ue. Il résulte de ces faits qu'aveugle est bien un mot d'emprunt 3, mais que l'emprunt remonte au moins au ve ou vie siècle; il n'avait donc pas, d'après le plan de M. Berger, à figurer dans son livre. Mais il est intéressant de rechercher comment il s'est formé. Je pense qu'aboculus est une simple imitation du bas-grec ἀπομμάτος, et que peut-être celui-ci est le déverbal d'un verbe ἀπομματῶ 4 ou ἀπομματίζω (que les textes ne nous ont pas conservé),

^{1.} Diez compare amens, abnormis, etc., mais aucun de ces mots n'a passé en roman, et ni le bas latin ni le roman n'ont formé aucun mot de ce genre.

^{2.} Je reviendrai en détail sur ce point intéressant dans la suite de la présente étude.

^{3.} Dans le *Dict. général*, aveugle est donné comme mot populaire tiré d'aboculus, avec renvoi à divers paragraphes du *Traité de la formation de la. langue*, qui n'a pas encore paru.

^{4.} Cf. ἐξομματοῦν, qui signifie en même temps « faire voir clair » et « aveugler ». Diez connaît aussi un ἐξομμάτος (ου ἐξόμματος), qui n'apparaît qu'à une époque très basse.

^{5.} Voir les verbes du même type cités à la note [3 de la page suivante].

qui avait donné un latin aboculare. Diez remarque en effet que « l'it. avócolo est tombé en désuétude ¹, tandis qu'avocolare persiste même dans les dialectes »; en anc. prov. on ne trouve attesté que avogolar. On peut donc croire que avócolo, avuegle, sont tirés du verbe avocolare, avogler ². Je pense, en effet, que le verbe a été fabriqué à un certain moment dans le latin vulgaire d'Italie, d'où il a passé dans celui de la Gaule, pour désigner le supplice de l'éxcécation, qui fut si usité aux temps du Bas-Empire, et qui resta surtout familier aux Byzantins : aboculare signifie « priver des yeux » et aboculus « celui qui en a été privé ». Nous comprenons ainsi la raison de la création du mot ³, et nous nous expliquons qu'il ait passé dans l'usage vulgaire ; mais il l'a fait à une époque antérieure à celle où M. Berger voulait circonscrire son étude.

J'en dirai autant d'un autre mot intéressant qu'il a enregistré dans ce chapitre, le mot conjugula, qui a donné en anc. fr. conjogle, conservé uniquement au v. 84 du Pèlerinage de Charlemagne et dans une charte wallonne du XIIIe siècle citée par Carpentier 4. Le mot a cependant dû être fort usité : il désigne des courroies de forme particulière qui servaient à atteler deux bœufs ensemble, et il a sans doute été formé lors de l'invention même de l'objet 5. La forme du mot conjogle prouve simplement,

^{1.} Le subst. adj. existe néanmoins dans quelques dialectes, et même sous des formes plus populaires que l'ît. avócolo; voir les formes du Val d'Aoste avúljo aúljo, citées par M. le comte Nigra, Arch. glottologico ital., XIV, 369 (quoiqu'on puisse douter de l'identité de ce mot avec différents mots qui désignent le lézard). Sur l'ancienne forme lombarde avogal, voir Keller, Die Sprache der Reimpredigt des Pietro da Bersagapé (Frauenfeld, 1896), au glossaire.

^{2.} En revanche, on a tiré en ancien français de l'adj. le verbe avoglir.

^{3.} Et aussi cette singulière formation avec ab: ab n'est que la reproduction du grec ἀπό; des formations de ce genre se rencontrent dans le grec byzantin et déjà dans le grec ancien (ἀποδερματῶ ἀπογλωττίζω, ἀποκεφαλίζω, ἀποκεδαρῶ, ἀποστεγῶ, ἀποστομαχίζω, ἀποτεκνῶ, ἀπογειρίζω).

^{4.} Cette charte porte, dans le texte de Carpentier (reproduit par Godefroy), congles; mais je pense que c'est une faute d'écriture* ou de lecture pour conjougles (ou peut-être conjongles; cf. les exemples de conjuncula cités dans la note suivante).

^{5.} Du Cange donne, d'après des Glossae veteres, conjuglae ζευκτήρες, et, d'après les gloses anglo-saxonnes d'Aelfric, conjuncla, vristra; à noter, outre

par la persistance de gl, qu'il ne remonte pas au vieux fonds du latin vulgaire, et le lat. conjugla apparaissant dès l'époque mérovingienne, on doit croire que le mot vulgaire est contemporain ¹.

Un mot curieux est paterne, fém., qui, dans plusieurs chansons de geste et déjà dans le Boèce provencal, est employé comme synonyme d'abord de Dieu le père, puis de Dieu en général². Il résulte d'un texte cité par Carpentier que paterna désignait en latin une image de Dieu le père (ce qu'on appelait aussi majestas), en sorte qu'il faut y voir une locution abrégée pour imago paterna 3. Le fait que cette désignation, toute cléricale à l'origine, s'est répandue dans la langue des laïques et a fini par y signifier simplement « Dieu », porte à croire que les images de ce genre occupaient dans les églises une place importante et de nature à frapper l'imagination. On pense à ces colossales images de Dieu le père, à ces « majestés » en mosaïque, qui remplissent le fond des absides ou les voûtes des coupoles dans les églises byzantines, et on a peut-être le droit de voir dans l'usage vulgaire de ce mot latin une trace de la décoration usuelle des églises, tout au moins à l'époque carolingienne.

Le chapitre que M. Berger intitule « Wortbildung der gelehrten Wörter » présente des faits du même genre, et d'ail-

deux exemples de conjuncula tirés d'autres textes, celui-ci, qui précise le sens et l'usage du mot : Accessit ubi boves juncti erant, et juncturas super capita corum, quas rustici conjunculas appellant, omnes truncavit.

^{1.} Je ne comprends pas ce que veut dire la remarque de M. Meyer-Lübke sur ce mot (l. c., col. 277) : « Que faut-il penser de conjugle ? N'appartient-il pas à cette classe de mots dont j'ai parlé dans ma Gramm., II, § 412 ? » A l'endroit indiqué il est parlé des dérivés en -uca.

^{2.} Parfois même spécialement de Dieu le fils (voir l'exemple de *Guillaume de Palerne*, v. 3131, cité dans Godefroy). — Dans la locution « par la paterne Dieu », employée comme serment, il y a une sorte de pléonasme.

^{3.} Encore au XVIe siècle nous voyons un peintre enluminer le canon d'un missel (il s'agit du « missel du grand autel »), « garny de sa paterne, lectres et vignettes »; voir la notice de M. Ém. Picot sur l'enlumineur parisien Guillaume Richardière dans le Bulletin de la Soc. de l'hist. de Paris, t. XVI, p. 38. — Godefroy traduit : « affection paternelle, sentiments paternels, qualité de père », mais on ne trouve aucun passage qui autorise cette explication.

leurs plusieurs des mots qui y sont enregistrés auraient aussi bien pu figurer dans le chapitre précédent ¹. Il contient des composés et des dérivés, dont quelques-uns sont sans doute postérieurs à l'époque où commencent les plus anciens monuments français, mais dont beaucoup appartiennent assurément à ce latin mérovingien, parlé bien que surtout appris dans les livres, encore vivant jusqu'à un certain point, comme le fut d'ailleurs le latin jusqu'à la Renaissance, où une restauration du latin classique plus radicale mit fin au développement du latin médiéval². A cette formation latine appartiennent visiblement des mots comme antianus;, contrariare4, contrariosus, incensare, gratiare⁵, justitiare, justitiarius, paganismus, seminosus, etc. Plusieurs d'entre eux ont dû passer dans l'usage vulgaire avant l'époque où M. Berger a voulu faire commencer son relevé. Mais c'est là une inconséquence qui se retrouve souvent dans son livre, et qu'il aurait sans doute évitée s'il avait, comme je le disais tout à l'heure, placé dans son introduction un tableau aussi précis que possible (il ne saurait l'être entièrement dans l'état de nos connaissances) du point où en était arrivée l'évolution phonétique de la langue au moment où il la prend.

Cette introduction est d'ailleurs intéressante. Elle se divise en deux parties. Dans la première l'auteur examine les principales sources des mots d'emprunt tirés du latin : la religion, le droit, la science, le commerce, les arts; puis il essaie de déter-

^{1.} Je ne comprends pas pourquoi *nobilius*, par exemple, est dans le premier et *antianus* dans le second.

^{2.} Voir sur ce point les remarques que j'ai présentées dans la *Romania*, t. XXIII, p. 590-594.

^{3.} Antianus étant représenté, outre le français et le provençal, par l'italien et l'espagnol, la formation en bas-latin doit en remonter très haut. Que le mot soit savant dans les langues romanes, c'est ce qu'a très bien montré M. A. Thomas (Romania, t. XXVIII, p. 170); mais je suis moins porté à croire à un emprunt de l'italien et de l'espagnol au gallo-roman. Le mot a dû être formé sur antea, prononcé antsia par les clercs eux-mêmes.

^{4.} Contrariari est déjà dans un auteur du Ive siècle, et contrariare, au sens du fr. contrarier, n'est pas rare en bas-latin.

^{5.} Gratiare a été tiré par les clercs de gratia prononcé gratsia, comme antianus d'antsia. Il se trouve déjà dans des documents latins de l'époque mérovingienne.

miner la proportion dans laquelle les textes qu'il a dépouillés sont munis de mots savants et n'oublie pas que cette proportion dépend beaucoup du caractère de chacun d'eux 2; il parle ensuite, brièvement, des emprunts au grec et au celtique, emprunts qui, n'ayant pas été directs à l'époque dont il s'occupe, rentrent pour lui dans les mots latins, et, un peu plus longuement, des mots germaniques (nous avons vu qu'il exclut les plus anciens) et orientaux. Dans la seconde partie, l'auteur passe en revue les travaux, — dont quelques-uns fort distingués 3, — qui ont déjà été consacrés au sujet de son étude, dis-

r. Ce sont, — outre les Serments, Eulalie, Jonas et Léger, — les Psautiers d'Oxford et de Cambridge, les Vers del juïse, le petit poème imité du Cantique des cantiques, le Sermon en vers, l'Alexis, le Compot de Philippe de Than (le Bestiaire est exclu, sans doute faute d'une édition critique, mais c'est regrettable), et comme textes profanes, — outre les Lois de Guillaume, — le Pèlerinage de Charlemagne, Roland', le Couronnement de Louis et le Charroi de Nimes (plus le fragment d'Alexandre, qui n'est pas français et aurait dû être exclu, comme l'a été le poème de la Passion). On ne comprend pas bien pourquoi l'auteur a choisi ces deux chansons de geste entre toutes (quand il a laissé de côté Gormond et Isembard); elles sont certainement anciennes, mais nous ne les avons pas sous leur forme première (en outre on n'a pas du Charroi une édition critique). — On regrette l'absence du Lapidaire et surtout de la Vie de saint Brendan.

^{2.} Au reste, il est impossible de l'évaluer avec certitude. M. Berger remarque avec raison que des mots dont la forme semble savante ne sont pas savants pour cela, parce qu'ils sont influencés par des congénères (onorer au lieu d'ondrer à cause d'onor, etc.); mais en revanche il y a des mots qui ne violent aucune des règles de permutation, parce que leur constitution ne les soumettait à aucune de ces permutations, et qui n'en sont pas moins ou n'en peuvent pas moins être savants : vers, par exemple, répond régulièrement à versus, mais il peut très bien avoir été emprunté au latin (de même durer, ferment, punir, et beaucoup d'autres). D'autres ont subi toutes les modifications régulières qui caractérisent le français et même le roman et n'en sont pas moins des mots empruntés, comme batesme, evesque, etc.

^{3.} Notamment ceux de MM. Flaschel, Pakscher et Keesebiter (celui-ci, particulièrement intéressant, sur les mots d'origine chrétienne dans le développement du français). — M. Berger n'a connu qu'après avoir terminé son livre la dissertation de M. Eiselein sur le développement phonétique des mots d'emprunt français d'origine latine. Il en a depuis rendu compte dans le Literaturbl. für germ. und rom. Philol., 1899, col. 409-413.

cute certaines assertions de ses prédécesseurs et expose la méthode qu'il a suivie et les limites qu'il s'est prescrites dans le dépouillement critique qui fait le véritable objet de son livre

et qu'il me reste à examiner.

Comme je l'ai dit en commençant, M. Berger s'est surtout attaché au côté proprement linguistique du sujet qu'il étudiait. Son livre est essentiellement un index raisonné, par ordre alphabétique, — divisé, on l'a vu, en trois parties d'étendue et d'importance très inégales, — des mots d'emprunt qu'il a relevés dans les plus anciens textes français. La première partie, consacrée aux mots d'origine latine, de beaucoup la plus longue et la plus importante et qui forme le vrai fond du livre, — c'est la seule dont je m'occuperai, — comprend trois chapitres; j'ai déjà parlé des chapitres II et III, qui n'ont à eux deux que 33 pages; je vais présenter quelques remarques sur le chapitre I, qui n'en comprend pas moins de 234, et qui est consacré aux « mots empruntés au latin littéraire ».

empruntés au latin littéraire ».

L'auteur déclare qu'il a renoncé à déterminer pour chacun des mots qu'il étudie, d'après les évolutions phonétiques qui y sont ou n'y sont pas accomplies, la date de son introduction dans la langue vulgaire. La tâche était en effet très difficile, peut-être même au-dessus des moyens dont dispose aujourd'hui la science. Il est regrettable toutefois que M. Berger n'ait pas essayé, çà et là, d'aborder ces problèmes intéressants et délicats. Sa pénétration et son exactitude lui auraient sûrement permis d'en résoudre plus d'un, et il aurait pu ainsi planter quelques jalons utiles pour l'histoire de la phonétique du français à l'époque si importante et encore si obscure qui précède l'apparition des plus anciens documents écrits. Il est vrai que souvent les résultats auxquels il serait arrivé lui auraient montré que

^{1.} C'est à tort que l'auteur conteste (p 30-31) le caractère emprunté du mot empereur. L'intercalation euphonique d'un e dans le groupe pr n'a aucune analogie (l'interversion de temprer en tremper est tout autre chose); sperare ne pouvait donner qu'esperer, parce que l'e de sperare est à la syllabe initiale du mot (l'e prothétique ne change jamais rien à cette condition), et desperer a conservé son e à cause de son rapport avec esperer. Imperator a été réintroduit dans l'usage vulgaire, d'où il avait disparu depuis trois siècles, quand Charlemagne a restauré en sa personne la dignité impériale.

l'emprunt remontait bien au-delà de la période où il a voulu se renfermer : cela l'aurait amené soit à exclure les mots en question, soit, ce qui eût mieux valu, à reculer les limites de cette période; en tout cas, cela l'aurait sans doute engagé à fixer ces limites, dès le début de son travail, avec plus de précision qu'il ne l'a fait. J'ai déjà donné quelques exemples de faits de ce genre; c'est à en signaler d'autres que je m'attacherai surtout dans ces notes.

Mais, avant d'aborder les critiques de détail, je dois rendre hommage aux qualités solides et à l'utilité durable du travail de l'auteur. M. Berger joint une information très précise et très étendue à une méthode rigoureuse et à une intelligence remarquable des phénomènes linguistiques. Il a imaginé, pour bien faire comprendre le caractère des mots qu'il étudie, un procédé aussi simple qu'ingénieux, mais qui demandait une connaissance peu commune de la phonétique : il établit pour chacun d'eux la forme qu'il a ou qu'il devrait avoir d'après l'évolution normale des mots héréditaires, et, d'autre part, la forme la plus savante qu'il a prise ou qu'il aurait pu prendre; ainsi il place le mot chapitle (d'où chapitre) entre la forme cheveil, que capitulum aurait aujourd'hui s'il s'était comporté comme vetulum, et la forme capitule, qu'il a reçue dans la langue scientifique moderne. Ce double schéma dispense de beaucoup de longueurs et de répétitions, et frappe vivement l'esprit du lecteur. Dans sa construction des formes normales, M. Berger a poussé très loin la rigueur de ses exigences : il l'a parfois, comme on le verra, poussée trop loin ou dans une direction qui ne semble pas la bonne; mais, par là même, il fait réfléchir, et, en inquiétant dans leur possession traditionnelle nombre de mots qui passaient pour légitimes et auxquels il trouve des signes cachés d'intrusion, il pousse à une utile revision de tout notre vocabulaire, où déjà, depuis que la phonétique historique est solidement constituée dans la plupart de ses traits, un si grand nombre de radiations ont été pratiquées dans la liste des mots héréditaires au profit de celle des mots empruntés. Si, comme il arrive, on se sent instinctivement porté à contester telle ou telle de ses exclusions, on est obligé, pour justifier la demande en réintégration qu'on veut introduire, de discuter de près ses arguments, et cette discussion ne peut que tourner au profit de la phonétique historique, l'auteur n'avançant rien à la légère et ne fondant ses décisions que sur des arguments qui valent toujours d'être pesés avec soin.

Un autre mérite, secondaire mais fort louable, du livre de M. Berger, c'est le soin qu'il a pris de relever et, quand il y a lieu, de discuter les opinions émises avant lui sur les mots qui font l'objet de son étude. La tâche lui était facilitée par le Dictionnaire latin-roman de M. Körting; mais ce répertoire, qui d'ailleurs a rendu et rend tant de services à la lexicologie romane, est déjà vieux de près de dix ans, et depuis dix ans on a beaucoup travaillé dans ce domaine. Puis M. Körting n'admet précisément les mots d'emprunt qu'avec réserve (il est vrai que dans un grand nombre de cas il ne les discerne pas nettement des autres), et en général ces mots, comme il était naturel, ont été plutôt négligés par les philologues. Il a fallu à M. Berger des lectures étendues pour réunir sur beaucoup d'entre eux ce qu'on en avait dit avant lui, et il est très commode pour le lecteur d'en trouver, dans chacun de ces articles, l'indication et la critique.

J'examinerai dans cet article quelques-uns des traits de l'évolution phonétique du gallo-roman qui ressortent de l'étude de nos plus anciens mots d'emprunt ; mais je dois d'abord rappeler et compléter une observation que j'ai déjà faite et qu'il est important de ne pas perdre de vue quand il s'agit d'apprécier les emprunts faits anciennement par le français au latin. Le latin littéraire a été longtemps une langue parlée en même temps que le latin vulgaire et précisément par les gens qui ont introduit dans l'un plusieurs des mots de l'autre 2 : ces mots ont donc passé dans le latin vulgaire tels qu'ils étaient prononcés en latin par les lettrés. Cela complique quelque peu la question de

I. Il m'arrivera de citer des mots qui ne figurent pas dans le livre de M. Berger, parce qu'ils n'étaient pas dans les ouvrages qu'il a dépouillés, L'auteur lui-même a plus d'une fois mentionné, à titre de comparaison, des mots qui sont absents de son répertoire alphabétique.

^{2.} On sait que si le latin littéraire a fait pénétrer beaucoup de mots dans le français, en revanche le bas-latin a, pendant tout le moyen âge, admis un très grand nombre de mots français, en les affublant plus ou moins adroitement de formes latines.

chronologie phonétique. Le fait se produit encore de nos jours : les mots latins que nous empruntons entrent dans notre langue avec la prononciation que nous leur donnons en latin; ce serait une grave erreur de croire, parce qu'ils se soumettent à certaines évolutions phonétiques très anciennes, qu'ils sont antérieurs à ces évolutions. Il serait absurde, par exemple, de conclure de ce que dans murene l'ū du latin muraena se prononce ü que le mot a été introduit en français avant l'époque, encore incertaine, où l' \bar{u} latin s'est changé en \bar{u} . Ce qui saute aux yeux pour l'époque moderne est aussi vrai, mais moins facile à vérifier, pour l'époque ancienne. Les évolutions phonétiques qui se sont produites avant la séparation nette et consciente du latin littéraire et du latin vulgaire ont dû atteindre la prononciation de l'un et de l'autre. Une évolution phonétique est le plus souvent un relâchement dans la prononciation, et on conçoit diffilement que les gens qui s'y laissaient aller dans l'usage vulgaire du latin aient pu s'en préserver dans l'usage grammatical de la même langue. Nous voyons clairement, par la graphie des textes écrits en Gaule aux temps mérovingiens, que la prononciation du latin par les clercs était en beaucoup de points identique à la prononciation vulgaire; mais dans le détail nous sommes insuffisamment renseignés. Il est cependant quelques faits qui sont assurés. Ainsi la prononciation assibilée du t puis du c devant i en hiatus, plus tard du c devant e, i simples, a été dès l'origine commune au latin des clercs et au latin vulgaire 1. De là vient qu'il serait déraisonnable de conclure de la prononciation du c dans un mot comme celeste qu'il a été emprunté antérieurement à l'assibilation du c. Mais il y a des cas beaucoup plus compliqués. L'un des phénomènes les plus anciens de l'évolution phonétique du latin est la modification subie par l'i en hiatus, qui a de très bonne heure cessé d'être syllabique et a pris la prononciation 12, puis s'est généralement

^{1.} Cela se voit par les emprunts faits au latin par d'autres langues. Ainsi l'allemand, qui, jusqu'au VIIIe siècle, conserve encore le c avec sa valeur ancienne dans les mots qu'il emprunte (Keller, Kirsche, etc.), lui donne le son ts à partir de cette époque dans des mots pris au latin des clercs (Zins, Zirkel, etc.). Des faits analogues s'observent en anglo-saxon, en gallois, etc.

^{2.} Je désigne ainsi la consonne que l'on a en français dans pied, yeux, en italien dans più, jettare, en allemand dans Jahr.

fondu avec la consonne précédente en l'altérant d'une façon ou d'une autre, à moins qu'il ne passât derrière elle pour former diphtongue avec la voyelle précédente. Jusqu'à quel point le latin des gens cultivés a-t-il pris part à toutes les étapes de cette évolution progressive? Nous ne pouvons le dire avec précision. Et comment se sont comportés les mots nouveaux qui ont été introduits dans le latin pendant qu'elle se poursuivait? Il semble que la plupart se soient accommodés aux formes en usage, surtout ceux qui contenaient des suffixes ayant déjà subi l'évolution. Mais d'autres paraissent y avoir résisté : l'i syllabique s'est maintenu par exemple dans christianum (cf. angustiare > angoissier), dont l'introduction remonte cependant au premier siècle 1. Il y a là beaucoup de petits problèmes qui demandent à être étudiés chacun à part.

Il n'est pas non plus facile de dire jusqu'à quel point la réforme carolingienne a restauré la prononciation classique du latin. Elle n'a pas rétabli la prononciation antique de 11, c1, de c devant e, i, mais elle a rendu à l'i (e) en hiatus sa valeur syllabique, d'où parfois de singuliers compromis, qui subsistent encore dans notre prononciation du latin et du français. Prenons, par exemple, le mot latin portionem, originairement de quatre syllabes: la prononciation vulgaire en avait fait portjonem puis portsonem; la réforme a rendu à l'i sa valeur syllabique², mais en conservant après le t l's qui n'était qu'une transformation de cet i devenu 1: portsionem, devenu dans notre prononciation porsionem (fr. portion). - La réforme a remis graphiquement à leur place, telle que la fixaient les modèles classiques et les traités d'orthographe qu'on avait pris pour guides, les voyelles \bar{e} et \bar{i} , \bar{o} et \bar{u} , sans cesse confondues dans l'écriture mérovingienne; mais elle ne leur a pas rendu leur valeur ancienne dans la prononciation : elle a prononcé è et é, ò et ó d'après des règles inconnues du latin classique; elle a assimilé

^{1.} Des mots nouvellement formés comme *anciien* (voir ci-dessus, p. 328, note 3), *champion* (omis par M. Berger, quoiqu'il soit dans le *Roland*), ont également l'i syllabique.

^{2.} Au moins en théorie et dans la versification, car en fait nous prononçons en latin portionem, en français portion, avec une s suivie d'un 1 (forsjonem, porsjó).

tà ī, ü à ū, fautes aussi graves dans leur genre que celles qu'elle corrigeait. A quelle époque ces nouvelles habitudes ont-elles définitivement triomphé? A quelle époque s'est introduite dans le latin la prononciation française ü pour ū, qui, en latin, s'est étendue même à ŭ? A quelle époque l'accentuation latine, qui s'était maintenue, a-t-elle cédé à l'accentuation uniformément oxytonique que nous donnons au latin? Autant de questions qui sont loin d'être résolues et qui intéressent celle des rapports du latin vulgaire ou français avec le latin littéraire. Une histoire de la prononciation du latin au moyen âge serait fort utile; malheureusement les renseignements précis font défaut, et on n'a pas encore essayé sérieusement d'y suppléer par les rapprochements et les inductions légitimes ¹.

Je grouperai sous quelques chefs un certain nombre de mots enregistrés par M. Berger. Voyons d'abord les faits qui concernent l'accent. Il est, cela va sans dire, conservé dans les paroxytons; il l'est même, en général, comme nous le verrons tout à l'heure, dans les proparoxytons. Il y a cependant, pour cette dernière classe de mots, quelques exceptions. Les unes concernent des formes verbales telles que estudiet², graciet, saziet³, contrariet, qui sont déterminées par les formes accentuées sur la terminaison, estudiier, graciier, saziier, contrariier, où l'i avait repris en latin sa valeur syllabique; les clercs qui francisèrent ces mots ne pouvaient instituer une correspondance de formes comme estúdjet, grácjet, sázjet, contrárjet. La même observation s'applique à des formes comme glorifiet, justifiet, moltepliet, senifiet, vivifiet, créées sur les infinitifs correspondants.

Pour les noms, le fait est beaucoup plus rare 4 : on ne trouve

^{1.} Thurot, dans ses Extraits de manuscrits latins pour servir à l'histoire de la grammaire au moyen age, a donné (p. 77-79) un intéressant document du xe siècle sur la prononciation. Il a souvent aussi indiqué la prononciation du latin dans son livre sur la Prononciation du français depuis le XVIe siècle.

^{2.} Je note par t, d la dentale vulgaire répondant à un t, d latin intervocal ; elle se prononçait comme le th anglais dur ou doux et est plus tard tombée.

^{3.} Saziier (satiier, saciier) a été, je ne sais comment, oublié par M. Berger; on lit cependant dans Alexis: Ne puis tant faire que mes cuers s'en sazit.

^{4.} Armonie reproduit l'accentuation du mot grec, qui persistait, sans doute, en latin. — Perfide et exercite du S. Léger peuvent très bien, dans ce texte

guère d'assurés que caliz (ou calice), cantike, martir, timpane, introduits à une époque où on n'osait plus, comme on l'avait fait jusque-là, créer des proparoxytons français $^{\text{L}}$. Compot semble remonter à l'époque où les latinistes prononçaient encore l' \tilde{u} comme δ^2 ; il faut alors admettre qu'il y avait eu dans ce mot une sorte de « recomposition » et que l'accent s'était porté sur la première syllabe du second élément. Esperit \tilde{s} , s'explique peut-être par le latin, où on a, dans la versification rythmique, des traces de l'accentuation spiritus. En dehors de ces cas isolés, l'accentuation des proparoxytons latins a été conservée dans les mots d'emprunt les plus anciens, et a produit des proparoxytons français.

Les proparoxytons latins se divisaient en deux groupes. Dans le premier, la pénultième était séparée de l'ultième par une consonne : on conserva ces mots tels quels, en affaiblissant seulement, suivant une loi qui paraît avoir existé dès l'époque antérieure 4, toutes les pénultièmes en e : ainsi *órguene*, —

rempli de latinismes, avoir encore l'accent sur l'antépénultième. — Estatue peut s'être prononcé estatve, comme je l'ai dit autrefois, ou estatue. — Adultere (ou plutôt avultere), dans les Lois de Guillaume, est une graphie anglonormande pour avoltre.

1. Plusieurs de ces mots ont peut-être été aussi introduits comme proparoxytons. Ainsi îl est très possible que le chalice du Ps. de Cambridge soit une graphie latinisante de châlece (on trouve de même virgine, ânime): le ch initial semble, en effet, attester une haute antiquité; mais calice est assuré par les deux textes des xie et xiie siècles cités par M. Berger. — L'ancienne forme martre, qui se trouve dans des textes du xiie siècle, peut être tout à fait populaire ou avoir passé par mârtere. — Le mot timpane n'est pas le même que le timbene postérieur (d'où timbre), qui remonte oralement au grec τύμπανου, emprunté sans doute, avec l'objet lui-même, à l'époque des Croisades, quand depuis longtemps le μπ grec se prononçait mb: c'est ce qui explique la forme du mot français, restée jusqu'ici obscure (voir Diez et le Dict. gén.); l'emprunt ne peut être très ancien à cause de l'i (et non e) répondant à v. Le prov. tempe, au contraire (voir Thomas, Essais de philologie, p. 216), est le latin timpanum fidèlement représenté.

2. M. Thomas pense que *compot* pour *comput* a été influencé par *compot*; il est vrai que, plus tard, les deux mots ont été confondus, mais *compot* est trop ancien pour qu'on puisse y admettre une pareille confusion.

3. Ou esperite: voir ci-dessous, p. 339, n. 5.

4. Elle existe aussi en provençal, où cependant l'a atone à d'autres places

ángele, — úmele, útele, áneme, órdene, vírgene, — apóstele, idele. Cela se fit d'autant plus facilement qu'il existait en français des proparoxytons héréditaires, provenant, soit de proparoxytons latins où la pénultième, étant a, avait persisté (ánede, áiese ¹, cháneve, lámpede, órfene, pássere ², pládene, etc.), soit de mots où la pénultième avait été maintenue par la nature des consonnes entre lesquelles elle se trouvait (juóvene, chárpene, érpece, tiévede, etc.)³. Tous ces proparoxytons, populaires ou empruntés, ont plus tard été ramenés à des paroxytons par des procédés qui n'ont été les mêmes ni pour tous les mots, ni dans toutes les variétés de la langue, et dont l'étude ne peut être abordée ici 4.

Une place à part, dans ce groupe, doit être faite aux mots où la pénultième est -ŭl-. On sait qu'en latin, dans les terminaisons -ŭlus, -ŭla, -ŭlum, l'ŭ est tantôt originaire, tantôt parasite, et que la prononciation du même mot varie souvent chez le même auteur. En général, les suffixes en -bŭl-, -pŭl-, -gŭl-, -cŭl-, avait perdu leur ŭ (s'ils en avaient un) dès l'époque proprement latine, et n'ont passé en roman qu'à l'état de -bl-, -pl-, -gl-, -cl-. Ce n'est cependant pas toujours le cas. M. Ascoli a montré, dans un article qui a jeté une lumière toute nouvelle sur beaucoup de faits jusque-là obscurs 5, que le même mot

ne s'est pas, comme en français, affaibli en e (Voir Thomas. Essais de Philol., p. 213 ss.).

^{1.} Cette forme, assez fréquente (on trouve aussi aiesier, aiesement, etc.), fournit un argument notable en faveur de la belle étymologie de M. Thomas: aise de adjace(ns).

^{2.} Les formes romanes de ce mot remontent en grande partie à passarem.

^{3.} Pour presque tous ces mots, M. Thomas (*Essais de Philol.*, p. 214-216) a cité des formes méridionales qui montrent qu'ils ont appartenu au galloroman. On pourrait ajouter à la liste quelques noms de lieux ou de personnes.

^{4.} Cette étude a été abordée, surtout pour les dialectes orientaux du français, qui présentent des faits particulièrement intéressants, par M. Horning (Zeitschr. für rom. Philol., XV, 491-503). On y est, depuis, revenu plus ou moins occasionnellement, mais l'étude générale est encore à faire (cf. Romania, XXI, 120).

^{5.} Archivio glottologico italiano, XIII, 452-463. Voir aussi le § 430 du tome II de la Grammaire des langues romanes de M. Meyer-Lübke.

avait souvent dans le latin parlé, sans doute d'après les milieux sociaux différents où il était usité, une forme en -bl-, etc., et une forme en -būl-, etc. De là vient que certains mots ne peuvent s'expliquer en roman que par la forme avec ŭ, que l'on serait, a priori, porté à regarder comme inconnue au latin vulgaire . Quoi qu'il en soit, nous ne trouvons l'ǔ de -ŭl- conservé, sous la forme d'e, dans nos anciens mots d'emprunt qu'après t (capitele, titele), le groupe tl étant difficile à prononcer et les clercs n'osant plus, comme l'avait fait jadis le latin vulgaire, le changer simplement en cl (vetulus > vetlus > veclus dès le III e'siècle). Il n'y a pas d'exemple assuré de -dūl³. Les autres suffixes n'ont été empruntés qu'avec la syncope de l'ǔ: -ble, -ple, -gle, -cle; nous aurons à reparler de l'un ou de l'autre.

Le second groupe des proparoxytons latins comprend ceux où la voyelle pénultième, *i* ou *e* devenu *i*⁴, était contiguë à l'ultième. Dans le latin parlé, nous l'avons vu, l'*i* dans ces conditions avait de bonne heure perdu sa valeur syllabique et cessé d'être une véritable voyelle et même, en général, un phonème distinct. La prononciation des lettrés ne devait pas, à l'origine, se distinguer beaucoup de celle du peuple. Mais, de bonne heure, l'influence de l'orthographe rendit à l'*i* en hiatus, dans la prononciation du latin, sinon sa valeur syllabique, au moins son existence distincte de la consonne qui le précédait : il se prononça, comme nous le prononçons encore, avec la valeur de

I. C'est ainsi, par exemple, que s'expliquent les différentes formes romanes du mot spatula, qui, s'il avait subi la syncope de l'u, donnerait par exemple en it. spacebia, en fr. espaille. Voir Meyer-Lübke, 1. 1., et cf. Romania, XXVIII, 513 (cette note a été écrite sans que j'eusse consulté le passage afférent de la Gram. des Langues rom., et j'en modifierais quelque peu la teneur : il n'est pas tout à fait exact, notamment, de qualifier ce mot et d'autres semblables de mots « d'emprunt »).

^{2.} Plus tard, l'e étant tombé, on a eu chapitle, title, et on a facilité la prononciation en changeant l en r: chapitre, titre (de même dans apostre, epistre).

^{3.} Les mots comme *modle*, etc., présentent des difficultés particulières, mais ne sont pas nécessairement des mots d'emprunt.

^{4.} Les mots en -uus, -ua, -uum ne sont pas représentés (sauf statua, voir ci-dessus, p. 335, n. 4).

1, et les mots qui passèrent, à dater de cette restauration, du latin des lettrés dans le latin du peuple gardèrent fidèlement cette semi-voyelle. C'est ce qui nous permet de reconnaître comme étant sortis pendant un temps de l'usage général et y étant rentrés à une époque relativement récente, quoique certainement très ancienne, des mots qu'on aurait cru appartenir de toute antiquité au fonds populaire, comme milia et surtout öleum². — Les mots de cette classe enregistrés par M. Berger sont, en bonne partie au moins, plus anciens que l'époque où théoriquement il se renferme, puisqu'ils se retrouvent en provençal, également sous une forme qui les dénonce comme n'appartenant pas au plus vieux fonds populaire 3, et qu'ils ont dû par conséquent pénétrer dans le gallo-roman à une époque où il était encore sensiblement pareil dans toute la Gaule.

Pour les atones ultièmes des paroxytons, les mots d'emprunt de l'époque ancienne se comportent comme les mots populaires : ils représentent a par e et laissent tomber toutes les autres voyelles, sauf quand l'euphonie s'y oppose 4. En cela ils diffèrent des mots d'emprunt plus modernes, qui très souvent gardent, en les représentant par e, les finales latines e, i, o, u, sans que l'euphonie rende une voyelle d'appui nécessaire 5. Dans les pro-

^{1.} Milia donnerait régulièrement mille avec l mouillée (comme filia > fille), et non milie mile (que nous écrivons à tort mille). Mil de mille est au contraire populaire : on voit la culture inférieure d'un peuple qui ne comptait plus au delà du premier millier.

^{2.} Dans toutes les langues romanes le mot qui répond à oleum a le caractère d'un mot rentré tardivement dans le langage vulgaire (en français régulièrement on aurait ueil). Voir sur ce fait singulier les remarques de M. Meyer-Lübke, Literaturbl., l. c., col. 275).

^{3.} Tels sont les représentants de beaucoup de mots en -arium, -erium, -orium, et de diluvium, eboreum, fluvium, gladium, imperium, pallium, rejugium, sabium (voir ci-dessous, p. 345), studium.

^{4.} Seulement les mots d'emprunt ont conservé des groupes qui, en latin vulgaire, s'étaient modifiés de façon à ne plus postuler de voyelle d'appui : c'est ainsi qu'on a en français les terminaisons -cle, -gle, les mots magne, regne, benigne, digne, épacte.

^{5.} Il y en a cependant un certain nombre, surtout quand la finale était un groupe de consonnes: chaste (voir ci-dessus, p. 321, n. 1), juste, triste (on a aussi just et trist), tomolte, omnipotente, oriente (les formes sans e sont plus

paroxytons au contraire, que la pénultième fût séparée de l'ultième par une consonne ¹ ou qu'elle fût un *i* en hiatus, l'e final ne manque jamais : de là les formes en -árie, -érie, -órie, -urie, et les mots comme envídie, estúdie, órie, gládie, uélie, mílie, pálie, sávie, etc. ², que la langue a plus tard accommodés à ses habitudes, soit en supprimant l'i atone (envie, estude, mile, -ere, -ure), soit en le faisant passer derrière la consonne (-aire, -oire, estuide, glaive³, ueile uile⁴, paile, saive⁵, soit par d'autres moyens que ce n'est pas ici le lieu d'étudier ⁶.

Les voyelles atones qui précèdent la tonique et qui ne sont pas à l'initiale tombent, comme on le sait, en français, à l'excep-

ordinaires), monde (à côté de mont), et, sans cette condition, calice (à côté de caliz), cantike, esperite (esperit prédomine), sacerdote (aussi sacerdot), ysope, ides.

- r. C'est ce qui indique que compte est un mot savant : il provient d'un ancien compete, qui a donné compe dans les dialectes orientaux, où d'ordinaire on a réduit les proparoxytons à des paroxytons en supprimant la dernière syllabe, tandis qu'en français propre on a plutôt supprimé la pénultième. Computum populairement aurait donné cont (cf. redemptum > reent); cont, re pers. ind. présent de conter, est-il populaire ou est-il refait par analogie? il est difficile de le dire.
- 2. Le provençal, qui a peut-être eu à l'origine des formes semblables, les a de bonne heure abandonnées, ne gardant que l'i, auquel il donne une valeur syllabique : δli , δri , gldzi, pdli, sdvi, etc. Tous les mots provençaux qui présentent cet i sont des mots empruntés.
- 3. La forme actuelle de ce mot, qui apparaît dès le XIII siècle, a donné lieu à bien des discussions. Je ne suis plus aujourd'hui aussi sûr qu'autrefois que gladies dans le S. Léger soit un pur latinisme, et je suis porté à voir dans glaive un cas de changement du d médial en v (en passant par d), semblable là celui du d final en f (dans blef, bief, Marbeuf, etc.). Ce changement ne se produit que dans des mots introduits à une époque relativement récente (nif, meuf sont à étudier à part); je serais porté à le retrouver dans parevis < paradisum, avoltre < adulterum (que j'ai jadis expliqué autrement), et aussi emblaver, dont l'a empêche qu'on y voie un simple dérivé de blef.
- 4. On voit qu'ici le déplacement de l'i s'est fait avant la contraction de uei en ui; de même empire, matire, doivent être pour empieire, matieire, formes antérieures à la contraction de iei en i.
 - 5. Je reviendrai plus loin sur ce mot.
- 6. Dans plusieurs de ces mots, l'l est devenue r (nobire), et le d en a fait autant, en passant d'abord par d et peut-être par l (envire).

tion de l'a qui s'affaiblit en e¹. Un des caractères les plus frappants des mots d'emprunt est de les conserver, même quand il s'agit d'un i en hiatus (curios, breviaire, graciier), et de leur donner la prononciation que leur assigne l'orthographe latine : ainsi qualitét, abiter, ariditét, autoritét, jubilacion. Il y a quelques exceptions à cette dernière particularité pour des mots très anciennement empruntés : tels sont chastedét (devenu chasteé chasté), fermetét et autres pareils (moins anciens à cause de la conservation du t), mesericorde (à côté de misericorde)²; on peut encore compter ici deable (à côté de diable) et cresteien (à côté de crestiien). — M. Berger a rangé dans les mots savants, du chef de leur traitement des atones protoniques, deux mots que je ne saurais apprécier comme lui, menestier et menestrel. Ces deux mots ne présentent aucun des caractères des mots empruntés : le second i de ministerium, ministerialem, est conservé à cause du groupe de consonnes dans lequel il est enfermé; il devient régulièrement e comme l'i de la première syllabe 3. La forme mestier, qui a prévalu sur menestier (il n'y a pas au contraire de forme mestrel), ne saurait être regardée comme la normale (la chute de l'i, dans ces conditions, y est contraire à toute analogie); elle s'explique, comme mostier, par quelque contamination que nous ne pouvons pas déterminer avec sûreté 4, et n'empêche pas que menestier, menestrel, ne soient les seules formes vraiment régulières 5.

^{1.} Dans les mots d'emprunt de date relativement récente l'a reste a et ne devient pas e comme dans les vieux mots héréditaires ou empruntés : avarice, palazin, paradis (mais à côté paredis et parevis).

^{2.} Dans crucefis, decepline, esperit, glorefiier, il y a peut-être dissimilation postérieure.

^{3.} Les formes *menesterel*, *menesteral*, où l'e protonique semble être conservé ont été refaites sur *menestier* à l'époque où ce mot était encore usité à côté de *mestier*.

^{4.} On a plus d'une fois proposé l'influence de *mysterium*, et elle n'est pas sans quelque vraisemblance; on peut aussi rappeler que *minus* a dù avoir en latin vulgaire une forme parallèle *mens* (d'où le gallo-roman *mes*-), qui a pu agir sur *ministerium*. Pour *mostier*, on peut songer à l'influence de *mostrare*.

^{5.} L'espagnol a normalement *menester*, de même qu'il ne connaît que *menos* (et non *mes*) de *minus*.

Pour les voyelles toniques, — aussi bien que pour les voyelles atones conservées en tant qu'initiales, - le plus ancien des changements qui caractérisent le gallo-roman (sans parler bien eniendu de la transformation générale de la différence de durée en différence de timbre) est l'identification de i à ē, de ii à ō. Nos mots d'emprunt se comportent sur ce point de deux façons, suivant la date de leur admission dans la langue vulgaire. Ceux qui rendent régulièrement i par e, il par o (batesme, evesque, preveire, - moltepleier, avoltre, tomolte 2 sont antérieurs à la réforme carolingienne. Dans ceux qui ont été introduits plus tard, nous voyons la prononciation des voyelles calquée sur la graphie latine : epístele, títele, multipliier; — multipliier, occulte, estúdie, dilúvie3. — Vient ensuite la diphtongaison de l'ě tonique en ie, de l'o tonique en uo, ue. A la première ont encore participé des mots comme *eclesia 4, imperium, materia, *antephona 5, lebra, d'où egliésie, empiérie, matiérie 6, antiévene, liepre 7; à la seconde,

I. On sait que la fusion de \tilde{t} avec \tilde{e} , de \tilde{u} avec \tilde{o} , se retrouve dans toutes les langues romanes, sauf en sarde et (pour l' \tilde{u}) en roumain; elle est donc extrêmement ancienne, et attestée en effet graphiquement dès l'époque impériale.

^{2.} Multiplicare est rentré plus tard dans le français, sous la forme plus savante multiplier; de même tumulte.

^{3.} Le mot *fluvium* donne lieu à beaucoup de difficultés (voir l'article de M. Berger); je crois, avec M. Suchier, qu'il était, en latin vulgaire, *flŏvium*, d'où le mot d'emprunt *fluévie*, devenu *flueve*, *fleuve*. *Flúvie* est plus récent et n'a pas prédominé.

^{4.} Voir Meyer-Lübke, *Literaturbl.*, 1899, col. 276. L'e devrait être long, mais les formes romanes, aussi bien que l'emploi du mot par les poètes chrétiens à partir du ve siècle, attestent qu'il était bref.

^{5.} Adaptation du grec antiphona par substitution du latin ante au préfixe incompris anti (mais antiphona s'est maintenu dans antoine). La même substitution a eu lieu dans Antechristus pour Antichristus. Dans les deux cas, elle a détruit le sens du composé.

^{6.} Ces formes ne se trouvent pas telles quelles, mais sont nécessaires pour expliquer eglise, etc. Pour plusieurs de ces mots, on a aussi des formes (d'emprunt postérieur) où l'e n'est pas diphtongué: emperie, materie, etc., d'où plus tard empeire, mateire et empere, matere. La forme matière est moderne, et modelée sur manière.

^{7.} Cette forme, que M. Berger considère comme « demi-savante »,

des mots comme öleum, *flövium, *aböculum, d'où uélie¹, fluévie, avuegle. Dans les mots plus récents, nous ne trouvons plus la diphtongaison : cedre, — escole, cofre, apostólie, chanónie, mónie, estórie, memórie. — Plus récente et plus particulièrement française est la diphtongaison de ē (i) en ei oi, de ō (ŭ) en ou eu. Nous la trouvons encore observée dans anteivene, antoine, de antiphona; mais elle ne l'est plus dans livre, envidie, digne, noble, etc. — Le changement tout français de a tonique en é a dû être subi par des mots empruntés, mais nous ne pouvons les distinguer des mots héréditaires que par le sens². — Enfin les emprunts enregistrés dans le livre de M. Berger sont sans doute tous antérieurs à l'époque où, au moins dans le français normal, le son d'u répondant à \bar{u} latin, s'est changé en celui d' \bar{u} .

Si des voyelles nous passons aux consonnes, nous nous trouvons en présence d'une foule tellement considérable de faits que, pour les examiner tous au point de vue qui nous occupe, il faudrait faire l'histoire entière des consonnes gallo-romanes à l'époque mérovingienne. En outre, comme on l'a déjà vu, la question est très compliquée par l'incertitude qui règne sur la prononciation des clercs à cette époque et même à l'époque subséquente. Aussi me bornerai-je à étudier un petit nombre de points sur lesquels l'examen des anciens mots d'emprunt me semble prêter à quelques observations intéressantes.

La transformation de diverses consonnes par leur fusion avec un *i(e)* suivant en hiatus, devenu 1, est en latin vulgaire un fait

semble prouver que la réduction de p à b est antérieure à la diphtongaison de $l'\tilde{e}$. — La forme ordinaire est lepre.

r. Cette forme, qui est dans le *Livre des rois*, a donné régulièrement *uile* et, d'autre part, *oile* et *uele* (*eule*). Les formes comme *oeille*, *uille*, *oille*, enregistrées par Godefroy, sembleraient représenter une dérivation toute populaire du pluriel neutre *olea*; mais, en présence de l'accord de toutes les langues romanes (et germaniques) à ne posséder ce mot que sous la forme d'un mot d'emprunt (voir ci-dessus, p. 339, n. 2), il faut plutôt y voir de simples variantes graphiques.

^{2.} Il ne faut, naturellement, pas tenir compte des suffixes, comme la terminaison de l'infinitif -er et celle des substantifs en -et: on a ici une de ces accommodations à l'usage dont il été parlé plus haut, et que nous pratiquons encore aujourd'hui.

d'une très haute antiquité. Aucun des mots enregistrés par M. Berger n'v est soumis : l'i, comme nous l'avons vu, s'v maintient (avec valeur de 1 après l'accent, avec valeur syllabique avant l'accent), et la consonne (sauf t, c) reste inaltérée : supérbie (au lieu de soverge), gládie (au lieu de glai 1), refúgie (au lieu de refui²), estúdie (au lieu d'estui), fluévie (au lieu de fluege), uélie, milie, palie (au lieu de ueil, mille, pail), pecunie (au lieu de peugne), etc. Quand la consonne est r, elle n'est pas altérée, en galloroman, par l'i suivant, mais cet i passe derrière l'r et forme diphtongue avec la voyelle précédente : dans nos mots l'i reste à sa place et maintient, le cas échéant, sous forme d'e, la voyelle finale destinée à tomber : memórie, estórie, luxúrie, órie, adjutórie, etc.3. Dans le suffixe -arium, -aria (et aussi dans -erium, -eria). le français populaire, par un procédé qui n'est pas encore suffisamment élucidé, a produit -ier, -iere; dans les emprunts on a -árie, -érie : contrárie, matérie, empérie, etc. Tous les mots de ce genre sont donc postérieurs aux évolutions qu'ils ne subissent plus; mais ces évolutions sont si anciennes que cette constatation ne nous renseigne que d'une façon très vague sur la date des emprunts.

Très ancienne aussi est la transformation du *b* intervocal en *v*. La plupart de nos mots y échappent : *abiter*, *nobilie*, *abis* ou *abisme*, *labor*, *obedir*, etc. ⁴. Mais les mots *avuegle*, *ivorie*, dont le caractère emprunté n'est pourtant pas douteux, la subissent : il en résulte qu'aboculus, eboreus, existaient en vulgaire non avant la réduction de *b* à *v*, mais avant que la réforme carolingienne eût restauré le *b* dans la prononciation du latin; ils n'auraient

donc pas dû figurer dans la liste de M. Berger.

Le *d* intervocal avait pris de bonne heure, en Gaule, une prononciation affaiblie (*d*) qui, dans la France du Nord, a abouti à sa chute complète. Je suppose qu'elle existait aussi dans le

^{1.} Glai existe populairement avec le sens de « glaïeul ».

^{2.} Refui, forme populaire, existe en ancien français.

^{3.} Plus tard ces mots ont fait passer l'i derrière l'r, ou bien l'i est tombé: memoire, estoire, gloire, — memore, estore, glore, luxure; mais le traitement de la voyelle tonique montrerait toujours que ce sont bien là des mots d'emprunt, même si on n'avait pas les formes anciennes.

^{4.} De même pour br : tenebres, celebre.

latin des clercs de l'époque mérovingienne, ce qui explique la chute du d dans des mots d'emprunt comme dorer, benen, obsir, preechier . D'autres, où le d s'est conservé, comme credulitét, ereditét, idee, multitudene, obediënt, odor, ont été empruntés plus récemment et représentent la prononciation réformée du latin : ceux-là seuls, à vrai dire, appartiennent à l'époque étudiée par M. Berger.

Je laisse de côté le traitement du g entre voyelles, et j'arrive aux faits les plus intéressants, ceux qui concernent les trois

explosibles sourdes p, t, c.

Le p en gallo-roman s'est sonorisé en b après que le b originaire était devenu v; ce b < p est resté tel quel dans le Midi, tandis que dans le Nord il a passé à v, comme le b latin. C'est dire qu'il y a eu dans toute la Gaule une période où b était déjà v, mais où p était devenu b, état de choses qui s'est maintenu dans le Midi. Les mots d'emprunt où v répond à p latin ont dû être introduits dans le vulgaire avant la sonorisation du p : tel evesque; ceux où le p est conservé, comme apóstele, epístele, l'ont été après. Mais il y a un mot qui pose une question très intéressante et difficile, c'est savie (plus tard saive) en regard de sage, remontant l'un et l'autre à une forme sapium, du latin des clercs, dont l'explication est incertaine 2. Le mot sapium, devenu sabium dans la prononciation des clercs, a passé une première fois, très anciennement, en vulgaire, et a donné normalement sage (comme rubeum a donné roge); mais il est entré une seconde fois dans la langue vulgaire (peut-être dans une région différente), et cette fois l'i s'est maintenu assez longtemps pour que le b se changeât en v, d'où la forme, moins ancienne et moins populaire, sávie, saive. Nous avons là un fait parallèle à ceux qui seront examinés à propos de gl pour cl.

Le t intervocal se comporte comme le p: dans le Nord il descend d'abord à d, puis passe à d et enfin disparaît; dans le Midi, il devient également d, mais il reste à ce degré (tandis que le d ancien passe à d, qui plus tard devient z ou tombe). Les

r. On a vu plus haut (p. 340, n. 6) que le d intervocal, dans les mots d'emprunt, a parfois été transformé en r et, peut-être, en v (f à la finale).

^{2.} Voir sur ce mot le savant mémoire de M. H. Schuchardt (Roman. Etymologien, I, 1898; cf. Romania, XXVIII, 164).

mots d'emprunt français nous montrent encore ici tantôt la chute du *t* (espeneir, chasteét, neteét), tantôt sa conservation (letice, credulitét, etc.): ceux de la seconde classe appartiennent seuls sans doute à l'époque carolingienne ou à une époque encore plus récente.

La question est plus compliquée pour le c intervocal. Il faut avant tout distinguer le c devant o, u, le c devant a, le c devant e, i. Le c devant o, u tombe en français : $acutum > e\ddot{u}t^x$, $securum > se\ddot{u}r$, $secundum > seont^2$, $cicogna > ceoigne^3$, $cicuta > ce\ddot{u}de$, dracunculum > draoncle, *lacusta d > laoste. Mais la plupart de ces mots ont une autre forme, qui est devenue souvent prédominante, où le c est représenté par g : agu^5 , segur, $segont^6$, cegoigne, $cegu\ddot{e}$, dragon, lagoste 8. Faut-il voir là un traitement dialectal (le provençal a g), ou ces mots ont-ils été réintroduits par les clercs à une époque où ils prononçaient eux-mêmes g

^{1.} Cette forme est attestée par le nom de lieu *Monteü*, fort à propos cité par M. Berger (et qui n'est pas isolé). Le changement d'a en e est singulier; on le retrouve dans egu (écrit aigu) pour le doublet agu.

^{2.} Cette forme, il est vrai, n'est pas attestée, mais il est difficile de ne pas la reconnaître dans le son postérieur (au sens de l'adv. secundum).

^{3.} Voir sur ce mot et ses dérivés les remarques de M. A. Thomas (Romania, XXIX, 193) et de M. Salvioni (Zeitschr. für rom. Philol., XXIII, 517).

^{4.} Locăsta était devenu lacăsta en latin vulgaire (il y a aussi en italien des traces de līcāsta), sans qu'on voie bien pourquoi : les influences de lacus et de lacerta semblent bien lointaines, et la dissimilation de ŏ-ŭ en a-ŭ est peu probable (d'autant que plusieurs formes romanes renvoient à lacāsta). M. Förster a essayé, mais sans y réussir (Zeitschr. f. r. Phil., XIII, 536), de rendre probable la persistance de locusta en gallo-roman.

^{5.} Aigu n'apparaît pas, dans le Complément de Godefroy, avant le xve siècle.

^{6.} N'existe que comme adjectif numéral, tandis que son < seont n'existe que comme préposition.

^{7.} Cigogne, cigüe, doivent leur i à une imitation postérieure du latin.

^{8.} L'épenthèse d'une n dans ce mot se retrouve en provençal et en espagnol. Le mot français moderne langouste nous vient du Midi, comme l'indiquent la conservation de l's et le sens même, qui n'existe pas en ancien français (Corneille dit encore langou(s)te au sens de « sauterelle »). On n'a, semble-t-il, commencé à manger les homards et les langoustes (sauf peut-être dans quelques localités maritimes) qu'à une époque très récente.

(voir les graphies mérovingiennes)? La seconde hypothèse est la plus probable au moins pour des mots comme segont ¹ et autres (par ex. segreit, qui existe à côté du plus récent secreit, et du tout moderne secret). Naturellement, les mots où le c s'est maintenu intact (cantike, feconditét, pecúnie) sont notablement plus récents ². — Le c intervocal devant a, qui normalement passe à j, ou, après les voyelles labiales, tombe, ne se présente pas dans les mots qu'a enregistrés M. Berger. — Le c intervocal devant e, i devient normalement z = ds (conservé en provençal), d'où plus tard js; les mots d'emprunt ici réunis le montrent tous ³ avec la valeur qu'il avait reprise dans la prononciation réformée du latin (crucefis, hyacinthe, precept, etc.) ⁴.

Les phénomènes les plus intéressants nous sont offerts par les groupes composés d'unc consonne plus *l* entre voyelles. J'examinerai successivement *pl*, *tl* et *cl*.

Le groupe pl'intervocal présente un des problèmes les plus difficiles de la phonétique historique française ⁵. Je ne le traiterai pas ici, me bornant à faire remarquer que le mot peuple < pōplum, dont, je ne sais comment, on n'a jamais tenu compte dans les recherches faites jusqu'ici sur ce point, montre : 1° que le traitement normal de ce groupe en français est la conservation du p et de l'l intacts; 2° que pl ne forme pas entrave, c'està-dire n'empêche pas le libre développement de la voyelle tonique précédente ⁶. C'est bien à tort que M. Berger regarde

^{1.} La graphie second est récente et savante ; mais la prononciation par g s'est maintenue.

^{2.} Je laisse de côté les mots en -icum, qui posent des questions toutes particulières.

^{3.} On a vu (ci-dessus, p. 323, n. 1) que domnizelle dans Eulalie n'est pas un mot d'emprunt.

^{4.} Doceiet dans Jonas est à supprimer (docere avait survécu en vulgaire): il faut lire doleiet (Romania, XV, 447): e ne doleiet [tant de l]or salut cum il faciebat de perditione Judeorum.

^{5.} Il se complique par le fait que beaucoup de mots en -ul- ont passé en roman à la fois sous la forme avec -ul- et sous la forme où l'l est rattachée immédiatement au thème (voir ci-dessus, p. 337).

^{6.} Il en est de même de *pueple* < *pŏplum*; au contraire *pueule pule* représente la forme *pŏpulum*; *pueble* doit sans doute être rangé dans la même catégorie qu'avuegle (voir plus loin).

comme seul normal le traitement représenté par scöplum > escueil 1: ce mot, quelle qu'en soit la raison, avait été, en latin vulgaire, changé en scöclum 2. Quant à doble, treble, je les croirais volontiers empruntés au latin des clercs, à une époque où düplum y avait pris la forme dōblum 3: döblum et trēblum auraient été « vulgarisés » après le passage d'o à ou et d'e à ei dans la langue vulgaire. — Je n'entre pas ici dans l'examen du groupe -bl-, me bornant à faire observer que pour moi la forme normale en français en est -bl-.

Le groupe -tl- s'était produit en latin vulgaire par la chute d'un \tilde{u} intermédiaire, et, trop difficile à prononcer, il était devenu -cl-. Ce fait est extrêmement ancien, puisque ce -cl-secondaire a subi en roman le traitement du -cl- primaire 4. Naturellement, nos mots d'emprunt n'emploient pas ce procédé : le groupe -tŭlum, nous l'avons vu, s'y maintient sous la forme -tele, plus tard -tle, qui se change en -tre : chapitele chapitle chapitle chapitre, titele title titre 5. De même idŏlum donne idele idle idre 6.

Le groupe -cl- est plus intéressant. Je laisse de côté les mots, évidemment récents, qui le représentent simplement par -cl-

^{1.} Il le retrouve dans *estoille*, qui remonterait à *stŭpla* < *stĭpla*; mais cette forme, sur laquelle il serait trop long d'insister ici comme il le faudrait, remonte bien plus probablement, ainsi que le languedocien *estoulho*, à un type * *stŭblia*.

^{2.} Je préfère cette explication à celle d'un emprunt de toutes les langues romanes au génois, qui a été récemment mise en avant. On sait que le même accident s'est produit pour manĭplum et manŭplum; mais on trouve ces formes représentées en 10man, bien que rarement, à côté de manĭclum et manŭclum, et elles ont sans doute une explication à elles.

^{3.} La forme dublicius se trouve dans un texte du ve siècle (voir Mohl, Introd. à la chronologie du latin vulgaire, p. 273).

^{4.} Le mot spatula n'a pénétré dans l'usage vulgaire qu'assez tard, comme le montre le traitement qu'il a reçu dans toutes les langues romanes (voir cidessus, p. 338, n. 1); le fr. espaule (à côté de espadle et espalle) remonte à spadula. Il en est de même pour metula, rotulum, rotulare.

^{5.} C'est d'un ŏ que provient l'e français dans apóstele, d'un ĭ dans útele, qui, s'il avait survécu, serait devenu utre.

^{6.} Aux mots cités à propos de *spatula* (ci-dessus, n. 4) correspondent pour -dūl- des mots comme *moule*, parallèle à *modle* ou en provenant.

(miracle, abitacle, etc. 1), et je ne m'attache qu'aux mots, assez nombreux en français, où un -cl- latin intervocal est représenté par -gl-. Ce sont, si je n'en oublie pas, avuegle, bogle 2, seigle, siegle 3, où -gl- suit la voyelle tonique 4, et avogler, bogler 5, bugler 6, eglise 7, jaglel et jagloi 8, jogler et jogledor, marreglier 7, où il la précède. M. Meyer-Lübke (Gramm. des l. rom., I, § 402), citant seulement aveugler, beugler, eglise, jouglere et marreglier 10, a supposé que tous ces mots pouvaient être aussi populaires, ou, pour mieux dire, aussi anciens dans la langue que ceux où -cl- a donné l mouillée: cl, qui devient l mouillée après l'accent, deviendrait gl avant l'accent. Cette distinction des consonnes — ou groupes de consonnes — en protoniques et métatoniques joue un grand rôle dans la phonétique de l'éminent linguiste et lui rend beaucoup de menus services; à mon

^{1.} Le mot siccle est surprenant à cause de la diphtongaison de l'e; peut-être est-ce siegle rapproché du latin.

^{2.} Forme parallèle de bocle, qui répond à un bucla parallèle à buccla (voir Godefroy, Complément).

^{3.} Forme parallèle et sans doute plus ancienne de siecle. — Je ne connais pas l'étymologie de remuegle (ce doit être la forme première, d'où dérivent remeugle et remugle), qui n'a, en tout cas, rien à faire avec mucre (Dict. gén.), de bigle, de l'anc. fr. maigle, « houe ». L'anc. fr. bugle, qui ne signifie que « buffle », répond à būbālum; aigle d'aquila n'appartient pas non plus à ce groupe.

^{4.} On peut ajouter les formes des verbes indiqués plus loin qui ont l'accent sur le thème.

^{5.} Forme parallèle de bocler (d'où notre bouclier), qui suppose buclare pour bucclare.

^{6.} Ce mot, qui apparaît dans le *Péler. de Charl.* et ailleurs au sens de « corner », n'a rien à faire avec $b\bar{u}ccd$, comme le croit M. Berger (qui écrit bogler); il provient d'un mot $bugle < b\bar{u}cla$ (au sens de « corne de bœuf »), qui n'est pas attesté en ancien français, mais se retrouve dans l'angl. bugle, que nous avons récemment repris.

^{7.} Voir ci-dessus, p. 342, n. 4.

^{8.} Voir Godefroy. Ces mots auxquels on peut joindre jaglolai, jaglolé, jaglonnee, rémontent tous à jaclum; mais on n'a pas le primitif, qui serait jagle ou giegle.

^{9.} Je laisse de côté *meugler*, dont l'explication est incertaine et qui n'apparaît qu'au xvie siècle.

^{10.} Il y ajoute aiglent, que j'explique par aquilentum et non aculentum.

avis, elle est souvent imaginaire, au moins pour le français, et c'est le cas ici. M. Meyer-Lübke lui-même, dans son article sur le livre de M. Berger (qui avait combattu cette théorie), a abandonné « plusieurs des exemples » i sur lesquels il l'avait étayée, mais il la maintient pour eglise et marreglier. M. Berger, dans cette discussion, avait commis quelques erreurs, mais il a raison de dire que tous ces mots sont des mots qui ont pénétré dans le latin vulgaire à une époque relativement récente, — leur sens même ou leur histoire l'indiquent clairement 2, — bien que cette époque puisse être qualifiée aussi de relativement très ancienne : il suffit qu'elle soit postérieure à la date de la transformation de cl en l mouillée 3. Beaucoup d'entre eux ont d'ailleurs des formes multiples qui indiquent l'hésitation fréquente pour les mots d'emprunt 4. Le seul traitement ancien de -cl-intervocal, qu'il précède ou suive l'accent, est la transformation

^{1.} Comme il n'en avait que cinq, il faut supposer qu'en dehors de *eglise* et *marreglier* qu'il maintient, et de *beugler*, auquel il renonce expressément, il abandonne aussi *avogler* (à cause d'avuegle), et ne garde, avec les deux mots cités, que *joglere*. Mais je ne comprends pas comment, admettant que *beugler* remonte à *bugle* < *buclum*, il peut maintenir sa théorie, car on voit là *cl* devenir *gl* après l'accent.

^{2.} Aboclus est inconnu à l'ancien latin, ainsi que būcla (var. de būccla) au sens de « bouche », būcla àu sens de « corne de bœuf », matriclarius; secale, mot étranger, n'apparaît pas avant Pline, et la culture du seigle ne s'est sans doute propagée que peu à peu; jaclum, au sens classique, a péri, et n'a pénétré en français qu'au sens (inconnu au latin) de « glaïeul »; joclaris, en latin, n'est qu'adjectif, et joclator, au sens gallo-roman, n'est pas attesté avant le Ive siècle; la date récente d'eclesia est évidente, et saeclum vient de la langue ecclésiastique.

^{3.} Cette transformation, ou au moins l'altération qui devait y aboutir, est certainement fort ancienne.

^{4.} A côté d'avuegle on a avueule (d'où avule), qui remonte à une forme où l'u subsistait (le langued. avuele présente une troisième forme, qui semble indiquer un emprunt plus tardif). — A côté de siegle (et de siecle, sur lequel voir p. 349, n. 1) on a seule, qui indique également le maintien de l'u. — Les variantes qu'a fournies matriclarius sont innombrables. — A côté de seigle on a soile, qui remonte à séiele. — Bocle et bocler sont plus fréquents que bogle et bogler. — Les mots qui appartiennent au fonds plus ancien du latin vulgaire ne présentent pas de telles variantes.

en l mouillée. Il est vrai qu'il est difficile de trouver des exemples de l mouillée < cl avant l'accent en dehors des formes verbales ou dérivées accentuées sur la terminaison, pour lesquelles on peut toujours prétendre qu'elles ont été assimilées par les formes accentuées sur le thème 1. Mais combien il serait invraisemblable de supposer que tous les verbes en -aillier, -eillier, -illier, -oillier doivent leur l mouillée aux formes accentuées sur le thème, et que -aclare, -ēclare, -īclare, -ŭclare ont d'abord donné -agler, -egler, -igler, -ogler, quand on ne trouve aucune trace de semblables formes! Et comment admettre que, par exemple, maillenter de * maclentare ait été originairement maglenter et soit devenu plus tard maillenter sous l'influence lointaine de maille? ou que andouiller de * antoculare ait passé par andogler pour devenir ensuite andoillier parce que oclum avait donné ueil? -En dehors des noms communs ou des verbes, qui ont toujours quelque attache avec des formes accentuées sur le thème, les noms de lieux fourniraient certainement des exemples incontestables de l mouillée provenant de -cl- avant l'accent. J'en puis citer au moins un: Vouillé < Voclate.

Le fait est que l'accent n'a rien à voir ici, comme le prouvent déjà seigle et siegle 2. Tous ces mots ont pénétré dans le latin vulgaire après que -cl- avait sinon achevé, au moins poussé assez loin l'évolution qui devait aboutir à l mouillée, et avant la sonorisation du c en g. Cette sonorisation y a changé -cl- en -gl- et dans le groupe -gl- le g, à cause de sa contiguïté avec l, n'a pas été atteint par le second mouvement, propre au français du Nord, qui a changé en j tout g intervocal, primaire ou venant de c^3 : negare > neier, necare > negare > neier (en provençal + on a nejar pour negare, mais negar pour necare). — Ce

^{1.} C'est en jouant de ce moyen qu'on arrive, mais parfois, à ce qu'il me semble, fort arbitrairement, à expliquer les différences que l'on constate entre des résultats qui théoriquement devraient être pareils. Le procédé est commode, et je ne conteste pas qu'il soit quelquefois justifié, mais il faut l'employer avec prudence.

^{2.} On pourrait à la rigueur expliquer avuegle, bogle, par le verbe avogler et le dérivé bogler.

^{3.} Sauf quand il a tout a fait disparu (après ou avant les voyelles labiales).

^{4.} Ici et ailleurs il faut prendre « provençal » ou « Midi » dans un sens un

qui s'est passé pour le -gl- provenant de -cl- s'est passé également pour le -gl- primaire : conjũgla, mot sans doute fabriqué lors de l'invention de l'objet qu'il désigne, a donné conjogle; $b\bar{u}gla$, nom de plante qui apparaît dans Marcellus Empiricus, est devenu bugle; regŭla, emprunté au latin ecclésiastique, est devenu regle. — Ainsi tous ces mots nous apparaissent comme introduits dans la langue vulgaire à l'époque mérovingienne, et cette constatation a un intérêt à la fois philologique et historique.

Je ne veux pas terminer ce compte rendu, dont la longueur même atteste l'importance du livre auquel il est consacré, sans dire encore tout le bien que je pense de ce livre. Si l'auteur n'a pas toujours saisi avec une netteté et tracé avec une profondeur suffisantes les grandes lignes de son sujet, s'il s'est parfois laissé égarer par la rigueur même de sa méthode strictement phonétique, il a du moins le grand mérite d'avoir appliqué cette méthode avec une conséquence parfaite et de l'avoir rendue claire à tous par des procédés ingénieux et convaincants. Son ouvrage devra être consulté, et le sera presque toujours avec fruit par tous ceux qui s'occuperont désormais, non seulement de lexicographie, mais de phonétique historique française.

[Journal des Savants, 1900, mai (p. 294-307) et juin (p. 356-375).]

peu large et flottant : il y a plusieurs régions du Midi où le traitement des explosives sourdes est identique ou analogue au traitement français.

^{1.} Regula avec ŭ conservé a produit reule, etc. (comme tegula a produit teule tiule tuile); regla dans divers sens techniques avait donné le mot populaire reille.











